Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1932)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL

DF

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1931



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE Imprimerie fédérative S. A.

Index

	Page
Récapitulation générale et bilan	35
Première partie:	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—84
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8—9
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	10-84
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	11—84
Seconde partie:	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	85—105
I. Fonds capital	85—97
A. Forêts	86—87
B. Domaines	86—87
C. Caisse des domaines	8687
D. Caisse hypothécaire	8889
E. Banque cantonale	90—91
F. Emprunts	92—93
G. a. Capitaux de chemins de fer	9497
G. b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	96—97
II. Fonds d'administration	98—105
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	98—103
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	98—99
B. Placements	98—99
C. Administration courante, compte courant	98—99
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	100—101
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	100—101
F. Emprunts	100—101
G. Caisse	102—103
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	102—103
J. Solde du compte de l'administration courante	104—105
K. Inventaire du mobilier	104—105
Comptes des fonds spéciaux	107—153
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	153—170
Annexe	171—176

Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN

-		Canto	n	de Berne — Compte gé	enéral pour 1931	
Sit	ua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Mutations	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Récapitulation et bilan		Fr. Ct.
26,070,205 74,317,985 2,914,743 30,000,000 40,000,000 89,043,686 262,346,619		16,671,143	50 70 74 66	A. Forêts Page 86 B. Domaines	Achats et augmentations des estimations Nouvelles créances et remboursements de dettes Total des augmentations.	160,657 28 2,002,026 50 3,248,792 38 ————————————————————————————————————
158,905,601 617,779 14,070,805 296,842 173,891,029 9,610,250 183,501,280 30,727,977	86 98 33 51 - 98 49	293,649 389,813 399,730 201,459,420 12,769,837	15 04 60 48 70	Caisses et compensations par décompte Restes actifs Restes passifs	Augmentations de l'inven-	422,433,077 28 604,800,626 19 603,669,220 60 604,775,023 98 2,235,677,948 05 728,500 —
183,501,280	49	214,229,258	18 84	I. Fonds capital Page 4 II. Fonds d'administration » 4 Total de l'actif et du passif Actif net	Augmentations	7,533,939 31 2,236,780,187 01 2,244,314,126 3,107,928 86
445,847,899 — 445,847,899	_	66,349,650	85	Bilan Eléments de la fortune Page 4 Fortune nette » 8	Augmentations	

## Avoir Ct. Ct. Ct. Ven	Tentes et réductions des estimations Touvelles dettes et remboursements de créances tal des diminutions gmentation nette	Rituation de la fortune au Rubriques du compte Récapitulation et bilan I. Fonds capital A. Forêts	26,130,405 75,794,220 1,109,116 30,000,000 40,000,000 88,921,722	Avoir	Ct.
Fr. Ct. 100,457 28 525,791 50 5,327,845 76 ————————————————————————————————————	estimations Touvelles dettes et rem- boursements de créances tal des diminutions	Récapitulation et bilan I. Fonds capital A. Forêts	26,130,405 - 75,794,220 - 1,109,116 30,000,000 - 40,000,000 - 88,921,722 88,921	et. Fr. ——————————————————————————————————	
100,457 28 525,791 50 5,327,845 76 ————————————————————————————————————	estimations Touvelles dettes et rem- boursements de créances tal des diminutions	I. Fonds capital A. Forêts . Page 87 B. Domaines	26,130,405 - 75,794,220 - 1,109,116 30,000,000 - 40,000,000 - 88,921,722 8		
525,791 50 5,327,845 76	estimations Touvelles dettes et rem- boursements de créances tal des diminutions	A. Forêts	75,794,220 - 1,109,116 30,000,000 - 40,000,000 - 88,921,722		40
bou 604,775,023 98 Déper 604,800,626 19 Recet 604,868,874 39 Nouv 2,236,311,134 05 3,434,707 49 Excét 220,155 95 Dimir 2,239,965,997 49 Total 7,456,057 69 2,239,965,997 49			201,955,464		70 74 19
604,800,626 19 Recet 604,868,874 39 Nouv 2,236,311,134 05 3,434,707 49 Excéd 220,155 95 Dimir 2,239,965,997 49 Total 2,239,965,997 49 Dim	uvelles dettes et rem- oursements de créances	II. Fonds d'administration H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat: Page 103 Avances, placements et dépôts	145,087,690	1 185,991,849	17
220,155 95 Dimin 2,239,965,997 49 Total 7,456,057 69 2,239,965,997 49	penses cettes uvelles dettes	Caisses et compensations par décompte Restes actifs	557,284 1 12,764,849 9 188,219 5 158,598,044 2	215,262	58 22
$\left \frac{2,239,965,997}{49} \right 49$	ninutions de l'inventaire	J. Solde du compte de l'administration courante		202,275,666	
	`	I. Fonds capital Page 5 II. Fonds d'administration	261,955,464 3 168,361,878 2	5 164,799,954 2 202,275,666	39 58
2,247,422,055 18 Dimin 170,691,689 98 Augm 2,418,113,745		Bilan Eléments de la fortune Page 5		7 367,075,620 - 63,241,721 7 430,317,342	99

. 5

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat
Compte de profits et pertes
Compte de l'administration courante

1931

	Cant	ton de Berne — Co	mpte gén	éral pour	r 1931	
Budget d	le 1931	Rubriques du compte	Sommes	totales	Solo	les
Doit	Avoir	Rubriques un compte	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
3,513,589 62,836,061 66,349,650	66,349,650 — — — 66,349,650	Fortune nette Situation de la fortune nette au 1er janvier	173,799,618 84 63,241,721 99 237,041,340 83		3,107,928 86 63,241,721 99	
		Compte de profits et pertes				
		A. Augmentations et diminutions de la fortune *)				
125,184,224 125,184,224	121,670,635 ————————————————————————————————————	Dépenses		166,535,229 12 166,535,229 12	/	
		B. Rectifications *)				
	_	1. Forêts: Ventes: Plus-values Infériorités de prix de vente Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Achat de droits	53,725 28	31,892 — — — — 10,910 —	11,023 28	
		Rectifications des estimations 2. Domaines: Ventes: Plus-values Infériorités de prix d'achat Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Achat de droits Vente de droits Rectifications des estimations . Cession de domaines curiaux .	306,940 —	60,346 50 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	- 	466,211 50
		3. Caisse des domaines: Subside pour acquisition de terrain de reboisement Part aux frais de construction des nouv. instituts universitaires 4. Amortissement des emprunts	1,000,000 —	2,193 40	997,806 60	
		(compris dans les dépenses de l'administration courante): Emprunt de 1895, 3 % Emprunt de 1900, 3 ½ % Emprunt de 1906, 3 ½ % Emprunt de 1911, 4 % Emprunt de 1914, 4 ¼ % Emprunt de 1915, 4 ¾ %		1,048,000 - 304,000 - 247,000 - 279,500 - 122,000 - 108,000 - 205,4001 - 200,000 - 2		2,108,500 —
		Report	1,488,340 28	3,054,221 90	y - -	1,565,881 62

	Can	ton de Berne — Co	ımpte géi	iéral pou	r 1931	
Budget	de 1931	Dilii anno de cometo	Somme	es totales	Sol	des
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Compte de profits et pertes				
-		B. Rectifications *)				
_		Report 5. Fonds d'amort. des chemins de fer :		3,054,221 90		1,565,881 62
		Versement	1,380,000 — 12,686 —		1,380,000 — 12,686 —	
		rante, amortissement 8. Compte de l'administration cou-	728,500		728,500 —	
		rante, amortissement 9. Inventaire du mobilier: Augmentations		728,500 — 373,738 96		728,500 —
		Diminutions	220,155 95 3,829,682 25	<u> </u>		153,583 01 326,778 63
	_	A. Augmentations et diminutions de la fortune	3,829,682 23			
		*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31				

Compte		Budget		Recettes	,	Dépenses		Recettes		Dépense	
de 1930 *)	1	de 1931 *)	Rubriques du compte		' bru	-			net	_	'D
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	С
			Administration courante								
	١										
			Récapitulation								
,871,386			I. Administration générale	131,154					-	1,987,548	
$2,919,752 \mid 6$ $159,903 \mid 5$		2,944,243 221,431	II. Administration judiciaire . III a. Justice	39,796 17,227		3,010,124 245,027				2,970,328 227,800	
2,855,029		2,838,459	III b. Police	3,446,596						2,935,510	
674,349 6		717,685	IV. Affaires militaires	2,632,978		3,274,087				641,108	
2,654,651 6	5	2,710,660	V. Cultes	2,869						2,670,631	
		17,400,696	VI. Instruction publique	L 200	1	21,075,124			-	17,492,314	
51,905 7		49,183	VII. Affaires communales	4,864					-	50,067	
3,289,994		7,671,088	VIII. Assistance publique			10,706,463 5,543,456				8,888,421	
1,996,789 7 2,070,651 3		2,074,856	IX a. Economie publique IX a. Service sanitaire	2,267,980 5,303,095						3,275,475 2,337,982	
7,745,568		2,444,984 6,772,685	X. Travaux publics et chemins	0,000,000	02	7,011,070	01			2,001,002	1
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		0,772,000	de fer	8,779,447	01	16,904,520	24	_		8,125,073	3
2,298,934	00	12,424,477	XI. Emprunts			12,747,049			_	12,747,049	
,963,515 4	3	1,783,424	XII. Finances	233,106						1,829,574	
		2,030,250	XIII. Agriculture	3,672,499					-	2,042,674	
314,297		360,550	XIV. Economie forestière	261,736						350,588	3
899,392		901,000	XV. Forêts domaniales	2,045,759 2,641,775							
2,391,631 $251,937$		2,351,420 $256,000$	XVI. Domaines de l'Etat XVII. Caisse des domaines	The same of the same and the sa					31	251,778	2
1,792,066		1,550,000	XVIII. Caisse des domaines XVIII. Caisse hypothécaire			28,103,047			23	251,776	,
2,400,000		2,400,000	XIX. Banque cantonale								
3,167,975	10	3,017,115	XX. Caisse de l'Etat			3,110,205					
10,555		8,100	XXI. Amendes et confiscations.	783,332	22	775,122	62	8,209	60		
112,300	7	106,500	XXII. Régales de la chasse, de la	•							
		0 8 4 0 0 0	pêche et des mines	323,141							
1,069,447		$974,960 \ 3,264,959$	XXIII. Régie des sels	3,280,826		1,663,866		3,169,966			
3,580,488 $5,289,561$			XXIV. Timbre	5,629,946				5,387,204			
2,227,694			XXVI. Taxe des successions de do-	0,020,040	10	2-12,112	00	0,001,204	14	i	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		_,,,, ,	nations	3,782,256	25	868,374	65	2,913,881	60		
227,191 -	_	269,500	XXVII. Redevances pour forces hy-								
			drauliques	262,958	-	29,130	80	233,827	20		
1,079,561	8	1,073,000	XXVIII. Patentes d'auberge et per-			4.00, 40.0	20	4 400 050			
		005 140	mis de vente des spiritueux					1,108,958		II .	
795,204		$995,149 \\ 719,515$	XXIX. Part de la recette de l'alcool XXX. Part au bénéfice de la		30	183,817	33	989,605	95		
790,204	10	713,010	Banque nationale suisse .	783,357	35			783,357	35		
954,442	18	892,275		2,222,205			94				
		35,477,550		43,663,998	54	5,598,277		38,065,721			
369,877	14	500,000	XXXIII. Imprévu	638,857	96	528,171	40	110,686	56		
.457.999	37	61,035,743	Recettes	166,535,229	12	_		65,389,220	33		
		64,549,332			-	169,969,936	61		_	68,823,927	7
154,126	0		Excédent des recettes	_	-	_					
		3,513,589	Excédent des dépenses	3,434,707	49		_	3,434,707	49		
5,457,999	37	64,549,332		169,969,936	61	169,969,936	61	68,823,927	82	68,823,927	7
											-
1	- 1			1	1	II	1	1		I	

^{*)} Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépenses	s	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	1		bru	tes		nettes			
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		Comptes spéciaux								
		I. Administration générale								
		A. Grand Conseil								
146,553 85	126,000	1. Indemnités de présence et de route,			204 520				004 500	
4 10 770 07	100.000	frais des commissions			201,520				201,520	-
146,553 85	126,000				201,520	75		-	201,520	10
		B. Conseil-exécutif								
140,449 60	140,450	1. Traitements des membres du Conseilexécutif			140,049	85			140,049	85
140,449 60	140,450				140,049				140,049	-
		C. Crédit du Conseil-exécutif								
26,940 30		(1. Frais du Conseil-exécutif et gratifi-								
		cations pour années de service		-	25,955	85		-	25,955	85
14,282 20	25,000	2. Subventions en faveur d'œuvres d'uti- lité publique et des arts et des sciences	sombook)		11,723	05			11,723	05
		(3. Secours			_ -	-				-
8,763 90	i	4. Archives et bibliothèque	131	-	8,132				8,001	-
49,986 40	33,000		131	80	45,811	- 68		=	45,680	UĐ
	¥.	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires								
5,678 —	5,500	1. Députaion au Conseil des Etats			5,132	_			5,132	-
36 30		2. Commissaires				_ _				_
5,714 30	6,000				5,132	-		4	5,132	-
		E. Chancellerie d'Etat								
49,649 05		1. Traitements des fonctionnaires		-	53,820 8 83,275 2			-	53,820 83,275	
89,521 — 7,336 10		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau	2,231	85	10,223				7,991	
105,688 35	120,000	4. Frais d'impression	47,673	1 11	174,456		-	$-\ $	126,783	
$16,008 10 \\ 37,000 $		5. Service de l'hôtel de ville 6. Loyers	11,215	60	27,120 8 37,000 -	80			15,905 37,000	
2,000		7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensis			2,000				2,000	
307,202 60	320,088		61,121	20	387,896	90			326,775	-
		T T 11								
		F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois								
21,000 —		1. Fermage de la Feuille officielle	21,000				21,000	50		-
26,533 50 8,810 90		2. Abonnements des aubergistes3. Frais de rédaction du bulletin des séances	26,526 —	50	10,815	65	26,526 —	50	10,815	65
30,198 45		4. Frais d'impression du bulletin des sé-				- 1				
		ances et du bulletin des lois			38,330				38,330	
8,524 15	6,700		47,526	50	49,146	50	-		1,620	-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	\mathbf{s}	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr. C	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		I. Administration générale								
		G. Feuille officielle du Jura et ses annexes et bulletin des lois								
10,500 - 7,631 -		1. Fermage de la Feuille officielle 2. Abonnements des aubergistes	10,500 7,579		_		10,500 7,579			_
9,476 8		3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois			14,039	80			14,039	80
840 -		4. Compte rendu du Grand Conseil	18,079	95	990 15,029	90	3,049	45	990	_
7,814 1	9,200		10,079	6 0	19,029	ou	0,049	40		
		H. Préfets								
137,444 8	0 135,150	1. Traitements des préfets		_	135,678	7 5			135,678	
9,073 2	0 9,073	2. Secrétariat du préfet de Berne		-	9,073				9,073	
5,278 9 35,932 8		3. Indemnités des vice-préfets 4. Frais de bureau	124		7,193 48,379			_	7,193 48,255	
31,100 -		5. Loyers			31,100	-			31,100	
218,829 7	5 218,323	-	124	_	231,425	55		_	231,301	5
263,321 5 1,041 5 664,065 0 61,860 6 28,700 -	0 1,500 5 679,200 0 48,000 - 28,700	J. Secrétariats de préfecture 1. Traitements des secrétaires de préfecture 2. Indemnités des remplaçants 3. Traitements des employés 4. Frais de bureau	4,123 	_	260,110 1,292 673,855 78,480 28,950 1,042.689	80 90 45	 		260,110 1,292 673,807 74,357 28,950 1,038,517	80 70 70 90 90 90
146,553 140,449 49,986 5,714 307,202	0 140,450 0 33,000 0 6,000	B. Conseil-exécutif		_	201,520 140,049 45,811 5,132 387,896	85 85 —			201,520 140,049 45,680 5,132 326,775	8 0 0 0
8,524		E. Chancellerie d'Etat								
7,814	5 9,200	nexes	47,526 18,079					45	1,620	-
218,829 7	5 218,323	H. Préfets	124	-	231,425	55		-	231,301	
	0 1,020,700		~	-	1,042,689			-	1,038,517	-
1,871,386	1,848,661	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 138,887.15	131,154	35	2,118,702	50			1,987,548	3 1

Compte de 1930 Fr. Ct.	Budget de 1931 Fr.	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	s R	ecette	s	Dépense	38
		Kubriques du compte								
Fr. Ct.	Fr.			bru	tes			nett	es	
			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire								
		A. Cour suprême								
250,766 50		1. Traitements des juges			252,975		-		252,975	
$\begin{array}{c c} 3,002 & 40 \\ \hline 253,768 & 90 \end{array}$	3,000 256,000	2. Indemnités des juges-suppléants			3,568 256,544				3,568 256,544	-
253,768 90	256,000				200,044	40		\exists	200,044	40
		B. Greffe de la Cour								
55,519 65	56,520	1. Traitements des fonctionnaires			56,514				56,514	45
79,329 05	78,010	2. Traitements des employés			76,923				76,923	25
$9,863 \mid 20$ $17,929 \mid 35$		3. Frais de bureau	200 170	1 11	8,199 18,060				7,999 17,890	
22,800 —	22,800	5. Loyers			22,800	-			22,800	1
1,862 10		6. Bibliothèque			1,824	70			1,824	70
1,723 35	1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau			1,430	85		-	1,430	85
189,026 70	186,130		370		185,753	45			185,383	45
		C. Tribunaux de district								
314,972 05 5,069 30		1. Traitements des présidents de tribunal 2. Indemnités des vice-présidents			315,276 7,462				315,276 7,462	
62,817 85		3. Indemnités des juges et des juges-			1,402				7,402	10
50 000 00	40,000	suppléants			63,310				63,310	
52,322 90 45,000 —		4. Frais de bureau	232	2 80	56,056 46,000				55,823 46,000	
	500	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires			1,031	95			1,031	
- -	100	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance			_	_				_
480,182 10	483,100		232	80	489,138	20	_		488,905	40
		D. Greffes des tribunaux de district								
228,160 40		1. Traitements des greffiers			232,014		-		232,014	
12,925 85 378,898 40		2. Indemnités des remplaçants			7,949 377,980				7,949 377,980	
25,294 30	25,000	4. Frais de bureau	7,759)_	35,650		-		27,891	85
<u> 17,500</u> —		5. Loyers			17,500				17,500	-
662,778 95	665,350		7,75	-	671,095	60		-	663,336	60
		E. Ministère public								
76,000 80	76.000	1. Traitements des fonctionnaires			73,926	20			73,926	20
442 90	450	2. Frais de bureau du procureur général	-		449				449	
7,181 05	6,400	3. Frais de bureau des procureurs d'arron-			o 990	40			8,339	10
1,200	1,200	dissement et du procureur-suppléant . 4. Loyer			8,339 1,200		_		8,339 1,200	
84,824 75	84,050				83,915	25			83,915	25

	1	nton de Berne — Comp			1					
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recett		Dépens ites	es	Recett	es net	Dépense ttes	es
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.		C
			444 10 0							
		Administration courante			,					
		II. Administration judiciaire								
		F. Cours d'assises								
10,198 70 4,369 50		1. Indemnités des jurés		-	9,399			-	9,399	
2, 539 3	2,000	la Cour d'assises		-	3,991				3,991	
9,236 50		prètes et des huissiers 4. Frais de bureau		_	2,532 11,806	30			2,532 11,806	3
18,300 —		5. Loyers		_	18,300	-		_	18,300	
44,644 0	42,300				46,030	75		- -	46,030	'
		G. Offices des poursuites et des faillites								
1,804 1	1,800	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance			1,843	20			1,843	3
136,949 60	137,700	2. Traitements des fonctionnaires	-	_	136,943	15		-	136,943	3 3
3,812 9		3. Indemnités des remplaçants			5,403			-	5,403	
$369,695 \mid 89,695 \mid 49,695 \mid $		4. Traitements des agents de poursuites 5. Traitements des employés	70.	$\frac{1}{5}$	378,173 481,640				378,173 480,934	
32,997 60		6. Frais de bureau	26,15						39,589	
23,919 5	30,000	7. Registres et formules	4,57	7 90				-	31,001	
33,480		8. Loyers		_	33,525	-		_	33,525	- -
069,583	1,087,980		31,43	4 20	1,138,849	30		-	1,107,415	-
		II. Carrelle de navilhemmes								
0.284 7	0.000	H. Conseils de prud'hommes 1. Frais, part de l'Etat			9,245	65	_		9,245	. 6
9,284 75		1. Frais, part de l'Etat		-	9,245				9,245	- -
9,284 75	3,000			-	3,243	00			5,240	
		J. Tribunal administratif			0					
36,931 05	37,154	1. Traitements des fonctionnaires	-	_	37,153	50		_	37,153	3
35,752 60		2. Traitements des employés		-	38,271		-		38,271	
16,013 60 5,892 55		3. Indemnités des membres			16,039 6,003		_		16,039 6,003	
$\frac{3,892}{3,500}$ $\frac{3}{-}$,	5. Loyer			3,500				3,500	
98,089 80					100,968	-			100,968	- -
	,	·		-						-
	1	V Talbunal da commerca								
9,618 60	0.610	K. Tribunal de commerce 1. Traitement du greffier			9,618	60			9,618	
7,560		2. Traitement de l'employé			7,560		_		7,560	
5,810 30	7,000	3. Indemnités des membres		-	6,803	90		-	6,803	9
4,280 95		4. Frais de bureau et de déplacement .			4,300 300				4,300 300	
299 65 27,569 5 0	l	5. Bibliothèque			28,583	500200		-	28,583	- -
Carrier and	au. 410			1	=0.000	7237		1		11 77

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	iér	al pou	ır	1931			
Compte de 1930		Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépenses	$\mathbf{s} \mid$	Recett		Dépense	es
	Ct.			Fr.	bru Ct.		Ct.	Ti-s	net	T	Ct
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ci.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		6	Administration courante								
			II. Administration judiciaire	*							
253,768			A. Cour suprême	-	_	256,544			-	256,544	
189,026			B. Greffe de la Cour	370	1 1	185,753				185,383	
480,182 662,778			C. Tribunaux de district	232 $7,759$		489,138 : 671,095				488,905 663,336	
84,824	7 5		E. Ministère public		-	83,915				83,915	
44,644		42,300	F. Cours d'assises		_	46,030				46,030	7.
9,284			G. Offices des poursuites et des faillites H. Conseils de prud'hommes	31,434	20	1,138,849 9,245		_		1,107,415 9,245	
98,089		101,554		-		100,968				100,968	
27,569		28,779				28,583				28,583	
2,919,752	65	2,944,243	Les dépenses sont supérieures au budget	39,796	-	3,010,124	60			2,970,328	3 60
			de fr. 26,085. 60								-
			III a. Justice A. Frais d'administration de la Direction								
13,711	20	13.711	1. Traitements des fonctionnaires			13,711	20			13,711	20
19,554		19,676	2. Traitements des employés			19,675			-	19,675	
10,500 $45,511$			3. Frais de bureau	2,074		100				8,000	
3,000			4. Frais de justice	1,548 —	33	48,544 3,000	90			46,996 3,000	
939			6. Chambre des notaires et examens de			,,,,,	١			,,,,,	
93,216	70	80,387	notaires	3,722	-	753 9 5,759				92,036	-1
99,210	_	00,001		J, 1 22	40	39,139	20			32,V30	7 4.
			B. Commission de législation et revision des lois								
2,250	45	2,000	1. Frais de revision, de rédaction et d'im-								
10 ANA 1000000000		SS 80 80 80	pression		-	437				437	
2,250	45	2,000				437	20		- -	437	20
			C. Inspectorat								
31,773	70	37,844	1. Traitements des fonctionnaires			40,006	40	***************************************		40,006	3 40
3,300		3,700	2. Traitement de l'employé	3,224	90	6,924		-	_	3,700	- 1
7,818	10	7,800	3. Frais de bureau et de déplacement .			10,000				10,000	9
42,891	80	49,344		3,224	90	56,931	30			53,706	40
			D. Apprentissages								
3,000			1. Enseignement	6,650		9,650	-		-	3,000	
3,479		3,700	2. Examens d'apprentis	278	40	3,785	45			3,507	0
6,479		6,700		6,928	20	13,435	,=			6,507	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépense	\mathbf{s}	Recette	II	Dépense	es
uc 1990	uc 1991			bru	tes 			nett	tes 	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III a. Justice								
		E. Office cantonal des mineurs								
4,466 60		1. Traitements des fonctionnaires	_		37,615				37,615	
360 —		2. Traitements des employés	1 616		8,827				8,827	
9,538 40		3. Frais de bureau et de déplacement 4. Frais de justice et divers	1,616 1,735		17,257 11,748				15,641 10,013	
700 —		5. Loyers			3,016				3,016	
15,065 —	83,000	***	3,351	65	78,464	80			7 5,113	15
93,216 70 2,250 45 42,891 80 6,479 55 15,065 — 159,903 50		D. Apprentissages	3,722 - 3,224 6,928 3,351 17,227	90 40 65	95,759 437 56,931 13,435 78,464 245,027	20 30 45 80			92,036 437 53,706 6,507 75,113 227,800	20 40 05 15
49,715 85 107,275 55 23,757 30 9,600 — 190,348 70	108,601 22,800	III b. Police A. Frais d'administration de la Direction 1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau	6,051 6,051		48,071 109,722 28,600 9,200 195,594	75 70			48,071 109,722 22,548 9,200 189,542	75 85
		B. Passeports, arrestations et conduites								
16,029 70	12 000	1. Police des passeports et des étrangers			20,891	15			20,891	15
23,813	25,000	2. Frais d'arrestations		75	24,543	30	-		24,500	
23,593 60		3. Frais de conduites	8,917	05	31,164				22,247	
63,436 30	61,000		8,959	80	76,598	85			67,639	05

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1931			
Compte	Budget	Dubaiana da camata	Recette	s	Dépenses	Recette	s	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		brı	ıtes		net	ttes	
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		IIIb. Police							
		C. Corps de police							
28,704 7 1,751,945 4 67,880 3	5 1,755,000	2. Solde des gendarmes	6,710	90	29,133 1 1,786,679 9 41,995 2	5 —	-	29,133 1,779,969	05
1,500	-2,000		_		2,000			41,995 2,000	
2,980 3			568	45			-	2,996	
5,008 8 151,860 4			200	-	$\begin{vmatrix} 4,992 & 9 \\ 156,207 & 6 \end{vmatrix}$		-	4,992 156,007	
50,802 7			200		130,207	u		130,007	00
		de vélo, etc		-	54,624 9			54,624	
8,000 9			9 961	10	8,011 6		-	8,011	
8,334 7 12,501 1		10. Frais divers d'administration 11. Indemnités de déplacement et cours	2,261	10	12,236 8	5 —		9,975	75
40,000 -	40,000	d'instruction	— 40,000		12,499 9	$\begin{bmatrix} 0 & - \\ - & 40,000 \end{bmatrix}$	<u> </u>	12,499	90
2,049,519 6	-			-	2,111,947 1	_	_	2,062,206	70
		,			, ,		-		
27,098 5: 23,077 8: 19,700 —		b. Frais divers d'entretien	3 ,71 0	7 0	31,977 5 25,951 2 19,700 –			28,266 25,951 19,700	20
83,729 5 29,346 0 53,200 —	9 94,000 5 28,500 52,600	2. Prisons des districts: a. Nourriture	7,334 			5 — — —		71,528 31,399 53,200 230,046	17 85 —
							-	,- 20	
48,687 0 3,000 7 97,986 1 47,332 8 27,900 — 135,171 7 40,632 6 49,102 3 1,107 1 24,150 2	3,500 100,000 41,000 28,000 140,000 36,500 40,000 5	b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industries g. Exploitation agricole Roulement h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions	678 1,830 4,858 4,120 779 306,823 169,627 483,717 28,937 1,609	25 95 25 20 02 27 65 70	2,667 4 86,243 6 50,785 4 28,812 5 177,968 8 143,009 — 534,715 1 24,524 9	5 — 9 — 00 — 00 — 128,854 — 26,618 — 5 4,412 — 1,609	02 - 2 70		45 44 45 25 — — 92 —
23,844 9	40,000		519,264	62	559,240 1	4 —	-	39,975	52
		in du Cond Conseil 4022							

		nton de Berne — Comp	le gen			r 1931	II		_
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes	1	Dépenses	Recette	- 11	Dépense	S
				bru		<u> </u>	net		la
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	C
		Administration courante							
		III b. Police							
		E. Etablissements pénitentiaires							
		2. Maison de travail de St-Jean-Anet:	0.50	0.5	5 0.000	4.5		10.001	
48,158 50 2,443 70	C		2,537 100		50,828 4 2,230 9			48,291 $2,130$	
70,176 35			3,805	50	68,115	60 —		64,310	1
64,049 96	76,900	d. Entretien	18,446	95	76,552	33 —	-	58,105	
21,365 —	21,340		860	_	22,200 - 50,001 6	$\begin{array}{c c} - & - \\ 63 & 76,668 \end{array}$	97	21,340	-
$65,780 38 \\ 63,334 54$,	$126,670 \\ 245,483$	90	216,375				-
77,078 59			397,903		486,303	_		88,400	-
943 70		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	26,606		12,475	14,131	40		1
49,277 50			53,445		1,374	52,07		_	-
28,744 79	11,400		477,955	10	500,152	97 . —	_	22,197	1
83,581 23 11,960 24 214,893 75 244,179 40,582 73,543 55 587,208 90	12,000 210,000 207,000 41,000 60,000	b. Enseignement et culte	997 454 6,393 31,625 2,392 202,443 1,029,854	15 10 - 28	84,809 13,524 190,705 220,145 42,725 135,197 609,226	79 — 65 — 12 — — — 70 67,245		83,812 13,070 184,312 188,520 40,333	5
65,555 28	5,000	Roulement	1,274,159	25	1,296,334	96 —	-	22,175	,
19,419 65		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	46,753				-	2,508	
57,359 80		i. Pensions	78,210			78,210	45		-
142,334 73	50,000		1,399,123	35	1,345,596	53,520	74		
26,361 6,323 52,191 45,884 28,600 8,250 70 17,568 35 133,541 13,072 29,000 3,543 45	5,600 52,000 39,100 28,600 8,000 23,700 118,900	b. Enseignement et culte c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Industries g. Exploitation agricole h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	92 50 1,047 7,552 675 72,907 101,021 183,346 17,729 28,981	30 65 	6,164 52,171 56,518 29,200 61,446 97,194 329,449 3,961	95 — 06 — 50 — 11,46 70 3,82 86 — 13,76 28,98	7 05 8 90	146,103	3
0,010 10				1	-		-		2

Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	•	Dépense	e
le 1930	de 1931	Rubriques un compte		bru	tes			nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	-
		Administration courante								
		III b. Police								
		E. Etablissements pénitentiaires								
		5. Pénitencier et maison de travail d'Hin-								
28,474 54	31,500	delbank: a. Administration	4,476	05	34,877	26	_		30,401	1
1,378 96	1,500			30	1,288				1,287	
41,117 40	41,700		2,127		38,775		-	-	36,647	
43,158 50 16,000 —	36,200 $16,200$		4,663 200		42,761 $16,200$	45	_		38,097 16,000	
29,669 95	32,600		41,017	1 11	12,343	10	28,673	90		•
82 75	5,000	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	47,114		44,609		2,505			
01,376 70	89,500	Roulement	99,600	25	190,854	49	_		91,254	*
3,124 30		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,712		2,944	10	768	1 11		
13,436 90 2,000 —	$16,500 \\ 2,000$		16,705 2,000		185	_	16,520 $2,000$			
	71,000	k. Prejevement sur la dime de l'alcoor	122,018		193,983	=0	2,000		71,965	_
89,064 10	71,000		122,010	-	100,000	-			11,000	-
		a.								
23,844 97	40,000	1. Pénitencier de Thorberg	519,264	62	559,240	14			39,975	
28,744 79	11,400	2. Maison de travail de St-Jean-Anet	477,955						22,197	7
142,334 73		3. Pénitencier de Witzwil	, ,	1	1,345,596		53,526	74	110 790	•
95,001 74 89,064 10		4. Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse 5. Pénitencier et maison de travail d'Hin-	230,132	30	340,665	11			110,532	2
		delbank	122,018		193,983				71,965	-
94,330 87	162,300		2,748,493	37	2,939,638	42			191,145	5
	*	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme								
9,229 —		1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	12,229	-		-	12,229	-		
9,229 —	12,229	2. Subvention à la société de patronage et à la commission des détenus libérés .		_	12,229	_			12,229	9
_			12,229		12,229	_	_		(_
		G. Frais de justice et de police								
26,625 85		1. Frais de police criminelle	453	1 1	218,133			-	217,680)
293,929 72		2. Emoluments et rembousements de frais	603,774	76	290,674 300		313,100	60	300	1
$\begin{array}{c c} 300 - \\ 1,088 & 20 \end{array}$		3. Indemnité pour parts aux émoluments 4. Emoluments de la Cour suprême	2,959	40	1,273		1,685	50	_	,
43,176 02	40,000	5. Frais de police	2,889						47,558	3
1,500 —	1,500	6. Concordat pour la protection des jeunes								_
F 400	0.000	gens placés à l'étranger	_		1,500 5,687		—		1,500 5,687	
7,123 45 67 —	3,000	7. Chambres de conciliation 8. Frais de police extraordinaires (grèves)	_		792				792	
16,225 60	77,200		610,076	71	568,809		41,267	49	_	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1930	de 1931	rusriques un compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III b. Police								
		H. Etat civil								
234,496		1. Traitements des officiers de l'état civil	_	-	233,314 2,884				233,314 2,884	
2,971 - 237,467 3		2. Frais d'inspections et frais divers			236,198	-			236,198	-
201,101						_				
190,348 7		A. Frais d'administration de la Direction	6,051						189,542	
63,436		B. Passeports, arrestations et conduites . C. Corps de police	8,959		76,598 2,111,947			_	67,639 2,062,206	
236,151		D. Prisons	11,045		241,091			_	230,046	
94,330 8	,	E. Etablissements pénitentiaires	2,748,493	37	2,939,638	42		_	191,145	
$\frac{-}{16,225}$	77 200	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme G. Frais de justice et de police	12,229 610,076		12,229 568,809		41,267	10		-
237,467		H. Etat civil		_	236,198				236,198	70
	3 2,838,459	i	3.446.596	18	6,382,106				2,935,510	i
2,000,020	2,000,400	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 97,051.73	3,110,000	_	3,302,200	_		_		-
		TV ACC. in a contract of								
		IV. Affaires militaires A. Frais d'administration de la Direction								
22,376	20 22 280	1. Traitements des fonctionnaires	500		22,876	80			22,376	80
64,058		2. Traitements des employés	6,700	1	70,698				63,998	
8,750	.0 8,000	3. Frais de bureau	_	_	8,002	80		-	8,002	80
6,501		4. Frais d'impression	-		8,207		5	-	8,207	
4,200 - 1,654 -		5. Loyers			4,200 1,439		_	_	4,200 1,439	4 4
107,541			7,200	_	115,425			-	108,225	-
		B. Commissariat des guerres								
7,000	7 005	1	4 000		11,262	60			7 060	60
7,262 6 8,595 2		8	4,000		8,965				7,262 8,965	
84,315 (84,720	3. Traitements des employés			85,527	15		-	85,527	15
8,628 4			724	50	8,855			-	8,130	
6,100	- 6,100 $-$ 500				6,100	_			6,100	_
1,913	1		_		2,167	60			2,167	60
9,776	,	8. Part de la confection des effets mili-							,,	
		taires dans les frais d'administration	0.050				0.050			
29,329	30,000	¹ / ₆ (voir IV. F. 6.)	9,876	50	_	_	9,876	50		
23,323	50,000	nistration ¼ (voir IV. G. 6.)	29,630	_			29,630			_
503 5	800	10. Assurance contre les accidents	332		697	50		-	364	60
78,212	80,005		44,563	90	123,575	70		_	79,011	80
		· ·								
			l							

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	5	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	1	bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		¢.								
		Administration courante								
		IV Affina militaina								
		IV. Affaires militaires								
		C. Dépôt de Tavannes								
8,297 —	8,300	1. Loyers	5,063	_	13,360	_		-	8,297	-
8,297 —	8,300		5,063		13,360	_			8,297	
		D. Administration des casernes							ś	
6,019 70	6,450	1. Traitement de l'intendant des casernes	_		6,392	70			6,392	70
7,425 —	7,425	2. Traitements des employés		_	7,424	80		_	7,424	80
56,318 35		3. Entretien	12,364	65				-	58,008 5,996	
$\begin{array}{c c} 6,000 - \\ 110,026 & 45 \end{array}$		4. Achat de literie	8,843	55	5,996 118,870				110,026	
103,300 —	155,350	6. Indemnité de la Confédération	155,350	_		_	155,350			_
459 95		7. Assurance contre les accidents		45		-			380	-
82,949 45	33,245		176,584	65	209,463	<u>85</u>			32,879	20
		E. Administration des arrondissements								
		1. Traitements des commandants d'arron- dissement:								
53,393 90	54,485		_		54,487	35			54,487	35
6,471 90	6,500	1000000 1000000000000000000000000000000	_		6,501	55	_	-	6,501	55
		2. Frais de bureau des commandants d'arrondissement:								
41,330 10	41,465		_	_	43,263	55		-	43,263	55
7,440 —	7,440		500		7,940	_		-	7,440	
15,770 45 143,605 90		c. Frais divers	43 598						16,394 140,990	
11,028 30		4. Recrutement	_	_	11,843				11,843	
279,040 55	281,290		1,141	85	282,062	65			280,920	80
									d	
		F. Confection des effets d'habillement et								
1 100 min	F00 000	d'équipement des troupes	00.401	00	1 640 400	0.0			1 546 050	
$1,188,746 \begin{vmatrix} 20 \\ 137 \begin{vmatrix} 30 \end{vmatrix}$		 Achats, salaires des ouvriers. Assurance des ouvriers contre les accidents 	96,161 36		1,642,420 133				1,546,259 97	1
23,893 —	15,000	3. Intérêts du fonds de roulement			24,178			_	24,178	60
7,250 —		4. Loyer			7,250	—	1 605 055		7,250	-
$1,277,234 \mid 90 $ $9,776 \mid 50$		5. Produit	1,6 35,855	70	9,876	- -	1,635,855 —	70	9,876	59
47,431 90		(21.25.01)	1,732,053	60	1,683,859	_				
,								П		
		*								

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	5	Dépense	s	Recettes	3	Dépense	s
de 1930	de 1931			bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IV. Affaires militaires								
		G. Conservation et entretien du matériel de guerre								
36,611 50	70,000	1. Habillement, armement personnel et								
3,953 20	4 000	équipement	554,080 49						38,966 $3,307$	
2,256 75		3. Transports	5,937						3,717	
1,912 05	2,250	4. Assurance contre l'incendie			1,775	80			1,775	
55,290 —		5. Loyers	6,590	-	61,880			-	55,290	-
29,329 60 $22,087 95$	30,000 25,000	6. Frais d'administration (IV. B. 9.)			29,630	_			29,630	
22,087 95	25,000		19,533	05	19,047	05	486			
129,353 10	169,630	,	586,191	40	718,392	60		_	132,201	20
1,423 9 0 1, 423 90	500 500	H. Vente de matériel de guerre cantonal 1. Vente d'ancien matériel de guerre	575 575				575 575			
19,504 45 18,307 20 37,811 65	25,000 14,000 39,000	J. Dépenses militaires diverses 1. Sociétés de tir	79,604 79,604				 		21,808 26,534 48,342	70
107,541 25	106,715	A. Frais d'administration de la Direction	7,200		115,425	70			108,225	70
78,212 40	80,005	B. Commissariat des guerres	44,563	90	123,575				79,011	
8,297 —	8,300		5,063		13,360	0=			8,297	20
82,949 45 279,040 55	33,245 281,290		176,584 1,141						32,879 $280,920$	- 11
47,431 90		F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes			1,683,859		48,194		_	
129,353 10	169,630	G. Conservation et entretien du matériel de	586,191	40	718,392	60			132,201	20
1,423 90	500	guerre	575				 5 7 5	70		
37,811 65	39,000	J. Dépenses militaires diverses	79,604			=			48,342	95
674,349 60	717,685		2,632,978	15	3,274,087	10			641,108	95
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 76,576.05								

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al por	ır	1931			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	5	Dépense	es
de 1930		de 1931			bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante							s	
			V. Cultes								
			A. Frais d'administration de la Direction								
1,267	10		1. Frais de bureau			1,281 800	30		-	1,281 800	
2,067	10	1,800	2. Frantement du secretaire			2,081	30			2,081	-
	-		_		_		_				
			B. Culte protestant								
1,713,178					_	1,726,062			-	1,726,062	
9,343 44,051		9,600 $44,680$	2. Suppléments de traitement 3. Indemnités de logement	_		8,893 44,146				8,893 44,146	
74,423	_	74,590	4. Indemnités de chauffage		_	74,519			_	74,519	
23,064	65	22,300	5. Pensions de retraite		-	20,600	_		-	20,600	-
12,419	40	12,590	6. Subventions à des collatures et à des			40.00=	0.5			40.00	0.5
500		500	ecclésiastiques externes		_	12,607	35	_		12,607	35
580		580	testant de Soleure		_	580			-	580	_
801	35	801	8. Contributions de communes à la ré-	901	25			801	25		
2,041	05	2,000	tribution de pasteurs 9. Commission des examens de théologie	801 1,320			70	801	33	2,562	20
241,900		241,700	30 July 100			241,700	_		_	241,700	
3,300	_		11. Contribution aux frais du culte des								
			sourds-muets		-	3,300	-		-	3,300	-
_	-		12. Sonceboz-Sombeval, indemnité de logement, rachat			12,500				12,500	_
4,000			(Delémont, subside pour constructions			12,500				12,500	
4,000			de bâtiments curiaux, solde)								
5,000	_		(Buchen, construction d'une église, subside)								
2,132,499	70	2,170,289		2,121	85	2,148,792	30		_	2,146,670	45
			C. Culte catholique romain								
431,815	70	447 580	1. Traitements du clergé	114	80	430,951	30			430,836	5 50
1,241			2. Suppléments de traitement			1,300	_			1,300	
4,266			3. Indemnités de logement			4,500			_	4,500)
1,800	_		4. Indemnités de chauffage		-	1,800			-	1,800	1
27,900			5. Pensions de retraite		-	29,530	80			29,530	80
2,781	40	2,781	6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de								
			la conférence diocésaine			4,082	50		-	4,082	50
7,850			7. Traitements des chanoines bernois		-	8,800		_	-	8,800)
285	25	100	8. Commission des examens de théologie	360		315	40	44	60		_
477,370	<u>15</u>	494,261		474	80	481,280	_		=	480,805	20
			D. Culte catholique chrétien								
37,003	70	37,610	1. Traitements des curés	233	30	35,588	95			35,355	65
400			2. Suppléments de traitement		-	400		_	-	400)
1,302		1,950	3. Indemnités de logement		-	1,300				1,300	. 1
1,200			4. Indemnités de chauffage		-	1,200			-	1,200	1
2,750			5. Traitement de l'évêque 6. Commission des examens de théologie	40	-	2,750 108				2,750 68	95
58			500 1		-				-		-
42,714		44,310	l e	278	900	11015	GP4r	1		41,074	4

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al pou	ır	1931			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	$ \mathbf{s} $	Recettes		Dépense	s
de 1930)	de 1931	Rubiiques un compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			V. Cultes								
2,067	10	1,800	A. Frais d'administration de la Direction	_		2,081	30			2,081	30
			B. Culte protestant			2,148,792	30		-	2,146,670	1 11
477,370 42,714			C. Culte catholique romain		1 80 3 30		<u>90</u>			480,805 41,074	
	-	2,710,660	Di carte carnon que emenez :		-	2,673,501				2,670,631	
2,004,001	-00	2,710,000	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 40,028,45		-	2,010,001	-		-		-
			de Ir. 40,028. 45								
								,			
			VI. Instruction publique								
			A. Frais d'administration de la Direction et du Synode			40 744	0.0			10 511	00
10,653 38,019			1. Traitement du secrétaire	1,200		10,711 40,114				10,711 38,914	
10,064			3. Frais de bureau			14,859			_	14,859	
2,000	1		4. Loyers		-	2,000	-		-	2,000	-
15,462	15	12,000	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement	13,336	3 95	29,501	90			16,164	95
5,428	70	5,000	6. Frais du Synode	_	_	5,257				5,257	
81,628	28	77,144		14,530	3 95	102,445	45		=	87,908	50
			D. Hadamarki								
005 101	-	000.040	B. Université								
897,161	75	902,313	1. Traitements des professeurs et privat- docents de l'Université	80,411	1 80	978,895	95			898,484	15
5,564	-		2. Droits d'immatriculation	6,302	2 50		_	6,302	50		_
224,538	1		3. Traitements des assistants	675		227,001 199,876				226,326 189,257	
170,583 130,018			4. Traitements des employés 5. Frais d'administration (mobilier, chauf-	10,618	5 89	199,070	40			109,237	55
			fage, etc.)	14,753						135,043	
215,860			6. Loyers	15,050)	230,860				215,810 51,000	
65,000		51,000	7. Bibliothèque de la ville, subvention . 8. Instituts et cliniques:			51,000				31,000	
5,962	85		1. Clinique chirurgicale		_	15,936				15,936	
9,844			2. Clinique médicale	1,440		11,699				10,259	
8,527			3. Cabinet d'anatomie	I	4 10			1	_	7,827	
5,594 4,215			4. Cabinet de physiologie 5. Cabinet d'ophtalmologie			7,240 5,619				6,569 4,292	
1,101	1000		6. Institut d'otiatrie et de laryngologie			1,825				1,825	
10,867			7. Institut pathologique		_	10,371			_	10,371	
4,739			8. Laboratoire de chimie médicale	889	9 10	'			-	3,102	
5,746			9. Institut d'hygiène et de bactériologie			7,332			-	6,586	
2,700			10. Institut «Pasteur»			7,700			_	2,700	
5,499 8,478			11. Laboratoire de chimie organique . 12. Laboratoire de chimie inorganique	4,989	$\begin{vmatrix} 6 & 55 \\ 9 & 35 \end{vmatrix}$					4,349 6,850	
0,110	. 50		1 Zamoranou de camine morganique		_						
1 770 876	79	1,702,569	A reporter	1/13 83	1 60	1,934,124	66			1,790,290	06

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	léi	ral pour	r 1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	;	Dépenses	Recette	s	Dépens	es
de 1930	de 1931	1		bru	ites		net	ttes	
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		VI Instruction publicus							
		VI. Instruction publique							
1,770,876 72	1 702 569	B. Université Report	143 834	60	1,934,124 66			1,790,290	06
7,787 55		13. Cabinet de physique et Observatoire		_	5,995 59			5,995	
1,826 56		14. Institut d'astronomie			2,449 83			2,449	
2,249 50		15. Collections minéralogiques	938	60		j	_	7,967	
3,659 76		16. Institut de géologie		_	7,626 45	i —		7,626	
3,205 05		17. Collections zoologiques		-	6,890 20) —	-	6,890	
4,672 02		18. Institut pharmaceutique	659	35			-	13,118	
2,218 75		19. Institut pharmacologique		-	3,460 45		-	3,460	
5,237 05		20. Institut de dermatologie		-	3,720 80		-	3,720	
1,810 40		21. Clinique des maladies infantiles	-	-	2,171 55			2,171	
1,873 40		22. Institut géographique		-	2,551 10		-	2,551	
2,360 35 891 59		23. Institut psychologique 24. Collection d'objets d'art historiques	250	_	1,284 90 900 55			1,034	
408 50				10			_	900 435	
4,966 44	the state of the s	26. Cabinet d'anatomie	2	10	7,072 11			7,072	
4,500 44		27 Cabinet de physiologie			7,072 11			1,012	11
2,651 54		28. Cabinet d'anat. pathologique	7,248	30	9,668 56	_		2,420	26
1,213 65		29. Cabinet de zootechnie	7,240	50	1,127 72			1,127	
1,146 15		30. Clinique chirurgicale			1,100 75	1		1,100	
999 80		31. Clinique médicale	272	40				1,389	
9,073 35		The state of the s	15,922	20000			55		
		32. Clinique ambulatoire \dots 33. Pharmacie \dots 9	_	_			_		
3,095 80		34. Bibliothèque			3,616 95			3,616	95
_ _		35. Inspection des viandes		_				_	_
968 05	1	36. Ecole normale supérieure			785 40		_	785	40
11,410		37. Emoluments des laboratoires	11,717	_		11,717	-		_
22,369 75	1 1	38. Bibliothèques des séminaires	200	-	18,439 14			18,239	14
		9. Jardin botanique:							
		(a. Entretien	2,703	55	74,224 66	h			
		b. Subvention pour le jardin alpestre		1		li .			
		de la Schynige Platte		-	520 —	11			
91,636 73	85,000	c. Loyer du jardin botanique		-	18,700 —	} -	-	85,741	11
		d. Subvention du conseil de bourgeoisie				11			
		de la ville de Berne	2,000			li			
00 050 75	6 000	e. Subvention de la municipalité de Berne	3,000			10.000			
22,952 75	6,000	10. Hôpital vétérinaire	81,371	50	71,065 39	10,306	11		-
	1 1	(a. Traitements	3,133	25	50,467 80	\			
65,192 60	64,947	b. Appareils, médicaments, etc	12,334		52,665 15			62,664	75
00,102 00	01,011	c. Subvention de la municipalité de Berne	25,000					02,004	10
		12. Institut dentaire:	20,000			ľ			
		(a. Traitements	5,568	15	42,203 40	h			
		b. Matériel d'enseignement			27,097 60				
67,772 60	43,000	{ c. Loyer			19,000 —	}		42,633	15
		d. Recettes	35,099	70					
		e. Subvention de la municipalité de Berne	5,000		_	IJ			
		13. Institut de médecine légale:				ĺ			
		(a. Traitements			18,579 15				
22,275 45	23,500	b. Matériel d'enseignement	4	50	7,970 80			27 286	25
40	20,000	c. Loyer			1,800 —	l(27,286	oo
		d. Recettes	1,058	60)			
2,049,929 66	2,035,016	A reporter	357,319	25	2,428,096 50			2,070,777	25
, , , , , , ,	,,	13731001	23.,010	-5	_,,			_,,	_,5
		- du Grand Grandi 4099	1	H	4		: 11		- 1

	Cai	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1931	
Compte	Budget		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	bru	ites	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courants				
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		B. Université	222 242 25	0 400 000 50		0.000 555 05
2,049,929 66	2,035,016	A reporter 14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:	357,319 25	2,428,096 50		2,070,777 25
420,000 —	420,000	a. Contribution aux frais des cliniques		423,000 —	_	423,000 —
29,703 —	30,000	les cliniques	_ -	35,257 —	_	35,257 —
3,000	3,000	c. Contribution aux frais de l'institut de radiographie		3,000 —		3,000 —
10,750 —	10,750	d. Indemnité pour l'entretien des bâtiments	_ -	10,750 —	- -	10,750 —
1,500 —	1,500	15. Subvention de l'Etat pour la poli- clinique de l'hôpital «Jenner»		1,500 —		1,500 —
2,514,882 66	2,500,266		357,319 25	2,901,603 50		2,544,284 25
176,150 — 851,115 35 2,098,645 30 17,692 30 872 30 195,325 90 11,953 70 33,891 05 3,561 — 355,582 40 1,180 — 1,000 — 3,746,969 30	2,112,000 17,693 900 200,000 14,100 24,000 4,000 360,000 1,500 3,000	vention de l'Etat	575 — 675 — 3,991 20 14,519 15 — 200 —			177,000 — 861,229 30 2,099,256 45 17,693 — 998 — 180,533 85 14,648 80 30,299 80 4,812 — 362,823 50 850 — 2,994 75 3,753,139 45
		D. Ecoles primaires				
7,461,068 75	(8)	1. Contributions aux traitements des maîtres		7,472,549 65	5	7,472,549 65
275,976 35	20,000 276,500		31,000 — 62,685 70	50,927 - 323,885 05	5	19,927 — $261,199$ 35
703,698 40	710,000	4. Caisse d'assurance, subside	150,000 —	854,510 35		704,510 35
27,860 30		tériel d'enseignement et bibliothèques	13,000 —	36,895 40		23,895 40
31,637 —	60,000	6. Subventions pour la construction de maisons d'école	40,000 —	99,364 6	5	59,364 65
804,498 25	and the second second second	7. Ecoles de couture		814,180 70	0 - -	814,180 70
$\frac{6,500}{9,311,239} = \frac{6}{0.000}$	6,500		18,863 85 315 549 55	$\begin{array}{c c} 25,106 & 75 \\ \hline 9,677,419 & 55 \end{array}$		$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
9,311,239 08	9,300,000	A reporter	010,049 00	0,011,410		3,001,010

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	ral pour	r 1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépenses	Recette		Dépens	es
de 1990	de 1551			bru	ıtes		ne	ttes	
Fr. C	f. Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		VI. Instruction publique							
		D. Ecoles primaires			•	-			
9,311,239 0	5 9,366,000		315,549	55	9,677,419 55	5	-	9,361,870	
131,992 8	132,792	9. Inspecteurs d'écoles: a. Traitements et frais de déplacement			130,601 55			130,601	55
3,241 4			Ser movem		4,660 85			4,660	
1,490 5	,	10. Enseignement par sections de classe	Accessed to		2,859			2,859	1 1
35,679 5		11. Enseignement des travaux manuels	8,500		45,517 35	i		37,017	
57,241 6		12. Subventions pour fournitures scolaires	40,000		97,753 05			57,753	
69,734 1		13. Ecoles complémentaires	28,508		104,730 25			76,221	
89,536 5		14. Remplacement d'instituteurs malades	53,867		156,001 45			102,133	
7,270 9		15. Remplacement des maîtresses de cou-	,						
		ture malades			11,617 50			11,617	50
39,000 -	39,500	16. Subventions aux établissements spé-							
		ciaux pour l'éducation des enfants							
		sourds-muets, aveugles, etc	40,000	-	79,100 35	il —		39,100	35
	1	17. Enseignements de l'économie domestiques							
221,527 3	228,000								
	1	et cours	194,369	-	437,120 40			242,751	40
10,100 —	12,700	b. Ecoles complémentaires privées et							
	1 1	cours	29,850	-	42,650 —	_	-	12,800	1 11
1,490 —	1,500		800	-	1,610 —		-	810	-
17,500 —	18,000		18,000	-	250 —	17,750)	_	
53,948 85	53,500	18. Maîtresses de couture, caisse de re-							
		traite, subvention	30,000		80,993 80	_	-	50,993	80
10,411 —	10,000	19. Remplacement de maîtres astreints au							
400 =		service militaire			14,925 —	_	-	14,925	
138 70	100	20. Commission concernant les prestations							
		en nature					_		
10,026,542 50	10,081,292		759,444	95	10,887,810 10	_	_	10,128,365	15
21,337 82,177 30,086 70 28,878 35 20,400 1,073 181,807 3,288 10 32,200 ———————————————————————————————————	82,469 33,000 30,000 20,400 1,000 186,195 — 32,000	E. Ecoles normales 1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Exploitation agricole Roulement g. Augmentations et diminutions à l'inventaire h. Pensions	1,137 16,374 1,918 1,498 2,150 3,848 26 927 870 32,375 60,172	08- 70 30 90 78	22,588 80 106,545 60 29,388 25 34,197 05 22,400 — 2,713 65 217,833 35 3,756 60 — 221,589 95			21,451 90,171 27,469 32,698 20,250 — 190,905 2,886 — 161,417	55 75 — 57 55 —
192,099 37	194,195	-	60,172	03	<u> 221,569 95</u>			101,417	12

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al poi	ır	1931			
Compte	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recette	s	Dépense	es
de 1930	·			brut		_		nett		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VI. Instruction publique								
		E. Ecoles normales								
		B. Section supérieure à Berne: a. Administration:								
820 55 4,769 50		 Mobilier, achat et entretien Chauffage, éclairage, etc 	2,324	70	753 7,122				753 4,797	
4,319 40		3. Concierge		-	4,320	-		-	4,320)
674 - 439 60	700 500	4. Frais de bureau 5. Bâtiments, entretien	45 14		1,054 88		_		1,008	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
459 60	300	b. Enseignement:	14	20	88	20			74	0.
92,306 10 6,745 34		1. Traitements	61,781	80	156,591	80			94,810) —
0,745 54	3,000	thèque, etc	1,120	50	8,847				7,727	
16,100 —	16,100			-	16,100 38,203			-	16,100 38,203	
41,927 — $1,899$ 15	41,000 2,800	And the Annual Control of the Annual Control	_		1,852				1,852	
170,000 64			65,287	10	234,933	80	_		169,646	3 7
15,764 95 65,663 18 15,236 15,557 13 108,222 01 2,111	59,790 18,190 11,000	b. Enseignement	29	55	15,554 61,333 15,855 13,328 106,071	66 33 59			15,547 61,322 15,855 13,299 106,02 4	2 50 5 33 9 14
10,883 —	10,690	•			10,390	_			10,390) _
109,404 01	108,500		11,602	55	116,461	78			104,859	9 2
16,703 05 67,004 49 158 65 7,347 30 12,300 — 103,513 49 4,511 4,000 20,992 50 115,994 99	63,440 5,100 12,300 97,840 4,000 22,200	b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer Roulement f. Augmentations et diminut. à l'inventaire g. Subvention de la ville de Thoune h. Bourses	124 1,861 — 587 — 2,572 1,853 4,000 — 8,425	92 — — 97 —	17,378 65,187 177 7,959 12,300 103,002 252 20,180 123,435	58 23 85 — 91 — 90	1,60 4,00		17,254 63,325 177 7,372 12,300 100,429 20,180 115,009	5 6 7 2 8 0 – 9 9 – 0 9

	Ca	nton de Berne — Comp	te géne	éra	ıl pou	r	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	5	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	Rushiques du compte	h	rut	es]	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VI. Instruction publique								
		E. Ecoles normales								
		4. Ecole normale de Delémont:	0.0		10.011	اء			40 545	0.0
13,543 55 52,139 7 3		a. Administrationb. Enseignement	93	75	13,811 56,076				13,717 56,076	
18,989 50			758	65	18,604				17,846	_
13,312 39		d. Entretien		-	13,803	60		-	13,803	
$\begin{array}{c c} 18,300 \\ 1,896 \\ 30 \end{array}$	18,270 1,900		439		18,300 1,933	50			18,300 1,494	
118,181 47		Roulement	1,291	20	122,530				121,238	-
154 80		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,697		208		1,488	95		_
15,477 50	14,450	h. Pensions	15,040	-		_	15,040			_
102,549 17	99,000		18,029	20	122,738	93		_	104,709	73
			2							
		5. Dépenses diverses:								
16,820 —	16,820		3,031	-	14,798	10		-	11,767	10
10,999 95	12,000		6,016	40	16,639	65			10,623	25
15,133 40	15,000	nement	— 0,010 —	40	15,973				15,973	
42,953 35			9,047	40	47,411				38,363	
12,000 00						_				
21,800 —	21,800	6. Musée scolaire suisse, subvention	1,300		23,100				21,800	
21,800 —	21,800		1,300	_	23,100	_			21,800	<u> </u>
		,								
60,000 —	60,000	7. Allocation prélevée sur la subvention scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)	72,000				72,000		_	_
60,000	60,000	,	72,000				72,000	-		-
	00,000		12,000			_	12,000	-		├
		1. Ecole normale allemande des instituteurs								
152,895 37		A. Section inférieure à Hofwil	60,172		221,589			-	161,417	
170,000 64		-	65,287	-	234,933			_	169,646	-
322,896 01			125,459		456,523 116,461				331,063 104,859	
109,404 01 115,994 99		2. Ecole normale de Porrentruy 3. Ecole normale de Thoune	11,602 8,425		123,435				115,009	
102,549 17		4. Ecole normale de Delémont	18,029		122,738		_	_	104,709	
650,844 18	647,417		163,517		819,160			_	655,642	
42,953 35	43,820	5. Cours de répétition et pensions	9,047		47,411			-	38,363	- 1
21,800 - 60,000 -		6. Musée scolaire, subvention 7. Allocation prélevée sur la subvention	1,300		23,100				21,800)
00,000	00,000	fédérale pour l'école primaire	72,000		_		72,000	_		-
655,597 53	653,037		245,865		889,671	27			643,806	3 2
				0011				1		

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931		bru	ites	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		F. Institutions de sourds-muets				
		1. Etablissement de Münchenbuchsee:	'			
13,896 —	13,400		545 —	15,612 60		15,067 60
32,747 14			599 —	32,402 09		31,803 09 37,611 66
37,013 93 39,240 25			1,035 — 91 —	38,646 66 40,014 50		39,923 50
19,080	19,200		100 —	19,200 —	_ _	19,100 —
135	1,000		11,512 30		89 85	_ _
477 75			6,900 —	6,264 10	635 90	
1,529 85	2,200	h. Caisse d'assurance, subside		1,521 80		1,521 80
142,894 42	133,800	Roulement	29,782 30	165,084 20		144,301 90
1,497 15		i. Augmentations et diminut, à l'inventaire	2,369 95	2,397 80		27 85
53,990 —	50,000	k. Pensions	52,385 70		52,385 70	
87,407 27	83,800		75,537 95	167,482 —		91,944 05
10,000	10,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern:		12,000 —		12,000 —
12,000 —	12,000					12,000
12,000 —	12,000			12,000 —		12,000
2,978 60	2 900	3. Intérêts du fonds de l'institution des				
2,010	,,,,,,	sourds-muets	2,743 45		2,743 45	
2,978 60	2,900		2,743 45		2,743 45	
87,407 27		1. Etablissement de Münchenbuchsee	75,537 95	to the State of th	- -	91,944 05
12,000 —		2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern		12,000 —	- -	12,000 —
2,978 60	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institution des	2,743 45		2,743 45	
00.100.05	00.000	sourds-muets	78,281 40	179,482		101,200 60
96,428 67	92,900		70,201 40	119,402		101,200 00
		G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences				
37,500 —	37,500	1. Musée historique, subvention	15,000 —	52,500 —		37,500 —
6,000 —	6,000	2. Musée des beaux-arts, subvention		7,000 —		7,000 —
3,000 —	3,000			4,500 —		4,500 —
2,000 —	2,000	4. Conservatoire, subvention	(2,000	- -	2,000 —
1,214 —	1,214	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions		1,214 — 5,000 —		1,214 — 5,000 —
5,000 $ 27,556$ 75	5,000 20,000		22,800 —	44,045 85		21,245 85
4,375	5,000	- 1		5,000 —	_	5,000 —
25,000 —	25,000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		25,000 —		25,000 —
6,000 —		10. Orchestre de la ville deBerne, subvention	_	6,000 —		6,000 —
600 —		11. Musée alpin, subvention	- -	600 —		600 —
500 —		12. Musée jurassien de Delémont, subvention		800 —		800 —
2,750 —		13. Société cantonale de musique, subvention		2,750 —		2,750 —
		14. Fondation «Château de Spiez», subvention 15. Musée d'histoire naturelle, nouveau		5,000 —		5,000
25142	50,000	bâtiment, subvention		50,000 —	_ _	50,000 —
	50,000	16. Musée des beaux-arts, nouveau bâti-				
		ment, subvention	- -	50,000 —	-	50,000 —
		17. Station scientifique du Jungfraujoch, subvent.		10,000 —		10,000 —
121,495 75	219,864		<u> </u>	271,409 85		233,609 85
	l l	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gene	ral pour	1931	II .
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
le 1930	de 1931		bı	rutes	n	ettes
Fr. Ct	. Fr.		Fr. C	t. Fr. Ci	f. Fr. C	t. Fr. C
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		H. Librairie scolaire				
661,402 6			8,780 3	603,950 9	0 — -	- 595,170
54,593 —	186,890	seignement		224,668 9	5 — -	224,668
89,765 4		seignement	288,646		288,646 5	
2,569 6 95,170 5			$\begin{array}{c c} - & - \\ 624,285 & 3 \end{array}$	5,100 9 30 9,333 5		5,100 5 —
66,370 7			921,712 2	843,054	0 78,657 9	00
23,838 14,473 - 4,660 8 4,100 - 951 7 18,846 2 56,869 9	2,000 5 11,500 4,150 5 1,500 0 24,000	b. Salaires	211 8 	$\begin{array}{c c} & 4,100 \\ \hline & 2,999 \\ & 16,830 \\ \hline \end{array}$	5 — - - 0 — - 0 — -	24,898 1,571 8,998 4,100 1,302 16,830 57,700
4,775 9 4,744 9 9,500 8	5 530	b. Versement au fonds de réserve		- 6,338 5 - 14,618 6 - 20,957 1	1	- 6,338 - 14,618 - 20,957
9,500 0	9 1,200		·			
66,370 7 56,869 9	5 77,656 0 70,373	1. Matériel d'enseignement	921,712 1,908			90 — — 57,700
9,500 8	5 7,285		923,621	_		16 — 20,957
	5 7,283	o. Emplor du produit	923,621			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1931		
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépenses	s Recet	tes	Dépenses
de 1930	de 1931	rusiiques du compte		bru	tes		net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante						
		VI. Instruction publique						
		J. Subvention fédérale pour l'école primaire						
472,075 80	404,636	1. Subvention de la Confédération 2. Emploi de la subvention:	958,531	60	- -	958,5	31 60	_
100,000 —	100,000				100,000			100,000 —
44,000 —	44,000	b. Suppléments de pensions à des in-						
60,000 —	60,000	stituteurs retraités			70,000	_		70,000 —
40,000 —	40,000	normales de l'Etat (VI. E. 7.) d. Contribution ordinaire de l'Etat aux		-	100,000			100,000 —
		constructions scolaires			40,000		-	40,000 —
60,000 —	60,000	e. Subventions extraordinaires en fa- veur de l'école primaire selon l'art. 14						
1000		de la loi sur les traitements du corps enseignant			60,000		-	60,000 —
100,636 40	100,636							
		aux élèves primaires nécessiteux .			100,000		-	100,000 —
67,439 40		(Contribution aux frais de transfor- mation de l'établissement de sourds-						
		muets de Münchenbuchsee) g. Subventions aux communes pour la						
		gratuité du matériel d'enseignement			40,000			40,000 —
_		et des fournitures scolaires (VI. D. 12) h. Subventions aux communes pour l'en-			40,000			40,000 —
		seignement des travaux manuels à l'école primaire (VI. D. 11.)	(produces		10,000			10,000 —
		i. Subsides en faveur des institutions générales d'instruction au sens de						
		l'art. 29 de la loi du 6 mai 1894	-	_	15,000	_	-	15,000 —
		k. Subsides en faveur des cours de per- fectionnement du corps enseignant						
		primaire (VI. E. 5b)		-	10,000			10,000
		des instituteurs pour la mise en						
		compte d'années de service au profit des membres âgés du corps ensei-			F 0.000			7 0.000
_		gnant (VI. D. 4.)			50,000			50,000 —
		tresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)			30,000			30,000 —
		n. Subventions pour les mesures en fa-						
- -		veur des anormaux (VI. D. 16.) o. A la disposition du Conseil-exécutif,			40,000			40,000 —
		pour être employé conformément à la loi fédérale	_		293,531	60 —		293,531 60
			958,531	60	958,531			
							.	
	1							8

	Ca	nton de Berne — Comp	te généi	al pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Rusiliques un compte	bru	ıtes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme				
1,000 — 1,000 —		 Prélèvement sur la dîme de l'alcool . Refuges pour enfants, subvention . 	1,000 —	1,000	1,000 — —	1,000
			1,000	1,000 —		
81,628 28	77,144	A. Frais d'administration de la Direction et	14 596 05	109 445 45		97 009 50
2,514,882 66			357,319 25	102,445 45 2,901,603 50		87,908 50 2,544,284 25
3,746,969 30 10,026,542 50				3,959,549 80 10,887,810 10		3,753,139 45 10,128,365 15
655,597 53	653,037	E. Ecoles normales	245,865 05	889,671 27		643,806 22
96,428 67 121,495 75	1.51		78,281 40 37,800 —	179,482 — $271,409$ 85		101,200 60 233,609 85
		H. Librairie scolaire	923,621 06 958,531 60			
	_	J. Subvention fédérale pour l'école primaire K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	1,000	1,000		
17,243,544 69	17,400,696	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 91,618.02	3,582,810 61	21,075,124 63		17,492,314 02
		VII. Affaires communales				
		A. Frais d'administration de la Direction				
26,014 60 15,448 65		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	_ -	26,736 20 15,473 20		26,736 20 15,473 20
9,242 50	6,000	3. Frais de bureau et de déplacement	4,864 90	11,522 65		6,657 75
1,200 —		4. Loyers		1,200		1,200 — 50,067 15
51,905 75	49,183	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 884.15	4,864 90	54,932 05		50,007 15
		1				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1931			
Compte	Budget		Recettes	8	Dépenses	,	Recette	s	Dépense	s
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	,	bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VIII. Assistance publique								
		A. Frais d'administration de la Direction								
32,497 25		1. Traitements des fonctionnaires	— 800		36,325 94,597		_		36,325 93,797	
87,804 15 16,360 18	15,000	2. Traitements des employés	2,140	i	17,117			-	14,976	50
4,900 —		4. Loyers	2,940	95	4,900 - 152,940 5	55			4,900 149,999	-
141,561 58	140,000				192,910				113,000	
		B. Commission et inspecteurs de l'assistance								
509 70	1.000	publique 1. Commission cantonale			340	65		_	340	65
		2. Inspecteur cantonal et adjoints:			34,859				34,859	55
34,123 80 19,829 75	18,000	b. Frais de bureau et de déplacement	_		18,003	95	_		18,003	95
$\begin{array}{c c} 1,200 - \\ 24,108 70 \end{array}$	1,200 25,000	c. Loyer	_	_	1,200 - 24,400		_	_	1,200 24,400	
79,771 95		•		_	78,804	30		_	78,804	30
		C. Assistance des indigents								
9 707 401 06	2 500 000	1. Subventions aux communes:								
2,707,491 96	1	manente	626	20	2,633,558	60		-	2,632,932	40
1,405,024 62	1,300,000	poraire	875	65	1,424,665	47	_		1,423,789	82
1,599,997 71		TOTAL PORT CONTROL OF THE CONTROL OF	374,393	04	2,512,370	81		-	2,137,977	77
1,609,933 92		113 de la loi sur l'assistance publique	219,420	44	1,969,277	29		-	1,749,856	85
200,000 —	200,000	3. Subventions extraordinaires aux communes		_	200,000	_		_	200,000	
7,522,448 21	6,900,000	,	595,315	33	8,739,872	17		_	8,144,556	84
<i>i</i> 1	I	I	ı	1	II I				II	1

Compte	Budget	Dulai and Janes	Recette	\mathbf{s}	Dépenses	Recette	s	Dépense
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		brut	es		nett	es
Fr. C	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr.	Ct.	Fr.
		Administration courante						
		VIII. Assistance publique						
	,	D. Hospices régionaux et communaux						
12,000 -		d'invalides, subventions (1. Hospice de l'Oberland à Utzigen			11,375 —			11,375
11,225 -	_[]	2. Hospice du Seeland à Worben		-	11,075 —			11,075
11,275 -	-	3. Hospice du Mittelland à Riggisberg		-	11,375 —	-		11,375
7,500 - 9,425 -	- 85,000	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil 5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühi			$\begin{array}{c c} 8,100 \\ 9,425 \\ \end{array}$			8,100 9,425
10,725		6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg			10,675			10,675
8,475	-	7. Hospice du district de Signau à Langnau		-	8,600 —		-	8,600
14,400		8. Hospices communaux divers		-	14,825 —		-	14,825
85,025 -	85,000			_	85,450 —		- -	85,450
		E. Maisons d'éducation des districts et						
		privées, subventions			0.500			A = A =
2,500 -	2,500 - 24,000				2,500 $24,000 $			2,500 $24,000$
20,000 - 2,500 -	-24,000 $-2,500$	The same of the sa	_		3,540 —			3,540
3,500 -	3,500	4. Orphelinat de Porrentruy						_
3,500 -	3,500				3,500 — 6,000 —			3,500
6,000 - 2,500 -	$ \begin{array}{c c} - & 6,000 \\ - & 2,500 \end{array} $				2,500 —			6,000 $2,500$
5,000	5,000	8. Maison d'éducation d'Oberbipp	_	-	5,000 —	_	-	5,000
5,000 -	5,000		_		5,000 — 2,500 —			5,000
2,500 - 7,000 -	$\begin{bmatrix} 2,500 \\ 10,000 \end{bmatrix}$	10. Maison d'éducation du Steinhœlzli 11. Maison pour enfants faibles d'esprit			2,500	_		2,500
7,000	<u> </u>	de Berthoud		-	10,000 —		-	10,000
10,000 -	10,000	12. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg			10,000 —	_		10,000
70,000 -	77,000				74,540			74,540
		F. Maisons cantonales d'éducation 1. Landorf						
10,377	9,500		6	4 45	9,821 14			9,756
11,346	5 9,100	b. Enseignement	1,99	1 11	12,450 36		$\left - \right $	10,455
23,006 7 23,179 0			890 2,610	1 11	23,101 71 $26,549 69$			22,211 23,939
8,980 -	- 8,980				9,100 —			8,980
10,372			42,87	0 50	35,067 65	7,802	2 85	
66,518 1					116,090 55	· —		67,540
4,472 3		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire h. Pensions	1,503 22,973		4,396 — 1,365 —	$\frac{}{21,608}$	8 50	2,893
18,353				-	121,851 55		500	48,825
52,636	43,880	-	73,02	40	121,001 00			40,020
	1	1	1			1		

Compte	Budget		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
le 1930	de 1931	Rubriques du compte	brut	-	nett	_
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr.
		Administration courante				
		VIII. Assistance publique				
		F. Maisons cantonales d'éducation				
10,024 85	9,964	2. Aarwangen: a. Administration	22 50	10,109 40	_ _	10,086
10,727 21			_ -	10,403 61	- -	10,403
21,821 48			95 95	24,308 54		24,212
20,268 75 7,050 —	16,700 7,400	16 U.S. TORONO 1800 O SERVICENCO 18 60 40 8 10 10	2,503 45 90 —	18,338 45 7,400 —		15,835 7,310
1,030 - 1,041 76			20,473 36	18,817 41	1,655 95	— —
68,850 53		, ,	23,185 26	89,377 41		66,192
1,892 —		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	716 —	2,206 —	- -	1,490
19,680 —	17,600		22,231 —	2,005 75		_
51,062 53	46,984		46,132 26	93,589 16		47,45
9,363 90 8,916 65 28,729 21 27,203 30 4,900 11,020 90	8,180 27,000 19,000 4,900 4,150	b. Enseignement	10 50 19 40 133 10 1,711 55 — 52,280 89	9,781 37 7,414 80 27,800 58 29,758 85 4,900 — 45,737 15	6,543 74	9,770 7,395 27,667 28,047 4,900
68,092 16 1,789 50	,	210 012	54,155 44 3,782 —	125,392 75 2,787 50		71,23
25,642 50		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire h. Pensions	25,022 50	2,78750 $2,20750$		
44,239 16	47,430		82,959 94	130,387 75		47,42
10,045 16 9,919 56 19,950 32 16,322 15	9,400 20,400 14,200	b. Enseignement	611 80 149 85 1,155 — 3,100 50	10,474 9,971 06 19,491 17,691 6 400		9,862 9,821 18,336 14,590
$\begin{array}{c c} 6,400 \\ 5,755 \\ 87 \end{array}$	6,400 5,500		-48,549 78	$\begin{array}{c c} 6,400 \\ 45,895 \end{array} = \begin{array}{c c} 30 \end{array}$	$\frac{-}{2,654}$	6,400
56,881 32		The state of the s	53,566 93	109,923 15		56,350
196 —	99,100	Roulement g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,020 —	4,888 —		1,868
15,340 —	11,000		15,387 50	1,245 —	14,142 50	
41,345 32	44,100		71,974 43	116,056 15		44,08

s and second	Ca	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1931	
Compte	Budget	D. I. Samuel de compute	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	bru	tes	nette	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		A 1 - Substitutible and a superior				
		Administration courante				
		VIII. Assistance publique				
		F. Maisons cantonales d'éducation				
		5. Bretièges:				
10,523 76		a. Administration	2,445 —	13,451 56		11,006 56 $10,699 53$
9,129 83			3,808 — 1,403 50	$ \begin{array}{c cccc} 14,507 & 53 \\ 22,124 & \end{array} $		20,720 50
19,723 50 21,724 75			27,105 40	48,229 22		21,123 82
6,310 —	6,000	1000 APP 100 A	140 —	6,450 —	_	6,310 —
5,072 50	5,800	f. Exploitation agricole	34,932 50	33,344 43	1,588 07	
62,339 34	52,800		69,834 40	138,106 74		68,272 34
332 —		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	6,918 —	31,878 — 1,545 —	16,555	24,960 —
12,472 50	10,800	h. Pensions	18,100 — 26,177 85	1,545 —	26,177 85	
9,300 —		(Subvention du fonds Jean Aebi)	20,177 00		20,211	
40,898 84	42,000		121,030 25	171,529 74		50,499 49
		6. Sonvilier:		0.100.00		9 106 00
9,471 55				8,196 90 3,268 95		8,196 90 3,268 95
6,564 39 17,146 18			890 30	13,621 69		12,731 39
9,511 —	10,960		3,742 80	17,990 70		14,247 90
6,600 —	6,600	e. Loyer		6,600 —	_ -	6,600 —
300 94	2,950	f. Exploitation agricole	100,305 68			25,336 57
48,992 18		Roulement	104,938 78			70,381 71
5,492 50		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	86,611 70 3,255 50		86,611 70 3,015 50	
8,995	8,320		194,805 98			
45,489 68	45,490		194,609 50	119,900 19	10,215	
		7. Loveresse:				
8,473 95		a. Administration	_	9,070 95		9,070 95
6,372 70			$-{297}{30}$	6,413 60 9,972 35		6,413 60 9,675 05
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			3,531 —	11,642 85		8,111 85
3,300 —	3,300		_	3,300 —		3,300 —
901 15		The state of the s	11,274 20		-	
33,373 10	36,300	Roulement	15,102 50		- -	34,820 40
542 —	-	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	470 8 722 50	3,981 — 526 —	8,196 50	3,511 —
7,925	7,550	-	8,722 50		I	30,134 90
25,990 10	28,750) -	24,295 —	54,429 90		55,154 50
						19*

4	.Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	5	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	rasiiques du compe	1	brut	tes		1	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
		Administration courante								
		VIII. Assistance publique								
		F. Maisons cantonales d'éducation								
52,636 93	43,880	1. Landorf	73,026	45	121,851	55			48,825	1
51,062 53	46,984	2. Aarwangen	46,132	26	93,589	16			47,456	6
44,239 16		3. Cerlier	82,959		130,387				47,427	
41,345 32 40,898 84		4. Kehrsatz	71,974 121,030		116,056 171,529				44,081 $50,499$	
45,489 68		5. Bretièges	194,805		175,560		19,245	49		
25,990 10		7. Loveresse	24,295		54,429			_	30,134	ć
301,662 56		100 000 100 000 000 000 000 000 000 000	614,224	31	863,404	74			249,180	4
, , , , ,	,				,					
		G. Subventions diverses								
42,501 55	40.000	1. Bourses pour apprentissages	100		35,975	05			35,875	
15,023 22		2. Assistance de malades étrangers au canton	12,408	1 11	42,423				30,015	
7,000 —		3. Subventions à des sociétés de secours	,		12,120				,	
		à l'étranger	_		7,000	-		-	7,000	-
20,000 —	20,000	4. Secours en cas de dommages dus aux								
		éléments	202,212	70	222,212	70	_	-	20,000	-
	_	5. Société cantonale «Pour la vieillesse» et subsides en faveur de l'aide aux vieillards	100,000		108,000				8,000	
3,000 —	3,000				3,000				3,000	
2,000 —	2,000	1	_		2,000	-		_	2,000	
	_	8. Assistance des anormaux	36,151		36,151	-		-		-
89,524 77	87,000		350,872	30	456,762	50		_	105,890	2
		H. Mesures propres à combattre								
		l'alcoolisme								
119,758 68	120,000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	150,588			_	150,588	35		-
119,758 68	120,000	2. Subventions	5,090		155,678	85			150,588	3
			155,678	85	155,678	85		_		-
		J. Subventions à des hôpitaux et établisse-								
		ments de charité pour nouvelles construc- tions et installations								
209,114 —		1. Prélèvement sur le fonds de secours pour	00.040				00.040			
209,114 —	_	* les hôpitaux et les établissements de charité	99,010				99,010			-
		2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	_		99,010				99,010) -
			99,010		99,010					-
			35,010		35,010	-		-		1
						1				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recette	s	Dépense	s
de 1930	de 1931	Kubriques un compte	1	bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
,		Administration courante								
		VIII. Assistance publique								
141,561 58 79,771 95		A. Frais d'administration de la Direction B. Commission et inspecteurs de l'assistance	2,940	95					149,999	
7 599 448 91	6 900 000	publique	— 595.315	33	78,804 8,739,872				78,804 8,144,556	
85,025		D. Hospices régionaux et communaux	000,010							
70,000 —	77,000	d'invalides, subventions			85,450				85,450	-
	ŕ	privées, subventions	— 614.004	91	74,540 863,404				74,540 249,180	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		F. Maisons cantonales d'éducation G. Subventions diverses	614,224 350,872						105,890	
		H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	155,678						_	-
		J. Subventions à des hôpitaux et établisse- ments de charité pour nouvelles cons- tructions et installations	99,010		99,010					
8,289,994 07	7 671 088	tructions et instanations			10,706,463	11			8,888,421	37
0,200,554 01	7,071,000	Les dépenses dépassent le budget de fr.1,217,333.37	1,010,011		10,200,200				o,ooo, 12 1	
		IX a. Economie publique								
		A. Frais d'administration de la Direction								
10,711 20		1. Traitement du secrétaire		_	17,311			_	17,311	
33,445 50 5,905 85		2. Traitements des employés	— 112	_	33,727 6,911				33,727 $6,799$	
2,700	6.7	4. Loyers			2,700	_		-	2,700	
52,762 55	54,138		112	_	60,649	90			60,537	90
		B. Commerce et industrie								
14,821 65	15,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	4,887		18,452	90			13,565	90
33,004 —	33,000	2. Bourses	7,200		50,853	-	_	-	43,653	
38,400 —	38,400				38,400	_		-	38,400	-
5,000 — 3,000 —	5,000 3,000	 b. Office fédéral du tourisme, subvention c. Association d'industrie hôtelière, sub- 			5,000	_	_		5,000	
1,870 —	2,500	vention	_		3,000 1,213	50	_		3,000 1,213	
2,910 —	2,910	inspection	_	_	2,910	—	_		2,910	
99,005 65			12,087		119,829	40			107,742	40

Canton de Berne — Compte général p						ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	\mathbf{s}	Recettes		Dépense	s
de 1930	de 1931	The same of the sa		bru	ites		1	nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		C. Chambre du commerce et de l'industrie								
27,006 40		1. Traitements des fonctionnaires			30,146				30,146	
20,250 15		2. Traitements des employés	_		17,875			-	17,875	
1,284 95		3. Indemnités de séance et de route			1,185				1,185	
12,516 95 5,500 —		4. Frais de bureau et de déplacement, publicat. 5. Loyers	1,200		$ \begin{array}{c} 12,144 \\ 6,700 \end{array} $	03			12,144 $5,500$	
		J. Lloyers				-				-
66,558 45	68,084		1,200	_	68,052	23		_	66,852	23
		D. Office cantonal des apprentissages								
		1. Administration:								
28,948 80	29,210	a. Traitements des fonctionnaires		-	28,885	_	_		28,885	
8,649 90	8,620				8,995			-	8,995	
11,597 78	11,000				10,971	90	-		10,971	
1,800 —	1,800			-	1,800				1,800	
37,500 —	30,000	e. Emoluments: 1. Produit	35,000				35,000			
27,500 —	20,000		55,000				33,000			
27,000	20,000	examens d'apprentis			25,000	_			25,000	_
10,000 —	10,000									
		d'apprentis		-	10,000	-		-	10,000	
102,382 50	103,000	2. Apprentissages et examens d'apprentis	27,898	35	120,768	76		-	92,870	41
4 50 000 55	100 000	3. Ecoles professionnelles:	100.000	90	308,947				176,624	20
178,008 75 $248,432$ —	180,000 290,000		132,322 302,030		599,080				297,050	
31,609	27,100	_	32,950		60,050				27,100	
117,035 —	117,900		14,395	1 1	128,490			_	114,095	1 1
		e. Constructions de bâtiments, subsides		_				-		
14,000 —	14,000	4. Orientation professionnelle et patron-								
		nage des apprentis		_	14,000	_		=	14,000	-
742,463 73	782,630		544,596	15	1,316,987	86		=	772,391	71
		E. Musée des arts et métiers								
		a. Musée des arts et métiers et Ecole de								
59,068 75	63,990	céramique: 1. Traitements			59,049	30			59,049	30
1,300 16			-		1,296				1,296	1
7,495 74	7,500	3. Bibliothèque et collection	667	_	8,189	68	-		7,522	68
8,902 82	4,500		400	-	4,729			$\left - \right $	4,329	
3,926 19				-	5,436				5,436	
1,859 73			_	-	1,238				1,238	
$egin{array}{c c} 13,320 - \ 1,972 50 \end{array}$	13,470 3,000				13,470 6,311		_		13,470 6,311	
7,494 40					8,350				8,350	
392	500		Market W		265			_	265	
1,680	1,000		970	_			970			-
3,515 80		12. Produit des travaux des élèves	2,667				2,667	1 1		-
24,628 —	24,415		25,735				25,735	1 1		-
2,500 —	2,500	3	2,500			_	2,500			
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$1,500 \ 30,400$		1,700 25,986			_	1,700 25,986	1 1		
				-	400 00-	=0			VE E40	74
46,338 99	43,545		60,625	35	108,335	76			47,710	41
							l			1

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Transition and complete	bru	ites	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IX a. Economie publique				
=		E. Musée des arts et métiers		9		
	V	b. Ecole de sculpture de Brienz:				
$21,376 \mid 05$ $2,157 \mid 76$	22,923 2,000	The state of the s		22,869 15 2,032 75		22,869 15 2,032 75
2,137 70 $2,657 20$	1,600			1,692 30		1,692 30
1,511 05	1,500	4. Moyens d'enseignement p. élèves .		1,423 80		1,423 80
4,586 80	2,500			4,466 20		4,466 20
$\begin{array}{c c} 1,500 - \\ 1,032 & 85 \end{array}$	1,500 1,000	y	902 70	$\begin{array}{c c} 1,500 - \\ 210 50 \end{array}$	692 20	1,500
1,375	1,600		002 10	210,00	002 20	
		nettoyage		1,647 40		1,647 40
641 90	600 <i>100</i>	6 St. 20 CONTROL 1	82 —	802 75	82 —	802 75
77 - 7,556	4,000	8	6,228 65		6,228 65	
4,000 —	4,000	12. Subvention de la commune de Brienz	4,000 —	_	4,000 —	
9,252 20	10,375	13. Subvention de la Confédération	9,575 —		9,575 —	
15,953 16	16,748		20,788 35	36,644 85		15,856 50
46,338 99 15,953 16 62,292 15	16,748	 a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique	60,625 35 20,788 35 81,413 70	108,335 76 36,644 85 144,980 61		47,710 41 15,856 50 63,566 91
203,215 10	203,000	F. Technicum de Berthoud 1. Enseignement: a. Traitements des professeurs		200,270 35		200,270 35
15,946 95			800	100,498 21		99,698 21
1,243 —	1,500	a. Commission de surveillance et d'examen		1,364 20		1,364 20
8,514 80			306 50 54 75	8,890 55		8,584 05 22,130 20
19,989 65 7,574 50		- 1	54 75	22,184 95 7,660 20		7,660 20
44,400 —	44,000	∫3. Intérêt du capital de construction \	_ _	44,400 —		44,400 —
		(4. Loyer)	1 101 05			384,107 21
300,884 — 48,700 —	332,900 38,000		1,161 25 49,931 —	385,268 46	49,931	
$\frac{46,700}{45,928}$ —	50,600		58,825 40	_ _	58,825 40	
70,000	99,200	7. Subvention de la Confédération	113,300 —		113,300 —	
5,150 —	6,000			-6,000		6,000 —
141,406 —	151,100		223,217 65	391,268 46		168,050 81

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	s	Recettes	.	Dépense	s
de 1930	de 1931	rusiiques uu compte	.8	bru	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		G. Technicum de Bienne								
		a. Technicum:								
291,104 85	290,241	1. Enseignement: a. Traitements des professeurs			288,325	95	-		288,325	95
78,593 40		b. Matériel d'enseignement	3,610	50	121,385		***************************************		117,775	
2,111 40	3,150	 Administration: a. Commission de surveillance et 								
2,111	0,100	d'examen			1,563	_			1,563	
2,999 10					2,635				2,635	
$\begin{array}{c c} 15,218 & 05 \\ 19,376 & 20 \end{array}$					13,566 21,578				13,566 $21,578$	
9,060 50					8,820				8,820	-
6,617 65			9,904	65	10,274	45		-	369	
50,400 —	53,500	•			50,400	_			50,400	-
462,245 85			13,515 31,519		518,549	60	— 31,519	10	505,034	45
$29,944 - \ 22,846 05$	27,000 20,700		22,576			_	22,576			
887 75	1,000	7. Recettes diverses	1,289	60	_		1,289	60		_
1,585 90			1,785		200	-	1,585			
78,894 - 119,900 -	79,213 144,695		83,221 148,000				83,221 148,000			
2,100 —	1,800	AND MODEL TO SECURE OF AND OTHER DESIGNATION OF THE PROPERTY O	—	-	2,050	_	—		2,050	_
210,288 15	213,726		301,907	10	520,799	60	_		218,892	50
36,638 25 656 25 87 25 611 10 1,021 25 1,000 — 359 3,100 — 43,473 60 2,950 — 8,331 — 12,430 — 300 — 20,062 60	1,100 1,000 1,485 1,100 1,130 600 3,100 47,475 1,000 9,250 15,624 900	b. Matériel d'enseignement. 2. Administration: a. Commission spéciale et d'examen b. Traitements			36,677 478 1,088 1,193 1,130 600 3,100 44,269 300 44,569	90 50 		-	36,677 478 1,088 1,193 1,130 600 3,100 44,269 — 300 20,167	90
210,288 15 20,062 60 230,350 75	22,501	-	301,907 24,402 326,309		520,799 44,569 565,368	20			218,892 20,167 239,059	20

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	léi	ral poi	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	5	Recettes	5	Dépens	es
ue 1990	ue 1331			bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		H. Office du travail								
19,740 25		1. Traitements des fonctionnaires	-		19,956			-	19,956	
75,739 25 16,104 56		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et d'impression		70	76,858 21,222		_		76,858 20,042	
3,400 —	3,400	4. Loyer		-	3,400	_		_	3,400	
27,225 20		5. Subvention de la Confédération	78,517	65	49,980	65	28,537	-	_	
359,964 10	360,000	6. Subsides aux caisses d'assurance contre le chômage	939,251	82	2,479,499	37			1,540,247	55
477,722 96	449,199				2,650,917				1,631,968	
111,111 00	110,100		1,010,010		2,090,911			_	1,001,000	-
		J. Police des denrées alimentaires								
11,262 —	12,051	 Laboratoire du chimiste cantonal: a. Traitement du chimiste cantonal . 		_	11,262				11,262	
34,676 65	37,611	The second secon			11,202				11,202	
7 500	= 500	mis et du concierge		-	41,072	70			41,072	
7,500 — 7,782 68	7,500 9,500			_	7,500			_	7,500	
1,702 00		etc			7,933	50		_	7,933	50
11,448 40	10,000		8,184	70	820	-	7,364	70	_	-
38,035 20	40,698	2. Inspections: a. Traitements des experts		_	38,035	20			38,035	20
15,989 30	16,000				15,629				15,629	
	1,500									-
615 50 $45,637 90$		3. Frais de bureau et d'impression 4. Subvention de la Confédération	51,055	15	73	45	 51,055	15	73	45
58,775 03	62,060	4. Subvention de la confederation	59,239			95	01,000	-	63,086	10
30,773 03	02,000			-00	122,929	33		_	05,000	10
		V n. d.								
0.100	0.400	K. Poids et mesures			0.400				0.100	
2,100 — 993 25		1. Traitement de l'inspecteur		_	2,100 883	 95			2,100 883	
8,541 50	10,000	3. Frais d'inspection		_	7,611	7 5		_	7,611	75
2,335 20 1,200 —	1.00	4. Poids, mesures, appareils 5. Loyer	224	20	2,921 1,200	25		_	2,697 1,200	
15,169 95	17,050	o. Loyer	224	20		95			14,492	-
10,100 00	11,000				17,710	00		_	17,70	
		L. Police du feu								
1,157 10	NA STORY THE SAME AND ADDRESS.	1. Inspection du matériel d'incendie	-340	_	2,389 11,998				2,389	1
10,275 90		2. Police du feu	340	-	14,388				11,658 14,048	-
11,433 —	17,500		340	_	14,506	oo		_	14,048	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıéı	ral pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	s	Recette	s	Dépense	es
de 1930	de 1931	1		brı	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		M. Statistique								
12,339 60	12,340	1. Traitement du chef de bureau		_	12,339	60			12,339	60
33,449 80		2. Traitements des employés			37,339		-	-	37,339	
$21,010 15 \\ 2,050 $	21,000 3,000	3. Frais de bureau et d'impression 4. Loyers	292	10	21,291 3,000	83	Parameter St.		20,999 3,000	
68,849 55	76,765		292	10		18			73,679	
00,010	10,100				10,912	-				
52,762 55	54,138	A. Frais d'administration de la Direction	112		60,649			_	60,537	
99,005 65 66,558 45	99,810 68,084	B. Commerce et industrieC. Chambre du commerce et de l'industrie	12,087 $1,200$		119,829 68,052				107,742 66,852	
742,463 73	782,630				1,316,987			_	772,391	
62,292 15	60,293	E. Musée des arts et métiers	81,413					-	63,566	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	151,100 $236,227$	F. Teehnieum de Berthoud G. Teehnieum de Bienne	223,217 326,309				_		168,050 239,059	
447,722 96	449,199				2,650,917				1,631,968	
58,775 03	62,060	J. Police des denrées alimentaires	59,239	85	122,325	95	-		63,086	10
15,169 95 11,433 —	17,050	K. Poids et mesures	224						14,492 14,048	
68,849 55		M. Statistique	$ \begin{array}{c} 340 \\ 292 \end{array} $		14,388 73,971				73,679	
1,996,789 77		•			5,543,456				3,275,475	-
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2,011,000	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 1,200,619.71			5,0 25, 250				9,213,113	
		IX b. Service sanitaire								
		A. Frais d'administration								
2,422 10	4,000	1. Collège de santé, examens et inspections	3,413	70	7,041	an			3,628	20
15,511 05	15,511	2. Traitements des fonctionnaires		-	15,511				15,511	
7,560 —	7,560	3. Traitement de l'employé	250	1 1	7,830	20	-	-	7,580	20
$\begin{array}{c c} 3,995 & 40 \\ 1,200 & \end{array}$		4. Frais de bureau	140		4,133 1,200	20			3,993 1,200	
30,688 55	32,271	0. Loyers	3,803	70	35,716	35			31,912	-
50,000 00	9 <u>4,411</u>		9,000	40	99,710	90		-	91,312	00

	Caı	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1931			
Compte	Budget	Dubriques du compte	Recettes	5	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		bru	ites		ł	net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX b. Service sanitaire								
		B. Service sanitaire en général								
37,441 30		1. Frais généraux	126,535					7 0		40
1,384 60 238,741 50		2. Vaccinations	442 172,193		754 417,560	о о	_		312 245,366	
20,000 —		4. Subventions aux établissements sani-								
322,855 60	328 000	taires spéciaux			20,000 344,309	 60	_		20,000 344,309	
200,000 —	200,000	6. Extension du service public des aliénés			200,000	_		_	200,000	
100,000 —		7. Mesures propres à prévenir et combattre	000 005		000.005				400.000	
147,250 —	142.750	la tuberculose 8. Hôpital de l'Ile, aide financière	299,295		399,295 142,750	_			100,000 142,750	
5,000 —		9. Union cantonale des samaritains, subside		_	5,000			_	5,000	
997,790 40	1,111,320		598,466	35	1,633,225	15		_	1,034,758	80
		C. Maternité								
105,121 90		1. Administration	155	95				-	109,712	
4,755 15	5,200 2,000	2. Enseignement			6,042	5 0			6,042	50
127,850 40	134,223	3. Nourriture	3,649					_	135,448	65
162,300 25	148,180	4. Entretien	19,122		199,135				180,013	
3,830 60 117 30	3,700 600	5. Policlinique gynécologique 6. Laboratoire de radiographie	2,779 3,529		6,802 3,444			05	4,023	85
90,000 —	90,000	7. Loyer		_	90,000	_		_	90,000	
493,741 —	492,500	Roulement	29,236	12	554,392	45			525,156	33
119,965 70	118,000	8. Pensions des femmes en traitement.	124,940	50	334	_	124,606	1 7		_
8,500 —	7,000		8,500 11,100		400 80	-	8,100			_
$egin{array}{c} 9,600 \ \ 13,429 \ 75 \ \end{array}$	10,500	10. Pensions des élèves garde-malades . 11. Augmentation et diminutions à l'in-	11,100		80		11,020			
		ventaire	24,703	20	272	50	24,430	70		_
342,245 55	357,000		198,479	82	555,478	95		_	356,999	13
		D. Cours d'instruction des sages-femmes	-							
3,391 10	2 400	1. Indemnités de subsistance et de déplacement			1,899				1,899	
3,391 10	3,400	1. Indemnites de subsistance et de deplacement			1,899				1,899	-
3,391 10	3,400			_	1,033	_		_	1,033	
		E. Maison de santé de la Waldau								
463,562 25	481,513	1. Administration	13,559	93	500,535	65			486,975	72
4,935 78	4,500	2. Enseignement et culte		-	4,498	46			4,498	46
510,096 91	523,500		24,383						491,676	1
311,247 52 59,999 —	303,500 $60,000$		18,326 11,518		339,736 71,765	5Z —			321,410 60,246	
30,645 20			161,123	70	122,269		38,854	65		-
21,820 43			380,110	_		_		=	8,310	-
1,297,375 83					1,943,284			-	1,334,262	
13,513 55 1,078,349 85		8. Augmentations et diminut. à l'inventaire 9. Pensions	27,079 $1,109,206$				 1,064,801	80	21,672	50
73,419 77	AN PROPERTY OF THE COLUMN	The second control of	72,701			_	72,701		11	-
159,119 76					2,036,441	47		_	218,431	96
								_	,	
									94:	

		Ca	nton de Berne — Comp	ote géi	ıéı	ral po	ur	1931			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépens	es	Recette	s	Dépens	es
de 1930	<u>'</u>	de 1931			br	utes			ne	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IX b. Service sanitaire								
			F. Maison de santé de Münsingen								
478,874				67,302	60				-	511,558	
5,300 433,423				65,752	05	5,071 473,857				5,071 408,105	
310,800	99	374,650	4. Entretien	29,05	85	386,427	55			357,369	
164,623 31,911				6,000		172,300			-	166,300	40
29,045				268,502 232,284							
		1,491,320			-	2,082,009			-	1,413,110	08
14,589	15		8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	35,730	65	64,697	-	_		28,966	1 (1
1,015,461 $141,802$			9. Pensions des malades à Münsingen	1,087,288				1,024,167			-
242,543			10. Pensions des malades à Meiringen . 11. Indemnités à l'asile privé d'aliénés	139,932	10	2,527	80	137,404	30		
			à Meiringen		_	242,370	40		_	242,370	40
402,755	60	561,320		1,931,850	70	2,454,725	53		_	522,874	83
440,500	0.0	4.00.44.0	G. Maison de santé de Bellelay	0.446							
146,593 3,024			1. Administration	2,116 391					_	182,097 $2,816$	1 1
162,245		202,700	3. Nourriture	46,967		208,832	07	-	_	161,864	
161,836 44,025		190,000 44,000	1. 2	15,023						194,086	
17,574	20			4,100 76,066		48,240 57,966		18,100	30	44,140	
18,946	83	11,500	7. Exploitation agricole	193,092		182,748		0-0.000 0 00 0000		_	_
481,203			1104101110110	337,757		894,318			_	556,560	68
8,246 354,789			8. Augmentations et diminut. à l'inventaire 9. Pensions	27,852 386,875		18,595 10,677		9,256 $376,197$			-
134,660		190,960	9. Fensions	752,485	-	923,591			75	171,106	38
						023,301				111,100	30
30,688	55	32,271	A. W. etc. Weshertestown	3,803	70	35,716	25			24 040	C.F
997,790	40	1,111,320				1,633,225		_		31,912 1,034,758	
342,245		357,000	C. Maternité	198,479		555,478			-	356,999	13
3,391 159,119		3,400 188,713	D. Cours d'instruction des sages-femmes E. Maison de santé de la Waldau	 1.818.009	51	1,899 2,036,441	47	_		1,899 218,431	
402,755	60	561,320	F. Maison de santé de Münsingen	1,931,850	70	2,454,725	53		_	522,874	83
134,660		190,960	G. Maison de santé de Bellelay			923,591				171,106	
2,070,651	33	2,444,984	Les dépenses sont inférieures au budget	5,303,095	32	7,641,078	07			2,337,982	75
			de fr. 107,001.25								
			Control of the Contro								
		l									
	ı	1	!		Ш		ı	Í			I

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al poi	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépense	es	Recette		Dépense	es
				bru				net		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments								
52,293 45 58,050 35 20,287 55 5,500 —	58,535	$\it b$. Traitements des employés $\it c$. Frais de bureau et de déplacement		80	51,477 58,855 23,513 5,500	35 80			51,477 58,855 19,768 5,500	35 —
41,675 50 4,855 85		2. Service des bâtiments: a. Traitements du personnel			42,447 4,876		_		42,447 4,876	
182,662 70			3,745	80	186,671		_		182,925	-
51,914 86,710 22,999 35 6,970 168,593	87,375 23,000 7,250	B. Service des arrondissements 1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement . 4. Loyers	4,250 7,600 45,716 — 57,566	10	56,166 99,791 68,731 7,208 231,898	$\frac{90}{90}$			51,916 92,191 23,015 7,208 174,332	90 80 30
426,996 50 149,026 55 2,005 45 2,318 10 33,000 90 25,000 — 638,347 50	140,000 5,000 5,000 30,000 32,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat 1. Bâtiments de l'administration	14,030 817 — — — — — — 14,847	60	414,031 140,813 797 2,404 30,007 32,000 620,055	85 55 65 60 —	 		400,001 139,996 797 2,404 30,007 32,000 605,207	25 55 65 60
850,654 45 850,654 45		 D. Constructions nouvelles de bâtiments 1. Constructions diverses: A. Crédits approuvés: 1. Berne, clinique chirurgicale, nouvelles constructions et transformations 2. Berne, instituts universitaires, constructions nouvelles 3. Thoune, château, transformations 4. Gessenay, préfecture, construction nouv. A reporter 			440,000 200,000 56,000 60,000 756,000				440,000 200,000 56,000 60,000 756,000	

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépenses	Recette	es	Dépense	s
de 1930	de 1931	•		bru	tes		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		X. Travaux publics et chemins de fer							
		D. Constructions nouvelles de bâtiments							
850,654 45	756,000	Report		-	756,000 —	-	-	756,000	-
408,044 80	444,000	B. Constructions nouvelles:				¥			
		1. Montagne de Diesse, maison discipli- naire, nouveau hangar			3,281 90			3,281	90
		2. Porrentruy, école cantonale, agran-				100,000			
		dissement, études de projets 3. Köniz, château, porcherie, buanderie,		_	41			41	
		etc	5,000		26,203 20		-	21,203	
		4. Berne, Université, stores spécieux 5. Interlaken, prisons, hôtellerie pour		_	106			106	
		passants			183 —			183	-
		6. Wangen, château, prisons et passage, rénovation			135 —		_	135	
		7. Hofwil, école normale, halle de gym-			350 60			350	60
		nastique, chauffage central 8. Nidau, château, transformations		_	4,019 35		-	4,019	
		9. St-Jean, maison de travail, projet pour constructions nouvelles			4,200 —			4,200	
		10. Berne, canton, divers objets		-	3,282 70	_ `		3,282	
		11. Wangen, préfecture, transformations des bureaux			40,000 —			40,000	_
		12. Gessenay, préfecture, construction							
		nouvelle		-	50,000			50,000	
		formations		-	100,000 —			100,000	-
		14. Bienne et Berthoud, technicums, travaux de construction		_	30,000 —		_	30,000)
		15. Montagne de Diesse, maison discipli-							
		naire, maison du directeur, construc- tion nouvelle			30,000 —	_	_	30,000)
		16. Moutier, préfecture, construction nou-			50,000			50,000	
		velle	pang 173000						
		des gardes, chauffage			4,031 70	_		4,031	. 70
		coration du fronton	200	-	283 10			83	10
		19. Trachselwald, château, transformation des prisons	<u>.</u>	_	4,549 65			4,549	65
		20. Schwarzenbourg, château, transforma-			4,967 05			4,967	05
		tions diverses			3,680 65		_	3,680	
		22. Berne, école normale, halle de gymnas-			13,500 —		_	13,500)
		tique, chauffage central 23. Montagne de Diesse, maison discipli-							
		naire, jardin et clôture			29,000		-	29,000) —
		verses		-	11,585		-	11,585	,
		25. Berne, rue des greniers 14/16, transformation de la librairie d'Etat			24,000 —	_		24,000)
		26. Oeschberg, boucherie, renouvellements		_	11,803 —			11,803	3 _
1,258,699 25	1,200,000		5,200		1,205,202 90		_	1,200,002	90

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1931			
Compte	Budget	Dalai and da anna	Recettes		Dépense	es	Recettes	5	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	j	bru	ites			net	ites	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante		1.0		ħ				
		X. Travaux publics et chemins de fer								
1,258,699 25	1,200,000	Report 2. Maisons de santé:	5,200		1,205,202	90			1,200,002	90
292,796 60 292,796 60		1. Bellelay et Münsingen, maisons de santé, agrandissement	149,412 1,677		149,412 1,677			_		
1,258,699 25	1,200,000	(2. Waldad, maison de sante, canansación			1,356,292			_	1,200,002	90
		E. Entretien des ponts et chaussées							A	
1,995,998 85 1,049,998 79 1,377,152 30	1,050,000 350,000	 Traitements des cantonniers Entretien des routes Travaux de réfection et digues 	79,671	6 0	2,000,061 1,129,670 1,298,015	$\frac{32}{45}$		_	1,999,700 1,049,998 1,164,622	$\begin{array}{c} 72 \\ 40 \end{array}$
2,181 79 45,160 15	50,000	4. Assurance immobilière	 565	90	2,286 36,041				2,286 35,475	
3,589,999 44 3,589,999 44 1,079,804 10	3,300,000		4,049,529	1					27,552	42
1,079,804 10		,	1,311,975	39	1,263,057	35	48,918	04		
	_	8. Travaux à compte du crédit extra- ordinaire de fr. 5,000,000.— 9. Avance sur crédit extraordinaire de	72,835	45	1,699,417	95	_	-	1,626,582	50
		fr. 5,000,000.—	1,626,582	50			1,626,582	50		
		motocycles	27,552	42		_	27,552	42		_
		part aux droits sur la benzine		_	48,918				48,918	-
4,470,491 88	3,452,300		7,302,467	<u>36</u>	11,554,550	<u>76</u>			4,252,083	40
	4	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	·				•			,
282,204 05	250,000						9			
		 Berne, établissements militaires, aménagement des routes et places Route d'Ostermundigen, subside pour 	10,000	_	19,999	80		_	9,999	80
		pose de bouteroues			873	55		_	873	55
		à Schüdelen			17,592	25			17,592	25
		lidation	1,909 —	50	3,819 3,500		_	_	1,909 3,500	
		6. Route de Wynigen à Riedtwil, correction 7. Route de Gessenay à Gstaad, trans-	369	_	3,365		_	_	2,996	
		formation d'un pont 8. Pont de l'Aar à Brügg, consolidation	60	_	20,449 8,000		_	_	20,389 8,000	
		9. Route d'Unterseen à Brienz, correction des courbes		_	1,858	_		_	1,858	
282,204 05	250,000	A reporter	12,338	50	79,457	20			67,118	70

	Caı	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	rusiiques uu compte	brut	tes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer				
		F. Constructions nouvelles de ponts et				
282,204 05	250,000	chaussées Report	12,338 50	79,457 20		67,118 70
202,201	200,000	10. Lenk, village, pont de la Simme,				
		transformation	7,000 — 6,452 —	10,728 —	-6,452	3,728 —
		12. Renforcement de ponts dans le IVe	0,402		0,402	
	,	arrondissement	_ -	23,403 40	_ _	23,403 40
		13. Route de Tavannes-Pierre-Pertuis, transformation de pont		449 15		449 15
		14. Route de Tavannes à Tramelan, trans-				
		formation de pont		3,616 60		3,616 60
		15. Route de Delémont à Soyhières, bar- rière de protection	_	1,105 50		1,105 50
		16. Route de Tavannes à Reconvilier, pose		0.05		205 50
		de bouteroues		387 50		387 50
		rection à Court		1,243 15	- -	1,243 15
		18. Moutier, transformation du pont du		667 90		667 90
		ruisseau Chalière	-	007 90		007 90
		ruisseau Chalière	- -	3,363 45		3,363 45
		20. Route de Wohlen à Illiswil, correction 21. Route de Dieterswil à Bangerten,		2,921 40		2,921 40
		correction	_	2,000 -		2,000 —
		22. Route de Bienne à Reuchenette, mur		1 050 55		1 050 55
		de soutènement		1,678 75		1,678 75
		de projet		146 10		146 10
		24. Route de Berne à Köniz, correction 25. Route de Münsingen à Dornhalden,		15,707 45		15,707 45
		correction à Münsingen		7,500 —		7,500 —
		26. Trachselwald, place du village, correction	809 40	3,753 55		2,944 15
		27. Ponts du III ^e arrondissement, examen 28. Ancien pont de l'Aar à Lyss, rénovation		1,797 80 1,422 05		$egin{array}{c c} 1,797 & 80 \\ 1,422 & 05 \end{array}$
•		29. Delémont, transformation du pont près		1,122 00		1,122 00
		du Terminus		2,118 45		2,118 45
		30. Courtételle, transformation du pont à l'entrée du village		865 —		865 —
		31. Route de Moutier à Court, correction	_	2,924 50		2,924 50
		32. Route de Delémont à Courroux, correction	_	218 40		218 40
		33. Route de Porrentruy à Delle, correction 34. Route de Porrentruy à Alle, correction		1,932 80 71 60		1,932 80 71 60
		35. Route de Grellingue à Seewen, parapet		80 60		80 60
		36. Route de Tavannes à Orange, bar-				
		rière de protection	_	1,326 —		1,326 —
		37. Pont de Hunziken, renforcement et tablier longitudinal		4,976 85		4,976 85
		38. Route de Meiringen à Brünig, correction		920 —		920 —
		39. Laufon, pont de la Birse, transfor-				
		mation, crédit supplémentaire 40. Grellingue, pont de la Birse, examen		8,000 — 200 —		8,000 — 200 —
282,204 05	250,000		26,599 90	184,983 15		158,383 25
202,204 03	250,000	A reporter	20,599 90	104,905 15	1	100,000 20

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépenses	Recette	s	Dépense	es
de 1930	de 1931	1		bru	tes		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
*		Administration courante							
		X. Travaux publics et chemins de fer							
		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées							
282,204 05	250,000		26,599	90	184,983 15	i —	-	158,383	25
	~	41. Route de St-Ursanne à Ocourt, ré-							
		fection d'un mur			177 15			177	15
		rière le long de la Birse		_	180 —		_	180	
		43. Route communale près Heimenhaus,							
		correction			500 —			500	
		44. Nidau, pont du château, correction 45. Route de Grund à Urbachtal, correction			2,000 - 2,788 = 60			2,000 $2,788$	1
		46. Route de la rive droite du lac de			2,.00			2,100	
		Thoune, entretien de la voie du S.T.I.			1,853 95			1,853	95
		47. Route de Goldiwil à Schwendi, correction			5,200 —			5,200	_
		48. Rappenfluh, consolidation			15,000 85		_	15,000	
		49. Route de Gunten à Sigriswil, correction		-	5,016 25			5,016	
		50. Route d'Oberdiessbach à Kiesen, cor-			2 2 4 2 4 4			2010	
		rection à Oppligen			6,048 40 5,000 —			6,048 5,000	
		52. Route de Bienne à Neuveville, correction			5,000 —			5,000	1
		53. Pont de l'Aar à Aarberg, renouvelle-			,,,,,,			-,	
		ment du tablier		-	1,500 —			1,500	
		54. Route de Moutier à Tavannes, réfection de pont à Bévilard			319			319	
		55. Route de Thoune à Oberhofen, cor-			319 —			319	
		rection	-	_	10,000 —			10,000	-
		56. Transformations de ponts en bois dans							
		le I ^{er} arrondissement			8,818 20	-		8,818	20
		57. Route de Frutigen à Adelboden, correction près de Spitalbrücke	-		4,530 —			4,530	_
		58. Berne, établissements militaires, routes			2,000			1,000	
		et places	1,000	-	1,400 —		_	400	-
		59. Route de Studen à Brügg, frais d'études de projets			1,968 10			1,968	10
		60. Pont de l'Aar Felsenau-Bremgarten,			1,900 10			1,900	10
		routes d'accès		-	15,316 15			15,316	15
282,204 05	250,000		27,599	90	277,599 80		_	249,999	90
282,204 05	<u> </u>		27,599	90	277,599 80			249,999	

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pou	r 19	31			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	s Ro	ecettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	numques un compte	bru	tes		:	nette	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		X. Travaux publics et chemins de fer							
		G. Travaux hydrauliques							
450,206 94	600,000	1. Travaux hydrauliques:							
		1. Ecluses de l'Aar à Thoune et Unter-							
		seen, entretien	$\frac{-}{3,986} \frac{-}{50}$	7,519 10,785				7,519 6,799	
		3. Engstligen et Allenbach à Adelboden,	0,000 00	10,100	٠,١			0,100	
		endiguement	200,000 —	201,628	75 -			1,628	75
×:		4. Fallbach à Blumenstein, endiguement dans la partie inférieure	61,845 —	126,230	75 -			64,385	75
		5. Emme, correction entre Kemmeriboden							
		et la frontière cantonale 6. Limpach, correction, partie inférieure,	57,300 —	133,035	25			75,735	25
		I ^{re} section	9,500 —	9,671	_ .			171	_
		7. Kander, correction entre Engstligen	F 500	07.110					
		et Stegweid	5,500 —	25,113				19,613	
	i l	IIº projet	10,307 —	23,019	80			12,712	80
		9. Kapfbach à St-Etienne, endiguement, IIe projet		205	50			205	5.0
		10. Trub et affluents, endiguement	8,400 —	19,863		_		11,463	1
		11. Singine froide, endiguement, frais de			- 1				
		projet	10,570 —	17,893	65			7,323	65
		et Kienbach, IIIe projet	100,000 —	158,321	55		_	58,321	55
		13. Allaine entre Courchavon et Cour-			1				
		temaîche		5,018	20			5,018	3 20
		limigraphe à Bächleren	1,500 —		_	1,500			-
		15. Kander près du pont à Gwatt-Einigen	16 612 40	2,487 23,732			-	2,487	
		16. Jaunbach p. Abländschen, endiguement17. Lütschine, endiguement à Lauter-	16,612 40	23,732	05			7,119	00
,		brunnen	18,240 —	39,738	10		-	21,498	10
		18. Steingraben, endiguement dans les communes de Bowil et Signau	11,100 —	39,984	81			28,884	1 81
		19. Riedgraben, endiguement près de Därligen	650 —	11,392				10,742	
		20. Simme près Laubegg et Garstatt, en-	00.000	44 400				00.500	
		diguement	20,900 - 25,000 -	41,400 44,275	60			20,500 $19,275$	
		22. Aar entre Runtigen et Aarberg, cor-		,					
		rection près du barrage à Niederried	15,000 —	19,000	-		-	4,000	
		23. Hagneck, débarcadère, subside 24. Dürrbach, endiguement dans la com-		800				800	,
		mune de Bowil	3,900 —	6,341	20		-	2,441	20
		25. Groppbach, endiguement dans la commune de Bowil	1,300 —	2,094	15			794	1 15
		26. Emme, correction, IIIe section, travaux	1,500	2,004	10	A. 3000		134	10
		de l'Etat	1,444 75				-		45
		27. Saxetenbach à Wilderswil, endiguement 28. Rothachen, endiguement dans la par-	18,000 —	36,403	45			18,403	45
		tie supérieure	3,299 10	7,715	35			4,416	3 25
		29. Lütschine, endiguement à Sandweidli,		0 204	25			0.004	1 25
450,206 94	600,000	commune de Lauterbrunnen	604 254 55	8,384				8,384 419,193	-
450 206 94	600,000	A reporter	604,354 75	1.023.548	331			419.193	N DX

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépenses	Recet	tes	Dépense	es
de 1930	de 1931	namquos un compre		bru	ites		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante			i.				
		X. Travaux publics et chemins de fer							
450,206 94	600,000	G. Travaux hydrauliques Report	604 354	75	1,023,548 3	2		419,193	58
450,200 94	000,000	30. Hagneck-Hermrigen, drainage	67,000		167,000 -	_		100,000	
		31. Gräbligraben à Langnau, correction			1,602 1) —		1,602	
*		32. Sarine à Gstaad, endiguement			214 2	5 —		214	25
		33. Engstligen entre Rohrbach et Hoher-			000			200	
		steg, endiguement	-		282 –			282	
		ment	123,920		243,624 4	5 _		119,704	45
		35. Engstligen à Frutigen, correction,	120,020		210,021			,	
		${ m IV^e}$ projet		_	24,752 5			24,752	
		36. Sarine, Gümmenenau, correction		-	17,043 7	5 —		17,043	75
		37. Fallbach à Blumenstein, endiguement	F0 000		00,000			40.000	00
		dans la partie supérieure 38. Singine, correction entre Schwarz-	59,800		99,886 9) —		40,086	90
		wasser et Sarine, travaux complémen-							
		taires	13,250		34,740 4)		21,490	40
		39. Aar, correction entre Thalmatten et	,						
		l'embouchure de la Sarine	_		4,600 -			4,600	-
		40. Gohlgraben, commune de Langnau,	w		44.00=	l		F 00F	
		endiguement	5,800		11,635 —	1 -		5,835	
		41. Hübeligraben et Ziegelhüttengraben, commune de Langnau, endiguement	5,000		8,770 7	5		3,770	75
		42. Hühnerbach et Kunbelgraben à Lang-	3,000		0,770 7	1		0,110	10
		nau, endiguement	_		1,152 6)		1,152	60
		43. Grüne, endiguement dans la com-							
		mune de Sumiswald	-	-	1,154 3) —		1,154	30
		44. Kurzeneigraben entre Wasen et Hin-			2.500			2 500	
		tersattel, endiguement			3,500			3,500	
		mune de Sumiswald	_		5,985 7)		5,985	70
		46. Ilfisgraben, endiguement dans la com-			,,,,,,				
		mune de Langnau	140	55	2,000 -			1,859	45
		47. Hirscherengraben, endiguement à							
		Oberried	4,601	-	5,750 8)		1,149	80
		48. Engstligen et Allenbach à Adelboden, II ^e projet			1,856 6			1,856	60
		49. Gürbe dans la montagne, travaux			1,000 0	1		1,000	00
		complémentaires	16,198		30,661 4	5		14,463	45
		50. Ruisseau du village dans les com-							
		munes de Münsingen et Tägertschi,			000 0	_		000	0.5
		endiguement			882 8			882	00
		barrage			5,843 8	ol		5,843	80
		52. Gürbe entre Pfandersmatt et Belp,			0,020			0,0 10	
		travaux de parachèvement			2,229 4			2,229	
		53. Vendline à Bonfol, correction	7,234		10,614 1			3,380	
		54. Fitzligraben à Beatenberg, endiguement	8,600	1 1	19,198 0	· -		10,598	1 1
		55. Lucelle, correction à Brislach	2,860		4,660 — 5,288 5) -		1,800 5,288	
	y):	56. Sarine, Mühlebergau, correction 57. Kiene à Kiental, endiguement, projet			140 -			140	
		58. Leimbach à Frutigen, endiguement,			1.10				
		II ^e projet			56 5	0 —		56	50
450,206 94	600,000		918,758	45	1,738,675	3 —		819,916	68
100,200 04		in de Cond Consil 4000	,.00		, , , , , , ,			93	

Compte de 1930 Budget de 1931 Fr. Ct. Fr. 450,206 94 600,000	Rubriques du compte Administration courante		Dépens orutes	es I	Recette	es	Dépense	PS
Fr. Ct. Fr.				- [00
	Administration courante	Fr.	TI TI			net	tes	
450,206 94 600,000	Administration courante		Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
450,206 94 600,000								
450,206 94 600,000	X. Travaux publics et chemins de fer							
100,200	G. Travaux hydrauliques Report	018 758	45 1,738,675	19			819,916	68
,	59. Engstligen, affluents entre Frutigen et Adelboden, endiguement	910,730	8,609				8,609	
5	60. Sagibach et Wydenbach à Stechelberg, endiguement	1,496					935	
,	61. Ferenbergbach, commune de Stettlen, endiguement	7,000	16,018				9,018	
	62. Ilfis, correction à Langnau63. Sorne dans les gorges du Pichoux,		413				413	
	réfection de murs		7,000				7,000	
1	ment			75				75
	près Lenk, correction	23,200	37,700				14,500	
	de Reutigen	15,602					0.021	
	68. Birse, correction à Laufon 69. Twärenbach dans la commune de	4,633					2,031 779	
	Trub, endiguement	4,400	10,630	_	_	-	6,230	-
	Lauperswil et Rüderswil, endiguement 71. Lombach entre Wagisbach et Hab-	25,000	39,160		-		14,160	-
	bach, endiguement	9,067	14,267	-	_		5,200	1-
	ment	7,375 1,860	- 11,504 $-$ 3,020		_		4,129 1,160	
	74. Seitenbach extérieur à Lenk, endiguement, frais de projet		882				882	
	75. Ruisseaux à Walkringen, endiguement 76. Biberzenbach, correction à Wältern		— 11,319 — 61	75			11,319 61	75
	77. Singine à Neueneggau, endiguement		288			_	288	
	78. Mattenbach près St-Etienne, barrage			85		-		85
	79. Emme, affluents, travaux de l'Etat 80. Saxetenbach à Saxeten, endiguement,	0.224	18,715				18,715	
	Ve projet	9,334 2,100	85 16,002 — 31,335		Approximation of		6,667 29,235	
	82. Suze, correction à Sonvilier	8,285	- 31,333 - 8,285				29,233	10
	83. Aar à Wangen, endiguement 84. Schützengraben, commune de Lang-		3,400				3,400	
	nau, endiguement		3,300				3,300	
	diguement dans la commune de Signau 86. Seltenbach, endiguement dans la com-	12,500	26,700				14,200	
	mune de Trub		3,6 00		_		3,600	
	87. Diessbach et affluents, endiguement 88. Gutenbrünnenbächlein à Kaufdorf,	15,200	25,200				10,000	
470.000.01	endiguement		12,000				12,000	-
450,206 94 600,000	A reporter	1,065,812	2,073,667	73			1,007,855	73

	Caı	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes	- 1	Dépense	s	Recette	11	Dépense	s
ue 1990	ue 1331			bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
450 000 04	200 000	G. Travaux hydrauliques	1 005 010		0.070.667	70			1,007,855	79
450,206 94	600,000	89. Kander à Oberaugand, correction,	1,065,812		2,073,667	13				13
		III ^e projet			3,600				3,600	
		ment	10,000	_	27,300	-			17,300	
		brunnen, correction	16,000		23,720 150				$7,720 \\ 150$	_
		93. Simme entre Oey et Wimmis, cor-	10.400			C.F				05
		rection	18,492		48,592	- 1			30,099	
		rection	2,923	80	10,390	55			7,466	75
		veau projet			5,649	-			5,649	-
		ment		-	3,700	_	-	-	3,700	-
		97. Simme dans la commune de Boltigen, travaux complémentaires		_	1,855	-		-	1,855	_
		98. Allaine, correction à Porrentruy 99. Lauenenbach à Hohfluh, endigue-		-	1,800				1,800	
		ment, II ^e projet	_	_	14,778	50		-	14,778	50
		stocken	_	_	22,500			-	$22,500 \\ 162$	05
		101. Zulg et affluents à Eriz, endiguement 102. Reidenbach à Reidenbach, endigue-			162	υə				
		ment	_		12		******	-	12	
		Zweisimmen, correction	_	_	1,200 10,000		_	_	1,200 10,000	
		105. Rotachen entre Oppligen et Kiesen,				20				
		endiguement	_	_	13,199 13,012			_	13,199 13,012	
		107. Gerstenbach dans la commune de Trub, endiguement	_		2,000				2,000	
		108. Aar entre Meiringen et Brienz, entre-			4,938	80		_	4,938	80
450,206 94	600,000		1,113,228	50	2,282,227			_	1,168,999	
7,626 05		2. Traitements des barragistes et des								
53,254 46		digueurs	4,057	15	12,255	95		-	8,198	80
53,254 46	75,000	tien des canaux	72,581	90	72,581	90		-	_	_
40,000 —	40,000	4. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement	_	-	40,000	_			40,000	
497,932 99	648,200		1,189,867	55	2,407,065	7 3	_		1,217,198	18
									5	

 1	Ca	nton de Berne — Comp	te gen	era	ı poı	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	8	Dépens	es
				brutes				nett		_
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		H. Concessions hydrauliques								
18,367 30 25,864 35		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	3,500	-	14,319 23,905				10,819 $23,905$	
5,368 18	8,000	3. Frais de bureau et de déplacement .	2,479	45	10,437				7,958	
2,250 - 1,340 90	$2,\!250$ 500	4. Loyer	420	_	2,250		420		2,250	-
134 10	22.500	6. Versement au fonds de secours en cas	120				420			
	*	de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments		_	42	_			42	2 _
50,643 03	54,290	•	6,399	45	50,954	7 5		_	44,555	-
~										
		†								
		J. Service topographique et cadastral								
11,262 60 55,515 80		1. Traitement du géomètre cantonal 2. Traitements des employés	_		11,262 55,121				11,262 $55,121$	
9,398 45	9,400	3. Frais de bureau et de cadastre	8,207	05	17,597			_	9,390	13
1,530 — 50,000 —		4. Loyers			1,530				1,530	-
		cadastrales		_	50,000			-	50,000	
1,000 - 10,334 25	1,000 —	6. Assurance des documents cadastraux7. Cartes et registre des domaines de l'Etat			1,000 5,065				1,000 5,065	
139,041 10	128,725		8,207	05	141,576				133,369	-
10, 100, 00	10.400	K. Chemins de fer, navigation et aviation			10.100	20				
$\begin{array}{c cc} 12,460 & 20 \\ 5,291 & 60 \end{array}$		1. Traitement du chef de service 2. Traitement de l'employée			12,460 5,439	20 —	-		12,460 5,439	
$3,003 23 \\ 500 -$	3,000	3. Frais de bureau et de déplacement 4. Loyer	425	20	3,428 500	90		-	3,003 500	70
6,564 15	6,500	5. Frais de la police de la navigation			6,927	05			6,927	
10,642 30 $5,200 $ —		6. Emoluments de concessions7. Subventions à des entreprises de navi-	12,031	25		-	12,031	25	_	-
		gation	-	_	5,200	-		_	5,200	- 1
30,000 - 4,675 -		8. Société d'aviation de Berne, subvention 9. Subventions à d'autres entreprises de			42,000				42,000	1
		transport et frais d'études de projets		_	1,900	_			1,900	
57,051 88	74,000		12,456	45	77,855	15			65,398	70
					,					
					1	- 1		1 1		

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	ral pou	r	1931			
Compte		Budget		Recettes	,	Dépenses		Recette	es	Dépens	es
de 1930		de 1931	Rubriques du compte	İ	bru	ıtes			net	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	t.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
*			Administration courante								
		ů.	X. Travaux publics et chemins de fer								
182,662			A. Frais d'administration de la Direction	3,745					-	182,925	1 1
168,593 638,347			B. Service des arrondissements C. Entretien des bâtiments de l'Etat	57,566 14,847				_		174,332 605,207	
			D. Constructions nouvelles de bâtiments			1,356,292				1,200,002	1 1
		3,452,300	E. Entretien des ponts et chaussées			11,554,550				4,252,083	40
282,204	05	250,000	F. Constructions nouvelles de ponts et	07.500	00	055 500 6				940,000	00
497,832	00	648 200	chaussées	27,599		277,599 8 2,407,065 7		\$10 pp. 100 \$		249,999 1,217,198	
50,643			H. Concessions hydrauliques	6,399				-		44,555	
139,041		128,725	J. Service topographique et cadastral	8,207	05	141,576	50	-	-	133,369	
57,051	88	74,000	K. Chemins de fer, navigation et aviation .	12,456	45	77,855 1	.5		_	65,398	-
7,745,568	13	6,772,685	Too Warran and Jane la badant	8,779,447	01	16,904,520 2	4		_	8,125,073	23
			Les dépenses excèdent le budget de fr. 1,352,388.23								
							1				
			and other digital to a final programmer or control of a control								
							1				
	1						1				
							-				
	1						١				
			XI. Emprunts								
	1		A. Remboursements et intéréts	72							
	- 1		1. Remboursement du capital:				١				
	-		a. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000, 3 %		-	1,048,000 -	-		-	1,048,000	
293,000	\neg	304,000	b. Emprunt de 1900, fr. 15,682,000, 3 ½ %		-	304,000 -	-		-	304,000	1 1
239,000 - 269,000 -		247,000 $279,500$	c. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3 ½ % d. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500, 4 %			247,000 - 279,500 -				247,000 279,500	
117,000	-	122,000	e. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000, 4 ½ %		_	122,000 -				122,000	
166,000	-	174,000	f. Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 43/4 %		_	108,000 -	-			108,000	
875,265		944 740	2. Intérêts: a. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000, 3 %			044 540				044 740	
559,125		844,740 548,870	b. Emprunt de 1990, fr. 15,682,000, 3 %			844,740 - 548,870 -				844,740 548,870	
609,717		601,212	c. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3 ½ %			601,212 5	0	-	_	601,212	
1,127,580		1,116,820	d. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500, 4 %		-	1,116,820 -	-		-	1,116,820	
611,702 678,015	00	606,730 670,130	e. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000, 4 ¼ % f. Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ %			606,730 - 504,282 3				606,730 504,282	
1,250,000		396,475	g. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 %			504,282 3 396,475 -	_			396,475	
365,006			(Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %)							2 "	
1,375,000		1,375,000	h. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, $5\frac{1}{2}$ %		-	1,111,534 9	5		-	1,111,534	95
1,125,000 - 600,000 -		1,125,000 $600,000$	i. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % k. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 %			$\begin{vmatrix} 1,125,000 \\ 600,000 \end{vmatrix}$ -				1,125,000 600,000	
712,500	_	712,500	l. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 43/4 %		_	712,500 -	_			712,500	
225,000	-	450,000	m. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, $4\frac{1}{2}$ %		_	450,000 -	-		-	450,000	-
-	\neg	1,000,000	n. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4 % o. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4 %		-	1,000,000 -	-			1,000,000	
10 04 5 444			o. Emprunt de 1951, 11. 59,000,000, 4 %		=	780,000]-		-	780,000	
12,215,411	45	2,221,977				12,506,664 7	5		-	12,506,664	75
		l									
			6								
	1	1			1		1		[]		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıér	al pou	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépense ites	s	Recette	es net	Dépense tes	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.		Ct.
		Administration courante								
		XI. Emprunts								
		B. Frais des emprunts								
63,546 75 19,976 90	7,500	 Provisions et frais de transport Frais d'annonces et d'impression Frais des emprunts de 1930 et 1931, 	_		83,307 7,077		_		83,307 7,077	
		amortissement		-	150,000	_		_	150,000	-
83,523 65	202,500				240,384	80		_	240,384	80
12 215 411 25	18.221.977	A. Remboursements et intéréts			12,506,664	75			12,506,664	75
83,523 65	202,500	B. Frais des emprunts		_	240,384	80		_	240,384	80
12,298,934 90	12,424,477	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 322,572.55		-	12,747,049	55		_	12,747,049	55
					2.					
		XII. Finances								
		A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines								
10,611 — 13,081 —		1. Traitement du secrétaire		-	10,611 13,211	_	_		10,611 13,211	1 1
5,450 05	5,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	2	5 55	5,204			-	5,179	01
3,500 - 2,127 45		4. Loyers	20	-	3,500 599				3,500 579	
44,197 65	40,000	6. Service des maisons nº 12 de la place	4	4 75				_	39,212	
78,967 15		de la Cathédrale	9(30	72,382	36			72,292	06
		B. Contrôle cantonal des finances								
51,034 40	51,2 34	1. Traitements des fonctionnaires		-	51,234	30		_	51,234	30
77,862 95	80,000	2. Traitements des employés		-	77,550	45		-	77,550	45
6,146 — 8,478 15		3. Frais de bureau et de déplacement .4. Frais d'impression et de reliure		0 30 7 80	,				3,178 9,678	
22,259 50	25,000	5. Frais du service des chèques postaux		7 60	23,129	15	_	_	23,121	55
2,500 — 168,281 —	170,734	6. Loyers	13	5 70	2,500 167,398				2,500 167,262	-
100,201			100						101,202	
			(v)							

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıéı	ral pour	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépenses	Recettes	3	Dépense	es
de 1930	de 1931	itumitques un compte		bru	ıtes		net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XII. Finances							
		C. Recettes de district							
101,141 40		1. Traitements des receveurs		_	106,488 70		-	106,488	70
86,543 95		2. Traitements des employés à Berne, Bienne, Thoune et Interlaken			88,569 10			88,569	
$27,147 68 \\ 5,975 -$		3. Frais de bureau	49	10	25,219 12 6,175 —			25,170 6,175	
152,871 70		5. Provisions	158,015	37		158,015	37		
67,936 33	42,268		158,064	47	226,451 92			68,387	45
		•							
		D. Caisse de prévoyance							
1,646,838 75	1,495,000	1. Subvention de l'Etat	74,816	45	1,594,950 40			1,520,133	95
1,646,838 75	1,495,000		74,816	45	1,594,950 40			1,520,133	95
		E. Assurance mobilière							
1,492 20	1,600	1. Primes			1,498 30			1,498	30
1,492 20	1,600		_	_	1,498 30		_	1,498	
		* *							The second secon
78,967 15	73,822	A. Frais d'administration de la Direction						-	
168,281 —		des finances et des domaines B. Contrôle cantonal des finances	90 13 5	30				72,292 167,262	
67,936 33	42,268	C. Recettes de district	158,064	47	226,451 92	_		68,387	45
1,646,838 75 1,492 20		D. Caisse de prévoyance	74,816	45	1,594,950 40 1,498 30			1,520,133 1,498	
1,963,515 43			233,106	92	2,062,681 38			1,829,574	
3,000,010	2,100,122	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 46,150.46							

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	al po	ur	1931			
Compte de 1930	Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	3	Dépense	es
ae 1930	de 1931		S	bru	tes			net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
		A. Frais d'administration de la Direction								
7,166 40 66,544 35 5,495 83	73,095	 Traitement du secrétaire Traitements des employés Frais de bureau et de déplacement . Vétérinaire cantonal: 	2,996 	40	10,166 71,867 5,292	15			7,170 71,867 5,292	15
5,631 25 4,356 83	5,635 4,500	a. Traitement	5,631 —	30	11,262 4,499	30			5,631 4,499	30
93,294 66		5. Loyer	8,627	70	4,100 107,188				98,560	-
33,234 00	100,000	,	0,021		101,100	-			33,330	
		B. Economie rurale								
40,542 35	54,000	1. Encouragements à l'agriculture: a. Encouragements en général b. Encouragements à la viticulture:	39,169	35	92,611	7 5	-		53,442	40
12,500 —	20,000	aa. Subvention pour essai de plants								
8,568 35	18,000	américains	12,750 36,336		32,750 54,314		_		20,000 17,977	1 1
	6,000	cc. Encouragements en général		-	5,999				5,999	
31,607 55	10,000	c. Mesures contre les ennemis de l'agri- culture	1,120	70	9,114	30	-		7,993	60
5,300 — 15,975 —	5,632 $16,860$		5,631 13,525				_		5,631 21,934	
5,191 35	5,200	c. Frais de bureau et de déplacement	2,585		7,765	20			5,179	25
2,000 — 400,000 —	2,000 400,000	· ·	· , [—]		2,000				2,000	
69, 990, 90	CD 000	de montagne	419,307		819,307				400,000	
63,389 80 249,984 40		3. Elève de l'espèce chevaline4. Elève de l'espèce bovine	50,742 127,408		113,699 377,403				62,956 249,995	
56,249 80		5. Elève du petit bétail	30,288	65	92,272	30			61,983	
107,746 60	105,000	6. Restitutions de primes7. Assurance contre la grêle, subventions8. Assurance du bétail:	8,195 106,391		8,195 218,171		_	-	111,780	
656,683 95 24,728 90		(a. Subventions de l'Etat b. Contribution du fonds d'assurance		-	807,648	_			807,648	
312,849 50	177,358	du bétail	22,777 $402,771$				22,777 $402,771$	10		
236,823 50		c. Subventions de la Confédération d. Patentes de marchands de bétail .	232,155	10 1	666		231,489			
19,101 65		e. Traitements des employés	_	-	19,794		-		19,794	1 1
5,815 55		(f. Frais de bureau et de déplacement 9. Ecole de maréchalerie:	_		6,096	55			6,096	55
7,067 60	8,000	a. Cours	5,612	65	12,683	_			7,070 2,500	
2,500 - 1,115,822 05	$\frac{2,500}{1,197,550}$	b. Loyer	1 516 769	25	$\frac{2,500}{2,729,714}$	55			1.212,945	
1,110,022 00	1,171,000		1,010,100	00	■, 1 ≅ 0, 1 1 4	99			1.412,740	-10

Compte	Budget		Recettes	,	Dépenses	B	ecette	s	Dépens
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		bru	_			net	_
Fr. Ct	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.	Fr.
		Administration courante			,				
		XIII. Agriculture							
		C. Ecole d'agriculture de la Rütti							
56,763 25	56,350	1. Ecole: a. Enseignement	4,226	40	62,540	45			58,314
2,035 10		O	127		2,083	_			1,956
24,694 25		c. Administration	16,974	15	39,840			-	22,866
24,412 85		10400 100 Maria 10400 Maria 1040 Maria 1050	55,449	1 11	75,626	15			20,177
30,558 95 12,300 —	20,000 12,300		31,355	80	63,770 12,300				32,414 12,300
4,624 80			5,840				5,840		
46,140 40			113,972		256,160	55			142,188
18,524		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	15,966	1 11	7,573		8,393		142,100
5,917 —	5,800		8,590	1 11	33	_	8,557		
2,448 —	600		_		700	_		-	700
27,654 60		l. Subvention de la Confédération	30,564		3,349	10	27,215	40	
33,540 80	99,125		169,092	85	267,815	65			98,722
6,141 86	11.625	2. Exploitation du domaine	139,430	05	136,007	45	3,422	60	
6,141 80		-	139,430		136,007		3,422	1	
0,141	11,023		100,400	0.0	150,007	40	0,422	-	
133,540 80	99,125	1. Ecole	169,092	85	267,815	65	-		98,722
6,141 80		2. Exploitation du domaine	139,430		136,007		3,422	60	
3 043 45	2,500	3. Cidrerie	16,991	80	14,683	35	2,308	45	
124,355 55	85,000		325,514	70	418,506	45			92,991
		D. Ecole de laiterie de la Rütti 1. Ecole:							
72,332 48	72,000	a. Enseignement	51,597		127,407	64			75,810
70 —	-	b. Expérimentations	8,000	11	8,120	_		$\left - \right $	120
19,143 35 28,069 01		1987/94 (909000000000000000000000000000000000	117 6,631		21,562 $32,875$				21,444 $26,244$
11,795 34			2,949	I	25,122				20,244 $22,172$
13,000 —	13,000				13,000	-			13,000
44,410 18	146,200	Roulement	69,295	39	228,086	85			158,791
2,004 —		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,166		1,144		2,022	1 11	
35,930 —	33,500	And the second	36,300		300	-	3 6, 000	1-1	
$\begin{array}{c c} 250 - \\ 34,104 & 95 \end{array}$	1,500 34,500		38,694	90	350		— 38,694	90	350
76,629 23			147,456		229,880			- 0	82,424
10,029 23	19,700		141,490	29		<u></u>			02,424

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1931	
Compte	Budget	Dubuiques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		D. Ecole de laiterie de la Rütti				
13,144 30 2,604 15 7,740 05 10,489 15 2,242 65 10,539 71 363,415 90 415,706 42 16,985 37 7,697 — 11,333 25 8,000 — 26,879 63	2,500 6,500 12,000 2,500 10,500 415,000 454,150 	b. Entretien des bâtiments c. Ustensiles et machines d. Combustible et éclairage e. Traitements et salaires f. Frais divers g. Achat de lait h. Produits i. Porcherie k. Augmentations et diminut. à l'inventaire l. Service d'automobile	1,850 — 5 — 3,337 20 7,130 — 3,573 90 3 — 437,133 80 121,063 25 1,785 — 496 70 8,000 — 584,377 85	15,102 80 4,214 70 11,811 70 16,288 70 2,221 50 13,882 45 333,222 80 55,483 35 112,870 53 22 6,400 20 — 571,520 73	381,650 45 8,192 72 1,763 — 8,000 — 12,857 12	13,252 8 4,209 7 8,474 5 9,158 7 2,221 5 10,308 5 333,219 8
26,879 63 49,749 60	78,700		584,377 85 731,834 14	571,520 73 801,401 58	12,857 12	69,567
48,483 — 20,000 — 25,398 — 18,400 — 12,000 — 124,281 — 34,425 — — 23,886 10	52,100 13,200 33,000 17,000 12,000 127,300 2,000 27,300	b. Administration	4,327 20 	56,751 20 15,600 — 28,781 — 24,430 — 12,000 — 137,562 20 80 — 1,100 —	38,420 — 26,923 75	52,424 - 15,600 - 28,781 - 24,430 - 12,000 - 133,235 - 1,100 - 1
65,969 90			69,750 95	138,742 20		68,991

-	Budget de 1931 Fr.	Administration courante XIII. Agriculture	Recettes br Fr. Ct	Dépenso rutes		rettes net	Dépense tes Fr.
	Fr.		Fr. Ct	Fr.	Ct. F	r. Ct.	Fr.
101,871 88							
101,871 88		XIII. Agriculture					
101,871 88		Aiii. Agriculture					
101,871 88		· · · · · · · · · · · · · · ·				,	
101,871 88		E. Ecoles agricoles d'hiver 2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-					
01,871 88		Münsingen:					
	100,500		8,294 9			- -	103,226
810 45 34,952 61	1,700 35,350	b. Expérimentations	$\begin{array}{c} 59 \ 4 \\ 3,520 \ 2 \end{array}$				1,340 36,794
22,381 55	26,000	c. Administration	49,330 6				19,305
25,420 82	23,900	e. Entretien	18,974 -	45,276		_ _	26,302
18,450 —	18,450	f. Loyer	- -	18,450		- -	18,450
2,317	2,400	g. Travaux des élèves	1,794			1,794 —	
201,570 31	203,500	Roulement	81,973 2				203,624
790 70	10.000	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	16,251 7	5 1,085 - 100		5,166 65	
300 —	42,600 4,000	THE COLD BEAUTION OF THE SECOND SECON	40,550 -	600		0,450 —	600
44,705 65	46,900		51,700 0			8,548 —	_
116,468 36	118,000		190,475 0	1 290,534	98 -		100,059
15,969 49	8,000		127,109 0	11		_ _	
100,498 87	110,000		317,584 0	4 417,644	01 -		100,059
	State time and as large	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:					
56,602 63	63,541	8	10,176 5			- -	59,167
1,316 45 22,828 57	1,500 $24,968$		6,131 3	$\begin{array}{c c} -2,670 \\ 0 & 30,619 \end{array}$			2,670 24,488
24,925 50	20,426		26,430 1				22,546
17,379 65	13,340		13,569 -	35,054		_	21,485
20,400 —	20,400	1	_ -	20,400	1 1	- -	20,400
	400	g. Turaun des eleves					
143,452 80	143,775		56,306 9	11		-0.95505	150,757
$9,523 76 \ 22,500 $	24,000	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	17,426 3 23,700 -	0 6,471 96		3,604 —	
750	1,580			1,050			1,050
24,192 25	31,370		28,297 –	3,716	05 2	4,580 95	
87,986 79	89,985		125,730 2			_ -	92,667
3,158 23	1,985	m. Exploitation du domaine	72,882 1	5 71,831	43	1,050 72	
84,828 56	88,000		198,612 3	290,229	30 -	_ -	91,616

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral po	ur	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépens	es	Recette	s	Dépens	es
de 1930	de 1931		b	rutes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XIII. Agriculture							
		E. Ecoles agricoles d'hiver							
		4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:							
42,899 64	42,401		2,242	46,405	48	_		44,163	43
298 15	1,800		_ -	128	25		-	128	25
26,041 35	26,120		52 8				-	25,45 3	
15,466 72	19,300		29,401					3,850	
11,342 40	8,710		10,866	19,609 - 13,600				8,742 $11,600$	
11,600 —	$12,\!600$ 500	A	2,000 -	15,600				11,600	
407.010.00		Ā.	11 700 (100 501	70		-	00 000	
107,648 26 12,945 —	110,431	Roulement h. Augmentations et diminut, à l'inventaire	44,562 8 21,826 -	3,141	100000000000000000000000000000000000000	18,684	25	93,938	64
16,150	18,800		17,600 -	1,245		16,355			
1,650	1,880	k. Bourses		1,450			-	1,450	
20,883	21,668	l. Subvention de la Confédération	20,887	.0 —	-	20,887	40		-
85,210 26	71,843		104,876	5 144,338	24			39,461	99
14,511 29	2,843	m. Exploitation du domaine	57,526			_		39,987	
99,721 55	69,000		162,402 8	241,851	97			79,449	16
65,969 90 100,498 87 84,828 56 99,721 55 351,018 88	110,000 88,000	 Ecole agricole d'hiver de la Rütti Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen	69,750 9 317,584 0 198,612 3 162,402 8 748,350 1	4 417,644 6 290,229	01 30 97			68,991 100,059 91,616 79,449 340,117	97 94 16
26,565 60 34 10 9,744 45 6,161 05 2,742 55 4,000 — 173 25 49,421 — 3,566 50 6,625 —	25,265 300 9,370 8,343 3,727 4,000 250 51,255 6,000 850	F. Ecole d'économie alpestre de Brienz a. Enseignement b. Expérimentations c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyer g. Cours de vacher Roulement h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions k. Bourses	988 - 4,644 2 14,419 - 7,302 5 - 595 - 27,948 7 2,963 8 7,300 -	19,301 10,215 4,000 775 75,200	60 70 05 75 — 30 30 90		_	24,197 263 10,814 4,882 2,913 4,000 180 47,251	60 50 05 25 30 60

-	Budget de 1931 Fr. 61,522 1,000 21,040 15,700 17,300 17,300 — 133,962	Administration courante XIII. Agriculture G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement b. Expérimentations c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyer g. Travaux des élèves	5,165	10 -40 -85		15 - 75 - 10 -	Fr.	Ct.	Dépense es Fr. 60,222 459
54,526 95 27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 35 20,950 —	61,522 1,000 21,040 15,700 17,300	Administration courante XIII. Agriculture G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement	5,165 — 953 12,408 4,311 1,300	10 	65,387 459 20,463 30,588	15 - 75 - 10 -	Fr.	- 11	Fr. 60,222
54,526 95 27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 283 35 20,950 —	61,522 1,000 21,040 15,700 17,300 —	XIII. Agriculture G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement	5,165 — 953 12,408 4,311 1,300	10 - 40 - 85	65,387 459 20,463 30,588	15 - 75 - 10 -		Ct.	60,222
27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 20,950 —	1,000 21,040 15,700 17,300 17,300	XIII. Agriculture G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement	953 12,408 4,311 1,300	40 	459 20,463 30,588	75 10			
27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 20,950 —	1,000 21,040 15,700 17,300 17,300	XIII. Agriculture G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement	953 12,408 4,311 1,300	40 	459 20,463 30,588	75 10	_		
27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 20,950 —	1,000 21,040 15,700 17,300 17,300	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg a. Enseignement	953 12,408 4,311 1,300	40 	459 20,463 30,588	75 10			
27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 20,950 —	1,000 21,040 15,700 17,300 17,300	d'Oeschberg a. Enseignement b. Expérimentations c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyer g. Travaux des élèves	953 12,408 4,311 1,300	40 	459 20,463 30,588	75 10			
27 60 17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 20,950 —	1,000 21,040 15,700 17,300 17,300	b. Expérimentations c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyer g. Travaux des élèves	953 12,408 4,311 1,300	40 	459 20,463 30,588	75 10			
17,886 20 15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 35 20,950 —	21,040 15,700 17,300 17,300	c. Administration d. Nourriture e. Entretien f. Loyer g. Travaux des élèves	12,408 4,311 1,300	 85	20,463 30,588	10 -			400
15,468 — 21,968 15 17,300 — 10,000 — 117,176 90 283 35 20,950 —	15,700 17,300 17,300 —	d. Nourriture	12,408 4,311 1,300	 85	30,588				19,509
21,968 15 17,300 — 10,000 — 17,176 90 283 35 20,950 —	17,300 17,300 —	e. Entretien	1,300		25,430				18,180
10,000 — 117,176 90 283 35 20,950 —		g. Travaux des élèves		_		55 -			21,118
117,176 90 283 35 20,950 —	 133,962 		10,000		18,600	- :		-	17,300
283 35 20,950 —	133,96 2 —						0,000		
20,950 —		Roulement	34,138	35	160,928			-	126,790
F	70.000	h. Augment. et diminutions à l'inventaire	442		7,244				6,802
900	19,000 $1,000$	i. Pensions	29,050		50 2,050		9,000		2,050
24,758 —	30,512	l. Subvention de la Confédération	32,503	05	3,978	85 2	8,524	20	
14,348 15	8,300	The control of the co	7,468		28,571			-	21,102
5,788 25	13,250	n. Office central de l'arboriculture	14,271	30	20,727	35 -			6,456
92,788 65	107,000	4	117,873	55	223,550	60 -			105,677
1,556 10	2,000	o. Exploitation du domaine	49,895	05	51,276	90 -	_		1,381
91,232 55	105,000		167,768	60	274,827	50 -			107,058
29,491 02 1,765 05 18,201 75 5,300 — 7,350 — 500 — 61,607 82	28,250 1,800 17,500 5,700 7,350 500 60,100	b. Administration	1,589 	85	32,774 1,983 18,695 5,700 7,350 — 66,503	80 - 25 - - - 89 -	500		31,184 1,983 18,695 5,700 7,350 — 64,414
27,728 —	27,600	g. Pensions	28,400	-		- 2	8,400	-	
$\begin{array}{c c} 200 - \\ 8,220 & 80 \end{array}$	2,000 8,500	h. Bourses	9,400		650 544	20	— 8,855	80	650 —
		dub tention de la confederation : .	39,889		67,698				27,808
25,859 02	26,000	2. Brienz:			01,000	30		7	=1,000
14,407 65	15,760	a. Enseignement	1,006	80	17,298	85			16,292
4,693 45	4,500	b. Administration		-	4,692	30 -	<u>-</u>	-	4,692
3,496 —	5,300	c. Nourriture		-	6,256			-	6,256
3,020 —	3,440	d. Entretien			3,080				3,080 4,000
4,000 — 250 —	$4,000 \\ 250$	e. Loyer	350		4,000				4,000
-		<u>,</u>			95 907	15		-	33,970
29,367 10	32, 750 7,200	Roulement g . Pensions	1,356 9,200		35,3 27				
4,400 —	7,200 400	<i>g</i> . Pensions	<i>3,</i> ∠00		1,600				1,600
5,510 65	5,950	i. Subvention de la Confédération	6,070	-	152	70	5,917	30	
19,456 45	20,000		16,626		37,079	85 -			20,453

		nton de Berne — Comp	te génér	ar pour	1931	
Compte	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930 	de 1931	•	bru	tes	nett	
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. C
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		H. Ecoles ménagères				
		3. Langenthal:				
$17,003 \mid 18$ $5,982 \mid 25$			3,482 15	23,015 70 6,146 40		19,533 6,146
7,904 —	7,416	c. Nourriture	3,000 —	11,768 —		8,768
4,750 —	5,350		- -	4,950 —	_ -	4,950
$\begin{array}{c c} 6,000 \\ 300 \\ \end{array}$	6,000 <i>300</i>		300 —	6,000 —	300	6,000
41,339 43		, and the second	6,782	51,880 10		45,097
13,202 35			14,465 —		14,465	45,031
400 —	952	h. Bourses	_ -	200 —	_ _	200
4,552 25			6,300 —	464 15	5,835 85	
23,984 83	25,000		27,547 15	52,544 25		24,997
6,175 — 2,357 55 4,500 — 2,250 — 2,000 — 17,282 55 4,875 — 200 — 3,200 — 55	5,940 2,010 1,000 100 20,900 6,000 800 3,700	b. Administration	120 45	6,134 60 2,355 9,970 4,860 — 2,000 — 25,319 65 300 — 25,619 65	7,025 — 3,450 —	6,014 2,355 9,970 4,860 2,000 — 25,199 — — — — — — —
25,859 02 19,456 45 23,984 83 9,407 55	20,000 25,000	1. Schwand-Münsingen 2. Brienz 3. Langenthal 4. Courtemelon	39,889 85 16,626 80 27,547 15 10,895 45	67,698 09 37,079 85 52,544 25 25,619 65		27,808 20,453 24,997 14,724
78,707 85			94,959 25	182,941 84		87,982
2,717 20 3,986 05 6,703 25	4,000	J. Inspection des viandes 1. Cours d'instruction	1,227 30 263 30 1,490 60	2,391 3,957 15 6,348 90		1,164 3,693 4,858

	Ca	nton de Berne — Comp	te géne	ér	al pou	r	1931			
Compte	Budget	Dala tarana da assessa	Recettes		Dépenses		Recettes		Dépenses	3
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	,	oru	tes	1	1	ett	es	
Fr. Ct	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	t.	Fr.	Ct.	Fr	Ct.
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
93,294 66	100,000	A. Frais d'administration de la Direction	8,627	70	107,188	15		_	98,560	45
	1,197,550	B. Economie rurale	200	- 1	2,729,714		-	-	1,212,945	
124,355 55 49,749 60		C. Ecole d'agriculture de la Rütti D. Ecole de laiterie de la Rütti	325,514 731,834		418,506 4 801,401 5		_		92,991 69,567	
351,018 88		E. Ecoles agricoles d'hiver			1,088,467			_	340,117	
30,775 70	36,000	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz .	77,185	90	105,777	15		-	28,591	55
91,232 55	105,000	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch-	167,768	60	274,827	50			107,058	90
78,707 85	83,000	berg	94,959		182,941			_	87,982	
6,703 25		· ·	1,490	60	6,348	90			4,858	30
1,941,660 09	2,030,250		3,672,499	90	5,715,173	90		_	2,042,674	
		Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 12,424. —								
13,002 90 20,398 80 9,976 40 2,500 —	20,400 11,000 2,500	XIV. Economie forestière A. Frais de l'administration centrale des forêts 1. Traitements des fonctionnaires	5,635 — 5,180 — — — 10,815	10 	2,500	80 25 —			13,148 21,338 9,537 2,500 46,524	80 15 —
		B. Police forestière								
		1. Conservateurs des forêts:	0.00:		00.050	c c			00.050	En
$19,568 8 \\ 2,499 4$			9,891 338		32,970 4,133				23,079 3,795	
6,027 9		The state of the s			9,623				8,516	-
880 –	2,500	d. Loyers	_	-	2,980	_	_		2,980	-
120,158 8	5 124,000	2. Inspecteurs forestiers: a. Traitements des inspecteurs forestiers	51,380	20	169,377	7 5			117,997	55
11,701 6		b. Frais de bureau	112	_	15,161	56			15,049	56
37,358 8	8 38,000	c. Frais de déplacement		80				_	37,917	
9,180 -	9,150	d. Loyers		11	9,300 88,045		_		9,300 75,097	
70,631 3 59,466 4		3. Gardes-forestiers		11	00,040	_0			10,007	1
.,	,,,,,,	rêts domaniales aux dépenses pour les	i				20.00-			
0.001		inspecteurs forestiers		07	3,561		60,088	07		20
2,661		5. Assurance contre les accidents		00					237,205	-
221,201 6	4 237,500) -	144,937	20	382,143	41		_	201,200	90

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al pou	ır	1931			
Compte	- 1	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	S
de 1930		de 1931	reasiliques du comple		bru	tes			nett	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			Administration courante								
			XIV. Economie forestière								
7,911	20	10 000	C. Encouragements à l'économie forestière1. Allocations pour des plans d'aménage-							2	
			ment et encouragement à la sylviculture	91,022	20	100,987	15	-	-	9,964	6
30,000			2. Endiguements de torrents et reboisements	14,962	34	54,962	34			40,000	-
8,306	99	25,000	3. Subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération	_		16, 333	22	_	_	16, 333	2
46,218	19	75,000	-	105,984	54	172,282	71			66,298	1
			D. Protection des monuments naturels et								
1,000		1.000	des plantes sauvages 1. Subventions			560		_		560	_
1,000		1,000	1. Sub ventelons			560	_			560	-
											_
45,878	10	47,050	A. Frais de l'administration centrale des	2							
221,201	64	237,500	forêts	10,815 144,937		57,339 382,143				46,524 237,205	
46,218	19	75,000	C. Encouragements à l'économie forestière D. Protection des monuments naturels et	105,984	54	172,282	71	_	-	66,298	
1,000		1,000	des plantes sauvages		_	560	_			560	-
314,297	93	360,550	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 9,961.65	261,736	92	612,325	27			350,588	6.0
			XV. Forêts domaniales A. Produits principaux et produits								
745 374	20	1 775 000	intermédiaires 1. Produits principaux	1 687 302	60			1,687,302	60		
207,069		100 100 100 100 100 100 100 100 100 100		196,479			_	196,479			-
952,444	_	1,975,000		1,883,782	40		=	1,883,782	40		-
			B. Produits accessoires								
223		1,500	1. Vente de souches	282 3,436		_	_	282 3,436		_	-
979					1 []			I	1 1		
		55,900	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche	58,223	40	162	25	58,061	15		-

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	Kubriques du compte	br	rutes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.	•	Fr. Ct	t. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XV. Forêts domaniales				
		C. Frais d'exploitation				
63,759 03 175,000 —		1. Cultures forestières	77,930 6	0 135,548 80 175,000 —		57,618 20 $175,000$ —
75,814 85		3. Frais de garde	9,509 9		_	79,141 20
461,514 30	453,000	4. Frais de façonnage	-	441,733 50	1 1	441,733 50
153 05 10,637 67		5. Frais d'abornement et de plans 6. Frais des mises	7 -	72940 $11,65226$		$722 \begin{vmatrix} 40 \\ 11,652 \end{vmatrix} 26$
730 15		7. Frais judiciaires		3,112 30		3,112 30
10,983 50		8. Endiguement de cours d'eau et travaux				
		de consolidation de terrains ébouleux		14,251 43		14,251 43
20,000 —		9. Entretien des bâtiments	10,928 0			20,000 —
818,592 55	822,500		98,375 6	2 901,606 91		803,231 29
82,274 77 148,954 09 231,228 86	161,000	D. Charges 1. Impôts de l'Etat	1,659 3 1,659 3			78,051 77 141,413 61 219,465 38
		E. Frais d'administration				
59,466 47	61,000	1. Quote-part de l'administration des fo- rêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers		60,088 07		60,088 07
5,971 20	8,000	2. Assurance contre les accidents		8,289 95		8,289 95
65,437 67	69,000			68,378 02	_ _	68,378 02
1,952,444 —	1,975,000	A. Produits principaux et produits intermédiaires	1,883,782 4		1,883,782 40	
62,207 20	57.500	B. Produits accessoires	61,942 4			
818,592 55	822,500	C. Frais d'exploitation	98,375 6	901,606 91	_ -	803,231 29
231,228 86	240,000	D. Charges	1,6 59 3			219,465 38
65,437 67		E. Frais d'administration		- 68,378 02		68,378 02
899,392 12	901,000	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 46,512.09	2,045,759	79 1,191,271 88	854,487 91	
		tip du Chand Consoil 4029				27*

	05 95 	17,682 34 	Ct.	Recettes	net	Dépense tes Fr.	Ct.
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	05 95 50	Fr. 17,682 34	90	Fr.			Ct.
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	05 95 — 50	17,682 34 	90	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
6 9 0 - 1 5 0 - 9 3 9 1	95 50	34				•	
6 9 0 - 1 5 0 - 9 3 9 1	95 50	34					1 1
6 9 0 - 1 5 0 - 9 3 9 1	95 50	34			1 1		
6 9 0 - 1 5 0 - 9 3 9 1	95 50	34					
	- 11		15 15 95	19,492 14,000 1,791,696 217,300	95 35 40 15		
4 7	75 75	10,073 820 322 8,775 64,899 84,890	15 45 20 83	 		10,073 820 322 8,775 64,895 84,886	15 2 45 2 20 6 08
$\frac{3}{9} = \frac{5}{5}$	55	93,076 19,709	13			77,613 5,319	13 45
4 7 3 8	82	84,890 167,738	83 43				
27	63 89 43 43 413	89 55 43 82	93,076 99,55 19,709 82 167,738 27 — 28,350 4 75 84,890 43 82 167,738	33 — 93,076 13 89 55 19,709 — 43 82 167,738 43 27 — 28,350 — 4 75 84,890 83 43 82 167,738 43	93,076 13 — — — — — — — — — — — — — — — — — —	93,076 13	33 — 93,076 13 — 77,613 39 55 19,709 — — 5,319 43 82 167,738 43 — 137,494 27 — 28,350 — 2,583,177 — — 4 75 84,890 83 — — 84,886 43 82 167,738 43 — — 137,494

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	s	Recettes		Dépense	s
de 1930	de 1931			bru	ites		:	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVII. Caisse des domaines					,,			
51,233 — 303,170 75		A. Intérêts des créances	50,066 —	90	— 301,845	_ 60	50,056 —	90	 301,845	6 0
251,937 75	256,000	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 4,221.30	50,066	90	301,845	60			251,778	70
		XVIII. Caisse hypothécaire								
		A. Produit							3.	
26,487,169 53	26.970,000		25,495,646	50			25,495,646	50	-	
518,294 20	595 000	(2. Intérêts des prêts aux communes .	509,756				509,756			\dashv
15,850 50	020,000	(3. Interets des prets à des syndicats	13,652	60			13,652	60		
523,476 70	546,250	d'améliorations fonçières 4. Intérêts des valeurs	947,907			_	947,907			
905,623 67		5. Intérêts des correspondants	802,139	09	52,476	05				-
87,481 50			9,982			_	9,982			\dashv
23,527 80			21,007	60		25	21,007			25
1,088,610 65 891,977 30			_		1,062,966 878,420				878,420	
514,433 60					201,016			_	201,016	
872,506 05					422,632				422,632	
900,000 —	900,000	$7f$ Intérêt de $4\frac{1}{2}\%$ de l'emprunt de 1923		_	900,000		_	-	900,000	
70,000 —	70,000	$7g$ Intérêt de $3\frac{1}{2}\%$ de l'emprunt de 1923			70,000	-	_		70,000	
1,100,000 —	1,100,000	$7h$ Intérêt de $5\frac{1}{2}\%$ de l'emprunt de 1924		-	1,100,000	_			1,100,000	
1,187,500 —	1,187,500	$7i$ Intérêt de $4\frac{3}{4}$ % de l'emprunt de 1929 $7k$ Intérêt de 4 % de l'emprunt de 1931			1,187,500 896,666				1,187,500 896,666	
	_	71 Intérêts des prêts sur lettres de gages								
28,051 18	30,500				60,000		_		60,000	
9,384,957 70	9,533,000			_	39,514				39,514	
		caisse et obligations	994 099	05	8,688,773				8,688,773 4,655,592	
4,573,818 39	4,772,500	10. Intérêts des fonds spéciaux	ZZ1,082	90	4,876,675 2,463,431				2,463,431	
961,189 40		11. Intérets des dépôts d'épargne 12. Intérêts des dépôts en compte courant			931,413		L.		931,413	
1,500,000		13. Intérêt du fonds capital		_	1,350,000			_	1,350,000	
300,000 —	292,500	14. Intérêts du fonds de réserve	_	_	_	_			_	
1,747,373 95	1,793,750	15. Impôt de fortune à payer à l'Etat .	_	-	1,793,433		1	-	1,793,433	
200,000 —		16. Versement au fonds de réserve		-	260,000		_	-	260,000	
13,445 10		17. Frais d'ameublement, amortissement	005440	4.0	9,888	90		10	9,888	90
176,000 40		18. Valeurs, bénéfice de cours	237,113	10	23,833	05	237,113	10	23,833	05
45,882 25 $20,480$		19. Impôt fédéral sur les coupons 20. Amortissement de frais d'emprunt et	_	-	∠ა,იაა	UĐ	1		20,000	00
	70,000	réserve pour frais		_	225,753	80	_	-	225,753	80
176,000 — 5,000 —		(Réserve pour frais d'emprunt) (Don à la collecte pour les sinistrés du								
5,000		canton)								
805,056 71	728,000		28,258,288	39	27,494,394	81	763,893	58		=

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recette		Dépense	es	Recettes	1	Dépense	es
de 1930	de 1991			bru	utes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	, Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVIII. Caisse hypothécaire								
		B. Frais d'administration								
28,844 05 399,268 40		1. Indemnités des organes administratifs 2. Traitements des fonctionnaires et des		-	29,509				29,509	
31,107 10	33,000	employés			415,504 31,395				415,504 31,395	1 1
20,000 —	20,000	4. Loyers		=0	20,000	-			20,000	-
44,350 65 10,580 25		5. Frais de bureau	47,284 $23,116$	4	11				50,816	25
512,989 95	528,000		70,401	73	608,653	08	_		538,251	35
1,500,000 —	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	-			1,350,000			
1,500,000 —	1,350,000		1,350,000				1,350,000			_
805,056 71	728 000	A. Produit	% 258 288	39	27,494,394	81	763,893	58		
512,989 95	528,000	B. Frais d'administration	70,401	73				-	538,251	35
		C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	-		_	1,350,000			_
1,792,066 76	1,550,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 25,642.23	29,678,690	12	28,103,047	89	1,575,642	23		=
		XIX. Banque cantonale								
		A. Produit de l'exercice								
2,254,250 02		(1. Produit du compte d'effets de change	2,096,237	22		_	2,096,237	22		-
$\begin{vmatrix} 4,349,338 & 07 \\ 2,682,073 & 05 \end{vmatrix}$		2. Intérêts			17,047,161		4,785,137 2,666,773			
352,539 58		4. Impôts cantonaux et municipaux		-	375,840	86			375,840	
349,461 16 133,944 88		5. Pertes	30,526	65	358,063 125,032				358,063 94,506	
441,198 25 165,278 30		7. Bénéfice sur fonds publics	267,179		11		267,179	02		-
105,276 50		8. Versement au fonds de réserve pour risques spéciaux			466,540	80	-		466,540	80
5,217,068 40		9. Frais d'administration		=	5,339,032			-	5,339,032	25
3,508,567 07	3,500,000		26,895,113	12	23,713,770	33	3,181,342	79		
		B. Emploi du produit								
700,000 — 408,567 07	1.100.000	1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Versement au fonds de réserve pour		-	500,000				500,000	-
		créances		_	281,342	79			281,342	7 9
1,108,567 07	1,100,000				781,342	79			781,342	79
			00 00E 119	19	97 713 770	33	3 181 349	70		
		A. Produit de l'exercice	20,895,113	12				13		
1,108,567 07		B. Emploi du produit		_	781,342 24,495,113	79		_	781,342	79

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes	ı	Dépense	s	Recettes	11	Dépense	s
ue 1550	ue 1331		<u> </u>		ites			net		_
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante			No.					
		XX. Caisse de l'Etat								
		A. Intérêts des créances								
1,527,595 2,988,087 20			1,692,228 2,979,211	25 20	44 , 100		1,648,128 2,979,211			
71,906 80	69,000	30 At 12 (2000) 12 (2000) 12 (2000) 13 (2000) 13 (2000) 14 (2000) 15 (2000)	82,842	7 5			82,842			_
21,950 90	20,000	b. Oeuvres d'utilité publique	24,350				24,350			
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		3. Intérêts de prêts pour constructions 4. Intérêts de créances diverses et intérêts	280,979	80	169,005	90	111,97 3	60		
10,101 20	ĺ	moratoires	9,107				9,107			-
174,554 07		5. Intérêts moratoires pour impôts	202,086		1,038	30 —	202,086 1,913			
4,233 54 $24,647 45$		6. Recettes diverses	2,951 —	90	24,598			00	24, 598	10
122,744 60		8. Impôt fédéral sur les coupons		\dashv	132,869			-	132,869	40
43,315 —		9. Bénéfice sur cours	83,200			_	83,200			
4,844,909 74	4,663,640		5,356,957	72	371,611	75	4,985,345	97		
1,038,632 34 75,274 97 1,319 11,793 25 296,341 42 18,724 96 234,848 70 1,676,934 64	20,000 500 7,000 7,000 20,000 242,025	b. Consignations judiciaires	8,488 948,419	20	1,181,353 35,889 	08 65 78 22	4,858 — — — —	35	1,049,509 35,889 — 230,639 18,006 320,655 1,649,842	08
	1,646,525	A. Intérêts des créances	5,356,957 1,088,751 6,445,708	26		31			1,649,842	05

	Ca	nton de Berne — Comp	te généi	ral pour	1931	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1930	de 1931	itubiiques un compte	bru	ıtes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct	. Fr. Ct	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XXI. Amandes et confiscations				
		25				
396,970 08	303,000	A. Amendes 1. Amendes prononcées	371,488 15	9,065 5	362,422 65	
34,806 60	25,000	2. Amendes commuées	_	38,082 6		38,082 65
9,112 85 7,304 50		3. Amendes prescrites	4,419 15	9,044 - 305	4,388 65	9,044 —
2,340 65	2,000	5. Part des amendes fédérales	2,253 20		2,253 20	
362,695 78	278,000		378,160 50	56,222 6	321,937 85	
	·	B. Emploi du produit des amendes				
16,414 —	16,000	1. Frais de perception	21 30	13,838 2	0	13,816 90
15,378 30		2. Récompenses à des agents de police		12,875 4		
40,000 —	40,000	communaux et à des particuliers 3. Contribution aux traitements du corps				12,875 40
168,598 50	102 000	de la police	_ -	40,000 - 172,193 5		40,000 - 172,193 50
168,598 50	102,000	5. Part du service sanitaire		172,193 5		172,193 50
2,987 50 49,281 02		6. Parts diverses d'amendes	$\frac{-}{391,142}$ $\frac{-}{62}$	$\begin{bmatrix} 2,253 - \\ 299,748 \end{bmatrix}$	7 91,394 45	2,253 —
362,695 78		-	391,163 92			321,937 85
10,423 10 132 40		C. Indemnités et confiscations 1. Indemnités	13,094 05 913 75		,	
10,555 50	8,100		14,007 80		8,209 60	
362,695 78 362,695 78 10,555 50 10,555 50	278,000 8,100	A. Amendes	378,160 50 391,163 92 14,007 80 783,332 22	713,101 7 5,798 2	$\begin{bmatrix} 7 & - & - \\ 0 & 8,209 \end{bmatrix} \begin{bmatrix} - & \\ 60 & \end{bmatrix}$	321,937 85

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget		Recettes		Dépenses	s	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte	1	brut	tes	-		nett	tes	
-				11		<u></u>		- 11		104
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XXII. Régales de la chasse, de la								
		pêche et des mines								
		A. Chasse								
149,610 —	150 000	1. Patentes de chasse	171,080		19,101	15	151,978	85		
$\frac{149,010}{3,371} = \frac{1}{80}$		2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émo-	171,000		19,101	10	131,370	0.0		
5,572	3,000	luments pour demandes tardives de patentes	3,124		7	-	3,117	90	-	-
22,005 —		3. Taxes pour permis de chasse d'hiver	22,093		68	25	22,025			
14,964 —	15,000	4. Suppléments pour surveillance de la				1	47.040		-	-
		chasse, 10 %	15,248			-	15,248		Manager 1	
	8	5. Frais de surveillance et de garde et relèvement de la chasse:								
56,867 25	57,400	100/100/00-00 (100/00000-0000000)	1,872	20	59,195	95			57,323	3 7
25,349 65	26,000		961		26,621			$-\parallel$	25,659	
2,756 25	2,800	c. Frais d'administration	1,280	1 11	3,868	40		$-\parallel$	2,588	3 4
1,787 50	4,000		150	-	4,150			$-\parallel$	4,000	
2,000 60	2,500				2,236	50		-	2,236	- 1
400	500	f. Subsides pour lâchers de gibier	_		400	\neg			400) -
1,010 38	3,000	g. Affouragement du gibier, primes d'abattage et mesures extraordin			2,997	72			2,997	7 7
44,892 —	45,000	6. Part des communes, 30 %			45,702	- 12			45,702	
31,963 85		7. Indemnité de la Confédération	31,486	60			31,486	60		-
	82,000	7. Machinice de la domenta accomi		1	164,348	07	82,948			1
86,851 02	82,000		247,296	40	104,340	<u>"</u>	02,940	30		- -
						- 1				
		B. Pêche								
31,595 —	22 000	80 45 40 900 SSN 547 SSN 190	32,344	25	38	75	32,305	50		_
28,718 —		 Ferme de la pêche et patentes Frais de surveillance et de perception 	52,544 7,121		35,043		J2,303		27,922	2 2
1,997 50		3. Encouragements à la pisciculture	11,120		11,700				580	1
14,957 60		4. Indemnité de la Confédération	14,376			_	14,376	50	_	-
1,278 50		5. Etablissement de pisciculture	992	1 11	838	70	153		_	-
_ _		6. Frais de justice	_	-		-	_	$-\parallel$		-
17,115 60	18,700		65,954	05	47,621	45	18,332	60	_]-
					-		· ·			-
		C. Wasse								
		C. Mines								1.
900 05		1. Traitement de l'inspecteur des mines	0.500		1,200	05	0.500	-	1,200	0
2,500 -		2. Droits d'exploitation du minerai de fer	2,500	$ \neg $	_	\neg	2,500			-
7,234 20	5,000	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de				-				
		l'ardoise	7,391	30	1,183	10	6,208	20	_	-
500 —	500	4. Recherche de gisements miniers				_		-		-
8.334 15	5,800		9,891	30	2,383	15	7,508	15		_
86 851 00	80 000	A Chassa	247,296	15	164,348	07	82,948	38		_
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		A. Chasse	65,954		47,621		18,332			
8,344 15		C. Mines	9,891		2,383		7,508			_
112,300 77			323,141		214,352		108,789			-
112,000 11	100,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 2,289.13	020,141 		214,002					-
		uo 11. 2,200. 10				- 1				

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	;	Dépenses	.	Recettes		Dépense	s
de 1930	de 1931	•		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	t.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXIII. Régie des sels								
		A. Commerce des sels								
70,129 45 1,658,556 55 9,991 50 3,611 —	1,600,800 6,000	3. Sel de table ordinaire	 2,333,855 29,243 7,462	50		35 50	1,649,260		53,031 — —	80
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			118,308 667	50	67,555 1 453 1	10		40		
$11,786 65 \\ 969 - $	450	7. Sel pour doreurs	14,166 1,828	50 75	5,286 1,221	05 90	8,880 606	45 85		
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	89,600	9. Tartre moulu	1,585 179,886 58,724	50	1,093 83,924			30		
1,810,446 20		11. Valeur des seis en magasm au 31 dec.	2,745,727			75	1,825,796			
24,000 — 117,445 45 242,803 75 22,200 — 3,971 65 915 35 409,505 50	124,000 255,000 25,000 3,000 100	B. Frais d'exploitation 1. Intérêts du fonds de roulement	36 407 443	-	24,000 - 116,767 ! 243,599 - 24,018 3,047 86 411,519	85 35 40		90	24,000 116,767 243,599 24,018 3,011 — 411,075	90 85 05
16,204 25 3,565 80 11,260 — 463 —	7,000 12,000 500	C. Frais d'administration 1. Traitements des fonctionnaires 2. Frais de bureau 3. Loyers 4. Assurance contre les accidents		45	16,238 3,320 12,300 557	95 35			16,238 3,320 11,340 463	95
31,493 05	38,000		1,053	40	32,416	40		=	31,362	95
200,000 —		D. Emploi du produit 1. Versement au fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité 2. Subvention à la Société cant. «Pour la			200,000				200,000	
		vieillesse»		_	100,000			_	100,000	-
300,000 —	300,000			=	300,000	_		=	300,000	
1,810,446 409,505 31,493 300,000 1,069,447	430,900 38,000 300,000	A. Commerce des sels	2,745,727 443 1,053 — 2,747,224	60 45 —	411,519	50 40 —			411,075 31,362 300,000	95
		de fr. 108,398.05								

	Cai	nton de Berne — Comp	te géné	éra	ıl pou	r	1931			
Compte de 1930	Budget de 1931	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	П	Dépense	s
				orut		Ct.		nett Ct.	es Fr.	Ct.
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	FI.	٠	Fr.	٠٠.	Fr.	Ci.
		Administration courante								
		XXIV. Timbre								
		A. Droits de timbre								
84,021 60 655,087 55		1. Papier timbré	89,636 668,910		426	 60	89,636 668,484	50		
71,992 90	65,000	3. Timbre des cartes à jouer	65,603	60		\dashv	65,603			
		4. Part au produit du timbre fédéral .	2,455,944				2,455,944			
3,689,104 88	3,375,000		3,280,094	90	426	60	3,279,668	35		
		B. Frais d'exploitation								
44,442 55	45,000	1. Matière et entretien des appareils	732	_	45,712	10		_	44,980	10
37,620 65	38,000	2. Commissions des débitants			37,856				37,856	
82,063 20	83,000		732	=	83,568	65		4	82,836	65
500	500	C. Frais d'administration			500				500	
500 - 20,384 -	The same and the same and the	1. Traitement du chef de bureau 2. Traitements des employés	_		500 20,611				500 20,611	1 1
4,168 90		3. Frais de bureau			4,253	95			4,253 1,500	
1,500 — 26,552 9 0	-	4. Loyer		_	1,500 26,865	15			26,865	
20,992 50				1	20,000	-		7	20,009	
			3,280,094	95			3,279,668	35	-	-
82,063 20 26,552 90		B. Frais d'exploitation	732		83,568 $26,865$				82,836 26,865	
3,580,488 78			3,280,826	95			3,169,966	55		10
3,000,200	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 94,992.45							***************************************	
	2									
		WWW E I								
		XXV. Emoluments								
		A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites								
1,879,604 7	5 1,800,000	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture	1,909,428	20	334	20	1,909,094	09		
610,924 8	5 600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	755,138				602,853			
1,159,955 3	3 1,100,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	1,209,907				1,171,471			
2,654 2		4. Frais de perception			2,412	90			2,412	90
3,674,830 7	3,497,000		3,874,473	89	193,467	75	3,681,006	14		
		l	1				1		90	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pot	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	s	Recettes	,	Dépens	ses
de 1930	de 1931	maniques un compte		brut	tes			net	tes	
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXV. Emoluments								
		B. Chancellerie d'Etat								
110,778	100,000	1. Emoluments, droits de patente et droits	110.050		500	4.0	110 100	00		
110,778 7	0 100,000	de naturalisation	110,650 110,650		520 520		110,129 110,129			-
110.7.0	100,000					_	110,120	-		-
		C. Greffes des tribunaux								
37,850 -	_ 30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires								
		civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	30,100				30,100	_		_
36,150 -		2. Emoluments du Tribunal administratif	30,000	1 11			30,000			-
12,000 -	10,000	3. Emoluments du Tribunal de commerce (Emoluments en matière pénale, voir	13,100				13,100			
4,000	6,000	IIIb, G. 2.) 4. Emoluments de la Chambre des avocats	3,400				3,400			
1,600		5. Emoluments du Tribunal des assurances	1,250	1 11			1,250			-
91,600 -	77,000		77,850			_	77,850	_	_	
		D. Police								
208,545 - 152,848 -		1. Emoluments de la direction de la police 2. Patentes des colporteurs et émoluments	224,235	15	90		224,145	15	-	-
		en matière de police des foires et marchés	156,407				156,407	1 11		
181,040 - 682,776 8		3. Patentes des commis-voyageurs 4. Permis de circulation pour vélocipèdes	210,385		5,078		205,307			-
		et automobiles	761,012		43,542	_	717,470			-
22,142 5 1,247,352 3		5. Emoluments du contrôle des cinématogr.	22,435 1,374,475		48,710	_	22,435 1,325,765	-		- -
1,241,332 3	990,000		1,374,473		40,710	_	1,525,705	=		- -
		E. Direction de l'intérieur								
2,460		1. Droits de concession	2,445				2,445		-	_
20,777 6 6,640 -		2. Emoluments et droits de patente 3. Emoluments de la Chambre du com-	21,108	95	44	20	21,064	7 5		-
0,010		merce et de l'industrie	5,550	1 11			5,550	1 11	_	-
		3. Emoluments de liquidations	24,433				24,433 53,493			-
29,877	29,500		53,537	98	44	20	55,495	78		-
		F. Direction des finances								
200 -		1. Emoluments et patentes des débitants								
156,422	195 000	de sel	250	-	-	_	250	-		-
100,±22	120,000	nale des recours	133,709	92		_	133,709	92		-
156,622 1	9 125,200		133,959	92	_	_	133,959	92		
		G. Direction des affaires sanitaires								
5,500 - 5,500 -		1. Emoluments	5,000			_	5,000			\dashv
().()UU -	_ 5,000		5,000			-	5,000	-	-	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	rusriques un compte		bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXV. Emoluments								
3,647,830 73	3,497,000	A. Emoluments des secrétariats de préfec-								
		ture, des greffes et des offices des pour- suites et des faillites	3,874,473	89	193,467	7 5	3,681,006	14		-
110,778 70		B. Chancellerie d'Etat	110,650		520	10	110,129			-
$egin{array}{c} 91,600 \ \ 1,247,352 \ 30 \ \end{array}$		C. Greffes des tribunaux	77,850 1,374,475		48,710	_	77,850 4,325,765			
29,877 78	29,500	E. Direction de l'intérieur	53,537	98	44		53,493	78		
$156,622 \ 19 \ 5,500 -$		F. Direction des finances	133,959 5,000			_	133,959 5,000		_	
5,289,561 70		o. Direction des attaires samtaires	5,629,946		242 742	05	5,387,204			
5,700,001 10	2,020,100	Les recettes excèdent le budget de fr. 563,504.74	5,025,540	-10			5,501,204	472		H
		de 11. 303,304. 74								
		September 1980 - Annah 1987 - Carl								
			,							
		XXVI. Taxe des successions et donations								
		A. Produit								
2,843,809 32	2,200,000	1. Taxe ordinaire	3,764,578	7 5	54,032	2 9	3,710,546	46		
567,784 12	440,000	2. Part des communes, 20 %	10,724	14	752,774	05	_	-	742,049	91
115 —		3. Amendes	6,520		6,230					
2,276,140 20	1,760,000		3,781,823	13	813,036	58	2,968,786	<u>55</u>		
		B. Frais de perception								
44,480 25	44,000	1. Commissions des percepteurs	433	12	50,777	47	_		50,344	35
3,965 60		2. Frais divers de perception			4,560				4,560	1
48,445 85	49,000		433	12	55,338	07		_	54,904	95
						_				
2,276,140 20	1,760,000	A. Produit	3,781,823	13	813,036	58	2,968,786	55		
48,445 85		B. Frais de perception	433	1 11	55,338				54,904	95
2,227,694 35	1,711,000	Les recettes sont supérieures au budget	3,782,256	25	868,374	65	2,913,881	60		
		de fr. 1,202,881. 60								
		, considerate and a function and			÷.					

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ur	1931			
Compte	Budget	Dubrianes du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXVII. Redevances pour forces								
		hydrauliques								
0.50 485	200.000	A. Produit	262,958		3,150		259,808			
252,475 — $25,247$ 50		 Redevances Learn du fonds de secours en cas de 	202,950		3,130					
		dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	_		25,980	80		_	25,980	80
227,227 50	270,000	•	262 958		29,130	80	233,827	20		
		B. Frais de perception								
36 50	500	1. Frais d'impression et autres				_		_		_
36 50	500									-
	242.000		000.070		00 120	90	000 007	20		
227,227 50 36 50	270,000 500	A. Produit	262,958 —		29,130 —		233,827 —	20		
227,191 —	269,500	Les recettes sont inférieures au budget	262,958		29,130	80	233,827	20		
		de fr. 35,672. 80								
		XXVIII. Patentes d'auberge								
		et permis de vente des spiritueux								
		A. Patentes d'auberge								
1,169,318 40	1,156,000	1. Patentes d'auberge	1,211,822	15			1,176,600	30		_
121,390 92 1,047,927 48		2. Part des communes, 10 %	1,211,822	15	114,646 149.868		 1,061,953	32	114,646	98
1,021,3%1 20	,,000,000				_ 20,000	_				-
			,							
		n nt. 3t. 3t.4								
65,393 10	60.000	B. Permis de vente des spiritueux 1. Permis de vente	66,047	50	538	60	65,508	90		
27,125 —		2. Part des communes, 50 %			27,518	75			27,518	75
38,268 10	30,000		66,047	50	28,057	35	37,990	15		-

	7	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes		Dépense	s
de 1930		de 1931				ites			nett	es	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante					4			
			XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux								
6,6 33	90	7,000	C. Frais de perception 1. Frais d'inspection, de taxation, de	10		E 207				5 9 7 7	
6,633	90	7,000	perception et d'impression	$\frac{10}{10}$	-	5,387 5,387	_			5,377 5,377	
			D. Etablissements de danse 1. Taxes de patente	803 365		85 22		718 342			
			ments de danse	13,330	7 5		_	13,330			
	=		:	14,499	55	107	5 0	14,392	05		=
1 047 097	10	1 050 000	A Detentes denhance	1 011 200	15	140.969	00	1 061 052	20		
38,268	10	30,000	B. Permis de vente des spiritueux	1,211,822 66,047	50	28,057	35				
6,633 —	90	7,0 00	C. Frais de perception	10 14,499	1	5,387 107			 05	5,377	
1,079,561	<u>68</u>	1,073,000		1,292,379	-		-	1,108,958			
			XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool								
1,215,930	60	1,148,378	•	1,173,423	30			1,173,423	30	, <u> </u>	
11,229 19,000 119,758			 a. Direction de la police b. Direction de l'instruction publique c. Direction de l'assistance publique . 	1 150 100	-	14,229 19,000 150,588 183,817	35			14,229 19,000 150,588	-
1,065,942	92	995,149	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 5,543.05	1,173,423	30	100,017	00	<i>- 303</i> ,003	90		
,		*									

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1931		
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépenses	Recette	8	Dépenses
de 1930	de 1931	•		bru	ites		net	tes ————
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	t. Fr.	Ct.	Fr. Ct
	_	Administration courante						
		XXX. Part au bénéfice						
		de la Banque nationale suisse						
539,515 20	539,515	1. Indemnité de 80 cts. par tête de la	FF4 040	20		551.016	20	
255,689 25	180,000	population domiciliée	551,019			551,019		
**************************************	******	sur la Banque nationale suisse	232,338			232,338 783 357		
795,204 45	719,915	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 63,842,35	783,357	30		783 357	35	
		ue 11. 00,042.00						
		XXXI. Taxe militaire						
		A. Taxe militaire						
1,775,103 45	1,700,000	AND	1,778,694			05 1,772,423		
370,880 66 13,831 90	300,000	2. Contribuables absents du pays 3. Militaires astreints au paiement de la taxe	276,707 43,169			$\begin{array}{c cc} - & 276,707 \\ 30 & - & \end{array}$	49	11,348 1
18,789 30	30,000	4. Arriéré	42,352			55	-	43,050 8 997,365 9
1,056,681 45 1,056,681 46		5. Part de la Confédération, 50 %		79	1,143,557			
1,000,001								
		B. Frais de taxation et de perception						
42,270 20 7,025 —		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitement de l'employé		_	42,992 7,024 8			$\begin{array}{c c} 42,992 & 1 \\ 7,024 & 8 \end{array}$
10,083 35	11,000	3. Frais de taxation	_	_	10,424			10,424 5
114,227 85		4. Frais de perception, d'impression et de poursuites	1,492	25	112,682	70 —		111,190 4
4,000	4,000	5. Contribution au traitement du commissaire des guerres		_	4,000			4,000 -
84,534 52	79,600	6. Part de la Confédération aux frais de perception	79,789	27	_ -	79,789	27	
2,300 —	2,300	7. Loyer		-	2,300	_		2,300 -
6,866 80 102,238 68		(Nouveaux contrôles d'impôt)	81,281	52	179,424			98,142 6
			0.4.10		440	20 20 20 20		
1,056,681 46 102,238 68					1,143,557 179,424			98,142 6
954,442 78			2,222,205	31	1,322,981	899,223	37	
		Les recettes excèdent le budget de fr. 6,948.37						
		-						
			1			l		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1931			
Compte	Budget	Dulatura da cometa	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1930	de 1931	Rubriques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		4								
		XXXII. Impôts directs								
		A. Impôt sur la fortune								
		 Impôt foncier, 3 '/00 Impôt des capitaux garantis par hypo- 	7,911,298	68	67,783	12	7,843,515	56		
70,292 51	60 000	thèques, $3^{0}/_{00}$	5,400,227 91,384		14,461 1,129		5,385,765 90,254	1 1		
13,093,515 34		_	13,402,909	-			13,319,535	-		
						_				
		B. Impôt du revenu								
16,935,982 — 4,123,150 —	15,820,000	1. Impôt du revenu de I ^{re} classe, 4,5 % 2. Impôt du revenu de II ^e classe, 7,5 %	18,668,848	50 50	2,000,000 500,000		16,668,848 4,254,212			_
1,064,144 61		3. Recouvrement complémentaire					955,336			-
22,123,276 61	20,220,000		24,431,748	49	2,553,351	15	21,878,397	34		
		C. Impôt additionnel								
5,299,255 08	4,700,000	1. Produit	5,818,507	94	458,414	77	5,360,093	17	:	
5,299,255 08			5,818,507	94	458,414	77	5,360,093	17		
		D. Frais de taxation et de perception								
		1. Commissions de l'impôt du revenu:								
219,710 40			843	10	220,580 78,009			-	219,737 78,009	
85,434 90 90, 2 98 07			1,221	70					87,894	
289,406 40	287,450	2. Commission cantonale des recours: a. Traitements	1,225	80	300,745	25	_		299,519	45
13,439 10	15,000	b. Indemnités des membres	_		13,668	25			13,668	25
85,592 98	88,000	c. Frais divers	1,898	_	89,823	15			87,925	15
261,313 01		a. pour l'impôt sur la fortune	_	_	266,229			-	266,229	1 1
706,772 93 176,172 65			_		702,690 174,554				702,690 174,554	
20,792 35	30,000	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt	_	_	29,159	90			29,159	90
23,403 40		5. Indemnités aux communes	 783	10	23,571 78,493			_	23,571 77,710	
72,920 59 $10,819 50$		6. Frais divers de perception 7. Frais de l'inventaire officiel		-	10,716				10,716	
88,086 50		8. Frais de recours		_	63,878			_	63,878	
2,144,162 78	2,022,850		5,971	70	2,141,238	15			2,135,266	45
							,			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıéı	ral po	ut	· 1931			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes Dépenses			s	Recettes		Dépense	es
de 1930	de 1931	reasity acs an compec		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXXII. Impôts directs								
		E. Frais d'administration								
100,439 35 206,280 70		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	_		102,516 207,903		_		102,516 207,903	
33,898 60	40,000	3. Frais de bureau et de déplacement	4,860	55	44,879	65		-	40,019	10
6,600 — 347,218 65		4. Loyers	4,860	55	6,600 361,898				6,600 357,038	-
341,210 05	301,000			-	301,000	_		_	301,000	=
		A. Impôt sur la fortune	13,402,909				13,319,535			-
		B. Impôt du revenu	5,818,507	94		77	5,360,093			
	2,022,850	D. Frais de taxation et de perception			2,141,238 361,898			_	2,135,266 357,038	
38,024,665 60		*			5,598,277			34	_	
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 2,588,171.34								
		XXXIII. Imprévu								
9,523 74		1. Successions en déshérence	25,859	96	4,710	40	21,149	56		
500,000 —	500,000	2. Part au produit de l'impôt fédéral de guerre	500,000				500,000	_		
139,646 60	_	3. Divers	100,748 12,250		135,818 387,642			_	35,070 375,392	
369,877 14	500,000		638,857	96	528,171	40	110,686	56		
		Les recettes sont inférieures au budget de fr. 389,313.44								
		a.								
	l		I	i			1			

SECONDE PARTIE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

- I. Compte du fonds capital
- II. Compte du fonds d'administration

1931

Canton de Berne — Compte général pour 1931							
Situ	iation de la	for	tune au 31 décembre 1930	Mouvement			
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit		
Fr.	t. Fr.	Ct.	I. Fonds capital		Fr. Ci		
26,070,205			A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,070.,205.—	Achats de forêts Plus-values d. ventes de forêts Infériorités de prix d'achat	$ \begin{array}{c} 117,855 \\ 31,892 \\ 10,910 \end{array} $		
26,070,205			Total de l'actif	Total des augmentations .	160,657 2		
			B. Domaines				
74,317,985			Estimation cadastrale fr. 74,317,985.—*) *) Domaines civils fr. 67,312,982.— Domaines curiaux 7,005,003.— fr. 74,317,985.—	Achats de domaines Plus-value des ventes de domaines Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évaluation des domaines Vente de droits	1,101,300 - 60,346 5 179,630 - 659,700 - 1,050 -		
74,317,985			Total de l'actif	Total des augmentations.	2,002,026 5		
2,914,743 2	-		C. Caisse des domaines 1. Créances pour ventes Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines Subside pour acquisition	46,632 - 91,276 5		
	1,541,001	16	2. Dettes pour achats	de terrain de reboisement Paiements pour des acquisitions	2,193 4 1,165,155 2		
	4,464,368	56	3. Caisse hypothécaire, compte courant.	Créances rentrées	1,943,535 2		
2,914,743 2 3,090,626 5		72	Total de l'actif et du passif Passif net	Total des augmentations . Diminution nette (Augmentation de la dette nette)	3,248,792 3 2,079,053 3		

Canton de Berne — Compte général pour 1931									
d	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	31				
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir				
Fr. Ct		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct			
46,632 - 53,725 28	Ventes de forêts Excédents de prix d'achat Achat de droits	A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,130,405.—	26,130,405	-					
	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	26,130,405		_				
		B. Domaines							
1,000 — 91,276 50 306,940 — 30,115 — 90,510 —	Achat de droits Ventes de domaines Excédents de prix d'achat Diminution de l'évaluation des domaines Cession de domaines curiaux	Estimation cadastrale fr. 75,794,220.—*) *) Domaines civils fr. 68,783,407.— Domaines curiaux * 7,010,813.— fr. 75,794,220.—	75,794,220		_				
5,950	Infériorités de prix de vente Total des diminutions Augmentation nette		75,794,220						
		C. Caisse des domaines							
1,943,535 20	Créances rentrées	1. Créances pour ventes	1,109,116	50					
117,855 28 1,101,300 —	Dettes nouvelles: Achats de forêts Achats de domaines	2. Dettes pour achats	_		1,595,001	16			
1,165,155 1,000,000	Dépenses: Paiement de dettes Part aux frais de construction des nouveaux instituts universitaire	3. Caisse hypothécaire, compte courant	_		4,683,795	24			
5,327,845 76	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif Passif net	1,109,116 5,169,679		6,278,796	40			

	Canto	n	de Berne — Compte ge	énéral pour 1931		
Situ	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvemen	t	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr. Ct	. Fr.	Ct.	I. Fonds capital		Fr.	Ct.
			D. Caisse hypothécaire*)			
30,000,000 — 30,000,000 —			1. Fonds capital de l'Etat Total de l'actif *) Situation et mouvement des			
4,474,774 36 	20,762,017 488,950 	65 70 55 — — 25 — — 30	capitaux de la Caisse Fonds de réserve Emprunts Dépôts contre obligations et bons de caisse Dépôts d'épargne Fonds spéciaux (y comprisCaisse des domaines) Dépôts en compte courant Coupons et obligations d'emprunts Caisse Prêts hypothécaires Prêts aux communes Prêts à des syndicats d'améliorations foncières Valeurs Correspondants Frais des emprunts Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes	Nouvelles créances et remboursements de dettes .	5,508,204 19,516,589 55,885,159 54,104,612 2,672,359 32,000 31,933,101 230,414,164 485,753 35,510	60 05 12 73 35 55 76 80 90

			Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1931			
		de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1931	
i	Avoir	voir Rubriques du compte			Doit		Avoir	
	Fr.	Ct.		I Fonds aspital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				I. Fonds capital D. Caisse hypothécaire*)	. 1			
		_	_	1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000			
		_		Total de l'actif	30,000,000	=		
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse				
	260,000 34,500,000 22,009,200 40,091,816 15,954,199 1,567,546 19,914,158 55,852,760 47,545,885 1,862,682 13,039 13,764,933 233,734,393 225,753 35,510 10,013 21,443,699 105,628,385 614,413,979	-		Fonds de réserve Emprunts Dépôts contre obligations et bons de caisse Dépôts d'épargne Fonds spéciaux (y comprisCaisse des domaines) Dépôts en compte courant Coupons et obligations d'emprunts Caisse. Prêts hypothécaires Prêts aux communes. Prêts à des syndicats d'améliorations foncières Valeurs Correspondants Frais des emprunts Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	4,774,082 			37 60 20 10 20 50 97

	Canto	n	de Berne — Compte g	énéral pour 1931	
Situa	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvemen	ıt
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	Ct.	I. Fonds capital		Fr. Ct.
			E. Banque cantonale*)		
40,000,000			1. Fonds capital de l'Etat Total de l'actif *) Situation et mouvement des		
91,694,454 58,785,287 6,981,344 40,022,659 10,890,922 1,457,460 535,317,680 51,224,088 43,258,776 68,237,027 11,360,244 61 1 2,914,885 50 568,886,178 01	11,112,033 ———————————————————————————————————	08 65 58 23 45 ———————————————————————————————————	Emprunts Bons de caisse Carnets d'épargne Acceptations Comptes de dépôts Correspondants Siège central et succursales Caisse Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réescompte des portefeuilles Compte de profits et pertes	Nouvelles créances et remboursements de dettes . Total des augmentations	170,000 793,000 34,956,000 113,924,272 7,008,210 5880,712,971 3,285,661,230 1,060,290,639 718,019,409 676,491,899 175,302,487 15,074,755 42 114,655,110 59 311,023,006 64,571,792 664,676,660 11,952,232 18,132,089 1,069,038 75,664 16,305 5,653,161 58 5,924,454 85,671,172 8,861,825,566 33

	Canton de Bern	e — Compte général po	our 1931		
de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1931	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct.		I. Fonds capital	Fr. Ct	. Fr.	Ct
		E. Banque cantonale*)			
	, manage	1. Fonds capital de l'Etat	40,000,000 —		_
		Total de l'actif	40,000,000		_
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque		0.000.00	
700,000 — 408,567 07 — 29,257,500 52 6,831,498 05 875,016,046 22 3,284,737,320 50 1,060,290,639 92 719,068,073 26 679,347,227 21 814,370,868 35 5,191,962 02 118,981,033 79 130,633,691 66 642,392,154 79 12,037,231 47 11,585,349 85 883,704 33 75,664 62,069 10 5,653,161 58 5,384,753 65 85,343,948 60 8,061,825,566 33	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances Total des diminutions	Fonds de réserve Réserve spéciale pour créances Emprunts Bons de caisse Carnets d'épargne Acceptations Comptes de dépôts Correspondants Siège central et succursales Caisse Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réescompte des portefeuilles Compte de profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	94,731,265 62,252,100 5,932,680 37,167,331 1,822,541 1,340,253 30,991,757 1,613,403 12,492,918 204,695,963 43,173,777 74,783,767 11,545,578 1 ———————————————————————————————————	62,252,100 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	555

Situation de la fortune au 31 décembre 1930 Mouvement					
	itua		I	Mouvement	
Doit	la. l	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr. Ct			Fr.
				,	
			I. Fonds capital		
			The state of the s		
			F. Emprunts		
		28,158,000 —	1. Emprunt de 1895, fr. 28,158,000,	Remboursement	1,048,000
			3 % 2. Emprunt de 1897, fr. 35,614,500,		
			3% (Caisse hypothécaire)		
			3. Emprunt de 1899, fr. 3,343,000, 3½% (Banque cantonale)		
		15,682,000 —	4. Emprunt de 1900, fr. 15,682,000,	Remboursement	304,000
			3½% 5. Emprunt de 1905, fr. 25,196,000,		
			3½ % (Caisse hypothécaire)		
_		17,301,000 -	6. Emprunt de 1906, fr. 17,301,000, 3½ %	Remboursement	247,000
	$\left - \right $	27,920,500 —	7. Emprunt de 1911, fr. 27,920,500,	Remboursement	279,500
		7,235,313 50	4 % 8. Emprunt de 1914, fr. 14,276,000,	Remboursement et report	
			4 1/4 %	à la Caisse de l'Etat .	241,963
			Part du fonds capital fr. 7,235,313.50 Part de la Caisse de		
			l'Etat (Voir H. Caisse de l'Etat) » 7,040,686.50		
			fr. 14,276,000.—		
			9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000,		
			4½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)		
			10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4½ % (Caisse hypothécaire)		
			11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ %		
		F	(Caisse hypothécaire) 12. Emprunt de 1924, fr. 20,000,000,		
			5½ % (Caisse hypothécaire) 13. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5%		
			(Voir H, Caisse de l'Etat)		
			14. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 43/4 % (voir H, Caisse de l'Etat)		
			15. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000,		
		10,000,000	4 ³ / ₄ % (Caisse hypothécaire) 16. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000,		
			4 ½ %		
			17. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)		
			18. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)		
			19. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4%		
	_	100 000 010	(Caisse hypothécaire)		
		106,296,813 50	Total du passif	Diminution de la dette .	2,120,463
	1 1	1	Ī	1	

Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1931	
des capitaux	Situation de la fortane au	31 décembre	1931
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
	I. Fonds capital F. Emprunts		
	1. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000,		27,110,000 —
	3 % 2. Emprunt de 1897, fr. 34,739,500, 3 % (Caisse hypothécaire) 3. Emprunt de 1899, fr. 2,550,000, 3 ½ % (Banque cantonale)		
	4. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3½ % 5. Emprunt de 1905, fr. 24,798,500,		15,378,000 —
	3½ % (Caisse hypothécaire) 6. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, 3½ %	_ -	17,054,000 —
	7. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000, 4 %		27,641,000 —
	8. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 1/4 % Part du fonds capital fr. 6,993,350.35 Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse		6,993,350 35
	de l'Etat)		10,000,000 —
Augmentation de la dette 2,120,463 15 Diminution nette de la dette	19. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4% (Caisse hypothécaire)		104,176,350 35

		Canto	on	de Berne — Compte g	énéral pour 1931		
Si	itua	tion de la	ı fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvemen	t	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	C
				I. Fonds capital			
				G a. Capitaux de chemins de fer			
				Actions			
160,000			_	1. Huttwil-Wolhusen		-	-
2,151,500		-	_	2. Hasle-Konolfingen-Thoune			-
480,000				3. Spiez-Erlenbach			-
1,262,000			_	4. Berne-Neuchâtel (Directe)			-
1,238,560)	Annual Control		5. Chemins de fer réunis Berne-Worb	_		
350,000				6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	-		
171,800			-	7. Porrentruy-Bonfol-frontière			-
1,724,500				8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	_		-
64,500	1 11	-		9. Fribourg-Morat-Anet	! -		-
2,184,000		-		10. Erlenbach-Zweisimmen		-	
500,000		-	-	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle com-			
				pagnie			
484,320				12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	. —	-	-
1,230,000		-		13. Montreux-Oberland bernois			-
980,000			-	14. Berne-Schwarzenbourg			-
10,334,000				15. Chemin de fer des Alpes bernoises			-
474,000	1 11			16. Soleure-Moutier			-
463,500	.1 11		-	17. Langenthal-Jura			-
795,825				18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil			-
270,000	1 11			19. Zweisimmen-Lenk	_		-
303,680		*********	-	20. Mâche-Montménil			
2,094,000		-		21. Soleure-Berne			
958,000				22. Tavannes-Tramelan-Breuleux- Noirmont		2000	
1 027 200							
1,037,200 567,500				23. Bienne-Tæuffelen-Anet 24. Langenthal-Melchnau			
402,500				25. Soleure-Niederbipp			
160,000	1 11			26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken			
	1-1-		-	Total de l'actif	Total des augmentations.		-
30,841,385				Total de l'actil	Total des augmentations.		-
				Obligations			
216,000				1. Frutigen-Brigue Ire hyp.	—		-
12,553,000	1 11		-	2. Frutigen-Brigue IIe hyp.			-
789,000			_	3. Moutier-Longeau Ire hyp.	_		_
13,558,000			_	Total de l'actif	Total des augmentations.		_ _
0.000.055	10			Prêts pour l'électrification			
2,098,955				1. Chemin de fer des Alpes bernoises			
774,800				2. Spiez-Erlenbach			
1,010,217				3. Erlenbach-Zweisimmen4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe			
2,206,620 775,582				5. Berne-Schwarzenbourg		_	
1,482,461				6. Berne-Neuchâtel (Directe)			
			\vdash		m (-) 1		-
8,348,637	30		-	Total de l'actif	Total des augmentations.		1-
, ,	11				Diminution nette	119,963	01

Rubriques du compte		de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	931	
Fr. Ot.		ue	ъ сарпацх					
I. Fonds capital Ga. Capitaux de chemins de fer	Avoir			Rubriques du compte			Avoir	_
Actions 1. Huttwil-Wolhusen 160,000	Fr.	Ct.		,	Fr.	Ct.	Fr.	
Actions				I. Fonds capital				
1. Huttwil-Wolhusen				G a. Capitaux de chemins de fer				
2. Hasle-Konolfingen-Thoune				Actions				
3. Spiez-Erlenbach		_		1. Huttwil-Wolhusen	160,000			
1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.		-		2. Hasle-Konolfingen-Thoune	2,151,500	-		
5. Chemins de fer réunis Berne-Worb 1,238,560 350,000	_	-					-	
6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds 350,000	—	-					-	
1.		-				1 11		
Section Sect						1 11	-	
S. Fribourg-Morat-Anet							-	
10. Erlenbach-Zweisimmen				CONTROL AND				
11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	-	_					-	
Degnie 500,000 12. Chemin de fer de la vallée de la Singine 484,320 484,320 13. Montreux-Oberland bernois 1,230,000 14. Berne-Schwarzenbourg 980,000 16. Chemin de fer des Alpes bernoises 10,334,000 17. Langenthal-Jura 463,500 474,000 17. Langenthal-Jura 463,500 17. Langenthal-Jura 463,500 18. Ransei-Sumiswald-Huttwill 795,825 19. Zweisimmen-Lenk 270,000 20. Mache-Montménil 303,680 303,680 201,50 leure-Berne 2,094,000 21. Soleure-Berne 2,094,000 22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont 958,000 23. Bienne-Teuffelen-Anet 1,037,200 24. Langenthal-Melchnau 567,500 25. Soleure-Niederbipp 402,500 26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken 160,000 26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken 160,000 26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken 160,000 27. Total des diminutions 27. Frutigen-Brigue IIe hyp. 12,553,000 27. Soleure-Brigue IIe hyp. 12,553,000 27. Soleure-Brigue IIe hyp. 789,000 -	_			,202,000				
13. Montreux-Oberland bernois 1,230,000 980,000 14. Berne-Schwarzenbourg 1980,000 98					500,000	_	Manage and A	
14. Berne-Schwarzenbourg 980,000 15. Chemin de fer des Alpes bernoises 10,334,000 10,334,000 17. Langenthal-Jura 483,500 483,500 18. Ramsel-Sumiswald-Huttwil 795,825 795,825 19. Zweisimmen-Lenk 270,000 20. Mâche-Montménil 303,680 21. Soleure-Berne 2,094,000 22. Tavannes-Tramelan-Breuleux Noirmont 958,000 23. Bienne-Tæuffelen-Anet 1,037,200 24. Langenthal-Melchnau 567,500 25. Soleure-Niederbipp 402,500 26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken 160,000 30,841,385 36,841,385 37. Soleure-Niederbipp 12,553,000 3. Moutier-Longeau Ire hyp. 789,000 789,000 3. Erlenbach-Zweisimmen 38,891 85 21,325 45 29,785 60 40,766 766,642 5. Berne-Schwarzenbourg 768,120 40	percent	-		12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	484,320	$-\parallel$	******	
15. Chemin de fer des Alpes bernoises 10,334,000	-	-		13. Montreux-Oberland bernois				
16. Soleure-Moutier		-					-	
17. Langenthal-Jura	_				2000 0000	-	-	
18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil	_					-		
19. Zweisimmen-Lenk								
Color							-	
Color Colo								
Comparison		_						
Noirmont 958,000					, , , , , , ,			
Color Colo					958,000			
Colligations		-		23. Bienne-Tæuffelen-Anet			-	
		-				-	***************************************	
— — Total des diminutions Total de l'actif 30,841,385 — — — — — 1. Frutigen-Brigue Ire hyp. 216,000 — — — — 2. Frutigen-Brigue IIe hyp. 12,553,000 — — 3. Moutier-Longeau Ire hyp. 789,000 — — Total des diminutions Total de l'actif 13,558,000 — — — — Prêts pour l'électrification 1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2,066,802 85 — 12,158 95 21,325 45 22. Spiez-Erlenbach — 762,642 — 3. Erlenbach-Zweisimmen 988,891 85 — 4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 2,176,834 95 — 5. Berne-Schwarzenbourg 768,120 40 — 6. Berne-Neuchâtel (Directe) 1,465,382 10 —	-				100,000	-		
Obligations 1. Frutigen-Brigue Ire hyp		-		26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	160,000			_
Total des diminutions		=	Total des diminutions	Total de l'actif	30,841,385	+		
Total des diminutions								
2. Frutigen-Brigue IIe hyp				·	04.0.000			
Total des diminutions		_			,			
Total des diminutions Prêts pour l'électrification 1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2,066,802 85								
Prêts pour l'électrification 1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2,066,802 85		-	Total des diminutions			-		-
32,152 25 12,158 95 21,325 45 29,785 60 7,461 70 17,079 20 1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2,066,802 85 2. Spiez-Erlenbach 988,891 85 3. Erlenbach-Zweisimmen 988,891 85 4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 2,176,834 95 5. Berne-Schwarzenbourg 768,120 40 6. Berne-Neuchâtel (Directe) 1,465,382 10		-	iotal des diminutions	Total de l'actil	13,558,000	\exists		_
32,152 25 12,158 95 21,325 45 29,785 60 7,461 70 17,079 20 1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2,066,802 2. Spiez-Erlenbach 3. Erlenbach-Zweisimmen 4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 2,176,834 5. Berne-Schwarzenbourg 6. Berne-Neuchâtel (Directe) 1,465,382 10				Prêts pour l'électrification				
12,158 95 21,325 45 29,785 60 7,461 70 17,079 20 20 2. Spiez-Erlenbach	32,152	25			2,066.802	85		
21,325 45 29,785 60 7,461 70 17,079 20 Remboursements 3. Erlenbach-Zweisimmen							-	
29,785 60 7,461 70 5. Berne-Schwarzenbourg	21,325	45	Pambaumanan 4	3. Erlenbach-Zweisimmen	988,891	85	-	
17,079 20) 6. Berne-Neuchâtel (Directe) 1,465,382 10 —	29,785	60	Remoursements	4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe			-	
119,963 15 Total des diminutions Total de l'actif	17,079	20	J	6. Berne-Neuchâtel (Directe)	1,465,382	10		_
	119,963	15	Total des diminutions	Total de l'actif	8,228,674	15	-	

	7		énéral pour 1931	
Situa	ition de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvement	,
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr. Ct.	I. Fonds capital		Fr. C
36,295,663 70 36,295,663 70		Ga. Capitaux de chemins de fer Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale Divers Total de l'actif	Total des augmentations. Diminution nette	2,000
		Banque cantonale Compte courant Total du passif	Remboursement Total des diminutions	2,000 — 2,000 —
30,841,385 — 13,558,000 — 8,348,637 30 36,295,663 70 — — 89,043,686 —			Remboursement	2,000 — 2,000 — 119,963
		G b. Fonds d'amortissement des ehemins de fer 1. Compte courant Total du passif	Prélèvement	1,380,000

	Canton de Bern	e — Compte général po	our 1931		
ď	es capitaux	Situation de la fortane au	31 décembre	e 1931	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct		I. Fonds capital	Fr.	rt. Fr.	
		G a. Capitaux de chemins de fer			
	g .	Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale		10	
2,000 — 2,000 —	Remboursement	Divers	36,293,663 36,293,663		- -
2,000	Total des diminutions	Total de l'actil			-
_ -		Banque cantonale Compte courant		36 , 293 , 663	3
2,000	Total des augmentations Diminution nette	Total du passif		36,293,663	2
	Amortissem, et remboursem. Remboursements Remboursement	Actions	30,841,385 - 13,558,000 - 8,228,674 1 36,293,663 7		2
121,963	Total des diminutions	Total de l'actif et de passif	88,921,722		3
		G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer			
1,380,000 — 1,380,000 —	Versement Tatal des augmentations	1. Compte courant		18,051,143 18,051,143	-1
1,360,000	Total des augmentations			10,031,143	

	Canton	de Berne — Compte ge	énéral pour 1931		
Situa	ition de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvemen	t	
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit	
70,396 10 43,800 8,981 85 100,594 06 474,000 30 831,678 32 2,365 91 148,271 60 158,701 78 1,381,967 51 1,036,618 99 66,243,317 25 3,034,898 52	Tr. Ct	II. Fonds d'administration H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat A. Administrations spéciales (Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse) a. Administration générale b. Administration judiciaire c. Justice d. Police e. Administration militaire f. Instruction publique g. Assistance publique h. 1. Economie publique h. 2. Service sanitaire i. Travaux publics k. Chemins de fer l. Finances m. Agriculture	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	112,400 8,500 41,417 1,576,716 279,747 2,192,152 459,829 927,231 2,259,945 5,159,433 377,886 311,522,356 1,805,099	55 91 35 31 89 91 63 71 40 04 80
	2,988,905 64 1,866,048 87 398 35 	m. Agriculture n. Administration des forêts o. Intendance du timbre p. Affaires communales q. Intendance de l'impôt de guerre r. Intendance des impôts s. Office cantonal du travail Total de l'actif et du passif	Total des augmentations Diminution nette		80 25 30 80 15 50
70,744,493 75		B. Placements Valeurs	Acquisit. et bénéfice sur cours	98,200	
70,744,493 75		Total de l'actif	Total des augmentations. Diminution nette	98,200 458,800	_
12,769,837 70		C. Administration courante 1. Compte courant (Voir pages 10 et 104)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	3,434,707	49
12,769,837 70		Total de l'actif	Total des augmentations.	3,434,707	49

		Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1931	
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1931
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr.	Ct.			Fr.	Ct. Fr. Ct
			II. Fonds d'administration		
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat		
			A. Administrations spéciales		
			(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)		
110,444 7,300 41,774 1,504,041 231,687 2,336,306 448,438 1,031,290 2,424,657 3,120,910 3,385 334,135,539 2,015,159 3,431,076 166,806 125 99,946 2,500,000 34,827 353,643,718	45 36 95 98 75 75 44 01 85 43 03 17 20 50		a. Administration générale b. Administration judiciaire c. Justice d. Police e. Administration militaire f. Instruction publique g. Assistance publique h. 1. Economie publique h. 2. Service sanitaire i. Travaux publics k. Chemins de fer l. Finances m. Agriculture n. Administration des forêts o. Intendance du timbre p. Affaires communales q. Intendance de l'impôt de guerre r. Intendance des impôts s. Office cantonal du travail Total de l'actif et du passif	72,351 3 45,000 - 8,624 9 103,801 9 512,764 1 1,059,696 2 2,852 2 201,848 8 57,532 9 3,643,408 1 1,411,119 9 47,548,654 2 2,513,125 7 787,570 2 655	
			Passif net	331,497	
557,000	=	Remboursements Tatal day diminutions	Valeurs	70,285,693	
557,000		Total des diminutions	Total de l'actil	70,285,693	
 728,500		Remboursements d'avances: Excédent des recettes de l'administration courante Amortissement	C. Administration courante 1. Compte courant	15,476,045	
728,500		Total des diminutions	Total de l'actif	15,476,045	19
2,706,207	49	Augmentation nette			

	Canton	de Berne — Compte g	énéral pour 1931	
Situa	tion de la fo	ortune au 31 décembre 1930	Mouvement	;
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr. Ct	II. Fonds d'administration		Fr. C
		H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts		
675,699 20 — 303,969 06 284,565 27	87,892	1. Avances cadastrales 2. Etablissement d'assurance immobilière 3. Avances diverses 4. Reboisements	Nouvelles avances et remboursements de dépôts	413,538 5 5,257,285 7 11,749 4 324,498 3 6,007,072 –
1,264,233 53 2,058,126 79	3,322,360	Total de l'actif et du passif Passif net	Total des augmentations .	0,001,012
	2,167 2 1,278,637 3 — — — — — — — — — — 66,481 4	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat 1. Consignations judiciaires 2. Consignations administratives 3. Dépôts des offices de poursuites 4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts 5. Fonds spéciaux, compte courant 6. Dépôts divers Total du passif	Remboursements de dépôts Total des diminutions des	383,052 1
	1,30-2,400	- Total du passil	dépôts	22,279,221 2
	7,040,686 5 14,108,000 — 15,859,000 — 25,000,000 — 12,000,000 — 15,000,000 — 25,000,000 —	F. Emprunts 1. Emprunt de 1914, 4 ¼ % 2. Emprunt de 1915, 4 ¾ % 3. Emprunt de 1919, 5 % 4. Emprunt de 1921, 5 ½ % 5. Emprunt de 1923, 4 ½ % 6. Emprunt de 1925, 5 % 7. Emprunt de 1927, 4 ¾ % 8. Emprunt de 1930, 4 % 9. Emprunt de 1931, 4 %		14,108,000 - 15,859,000 - 25,000,000 - - - - - -
	139,007,686 5	Total du passif	Total des diminutions	54,967,000 -

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1931	
	des capitaux		Situation de la fortune au	31 décembre	1931
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr.	Ct.		II. Fonds d'administration	Fr. Ct.	Fr. Ct.
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts		
17,462 257,384	13 80 40	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts	1. Avances cadastrales	747,323 95 — 298,255 71 311,366 90	3,099,606 58
		Total des diminutions Diminution nette	Total de l'actif et du passif	1,356,946 56 1,790,239 87	3,147,186 43
	16 80 23 05 69	Nouveaux dépôts	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat 1. Consignations judiciaires 2. Consignations administratives 3. Dépôts des offices de poursuites 4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts 5. Fonds spéciaux, compte courant 6. Dépôts divers		303,524 25 2,167 20 1,009,519 24 ————————————————————————————————————
39,000,000 39,119,963	15	Report du fonds capital ———————————————————————————————————	F. Emprunts 1. Emprunt de 1914, 4 ¼ %	 	7,160,649 65 ————————————————————————————————————

	Canton	de Berne — Compte g	énéral pour 1931	
Situa	ation de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Mouvemen	t
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	. Fr. Ct.	II. Fonds d'administration		Fr. Ct
		H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat G. Caisse		
617,779 86	293,649 15	1. Recettes de district 2. Caisse des décomptes	Recettes de caisse Recettes par décompte	57,626,694 8° 547,173,931 3°
617,779 86		Total de l'actif et du passif Actif net	Total des recettes	604,800,626 19
14,070,805 98 296,842 33 14,367,648 31	399,730 60	H. Restes (Créances et dettes échues) a. Restes actifs (créances échues) b. Restes passifs (dettes échues) Total de l'actif et du passif Actif net	Nouveaux restes actifs (mandats de perception) Paiements de restes passifs (dépenses) Total des augmentations . Diminution nette	603,669,220 60 604,775,023 98 1,208,444,244 56 1,225,256 —
617,779 86 14,070,805 98 296,842 33	3,322,360 32 1,584,488 89 139,007,686 50 200,376,227 69 293,649 19 389,813 04 399,730 60 201,459,420 44	G. Caisse H. a. Restes actifs		335,646,876 56 98,200 3,434,707 49 6,007,072 22,279,221 54,967,000 422,433,077 604,800,626 603,669,220 604,775,023 2,235,677,948 633,186

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1931					
	de	es capitaux	Situation de la fortane au	31 décemb	re	1931			
Avoir			Avoir		Rubriques du compte			Avoir	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
			II. Fonds d'administration						
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat						
		Dépenses de caisse Dépenses par décompte	G. Caisse 1. Recettes de district	55 7,2 84 —	15	207,551 —	23		
		Total des dépenses Augmentation nette	Total de l'actif et du passif	557,284	15	207,551 349,732	1		
604,868,874	39	Rentrée de restes actifs (recettes) Nouveaux restes passifs (mandats de paiement) Total des diminutions	H. Restes (Créances et dettes échues) a. Restes actifs (créances échues) b. Restes passifs (dettes échues) Total de l'actif et du passif Actif net	12,764,849 188,219 12,953,069	54	384,958	22 80		
353,643,718 557,000 728,500 5,739,185 22,078,242 39,119,963	08 69	Nouveaux dépôts et rem- boursements de créances	A. Administrations spéciales	57,969,005 70,285,693 15,476,045 1,356,946	75 19	_	43 29		
421,866,609 604,775,023 604,800,626	49 98 19	Dépenses	G. Caisse	145,087,690 557,284 12,764,849 188,219	15 93	215,262	23 58		
	-	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		23	186,799,621	-		

Situ	ation de la	0 1		l .	
	ucion de la	iortu	ine au 31 décembre 1930	Mouvement	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr. C1	fr.		II. Fonds d'administration J. Compte de l'administration courante		Fr. (
	12,769,837		. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 98)	Excédent des recettes de l'administration courante Amortissement	728,500
	12,769,837	70 T	Cotal du passif	Total des diminutions Augmentation nette	728,500 - 2,706,207
3,174,584 9 6,435,666 – 9,610,250 9		2	K. Inventaire du mobilier Inventaire de l'administration générale Inventaire des établissements de l'Etat Total de l'actif		233,759 139,979 373,738
			!		

		Canton de Bern	e — Compte général po	our 1931		
des capitaux			Situation de la fortune au	31 décembre	1931	
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr.	Ct.	,		Fr. Ct.	Fr.	C
			II. Fonds d'administration			
			J. Compte de l'administration courante			
3,434,707	49	Excédent des dépenses de l'administration courante	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 99)		15,476,045	1
3,434,707	49	Total des augmentations.	Total du passif		15,476,045	1
		∫Diminutions à l'inven-∫	K. Inventaire du mobilier 1. Inventaire de l'administration générale	3,408,343 99		_
220,155		f taireTotal des diminutions	2. Inventaire des établissements de l'Etat Total de l'actif	9,763,833 99		-
153,583	01	Augmentation nette				
				*		

APPENDICE

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1931

Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
Situation	on de la for	tune au 31 décembre 1930	Modifications			
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes		
Fr. Ct. 4,232,625 50	Fr. Ct.	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 4,232,625.50	Intérêts	180,567 17,014 232,191 2,253 20,735 223,899 1,725 678,385		
77,909 35		2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 77,909.35	Intérêts	3,381 15 1,115 — 4,496 15		
442,655 69	2,543 97	3a. Institution Victoria Domaine Mobilier Caisse hypothécaire Extances actives Actif Caisse, solde passif fr. 290,001.—	Pensions	47,282 50 33,000 — 679 — 3,486 60 84,448 380 41		
20,000 —		3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 20,000.—	Intérêts	874 — 60 — 2,287 70 3,221 70 1,126 —		
4,773,190 54	2,543 97	A reporter	-	770,551 90		

d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre 1	1931
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct
374,422 65 26,384 40 29,046 50	Police sanitaire du bétail Indemnités pour pertes de bétail Frais des certificats Frais d'administration Subsides à des communes	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 4,261,851.50	4,261,851 50	
649,159 95 29,226 —	Total des diminutions Augmentation nette			
3,080 — 3,080 — 1,416 15	Bourses et subsides Total des diminutions Augmentation nette	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 79,325.50	79,325 50	
	Frais de l'institution Subvention au fonds d'édu- cation	3a. Institution Victoria Domaine fr. 290,100.— Mobilier » 76,920.— Caisse hypothécaire » 73,181.74	440,707 74	976
84,828 51	Total des diminutions	Extances actives Actif fr. 440,707.74 Dépôts des élèves fr. 251,94 Caisse, solde passif Passif fr. 976.43 fr. 439,731.31		
4,347 70	Subventions pour trous-	3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria	18,874 —	_ :

Victoria

Caisse hypothécaire

fr. 18,874.-

A reporter

4,800,758 74

Annexes	au	Bulletin	du	Grand	Conseil.	1932.

seaux et apprentissages

4,347 70 Total des diminutions

741,416 16

976 43

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications			
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes			
Fr. Ct. 4,773,190 54	Fr. Ct. 2,543 97		770,551 90			
		3c. Fonds Saffa	Dons			
14,559 55		3d. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 14,559.55	Intérêts			
4,806 56		3e. Fonds du jubilé de l'institution Vietoria Caisse hypothécaire fr. 4,806.56	Intérêts			
41,595 05		3f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 41,595.05	Subventions — —			
1,289 —		3g. Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,289.—	Intérêts			
5,046 70		3h. Fonds de construction et de renou- vellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 5,046.70	Intérêts			
882 —		3i. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 882.—	Intérêts			
_	_ _	3k. Fonds de construction	Subsides			
4,841,369 40	2,543 97	A reporter	791,834			

C	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931								
	Ċ	le la fortune	Situation de la fortune au 31 décen	abre	1931				
Dépense	s		!	Passif					
Fr.	Ct.		Fr.	Ct	Fr.	Ct.			
741,41	16		Report 4,800,	58 7	976	43			
4,19	3 55	Frais d'enseignement d'éco- nomie domestique	3c. Fonds Saffa Caisse hypothécaire fr. 9,412.90 9,412.90	12 90					
		Total des diminutions Augmentation nette							
310	6 70	Secours à des élèves	3d. Fonds de secours de l'institution 14,8 Victoria	75 8	5	-			
		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 14,875.85						
	_	Dépenses diverses	3e. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 5,006.56	06 50	6				
200	0	Total des diminutions Augmentation nette							
	_	Frais d'instruction d'une élève Total des diminutions	3f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 40,659.60	59 60					
			3g. Fonds de garantie de l'institution Vietoria Caisse hypothécaire fr. 1,424.—	24 -					
4,133	3 10	Achats	3h. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution	73 60					
4,13	3 10	Total des diminutions	Victoria Caisse hypothécaire fr. 973.60						
555	35	Achat d'un harmonium		58 6	5 —	_			
55	35	Total des diminutions	Vietoria Caisse hypothécaire fr. 358.65						
2,742	2 75	Frais de construction		57 2	5				
	1	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 2,057.25	5					
756,109	06		A reporter 4,875,8	27 1	5 976	43			

Com	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
Situati	on de la f	ortune au 31 décembre 1930	Modifications				
Aetif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes				
Fr. Ct. 4,841,369 40	Fr. 2,543 9		Fr. Ct. 791,834 35				
25,906 35	2,423 5	nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 25,906.35 Solde passif 2,423.54	ntérêts				
31,329 62		tonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,308.90 Solde actif <u>» 20,72</u> S	ntérêts				
38,899 86		tonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 38,894.80 S	ntérêts				
24,752 65		Caisse hypothécaire fr. 24,724.65 Si	ntérêts				
75,292 63		tonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 75,261.60 Salda actif	ntérêts				
5,037,550 51	4,967 5	A reporter	809,096 25				

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931								
	de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spéciaux A						
Fr. Ct. 756,109 06		Report	Fr. Ct. 4,875,527					
2,286 75	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions	4. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,451.— Solde passif ** 1,173,39 fr. 23,277.61	24,451 —	1,173 39				
2,755 55 3,380 55	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,677.75 Solde actif 25.17 fr. 31,702.92	31,702 92					
2,031 90	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 40,596.40 Solde actif 5.66 fr. 40,602.06	40,602 06					
1,545 — 1,545 — 1,081 65	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 25,806.30 Solde actif 25,834.30	25,834 30					
3,391 15 3,391 15	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 77,054.25 Solde passif fr. 76,439.13	77,054 25	615 12				
769,272 51		A reporter	5,075,171 68	2,764 94				

Con	ıptes des	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour 1	931
Situa	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct.
5,037,550 51	4,967 51	Report		809,096 25
17,171 05	1,642 52	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 17,171.05 Solde passif ** 1,642.52 fr. 15,528.53	Quote-part des pensions Subventions	679 45 240 — — — 919 45 1,205 05
12,279 45		10. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 12,279.45	Quote-part des pensions Intérêts	525 537 20 1,063 20
913,488 30		11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 913,488.30	Intérêts	39,544 10 39,544 10
154 ,2 89 75		12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 154,289.35	Intérêts	6,501 15 8,000 — 14,501 15
166,227 35		13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 166,227.35	Intérêts	7,272 45 7,272 45
6,301,006 41	6,610 03	A reporter	-	872,396 60

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931								
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif					
Fr. Ct.			Fr. Ct	. Fr. Ct.					
769,272 51		Report	5,075,171 68	3 2,764 94					
2,124 50	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 14,750.50 Solde passif ** 427.02 fr. 14,323.48	14,750 50	0 427 02					
36 95	Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	10. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 13,305.70	13,305 70)					
35,930 40	Bourses Subventions pour écolages Subvention au fonds du Schulseckel Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 917,102.—	917,102 —						
2,500 — 1,340 — 14,240 —	Bourses de voyage Subventions pour voyages Prix Total des diminutions Augmentation nette	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 154.550.90	154,550 90						
3,636 20	Contribution aux bourses des écoles moyennes Total des diminutions Augmentation nette	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 169,863.60	169,863 60						
825,240 56		A reporter	6,344,744	3,191 96					

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
Sit	ua	tion de la	for	tune au 31 décembre 1930	Modifications		
Aetif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.	
6,301,006	41	6,610	03	Report	:	872,396 60	
7,632	10	, 		14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,632.10	Intérêts	333 90 333 90	
155,906	60	_		15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 155,906.60	Amendes militaires Intérêts	13,368 6,898 15 340	
					Total des augmentations .	20,606 26	
62,707	25	. —		16. Fonds de l'institution des sourds-muet Caisse hypothécaire fr. 62,707.25		2,743 45 2,743 45	
82,722	72			17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 82,427.26 Solde actif 295.55 fr. 82,722.72	Finances d'admission Total des augmentations .	3,539 10 160 3,699 10	
84,935	15	_		18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 84,935.13	Intérêts	3,700 75 3, 700 75	
6,694,910	23	6,610	03	A reporte	-	903,480 06	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931									
	de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 19							
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif					
Fr. Ct. 825,240 56		Report	Fr. Ct. 6,344,744 38						
	— Total des diminutions Augmentation nette	14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,966.—	7,966						
1,532 —	Entretien des monuments de Grauholz et de Neu- enegg Subsides et frais divers Fournitures à des recrues indigentes Traitement d'un employé de la Direction des affaires	15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 166,001.81	166,001 81						
	militaires Total des diminutions Augmentation nette	u.							
	Contribution aux frais des établissements de sourds- muets Total des diminutions	16. Fonds de l'institution des sourds- muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25	62,707 25						
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 82,666.30 Solde actif ** 514.12 fr. 83,180.42	83,180 42	_					
	Prix Total des diminutions Augmentation nette	18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 86,740.80	86,740 80	_					
843,631 56		A reporter	6,751,340 66	3,191					

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
Sit	tua	tion de la	for	tune au 31 décembre 1930 Modificat	ions		
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr. Ct.		
6,694,910	23	6,610	03	Report	903,480 06		
32,405	15	1,294	70	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 32,405.15 Solde passif Total des augmentations Total des augmentations	1,371 25 327 50 1,698 75		
25,525	20			20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 25,207.55 Solde actif Total des augmentations Total des augmentations			
8,913	40	_		21. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,913.40 Total des augmentations	389 90 389 90		
18,166	10	_		22. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 18,166.10 Total des augmentations	789 10 789 10		
14,872	80	_		23. Prix Lazarus Caisse hypothécaire fr. 14,872.80 Total des augmentations	650 65 650 65		
6,794,792	88	7,904	73	A reporter	908,611 26		

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931							
	de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses		Fonds spécia	ux	Actif	Passif			
Fr. Ct 843,631 56			Report	Fr. Ct				
1,312 10	Secours à des accouchées Total des diminutions Augmentation nette	19. Fonds de secours pou de la Maternité Caisse hypothécaire Solde passif	fr. 32,476.40 » 979.30 fr. 31,497.10	32,476 40	979 30			
1,602	Total des diminutions Augmentation nette	20. Fonds de secours en des employés de la M Caisse hypothécaire Solde actif		27,128 —				
389 90	— Total des diminutions Augmentation nette	21. Médaille Haller Caisse hypothécaire	fr. 9,303.30	9,303 30				
600 600 189	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	22. Bourse Lücke Caisse hypothécaire	fr. 18,355.20	18,355 20				
650 65	— Total des diminutions Augmentations nette	23. Prix Lazarus Caisse hypothécaire	fr. 15,523.45	15,523 45				
845,543 66			A reporter	6,854,127 01	4,171 26			

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
Situation	on de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications		
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes		
Fr. Ct. 88	Fr. Ct.	Report	908,611 26		
4,165 89	_	24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte fr. 4,000.— 3 165.89 fr. 4,165.89			
42,389 05		25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 42,389.05	Intérêts		
32, 553 65		26. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 32,553.65	Intérêts		
24,254 55		27. Fonds pour l'extension du service publie des aliénés Caisse de l'Etat fr. 24,254.55	Versement de l'administration courante 200,000 — Restitutions 1,677 55 Total des augmentations 201,677 55		
3,178,410 60	31,389 08	28. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 927,737.92 Inventaire	viager 12,000 Fermages 34,865 Intérêts des capitaux 40,016 Augmentation d'inventaire 21,672 Total des augmentations 108,553		
10,076,566 62	39,293 81	A reporter	1,222,277		

Cor	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931							
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931				
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif				
Fr. Ct. 845,543		Report	Fr. Ct. 6,854,127 01					
181 20	Entretien des herbiers Total des diminutions Augmentation nette	24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte **grain** fr. 4,000.— **grain** **grain** fr. 4,347.09						
1,854 50	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 44,243,55	44,243 55					
1,418 80 1,418 80	Bourse Total des diminutions	26. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 32,533.90	32,533 90					
143,912 20	Maisons de santé de Belle- lay et Münsingen, frais de construction Total des diminutions Augmentation nette	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. 82,019.90	82,019 90					
	Contribution aux frais de la maison de santé Total des diminutions Augmentations nette	28. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 927,737.92 Inventaire		21,718 95				
1,066,238 23		A reporter	10,219,201 92	25,890 21				

Co	on	iptes d	es	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour	1931
Si	itua	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr. 10,076,566	62	Fr. 39,293	Ct. 81	Report		Fr. Ct.
64,399	40			29. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 64,399.40	Intérêts	2,796 40 2,796 40
942,123	40			30. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 942,123.40	Intérêts	40,950 30 40,950 30
5,415	80			31. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 5,415.80	Intérêts	236 90 236 90
37,887	16	_		32. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs fr. 35,713.25 » 2,173.91 fr. 37,887.16	Total des augmentations .	1,652 30 1,6 52
169,600	70	_		33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 169,600.70	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 7,493 10 9,493
160,758	10	_		34. Fonds de secours en cas d'acident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 160,758.10	l'établissement	2,000 7,051 30 9,051
11,456,751	18	39,293	81	A reporter		1,286,457 43

Co	mptes des fonds s	péciaux du canton de Ber	ne pour	1931
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif
Fr. Ct 1,066,238 23		Report	Fr. Ct. 10,219,201 92	
2,580 — 2,580 — 216 40	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	29. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 64,615.80	64,615 80	
37,200 — 37,200 — 3,750 30	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	30. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 945,873.70	945,873 70	
236 90	Total des diminutions Augmentation nette	31. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 5,652.70	5,652 70	
13 65	Impôts Total des diminutions Augmentation nette	32. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs fr. 37,351.90 2,173.91 fr. 39,525.81	39,525 81	
150 — 150 — 9,343 10	Indemnité Total des diminutions Augmentation nette	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 178,943.80	178,943 80	
2,039 40	Indemnités Total des diminutions Augmentation nette	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 167,770.—	167,770 —	
1,108,221 28	,	A reporter	11,621,583 73	25,890 21

C	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931				
S	itu	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr. Ct
11,456,751	18	39,293	81	Repor	1,286,457 43
124,350	80	_		35. Fonds de secours en cas d'accident de employés de la maison de santé d Bellelay Caisse hypothécaire fr. 124,350.8	e l'établissement
13,500		_		36. Fonds des aliénés de la maison d santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 13,500.—	Intérêts
9,370	45	_		37. Fonds des aliénés de la maison d santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370. 4	Intérêts
1,232	95	_		38. Fonds des cadeaux de Noël de l maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232. 9	Total des augmentations 53 90
65,422	60			39. Fonds des bourses de la Faculté d théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,422.6	Total des augmentations 2 806 80
142,608	10	_		40. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey mann) de la Faculté de théologicatholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142.608.10	
11,813,236	08	39 ,2 93	81	A reporte	1,314,904 73

Ċ	31 décembi	re 1931			
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif	
Fr. Ct.		Report	Fr. 11,621,583	Ct. Fr. 25,890	2
1,500 — 1,500 — 5,973 70	Indemnité Total des diminutions Augmentation nette	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 130,324.50	130,324	50 —	
	Cadeaux pour les malades pauvres Total des diminutions Augmentation nette	36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 23,800.—	23,800		
	Primes à des malades qui font des travaux Total des diminutions	37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	9,370	4 5 —	
	Cadeaux de Noël Total des diminutions	38. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 2,132.95	1,232	95 —	-
2,650 — 2,650 — 156 80	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,579.40	65,579	40 —	_
6,700 — 6, 700 —	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey-mann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142,147.20	142,147	20 —	-
,120,698 98		A reporter	11,994,038	23 25,890	

C	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
Sit	tuati	on de la	for	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr. 11,813,236	Ct.	Fr. 39 ,2 93	81	Report		1,314,904 73
140,144	50	_		41. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 123,144.50 Valeurs 77,000.— fr. 140,144.50	Intérêts	6,111 20 6,111 20
35,560	20	_		b. Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 35,560.20	Intérêts	1,405 45 6,000 7,405 45
6,000,000		_		42. Fonds de réserve de la Banque can- tonale Banque cantonale fr. 6,000,000.—	Versement nouveau Total des augmentations .	500,000 — 500,000 —
1,096,914	94	_		43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale Banque cantonale fr. 1,096,914.94	Versement nouveau Total des augmentations .	984,922 54 984,922 54
6,500,000				44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve Caisse hypothécaire fr.6,500,000.—	Versement nouveau Total des augmentations .	260,000 — 260,000 —
1,225	60	_		45. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 1,225.60	Intérêts	53 60 53 60
	_	_		46. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bondes participation fr. 40 ,000.—	— Total des augmentations .	
25,587,081	32	39,293	81	A reporter		3,073,397 52

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931							
	(le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931			
Dépenses			Fonds spéciaux					
Fr.	Ct.			Fr. C	t. Fr. Ct.			
1,120,698	98		Report	11,994,038 2	25,890 21			
6,000 6,000 111	_	Versement au fonds de réserve Total des diminutions Augmentations nette	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 125,255.70 Valeurs ** 15,000.— fr. 140,255.70	140,255 7	0 — —			
7,148	70 70	Bourses Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	<i>b. Fonds de réserve</i> Caisse hypothécaire fr. 35,816.95	35,816 9	5 — —			
		— Total des diminutions Augmentation nette	42. Fonds de réserve de la Banque can- tonale Banque cantonale fr. 6,500,000.—	6,500,000 -				
170,000 170,000 814,922	 54	Prélèvement Total des diminutions Augmentation nette	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale Banque cantonale fr. 1,911,837.48	1,911,837 4	8 — —			
260,000		— Total des diminutions Augmentation nette	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 6,760,000.—	6,760,000 —				
	60	— Total des diminutions Augmentation nette	45. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 1,279.20	1,279 2	0 — —			
	_	— Total des diminutions	46. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—		_			
1,303,847	68		A reporter	27,343,227 50	25,890 21			

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications		
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. Ct. 25,587,081 32	Fr. Ct. 39,293 81	Report		Fr. Ct 3,073,397 52	
923,104 14		47. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 923,104.14	Versement nouveau Intérêts	40,000 41,029 56 81,029	
13,507 20		48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 11,265.95 Caisse d'épargne de Nidau		410 569 55 980 40	
10,766,917 88	1,406,201 89	Immeubles » 4,767,500.72	Produit de l'hôpital Intérêts des capitaux Fermages et loyers Legs et dons Pharmacie de l'hôpital Total des augmentations .	207,965 06 252,207 45 5,092 10 1,354 — 228 82 466,847 43	
64,030 —		b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Legs et dons	2,801 30 6,179 85 8,981 15	
37,354,640 54	1,445,495 70	A reporter		3,631,236 06	

	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre 1	931
Dépenses		Actif	Passif	
Fr. Ct.		Report	Fr. Ct. 27,343,227 56	Fr. C
67,882 70	Entretien des canaux Total des diminutions Augmentation nette	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 963,251.—	936,251 —	
420 55	Secours et frais médicaux Total des diminutions Augmentations nette	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 11,758.60 Caisse d'épargne de Nidau	14,067 05	
19,829 10 8,942 95 389,500 — 421,372 05	Charges Impôts Frais d'administration Réserve pour travaux de construction urgents Total des diminutions Augmentation nette	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile a. Fonds de l'hôpital Valeurs fr. 3,214,559.88 Caisse hypothécaire 3,948,886.92 Immeubles 3,948,886.92 Inventaire 300,588.50 Pharmacie de l'hôpital 50,879.46 Etat de Berne 900,000.— Créances courantes 152,068.02 Caisse, solde actif 4,483.73 Actif fr. 10,158,908.01 Dépôts des malades fr. 4,103.— Dettes courantes 713,681.65 Réserve p. travaux 82 de construction urgents, etc. 8634,931.99 Passif fr. 752,716.64 fr. 9,406,191.37	10,158,908 01	752,716
	Subventions pour des cures et autres subventions Total des diminutions	b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	64,030 —	_ -
1,802,504 13	*	A reporter	38,516,483 62	778,606

Con	iptes des	fonds spéciaux du canto	on de Berne pour	1931	
Situat	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications		
Aetif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. Ct. 37,354,640 54	Fr. Ct.	Report	t	Fr. Ct. 3,631,236 06	
15,000 —		49. Fonds de l'hôpital de l'Île c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Intérêts	656 25 1,429 45 2,085 70	
23,948 10		d. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 23,948.10	Legs et dons	574 45 1,047 75 408 — 2,030 20	
57,079 —		e. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 57,079.—	Intérêts	2,497 2,497 20	
100,820 —		f. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Intérêts	4,410 90 1,327 75 5,738 65	
11,893 90		g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,893,90	Intérêts	520 25 520 25	
80,981 85	_ -	h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 80,981.85	Intérêts	3,542 90 3,252 20 6,795 10	
42,064 95		i. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 42,064.95	Dons	1,840 25 30 — 1,870 25	
37,686,428 34	1,445,495 70	A reporter		3,652,773 41	

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
	de	la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931		
Dépenses			Actif	Passif			
Fr. 1,802,504	Ct.		Report	Fr. Ct 38,516,483 62			
	_	ubventions pour des cures otal des diminutions	49. Fonds de l'hôpital de l'Île c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	15,000 —			
1,385	50 To	adeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital otal des diminutions ugmentation nette	d. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 24,592.80	24,592 80			
	10 To	ecours otal des diminutions ugmentatation nette	e. Fonds Zeerleder . Caisse hypothécaire fr. 57,094.10	5 7,094 10			
		ecours aux malades de l'hô- pital, subventions otal des diminutions	f. Fonds des vialiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820 —	_		
463	75 To	écompenses aux gardes- malades otal des diminutions ugmentation nette	g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,950.40	11,950 40			
4,842	75 To	ppareils pour des malades indigents otal des diminutions ugmentation nette	h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 82,934,20	82,934 20			
1,795 {	50 Se	ecours aux malades otal des diminutions ugmentation nette	i. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 42,139.70	42,139 70	,		
1,821,298		agmentation nette	A reporter	38,851,014 82	778,606 85		

Con	iptes des	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour	1931
Situat	tion de la foi	tune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct. 37,686,428 34	Fr. Ct.	Report		Fr. Ct.
5,608 60		49. Fonds de l'hôpital de l'Île k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 5,608.60		254 35 245 35 1,679 90
326,180 60		<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i> Caisse hypothécaire fr. 326,180.60		14,270 40 14,270 40
29,192 80		m. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 29,192.80	Legs et dons	22 1,277 10 4,807 40 6,106 50 13,343
12,281 10		n. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 12,281.10		537 25 537 25
724,738 15	2,190 —	o. Fonds Scherb Caisse hypothécaire Valeurs fr. 678,566.30 > 46,171.85 fr. 724,738.15	Intérêts	31,633 85
5,159 55		Créditeurs » 2,190.— fr. 722,548.15 p. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 5,159.55	Total des augmentations . Subsides	31,633 85 40 — 1,013 20 25,000 — 26,053 20
51,291 40		q. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 51,291.40	Intérêts	2,244 — 2,244 —
38,840,880 54	1,447,685 70	A reporter		3,733,863 96

	de la fortune	péciaux du canton de Berne pour 1931 Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
	de la fortune						
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif			
Fr. C		Report	Fr. Ct. 38,851,014 82	500 500.0			
	5 Instruments et appareils 5 Total des diminutions	49. Fonds de l'hôpital de l'Île k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 3,928.70	3,928 70				
2,799 - 2, 799 -	- Prélèvement - - Total des diminutions	l. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 337,652.—	337,652				
19,450 2	Augmentation nette Pensions Total des diminutions	<i>m. Caisse de retraite</i> Caisse hypothécaire fr. 15,849.10	15,849 10				
63 7	Frais Total des diminutions Augmentation nette	n. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 12,754.60	12,754 60				
10,551 8 31,328 6	Rentes 0 Impôts et frais d'administration 0 Secours Total des diminutions Augmentation nette	o. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 724,974.40 Valeurs " 1.— fr. 724,975.40 Créditeurs " 2,122.— fr. 722,853.40	722,853 40				
25,018 2		p. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 6,194.50	6,194 50				
	Total des diminutions Augmentation nette						
2,067	Frais Total des diminutions Augmentation nette	q. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 51,467.80	51,467 80				
1,903,950	-	A reporter	40,001,714 92	778,606 8			

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931				
Situa	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif	Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
38,840,880 54	1,447,685	70	Report		3,733,863 96
184,170 10			50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 184,170.10	Intérêts	8,023 85 8,023 85
20,775 30			51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 20,775.30	Intérêts	908 90
17,235 75			52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 17,235.75	Intérêts	754 — 754 —
4,074 90	111	10	cation de Landorf	Intérêts	178 20 — — 178 20
169,347 25			employés du pénitencier de Witzwil	Intérêts	7,368 90 3,000 — 10,368 90
39,236,483 84	1,447,796	80	A reporter		3,754,097 81

1	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931						
	Ċ	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931		
	Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif		
١	Fr. Ct.			Fr. Ct.	. Fr. Ct.		
	1,903,950 73	,	Report	40,001,714 92	778,606 85		
	2,220 — 2,220 — 5,803 85	Indemnités Total des diminutions Augmentation nette	50. Fonds de secours en eas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 189,973.95	189,973 95			
	900 — 900 — 8 90	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 20,784.20	20,784 20			
•		— Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 17,989.75	17,989 75			
	178 20	— Total des diminutions Augmentation nette	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 4,253.10 Solde de compte ** 111.10 fr. 4,142	4,253 10	111 10		
	4,022 35	Frais d'assurance Total des diminutions Augmentation nette	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 175,693.80	175,693 80			
ŀ	1,911,093		A reporter	40,410,409 72	778,717 95		

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931				
Situa	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	·	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct.			Fr. Ct.	
39,236,483 84	1,447,796 80	Report		3,754,097 81	
709,179 45		55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 709,179.45 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	crédits de l'assistance pu-	92,721 75 30,892 45	
			Total des augmentations .	123,614 20	
38,218 70	_ -	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,218.70	Intérêts	1,672 — 1,672 — —	
520,620 80		57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 520,620.80	Intérêts	22,777 10 22,777 10	
21,991,384 65	-	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. III ^e section Caisse hypothécaire fr. 21,991,384 65	Suvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés	106,149 20 857,526 10 1,034,349 35 957,685 70 2,955,710 35	
62,495,887 44	1,447,796 80	A reporter		6,857,871 46	

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931							
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931				
Dépenses		Fonds spéciaux Acti						
1,911,093 08		Report	Fr. Ct 40,410,409 72					
3,500 — 10,000 — 5,000 — 10,000 — 900 — 16,000 — 7,000 — 9,000 — 7,000 — 5,010 — 11,600 — 6,000 — 99,010 — 24,604 20	Hôpital & district & Riggisberg » » » Bienne » » » Thoune Société de secours aux aveugles Maison d'éducation Bächtelen Hospice d'Utzigen Hospice de la Bärau » » Dettenbühl » » Frienisberg Etablissement de sourdesmuettes à Wabern Hospice «Gottesgnad» à St-Nicolas Hospice «Gottesgnad» à Ittigen Home pour enfants «Tabor» à Aeschi Total des diminutions Augmentation nette	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 733,783.65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	733,783 65	5				
1,660 — 1,660 — 12 —	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,230.70	38,230 70					
	Contribution à l'assurance du bétail Total des diminutions	57. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 520,620.80	520,620 80					
2,024,167 75 110,658 85	Remboursements Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 22,577,004.40	22,577,004 40					
	Total des diminutions Augmentations nette	A reporter	64,280,049 27	778,717 95				

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
Sit	uat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	s
Aetif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
62,495,887	44	1,447,796	80	Report		6,857,871 46
34,831 {	55	_		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. IIe section Caisse hypothécaire fr. 34,831.55	Intérêts	1,523 85 1, 523 85
		_		c. Ire section	— Total des augmentations .	
309,751	20	_		d. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 309,751.20	Dons	1,416 25 13,551 60 14,967 85
8,094,131 5	50	_		59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 8,094,131.50	Cotisations des sociétaires,	367,654 55 394,872 85 362,002 25 1,124,529 65
25,369 7	70	_		60. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 25,369.70	Intérêts	1,109 1,109 90
293,284 5	50			61. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 293,284.50	Intérêts	12,831 12,831 15
3,313 9	90			62. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,313.60	Intérêts	137 40 137 40 162 60
71,256,569 7	9	1,447,796	80	A reporter	-	8,012,971 26

Co	mptes des fonds s	péciaux du canton de Ber	ne pour	1931
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif
Fr.	t.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
4,404,630	8	Report	64,280,049 27	778,717 95
489	Suppléments de primes Total des diminutions Augmentation nette	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. II ^e section Caisse hypothécaire fr. 35,865.70	35,865 70	
	Total des diminutions	c. Ire section		
13,534 - 13,534 - 1,433 8	Secours Total des diminutions Augmentation nette	d. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 311,185.05	311,185 05	
50,861 3 12,787 3 413,144	Pensions Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 8,805,516.35	8,805,516 35	
1,109	Total des diminutions O Augmentation nette	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 26,479.60	26,479 60	
12,831	Total des diminutions Augmentation nette	61. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 306,115.65	306,115 65	
300 -	Prix Total des diminutions	62. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,151.30	3,151 30	_ -
4,832,099		A reporter	73,768,362 92	778,717 95

Con	nptes des	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour 1	931
Situa	ition de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	9
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. Ct.
71,256,569 79	1,447,796 80	Report		8,012,971 26
911,583 55		63. Fonds de secours en eas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 911,583.55	pour forces hydrauliques et émoluments de concessions	26,022 80 39,881 75 65,904 55 96,044 75
129,686 —		64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 129,686.—	Versement	360 95 5,673 70 6,034 65
63,876 30		65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 63,876.30	Intérêts	2,794 60 2, 794 60
133,582 66		66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 133,582.66	Subvention de l'Etat	49,943 20 30,000 — 5,621 72 4,430 29 89,995 21 11,396 19
37,597 20		67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Intérêts	1,644 90 1,644 90
62,021 50	91 95	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 62,021.50 Solde passif 91.95 fr. 61,929.55	Intérêts	2,465 90 8,729 — 398 50 11,593 40 41 80
72,594,917	1,447,888 75	A reporter	_	8,190,938 57

d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1931	
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif	
Fr. Ct. 4,832,099 28		Report		Et. Fr. 92 778,717	9
161,949 30 161,949 30	Subsides Total des diminutions	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 815,538.80	815,538 8	80 —	-
	Total des diminutions Augmentation nette	64. Fonds pour prévenir et eombattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 135,720.65		65 —	
2,794 60	— Total des diminutions Augmentation nette	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 66,670.90	66,670	90 —	_
101,391 40	Subsides pour la reconstruc- tion des vignes	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 122,186.47		47 —	
101,391 40	Total des diminutions				
	Versement au Technicum de Bienne Total des diminutions	67. Fonds du Technieum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	37,597		_
9,185 2,450 ————————————————————————————————————	Secours Loyer et concierge Total des diminutions	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 61,841.40 Solde actif ** 46,35 fr. 61,887.75	61,887	75 —	-
5,108,720 08		A reporter	75,007,964	69 778,717	7 9

Com	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
Situa	tion de la fo	ortune au 31 décembre 1930	Modifications			
Aetif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes		
Fr. Ct. 72,594,917 —	Fr. Ct. 1,447,888 75	Report	_	Fr. Ct 8,190,938 57		
16,859 65		69. Fondation du Lætschberg Caisse hypothécaire fr. 12,859.65 Valeurs 4,000.— fr. 16,859.65	Total des augmentations .	562 55 562 55		
117,018 85		70. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 13,500.— Caisse hypothécaire **\frac{y}{103,518.85} \\ fr. 117,018.85	1	5,261 05 5,261 05 338 95		
16,725,865 —		71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 16,725,865.—	Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers Contributions de l'Etat Contribution extraordinaire de l'Etat	1,054,454 1,387,820 35 150,000 735,783 90 3,328,058		
792,818 70		<i>b. Caisse d'épargne</i> Caisse hypothécaire fr. 792,818.70	Dépôts des sociétaires Dépôts de l'Etat Intérêts Total des augmentations .	65,172 73,969 36,143 175,285 35		
63,214 60		c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 63,214.60	Contributions diverses Intérêts	91 10 2,682 80 2,773 225 90		
90,310,693 80	1,447,888 75	A reporter	_	11,702,880 37		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931				
de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1931		
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif
Fr. Ct. 5,108,720 08		Report		et. Fr. Ct. 39 778,717 95
562 55	Total des diminutions Augmentation nette	69. Fondation du Lœtsehberg Caisse hypothécaire fr. 13,422.20 Valeurs 4,000.— fr. 17,422.20	17,422 2	20 — —
5,600 — 5,600 —	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions	70. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 11,500.— Caisse hypothécaire ** 105,179.90 fr. 116,679.90	116,679	00 — —
13,754 20 3,833 50 36,531 40 2,312,413 —	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Indemnités uniques	71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 17,741,510.95	17,741,510 9)5 — —
88,798 40	Remboursements Total des diminutions Augmentation nette	<i>b. Caisse d'épargne</i> Caisse hypothécaire fr. 879,305. 6 5	879,305 6	
2,999 80 2,999 80	Secours Total des diminutions	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 62,988.70	62,988 7	
7,518,531 28		A reporter	93,825,872	778,717 95

Con	nptes de	es	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour 1	931
Situa	tion de la	foi	tune au 31 décembre 1930	Modifications	8
Aetif	Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
90,310,693 80	1,447,888	75	Report		11,702,880 37
401,295 05	—		72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 298,608.70 Caisse hypothécaire ** 102,686.35 fr. 401,295.05	Intérêts	18,925 65 1,391 30 20,316 95
33,248 25			73. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire fr. 33,248.25	Intérêts	1,404 95 1,404 95
1,299,294 80			74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,299,294.80	Dons Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts Total des augmentations	1,080 — 4,065 60 90,642 05 128,237 58,151 55 282,177
7,315 80			75. Legs Dr K. A. Lingner Caisse hypothécaire fr. 7,315.80 Valeurs M. 2,500.—	Intérêts	320 — 320 —
13,507 25			76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 13,507.25	Intérêts	590 95 590 95
454,823 55			77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 454,823.55	Intérêts	19,579 85 19,579 85 14,420 15
92,520,178 50	1,447,888	7 5	A reporter		12,027,270 17

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931					
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931		
Dépenses		Actif	Passif			
Fr. Ct. 7,518,531 28		Report	Fr. Ct 93,825,872 09			
20,316 95	Prix Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 235,000.— Caisse hypothécaire » 186,612.— fr. 421,612.—	421,612 —			
1,200 — 1,200 — 204 95	Subside Total des diminutions Augmentation nette	73. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire fr. 33,453.25	33,453 20	0 — —		
	Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse Frais d'administration	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,373,012.10	1,373,012 10	0 — —		
	Total des diminutions Augmentation nette — Total des diminutions Augmentation nette	75. Legs Dr K. A. Lingner Caisse hypothécaire fr. 7,635.80 Valeurs M. 2,500.—	7,635 80			
590 95	Total des diminutions Augmentation nette	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 14,098.20	14,098 20			
34,000 — 34,000 —	Subsides à des caisses d'as- surance contre le chômage Total des diminutions	77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 440,403.40	440,403 40	D		
7,762,191 08		A reporter	96,116,086 79	9 778,717 95		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931				
Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1930 Modification	ıs	
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct		Fr. Ct	
92,520,178 50	1,447,888 75	Report	12,027,270 17	
8,758 35		78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 8,758.35 Diminution nette	377 45 377 45 1,402 05	
10,928 47		79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs Solde actif fr. 10,360.60 fr. 567.87 fr. 10,928.47 Intérêts	330 — 330 — 76 79	
121,010 65		80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65 Total des augmentations .	5,294 15 5,294 15	
30,286 80		81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 30,286.80 Total des augmentations	1,325 —	
29,473 60		82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 29,473.60 Total des augmentations .	1,289 40 1,289 40	
12,982 80	_	83. Foods Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire Valeurs fr. 4,482.80 8,500.— fr. 12,982.80 Intérêts	581 45 581 45	
92,733,619 17	1,447,888 7	A reporter	12,041,761 77	

Comptes	des fonds sp	éciaux du canton de Be	rne pour	1931
de la for	tune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931
Dépenses	Fonds spéciaux		Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr. Ct	Fr. Ct.
7,762,191 08		Report	96,116,086	9 778,717 95
1,779 50 Frais d'a		78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,356.30		0
406 79 Achats 6 406 79 Total de		79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif		8 — —
5,294 15 Versemendisposi 5,294 15 Total de	ition	80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65		5 — —
4,650 — Allocation Frais d'a 4,722 10 Total de 1,897 05	administration es diminutions	81. Fondations bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 32,183.85		5 — —
	s diminutions	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 30,763.—		
420 — Bourses 420 — Total de 161 45 Augment	s diminutions	83. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire Valeurs fr. 4,644.25 * 8,500.— fr. 13,144.25		5 — —
7,774,813 62		A reporter	96,331,396 5	778,717 95

		fonds spéciaux du canto	<u> </u>	
Situat	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modification	S
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct. 92,733,619 17	Fr. Ct. 1,447,888 75			12,041,761
21,110 40		84. Fonds K. A. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 10,110.40 > 11,000.— fr. 21,110.40	Dons	1,000 - 953 5 1,953 5
136,140 75		85. Fondation Eduard Herzog Caisse hypothécaire fr. 96,140.75 Valeurs ** 40,000.— fr. 136,140.75	Intérêts	6,255 3 6,314 – 12,569 3
16,396 40		86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 16,396.40	Intérêts	717 3 717 3
88,760 50		87. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 88,760.50	Intérêts	3,883 2 3,883 2 4,646 7
429,350 —		88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothécaire fr. 429,350.—	Dons	9,000 — 19,056 30 28,056 30
6,809 30		b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 6,809.30	Dons	10,700 — 260 20 19,056 30 30,016 50
3,432,186 52	1,447,888 75	A reporter		12,118,957 9

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1931								
de la fortune	Situation de la fortune au	Situation de la fortune au 31 décembre 1931						
Dépenses	Fonds spéciaux	Actif	Passif					
Fr. Ct. 7,774,813 62	Report	Fr. Ct. 96,331,396 52	Fr. Ct. 778,717 95					
699 45 Achat d'un appareil 699 45 Total des diminutions 1,254 05 Augmentation nette	84. Fonds K. A. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 12,864.45 Valeurs 9,500.— fr. 22,364.45	22,364 45						
Total des diminutions 12,569 35 Augmentation nette	85. Fondation Eduard Herzog Caisse hypothécaire fr. 108,710.10 Valeurs ** 40,000.— fr. 148,710.10	148,710 10						
Total des diminutions 717 30 Augmentation nette	86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 17,113.70	17,113 70						
8,530 — Secours 8,530 — Total des diminutions	87. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 84.113.75	84,113 75						
19,056 30 Versement au fonds d'exploitation 19,056 30 Total des diminutions Augmentation nette	88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothécaire fr. 438,350.—	438,350 —						
28,330 — Allocations 290 30 Frais d'administration 28,620 30 Total des diminutions 1,396 20 Augmentation nette	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 8,205.50	8,205 50						
7,831,719 67	A reporter	97,050,254 02	778,717 95					

		fonds spéciaux du canto	1
Situation de la fortune au 31 décembre 1930		1	Modifications
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes
Fr. Ct. 93,432,186 52	Fr. Ct 1,447,888 75		12,118,957 9
5,245 05	_	89. Legs Kindler pour la recherche du eancer Caisse hypothécaire fr. 5,245.05	Total des augmentations 229 4
22,065 65		90. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 2,065.65 Valeurs 20,000.— fr. 22,065.65	Total des augmentations . 1,034
22,905 10		91. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 22,905.10	Intérêts
3,177,403 60		92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,177,403.60	Intérêts
165,682 10		93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 18,682.10 Valeurs ** 147,000 fr. 165,682.10	Intérêts
1,954 15	_ -	94. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 1,543.30 Solde de compte ** 410.85 fr. 1,954.15	Intérêts
96,827,442 17	1,447,888 75	A reporter	12,468,691 67

Con	nptes des fonds s	péciaux du canton de Ber	ne pour	1931
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1931
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif
Fr. Ct.		Report	Fr. Ct 97,050,254 02	
	Total des diminutions Augmentation nette	89. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 5,474.50	5,474 50	0 — —
1,094 05	Total des diminutions Augmentation nette	90. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 3,159.70 Valeurs y 20,000.— fr. 23,159.70	23,159 70	0 — —
1,002 10	Total des diminutions Augmentation nette	91. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 23,907.20	23,907 20	0 — —
339,011 40	Total des diminutions Augmentation nette	92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,516,415.—	3,516,415 —	
	— Total des diminutions Augmentation nette	93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 132,011.30 Valeurs ** 42,000.— fr. 174,011.30	174,011 3	0 — —
67 50	— Total des diminutions Augmentation nette	94. Legs N. Spring Caisse hypothécaire Solde de compte ** 410.80 ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **	2,021 6	5
7,831,719 67		A reporter	100,795,243	7 778,117 95

Con	nptes des	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour	1931
Situa	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1930	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct. 96,827,442 17	Fr. Ct. 1,447,888 75	Report		Fr. Ct. 12,468,691 67
19,169 35		95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour . l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 19,169.35	Intérêts	838 65 838 65
27,500 —		96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 27,500.—	Intérêts	1,203 24,900 26,103 10
		97. Fonds Ed. Fischer	Dons	9,139 121 70 9,260 70
	•	98. Fonds Bürgi	Dons	10,000 — 7 10 10,007 10
-		99. Fonds d'excursion de l'Université	Dons	425 10 30 435 30
96,874,111 52	1,447,888 75 95,426,222 77	•	Somme totale des augmentations	12,515,336 52

	le la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1931					
Dépenses		Fonds spéciaux			Passif		
Fr, Ct.		Report	Fr. 100,795,243	37	Fr. 778,717	9.	
838 65	Total des diminutions Augmentation nette	95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 20,008.—					
	— Total des diminutions Augmentation nette	96. Fonds cantonal des examens d'ap- prentissage Caisse hypothécaire fr. 53,603.10		10	_		
9,260 70	— Total des diminutions Augmentation nette	97. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire Solde actif . 260.70 fr. 9,260.70		70	_	_	
10,007	— Total des diminutions Augmentation nette	98. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 10,007.10	10,007	10		_	
435 30	— Total des diminutions Augmentation nette	99. Fonds d'excursion de l'Université Caisse hypothécaire fr. 435.30	435 :	30	_	_	
	Somme totale des diminu- tions Augmentation nette	Somme totale de l'actif et du passif . Actif net	100,888,557		778,717 00,109,839		

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1931 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 21 mai 1932.

Le contrôleur des finances, E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1931.

Monsieur le Directeur des finances,

Le compte d'Etat de l'exercice 1931 se solde par un déficit de fr. 3,434,707.49 dans l'administration courante et accuse une augmentation de fr 326,778.63 dans le compte de la fortune. Il en résulte une diminution nette de la fortune nette de l'Etat de fr. 3,107,928.86. Cette fortune qui s'élevait au commencement de l'exercice

à fr. 66,349,650.85 a été réduite à fr. 63,214,721.99. Cette dernière somme provient d'un actif de francs 430,317,342.57 et d'un passif de fr. 367,075,620.58. L'actif a diminué de fr. 15,530,557.12 et le passif de fr. 12,422,628.26.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 7 à 84.

A. Compte de profits et pertes.

La diminution nette de la fortune de fr. **3,107,928.86** provient des mondifications suivantes:

Augmentations:

U		
Administration courante:		
Recettes	fr.	166,535,229.12
Forêts:		
Plus-values de ventes	*	31,892. —
Infériorités de prix d'achat	*	10,910.—
Domaines:		
Plus-values de ventes	*	60,346.50
Infériorités de prix d'achat	*	179,630.—
Ventes de droits	*	1,050.—
Relèvements de la valeur estimative	*	659,700.—
Caisse des domaines:		,
Subside pour l'achat de terrain de		
reboisement	»	2,193.40
Amortissement d'emprunts))	2,108,500.—
Solde du compte de l'administration		_,,,
courante:		
Amortissement))	728,500.—
Inventaire de l'administration:	"	120,000.
Assess 6.00	»	373,738.96
Total des augmentations	fr.	170,691,689.98

Diminutions:

Diminutiono.		
Administration courante:		
Dépenses	fr.	169,969,936.61
Forêts:		
Excédents de prix d'achat	*	53,725.28
Achats de droits	*	100.—
Domaines:		
Moins-values de ventes	*	5,950.—
Excédents de prix d'achat	*	306,940.—
Achat de droits	*	1,000.—
Réductions de la valeur estimative	*	30,115.—
Cession du domaine curial de		
Wohlen et des chœurs d'église		
de Heimiswil et Köniz	*	90,510.—
Caisse des domaines:		
Subside pour la construction des		
nouveaux instituts de l'Université	*	1,000,000
Fonds d'amortissement des chemins de fer	:	
Versement	*	1,380,000.—
Amortissement de frais de construction	*	12,686.—
Avance à l'administrations courante:		
Amortissement	*	728,500.—
Inventaire de l'administration:		
Diminutions	*	220,155.95
Total des diminutions	fr.	173,799,618.84
Diminution nette, comme ci-dessus	fr.	3,107,928.86

Les relèvements de la valeur estimative des domaines se répartissent par moitié environ sur les nouveaux bâtiments de Bellelay et le reste sur un grand nombre d'objets. Les excédents de prix d'achat de domaines concernent principalement le domaine de Röhrswil, tandis que les infériorités se rapportent aux immeubles de la Falkenplatz Nº 4 à 8 à Berne. Le subside aux frais de construction des nouveaux instituts de l'Université a été prélevé sur la plus-value de fr. 1,800,000.— provenant de la vente de l'ancienne caserne de cavalerie à Berne. Le versement au fonds d'amortissement des chemins de fer est conforme au programme financier du 18 octobre 1927.

B. Administration courante.

Pages 10 à 83.

Les résultats de l'administration les suivants:	on (courante sont
Dépenses brutes	fr.	169,969,936.61
Recettes brutes		
Excédent des dépenses	fr.	3,434,707.49
ou si l'on ne considère que les chiffres services de l'administration :	nets	des différents
Dépenses	fr.	68,823,927.82
Recettes		
Excédent des dépenses	fr.	3,434,707.49
Le budget prévoyait:		
Dépenses	fr.	64,549,332
Recettes		61,035,743.—
soit un excédent des dépenses de	fr.	3,513,589,—
Le compte accuse:		
Recettes en plus	fr.	4,353,477.33
Dépenses en plus	»	4,274,595.82
ce qui donne un résultat meilleur que		
les prévisions de	fr.	78,881.51
	-	

Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget sont les suivantes:

Recettes en plus:

XXXII,	Impôts directs	fr.	2,588,171.34
XXVI.	Taxe des successions et dona-		
	tions	*	1,202,881.60
XXV.	Emoluments	*	563,504.74
XX.	Caisse de l'Etat	*	318,388.92
XXIII.	Régie des sels	*	108,398.05
XXX.	Part au bénéfice de la Banque		
	nationale suisse	*	63,842.35
XXVIII.	Patentes d'auberge, permis d	le	
	vente des spiritueux et établis-		
	ments de danse	»	35,958.52
	Caisse hypothécaire	*	25,642.23
XVI.	Domaines de l'Etat	»	9,376.31
XXXI.	Taxe militaire))	6,948.37
XXII.	Régie de la chasse, de la pêche		
	et des mines	*	2,289.13
XXI.	Amendes et confiscations	*	109.60
	Total des recettes en plus	fr.	4,925,511.16

Recettes en moins:

Hecetics en monts.		
XXXII. Imprévu	fr.	389,313.44
XXIV. Timbre	*	94,992.45
XV. Forêts domaniales	*	46,512.09
XXVII. Redevances pour forces hy-		
drauliques	*	35,672.80
XXIX. Part de la recette de l'alcool	*	5,543.05
Total des recettes en moins	fr.	572,033.83
Dépenses en plus:		
X. Travaux publics et chemins		
de fer	fr	1,352,388.23
VIII. Assistance publique	»	1,217,333.37
IX a. Economie publique	<i>"</i>	1,200,619.71
XI. Emprunts	<i>"</i>	322,572.55
I. Administration générale	»	138,887.15
IIIb. Police	»	97,051.73
VI. Instruction publique	»	91,618.02
XII. Finances	»	46,150.46
II. Administration judiciaire	»	26,085.60
XIII. Agriculture	»	12,424.—
III a. $Justice$	»	6,369.55
VII. Affaires communales	»	884.15
Total des dépenses en plus	fr.	4,512,384.52
Dépenses en moins:		
IXb. Service sanitaire	fr.	107,001.25
IV. Affaires militaires	*	$76,\!576.05$
V. Cultes	*	40,028.45
XIV. Economie forestière	*	9,961.65
XVII. Caisse des domaines	»	4,221.30
Total des dépenses en moins	fr.	237,788.70
Recettes en plus fr. 4,925,511.16		
Recettes en moins » 572,033.83	fr.	4,353,477.33
Dépenses en plus fr. 4,512,384.52		
Dépenses en moins » 237,788.70	*	4,274,595.82
Résultat meilleur que les prévisions bud-		
gétaires, comme ci-dessus	fr.	78,881.51
I a méault at also assemble us assembled		of Pan mond

Le résultat du compte ne surprend pas, si l'on prend en considération que les catastrophes causées par les éléments, dans le courant de l'année 1930, ont grevé les finances en 1931, et que le chômage a exigé beaucoup plus que les prévisions. A cet effet, le Conseil-exécutif a mis à disposition les crédits alloués par le Grand Conseil le 24 février 1931, soit fr. 160,000.—, pour les dommages causés par les éléments et les constructions de digues francs 654,600.—, pour des travaux d'endiguement fr. 569,000. et pour les subsides aux caisses d'assurance-chômage fr. 830,000.—. En outre, la crise a aussi fait sentir ses effets sur les dépenses d'assistance. Ces dernières s'élèvent à fr. 8,144,556.84, soit à fr. 1,244,556.84 de plus qu'il n'était prévu au budget, et à fr. 622,108.63 de plus qu'en 1930. Enfin, le budget ne prévoyait pas, entre autres, les dépenses décidées par le Grand Conseil pour l'ameublement des nouveaux instituts de l'Université, dépenses qui se sont élevées à fr. 375,392.30 en 1931, ainsi que les dépenses en plus pour moyens d'enseignement des deux Technicums, qui sont de fr. 83,476.26. Toutes ces dépenses en plus ont augmenté le déficit budgetaire et malgré de notables recettes en plus, elles ont occasionné l'excédent de dépenses constaté.

Le compte de 1931 diverge de celui de l'exercice précédent comme suit:

Dépense	es en	plus:

Dépenses en plus:	
IX a. Economie publique	fr. 1,278,685.94
VIII. Assistance publique	» 598,427.30
XI. Emprunts	» 448,114.65
X. Travaux publics et chemins	
de fer	» 379,505.10
IXb. Service sanitaire	» 267,331.42
VI. Instructions publique	» 248,769.33
I. Administration générale	» 116,161.25
XIII. Agriculture	» 101,013.91
IIIb. Police	» 80,481.60
III a. Justice	» 67,897.05
II. Administration judiciaire	» 50,5 7 5.95
XIV. Economie forestière	» 36,290.42
V. Cultes	» 15,979.90
Total des dépenses en plus	fr. 3,689,233.82
,	
Dépenses en moins:	
XII. Finances	fr. 133,940.97
IV. Affaires militaires	» 33,240.65
VII. Affaires communales	» 1,838.60
XVII. Caisse des domaines	» 159.05
Total des dépenses en moins	
Total des depenses en mons	11. 100,110.21
Doodles on plus	
Recettes en plus:	
XXVI. Taxe des successions et do-	6 000 107 07
maines	fr. 686,187.25
XX. Caisse de l'Etat	» 167,528.82
XXV. Emoluments	» 97,643.04
XXXII. Impôts directs	» 41,055.74
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de	
vente des spiritueux et établisse-	00 000 04
ments de danse	» 29,396.84
XXIII. Régie des sels	» 13,910.40
XXVII. Redevances pour forces hydrau- liques	» 6,636.20
Total des recettes en plus	fr. 1,042,358.29
Recettes en moins:	
XX1V. Timbre	fr. 410,522.20
XXXIII. Imprévu	» 259,190.58
XVIII. Caisse hypothécaire	» 216,424.53
XXIX. Part de la recette de l'alcool	» 76,336.97
XXXI. Taxe militaire	» 55,219.41
XV. Forêts domaniales	» 44,904.21
XVI. Domaines des l'Etat	» 30,834.79
XXX. Part au bénéfice de la Banque	11 045 10
nationale suisse	» 11,847.10
et des mines	» 3,511.64
XXI. Amendes et confiscations	» 2,345.90
Total des recettes en moins	fr. 1,111,137, 33
Dépenses en plus fr. 3,689,233.82	
Dépenses en moins » 169,179.27	fr. 3,520,054.55
Recettes en moins fr. 1,111,137.33	
Recettes en plus . » 1,042,358.29	» 68,779.04
Résultat moins bon du compte de 1931	fr. 3,588,833.59

Ces différences n'avaient été prévues qu'en partie dans le budget de l'exercice 1931, c'est pourquoi le résultat final de la comparaison ci-dessus présente une aggravation effective de l'administration courante.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1932.

Les rapports de gestion des Directions, ainsi que le rapport concernant les crédits supplémentaires, donnent de plus amples renseignements sur les différences comparativement au budget. Au sujet des différentes rubriques du compte, il ne sera fait ici que les observations suivantes.

I. Administration générale.

Les dépenses en plus concernent: Grand Conseil fr. 75,520,75, Conseil-exécutif fr. 12,680.05, Chancellerie d'Etat fr. 6,687.70, préfets fr. 12,978.55 et secrétariats de préfecture fr. 17,817.70. En outre, les rendements des deux feuilles officielles ont été de fr. 11,230.55 inférieurs aux prévisions. Les dépenses en plus se rapportent particulièrement aux frais d'impression de la Chancellerie d'Etat, aux deux comptes rendus et aux recueils des lois, ainsi qu'aux frais de bureau des préfets et des secrétaires de préfecture.

II. Administration judiciaire.

Les dépenses en plus concernent principalement les frais de bureau, en particulier ceux des tribunaux de district fr. 9,823.55, des greffes des tribunaux de district fr. 2,891.85, des procureurs d'arrondissement fr. 1,939.40. des cours d'assises fr. 4,806.30 et des offices des poursuites et des faillites fr. 6,589.90. Exigèrent en plus: les indemnités des juges-suppléants de la Cour suprême fr. 568.80, les loyers des tribunaux de district fr. 1,000 -, les fonctionnaires judiciaires extraordinaires fr 531.95, les indemnités des remplaçants des greffes des tribunaux de district fr. 5,949.50, les traitements des employés des offices des poursuites et des faillites fr. 10,934.75, la part de l'Etat aux frais des conseils de prud'hommes fr. 245.65 et les traitements des employés du Tribunal administratif francs 1,371.70. En face de ces dépenses en plus, il est à signaler que des économies ont été réalisées sur un certain nombre de rubriques.

IIIa. Justice.

Ont exigé en plus: les frais de justice fr. 11,996.55, l'Inspectorat pour les traitements des fonctionnaires fr. 2,16240 et pour les frais de bureau et de déplacement fr. 2,200.—. Les dépenses de l'Office cantonal des mineurs restèrent à fr. 7,886.85 en dessous du crédit total, alors que les frais de bureau et de déplacement ont nécessité fr. 5,141.05 en plus.

IIIb. Police.

Les frais d'administration de la Direction ont exigé fr. 1,553.35 en moins de même que les frais des prisons sur lesquels il a été épargné fr. 14,753.93, alors que les prisons de la ville de Berne ont coûté plus qu'il n'était prévu.

Les frais pour la police des passeports et des étrangers ont dépassé les prévisions de fr. 8,891.15. Pour le Corps de police il a été dépensé en plus une somme de francs 37,577.30 dans les rubriques soldes des gendarmes, loyers, indemnités de logement, de mobilier et de bicyclettes et frais divers d'administration.

Dans les établissements pénitentiaires, le pénitencier de Thorberg es resté dans les limites du crédit, tandis que les dépassements suivants sont à signaler: maison de travail de St-Jean-Anet fr. 10,797.87, maison disciplinaire de la Montagne de Diesse fr. 20,632.81 et pénitencier et maison de travail d'Hindelbank fr. 965.59. Une recette en plus de fr. 3,526.74 concerne le pénitencier de Witzwil ensuite des recettes en plus pour pensions, sans lesquels l'excédent de recettes prévu de fr. 50,000.— n'aurait pas été atteint. Les frais de police criminelle et les frais de police ont dépassé les prévisions respective-

ment de fr. 67,680.41 et de fr. 7,558.40. Les émoluments et remboursements de frais ont exigé en plus fr. 43,100.60. Les chambres de conciliation accusent des dépenses en plus pour fr. 2,687.— et les frais extraordinaires de police occasionnèrent une dépense imprévue de fr. 792.80. Enfin, les indemnités des officiers de l'état-civil ont nécessité fr. 4,488.10 de plus que les prévisions.

IV. Affaires militaires.

Les dépenses restêrent dans les limites du budget, à l'exception des crédits suivants qui ont été dépassés: frais d'impression fr. 3,207.60, traitements des employés du commissariat cantonal des guerres fr. 807.15, frais de bureau des commandants d'arrondissement fr. 2,793.40 et secours aux familles de militaires fr. 12,534.70. Une économie de fr. 37,428.80 a été réalisée sur le crédit conservation et entretien du matériel de guerre. Il est en outre à signaler une recette nette imprévue de fr. 48,194.—sur la rubrique confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.

V. Cultes.

Les traitements de pasteurs ont nécessité fr. 42,685.70 de moins qu'il n'était prévu. Les pensions de retraite, quant au culte protestant, exigèrent fr. 1,700.— de moins et celles quant au culte catholique romain francs 2,130.80 de plus. Les indemnités de logement et de chaufgage du culte catholique chrétien sont restées à fr. 850.— en dessous des prévisions. Par contre, le crédit pour les frais de la commission des examens de théologie, rubrique B 9, a été dépassé de fr. 562.20 et celui relatif à la part au traitement de l'évêque catholique romain de fr. 1,301.50. Pour le poste Sonceboz-Sombeval, rachat de l'indemnité de logement, fr. 12,500.—, le budget ne prévoyait aucun crédit.

VI. Instruction publique.

Les frais d'administration de la Direction et du Synode nécessitèrent fr. 10,764.50 de plus. Les dépenses en plus se répartissent comme suit: traitements des employés fr. 281.80, frais de bureau fr. 6,059.70, indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement fr. 4,164.95 et frais du Synode fr. 257.85. Les crédits de l'Université ont été dépassés dans les rubriques suivantes: traitements des assistants fr. 1,326.35, traitements des employés fr. 11,061.55, matériel d'enseignement et établissements subsidiaires fr. 31,138.50, jardin botanique fr. 741.11, institut de médecine légale fr. 3,786.85, contribution aux frais des cliniques fr. 3,000. — et indemnités pour lits gratuits dans les cliniques fr. 5,257.—. Nécessitèrent moins qu'il n'était prévu: les traitements des professeurs et privat-docents fr. 3,828.85, les frais de la policlinique fr. 2,282.25 et l'institut dentaire francs Les droits d'immatriculation ont rapporté fr. 1,502.50 de plus et l'hôpital vétérinaire fr. 4,306.11. Les dépenses totales des écoles moyennes ont exigé fr. 23.053.55 de moins que les prévisions. Ont absorbé de plus: les subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures fr. 5,229.30, les bourses fr. 548.80, les frais de remplacement de maîtres malades fr. 6,299.80 les frais de remplacement de maîtres astreints au service militaire fr. 812.— et le subside à la caisse d'assurance fr. 2,823.50. Nécessitèrent moins qu'il n'était prévu: la subvention de l'Etat à l'Ecole cantonale de Porrentruy fr. 6,000.--, subventions de l'Etat aux progymnases et aux écoles secondaires fr. 12,743.55, les pensions de retraite fr. 19,466.15 et les subventions pour des voyages d'études fr. 650.-. Pour les écoles primaires, les dépenses totales dépassèrent

les prévisions budgétaires de fr. 47.073.15 et elles occasionnèrent dans les différentes rubriques de plus ou moins grandes différences par rapport au budget. Les dépenses en plus se répartissent principalement sur les rubriques suivantes: contributions aux traitements des maîtres fr. 12,549.65, écoles de couture fr. 5,180.70, frais de bureau des inspecteurs d'écoles fr. 1,460.85, subventions pour matériel d'enseignement fr. 2,753.05, écoles de perfectionnement fr. 6,221.50, remplacement d'instituteurs malades fr. 20,133.80, remplacement de maîtresses de couture malades fr. 5,617.50, subsides en faveur des écoles et cours de perfectionnement fr. 14,851.40 et rempalcement de maîtres astreints au service militaire fr. 4,925.-. Outre ces dépenses en plus, il y a lieu de signaler les dépenses en moins dans les rubriques suivantes: pensions de retraite fr. 15,300.65, subside à la caisse d'assurance fr. 5,489.65, traitements et frais de déplacement des inspecteurs des écoles fr. 2,190.45 et subside à la caisse de retraite des maîtresses de couture fr. 2,506.20. Les écoles normales ci-après ont dépassé les prévisions: Hofwil de fr. 7,222.12 et Delémont de fr. 5,709.73, alors que celles qui suivent ont exigé de moins: Porrentruy fr. 3,640.77, Thoune fr. 1,030.16, et que la section supérieure a épuisé presque totalement son crédit. Les dépenses diverses atteignent le montant de fr. 38,363.60, alors que le crédit était de fr. 43,820.—. Le montant de la subvention fédérale s'élève, d'après la nouvelle répartition de celle-ci à fr. 12,000. — de plus qu'elle n'était budgetée. L'établissement de sourds-muets de Münchenbuchsee a nécessité fr. 8,144.05 de plus qu'il n'était prévu. Les dépenses en plus de fr. 13,745.85 pour l'encouragement aux beaux arts et aux sciences ont été occasionnées par l'augmentation des suventions au musée des beaux-arts fr. 1,000. et au musée académique fr. 1,500.—, par les subventions pour monuments historiques fr. 1,245.85 et par la subvention de fr. 10,000.—, non prévue au budget, à la station scientifique du Jungfraujoch. Le rendement net de la Librairie scolaire a produit fr. 14,088.61 de plus qu'il n'était prévu, montant qui a été versé au fonds de réserve. La subvention fédérale pour l'école primaire a augmenté de fr. 553,895.60.

VII. Affaires communales.

Les traitements des fonctionnaires exigèrent fr. 333.20 de plus que les prévisions et les frais de bureau et de déplacement fr. 657.75.

VIII. Assistance publique.

Dans la rubrique frais d'administration de la Direction, les traitements nécessitèrent fr. 6,635.10 de plus que le montant prévu au budget. Par contre, les dépenses de la commission et des inspecteurs exigèrent fr. 1,261.70 de moins. L'assistance des indigents a absorbé francs 622,108.63 de plus qu'en 1930 et fr. 1,244,556.84 de plus qu'il n'était prévu. Les hospices régionaux et communaux d'invalides nécessitèrent fr. 450.— de plus et les maisons d'éducation des districts et privées tr. 2,460.— de moins que les supputations. Parmi ces derniers établissements, l'orphelinat de Porrentruy a été supprimé, et le montant prévu de fr. 3,500. — ne lui a pas été versé, par contre la subvention à l'orphelinat de Belfond a été augmentée de fr. 1,040.—. Les crédits pour les maisons cantonales d'éducation de Cerlier et de Kehrsatz ont été suffisants. Par contre, ceux des maisons d'éducation suivantes ont été dépassés: Landorf fr. 4,945.10, Aarwangen fr. 472.90, Bretièges fr. 8,499.49 et Loveresse fr. 1,384.90. Ensuite de la suppression de la maison d'éducation de Sonvilier, le compte du produit de l'inventaire, qui

d'après les prescriptions tombe dans l'administration courante, accuse un excédent de recettes de fr. 19,245.49. Les subventions diverses ont absorbé un montant net en plus de fr. 18,890.20. Le compte a été grevé de francs 15,015.15 pour l'assistance de malades étrangers au canton, et de Fr. 8,000.— pour subsides pour l'assistance des vieillards sans qu'un crédit n'ait été prévu à cet effet. Les bourses d'apprentissages exigèrent fr. 4,124.95 de moins que les supputations. Pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme, il a été dépensé fr. 30,588.35 de plus qu'il n'était prévu, et pour les subsides au fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité fr. 99,010.— (subsides à 13 établissements et hôpitaux).

IX a. Economie publique.

En plus des subsides aux caisses d'assurance contre le chômage montant à fr. 1,180,247.55, cette branche de l'administration accuse les dépenses supplémentaires suivantes: traitements des secrétaires fr. 6,600.20, bourses professionnelles fr. 10,653.—, frais de bureau et de déplacement, publications fr. 844.63, loyers fr. 490.—, traitements des employés de l'office des apprentissages fr. 375.20, versement au fonds cantonal des examens d'apprentis fr. 5,000.—, écoles d'arts et métiers fr. 7,050.-, musée des arts et métiers et école de céramique fr. 4,165.41, technicum de Berthoud fr. 16,950.81, technicum de Bienne fr. 5,166.50, frais de bureau et d'impression de l'office du travail francs 2,842.72 et traitements des assistants, etc. de la police des denrées alimentaires fr. 3,461.70. Des économies sur un certain nombre de rubriques sont à signaler. L'augmentation du versement au fonds cantonal des examens d'apprentis est en relation avec l'augmentation des émoluments. Pour l'excédent des dépenses des deux technicums, qui se rapportent à des achats de matériel d'enseignement, le Grand Conseil a accordé un crédit le 18 novembre 1930.

IXb. Service sanitaire.

Deux crédits ont été dépassés, celui pour les subventions à l'hôpital de l'Ile de fr. 16,309.60 et celui de la maison de santé de la Waldau de fr. 29,718.96, ici par suite du rendement défavorable de l'exploitation agricole. Ces dépenses ont été plus que compensées par les économies qui ont été réalisées de telle sorte que le montant total net des dépenses est resté de fr .107,001.25 en dessous des prévisions. Les maisons de santé de Münsingen et de Bellelay nécessitèrent moins que les supputations, savoir: la première de fr. 38,445.17, la seconde de fr. 19,853.62. Dans les hôpitaux de district, il a été subventionné 572 lits au lieu de 559 comme cela était prévu, par contre, cette rubrique accuse une augmentation de la part aux amendes de fr. 70,193.50. Enfin, la rubrique service sanitaire en général accuse un excédent de recettes de fr. 22,979.70 au lieu d'une dépense de fr. 6,000. - comme cela était prévu.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Les frais de l'administration centrale et du service des bâtiments nécessitèrent fr. 699.50 de moins, ceux du service des arrondissements fr. 4,787.— de plus que les prévisions. Pour l'entretien des ponts et chaussées, il a été dépensé fr. 799,783.40 de plus que les supputations. Cette augmentation des dépenses concerne la rubrique dommages causés par les éléments et réjections de digues soit fr. 814,622.40, en face de cette dépense il a été réalisé, une économie de fr. 14,524.05 sur le service des auto-

mobiles. La taxe des automobiles et des motocycles a produit fr. 3,768,011.50 et la part aux droits sur la benzine fr. 1,254,040.55. En face de ces recettes, des dépenses correspondantes ont été portées en compte. Sur le crédit spécial de fr. 5,000,000.—, accordé par le Grand Conseil, il a été dépensé fr. 1,626,582.50. Les travaux hydrauliques ont nécessité fr. 568,999.38 en plus. Les rubriques concessions hydrauliques et chemin de fer se soldent par des dépenses en moins de fr. 9,734.70 et de fr. 8,601.30, d'autre part, les frais du service topographique et cadastral se sont élevés à fr. 4,644.55 de plus qu'il n'était prévu. Dans ces dépenses, une somme de fr. 5,065.60 concerne les cartes et le registre des domaines de l'Etat dont l'établissement n'était pas prévu au budget.

XI. Emprunts.

La conversion des emprunts à $4\frac{3}{4}$ % de 1915 et à $5\frac{1}{2}$ % de 1921, en un emprunt à 4 %, a eu pour conséquence une économie dans le service de l'intérêt. Le service de l'intérêt de ces deux emprunts a nécessité fr. 429,312.75 de moins qu'il n'était prévu, par contre, le compte a été grevé d'une somme de fr. 780,000.—pour le service de l'intérêt du nouvel emprunt pendant six mois. L'amortissement de l'emprunt à $4\frac{3}{4}$ de 1915, pour lequel il était prévu fr. 174,000.—, n'a eu lieu que pour fr. 108,000.—, c'est-à-dire pour le montant non converti de l'emprunt. Pour les *provisions*, il a été dépensé fr. 38,307.15 de plus, eu égard aux remboursements d'emprunts en 1931.

XII. Finances.

Les frais d'administration de la Direction des finances et des domaines, ainsi que ceux du contrôle cantonal des finances, se sont maintenus dans le cadre des crédits budgétaires, excepté ceux de la rubrique frais d'impression et de reliure qui ont dépassé les prévisions de francs 2,678.25. Les frais des recettes de district dépassèrent les supputations de fr. 19,134.82. Les provisions se sont élevées à fr. 6,984.63 de moins qu'il n'était prévu, malgré qu'elles aient produit fr. 5,143.67 de plus que l'année précédente. La subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance a nécessité fr. 25,133.95 de plus que les prévisions, mais elle a diminué de fr. 126,704.80 par rapport à 1930.

XIII. Agriculture.

Dans le chapitre des encouragements à l'agriculture, les crédits suivants ont été dépassés: traitements des aides ensuite de l'engagement d'un troisième aide, francs 5,074.80, encouragement de l'élève du petit bétail francs 7,983.65 et assurance contre la grêle fr. 6,780.—. D'autres crédits n'ont pas été totalement utilisés. Le dépassement net de crédit pour l'agriculture s'élève à fr. 15,395.70. Les écoles d'agriculture suivantes accusent un excédent de dépenses: école d'agriculture de la Rütti fr. 7,991.75, école agricole d'hiver de Langenthal fr. 3,616.94, école agricole d'hiver de Courtemelon fr. 10,449.16 et école d'horticulture d'Oeschberg fr. 2,058.90. En outre, les écoles ménagères ci-après désignées ont dépassé leur crédit: Schwand-Münsingen fr. 1,808.24, Brienz fr. 453.05 et Courtemelon fr. 2,724.20. Les dépenses des autres écoles restèrent en dessous du montant budgeté savoir; école de laiterie de la Rütti fr. 9,132.56, école agricole d'hiver de Schwand-Münsingen fr. 9,940.03 et école d'économie alpestre de Brienz fr. 7,408.45.

XIV. Economie forestière.

Des dépassements pour un montant total de francs 6,730.31 sont à signaler dans les rubriques suivantes: traitements des employés, frais de bureau, frais de déplacement et loyers des conservateurs des forêts, frais de bureau et loyers des inspecteurs fore tiers. Ces dépassements ont été plus que compensés par des économies réalisées sur d'autres rubriques.

XV. Forêts domaniales.

Le rendement des produits principaux et des produits intermédiaires s'est élevé à fr. 91,217.60 de moins que les prévisions. Cette perte a cependant été compensée, jusqu'à concurrence de fr. 46,512.09, par le rendement en plus des produits accessoires et les économies réalisées sur les frais, et ceci malgré les dépassements de crédit dans les rubriques frais de mises, frais judiciaires et assurance contre les accidents.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le résultat plus favorable, comparativement au budget, ne provient pas du *rendement* qui a produit fr. 2,343.— de moins que les prévisions, mais de la diminution des *frais d'exploitation* et des *charges*.

XVII. Caisse des domaines.

Les dépenses nettes pour les intérêts de la caisse des domaines ont exigé fr. 4,221.30 de moins qu'il n'était prévu, les *intérêts des créances* ayant rapporté fr. 1,066.90 de plus et les *intérêts des dettes* ayant nécessité fr. 3,154.40 de moins.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Presque partout, le *produit brut* diffère sensiblement des prévisions budgétaires; cependant, il accuse un résultat meilleur de fr. 35,893.58 comparativement aux chiffres du budget. Le compte a été grevé d'une dépense en plus de fr. 10,251.35 pour *frais d'administration*. Le produit net excède les prévisions de fr. 25,642.23 mais reste inférieur de fr. 216,424.53 à celui de l'année précédente.

XIX. Banque cantonale.

D'après les chiffres du compte, le produit de l'exploitation est inférieur aux prévisions de fr. 318,657.21 et de fr. 327,224.28 au rendement de l'exercice précédent. Mais si l'on considère que les mises en réserves pour risques spéciaux se sont élevées à fr. 301,262.50 de plus qu'en 1930, le produit réel d'exploitation augmente de ce montant, de sorte que, comparativement à l'année précédente, la diminution n'est que de fr. 25,961.78. En 1931, les mises en réserves ont atteint la somme de fr. 1,247,883.59 contre fr. 1,273,845.37 en 1930.

XX. Caisse de l'Etat.

Les intérêts des créances rapportèrent un excédent net de fr. 321,705.97. Dans ce montant est compris une somme de fr. 83,200.— représentant les bénéfices sur cours réalisés lors de remboursements d'obligations, bénéfices qui n'étaient pas prévus au budget. Les obligations ont produit fr. 165,588.25 de plus qu'il n'était prévu, les actions fr. 84,311.20 et les intérêts moratoires pour impôts fr. 82,086.23.

Les intérêts de prêts pour constructions restèrent inférieurs aux chiffres du budget, parce qu'une très grande partie de ces intérêts est en arrérage. Pour les intérêts des dettes, il a été bonifié en tout une somme de francs 3,317.05 de plus qu'il n'était prévu. Les intérêts des administrations spéciales (Banque cantonale et Caisse hypothécaire) ont exigé fr. 300,490.48 en moins, par contre, les intérêts des dépôts divers ont réclamé francs 223,639.78 de plus et les intérêts des papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale fr. 78,670.80. Pour ces derniers il en résulte, comparativement à 1930, une augmentation de charges de fr. 85,807.10 du fait que les obligations du chemin de fer Berne-Neuchâtel ne produisent pas d'intérêts.

XXI. Amendes et confiscations.

Le produit des amendes a excédé le budget de francs 43,937.85, mais reste de fr. 40,757.93 inférieur au montant de 1930. En ajoutant le solde de l'exercice 1930, la part des communes et du service sanitaire a pu être augmentée de fr. 70,193.50.

XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les régales de la chasse, de la pêche et des mines ont produit ensemble fr. 2,289.13 de plus que les prévisions et fr. 3,511.64 de moins qu'en 1930. Comparativement au budget, les rendements des régales de la chasse et des mines ont dépassé les prévisions de francs 948.38, respectivement fr. 1,708.15, tandis que le rendement de la régale de la pêche s'est réduit de fr. 367.40. Le crédit part des communes a été dépassé de fr. 702.—.

XXIII. Régie des sels.

Le commerce des sels a produit fr. 81,936.90 de plus qu'il n'était prévu et fr. 15,350.70 de plus qu'en 1930. Comme les frais d'exploitation et d'administration sont réduits de fr. 26,461.15, il en résulte une plus-value de fr. 108,398.05 en comparaison du budget.

XXIV. Timbre.

Le timbre cantonal a produit fr. 58,724.10 de plus qu'il n'était budgeté et fr. 12,622.05 de plus que l'année précédente. Par contre la part au produit du timbre fédéral a diminué de fr. 144,055.75 et a produit francs 422,058.55 de moins qu'en 1930. Comparativement à ce dernier exercice, le produit du timbre accuse une perte de fr. 410,522.20 et par rapport au budget une même de fr. 94,992.45.

XXV. Emoluments.

Comparativement au budget la plus-value est de fr. 563,504.74. Cette plus-value concerne principalement les rubriques suivantes: émoluments proportionnels des secrétariats de préjecture fr. 109,094.09, émoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites fr. 71,471.65, émoluments de la Direction de la police fr. 39,145.15, patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés fr. 26,407.60, patentes des commis-voyageurs fr. 45,307.—, permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles fr. 217,470.25 et émoluments de liquidations fr. 21,433.95. Par rapport à l'année précédente le produit des émoluments a augmenté de fr. 97,643.04.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement de cette taxe est extrêmement bon. Il dépasse les prévisions budgétaires de fr. 1,202,881.60 et le rendement de 1930 de fr. 686,187.25.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Malgré une augmentation de fr. 7,333.— par rapport à 1930, les *redevances* sont restées à fr. 40,192.— en dessous des prévisions et les recettes nettes à francs 35,672.80.

XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et etablissements de danse.

Un montant de fr. 14,392.05 des recettes en plus concerne les émoluments, perçus pour la première fois, sur les établissements de danse. En outre, les patentes d'auberge produisirent fr. 11,953.32 de plus et les permis de vente fr. 7,990.15.

XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.

Ensuite de l'augmentation du chiffre de la population, la part du produit du monopole de l'alcool a été augmentée de fr. 25,045.30. Pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme il a été dépensé fr. 30,588.35 de plus, c'est-à-dire fr. 66,475.02 en plus du 10 %. Il s'ensuit que les recettes nettes se sont élevées à fr. 5,543.05 de moins que les prévisions.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

L'indemnité de 80 cts. par tête de la population domiciliée a produit fr. 11,504.20 de plus, ensuite du chiffre plus élevé de la population. Pour la même raison la part au bénéfice selon l'art. 27 accuse une augmentation de fr. 52,338.15.

XXXI. Taxe militaire.

Le rendement brut dépasse les prévisions budgétaires de fr. 2,366.—, mais il est réduit de fr. 59,315.46 par rapport à 1930. Si l'on prend en considération que les frais de taxation et de perception ont nécessité francs 4,582.37 de moins, le compte boucle par un résultat meilleur que les prévisions budgétaires de fr. 6,948.37, et par un résultat moins bon de fr. 55,219.41 comparativement à l'année précédente.

XXXII. Impôts directs.

Le rendement des impôts directs a accusé francs 41,055.74 de plus qu'en 1930 et fr. 2,588.171.34 de plus que les prévisions. L'impôt sur la fortune a produit fr. 377,535.53 de plus que les supputations et fr. 26,020.19 de plus qu'en 1930, cependant l'impôt foncier a diminué fr. 1,811.09. L'impôt du revenu a produit fr. 1,658,397.34 de plus que les prévisions, et fr. 244,879.27 de moins qu'en 1930. L'impôt de IIe classe a produit fr. 131,062.50

de plus, tandis que l'impôt de Ire classe a produit francs 267,133.50 de moins et les recouvrements complémentaires fr. 108,808.27. L'impôt additionnel dépasse aussi bien les prévisions que le rendement de 1930, savoir les premières de fr. 660,093.17 et le second de fr. 60,838.09. Un montant de fr. 2,500,000.— a été versé dans la réserve d'impôt par prélèvement sur l'impôt du revenu. Après avoir éliminé une somme de francs 1,988,081.15, cette réserve s'élève à fr. 4,656,964.87 à fin 1931 contre fr. 4,145,046.02 à fin 1930. Les frais de taxation et de perception ont absorbé fr. 112,416.45 de plus qu'il n'était prévu, mais ils s'élèvent à fr. 8,896.33 de moins que l'année précédente.

Les frais d'administration restèrent à fr. 4,561.75 en dessous du crédit total. Des dépassements de crédit sont intervenus dans les rubriques suivantes: traitements de la commission des recours fr. 12,069.45, provisions de perception qui se calculent sur le rendement de l'impôt fr. 154,375.38 et traitements des fonctionnaires fr. 516.15.

XXXIII. Imprévu.

En fait de successions en déshérence, l'Etat a encaissé

Remboursement à la commune de Brienz de ses charges en argent et en nature occasionnées par l'établissement provisoire de l'école d'économie alpestre . » 13,500.— Achat d'œuvres d'art à l'exposition de Noël des artistes bernois » 4,550.— Intérêts versés à la Confédération pour les avances à court terme faites aux agriculteurs dans le besoin » 59,299.75 Subsides à la commune de Delémont pour l'assurance-maladie d'écoliers dont les pa ents sont dans le besoin » 2,198.—

pa ents sont dans le besoin » 2,198.—
Subside unique à l'hospice du Seeland à
Worben pour les travaux nécessaires exécutés à la ci-devant maison d'éducation
de Sonvilier, louée par cet établissement » 50,000.—

Au compte du crédit de fr. 704,525.—, accordé par le Grand Conseil le 24 février 1931, pour l'ameublement, les appareils et instruments des nouveaux instituts de l'Université et du laboratoire de chimie, il a été dépensé fr. 375,392.30. Cette dépense n'était pas prévue au budget.

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 85 à 105.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1931, de	L'augmentation nette résulte de:
fr. 63.241.721.99, se décompose comme suit:	Augmentations:
Actif:	Plus-value de forêts vendues fr. 31,892.—
Forêts fr. 26,130,405.—	Frais en moins d'acquisitions de forêts » 10,910.—
Domaines	
Caisse des domaines	•
Caisse hypothécaire	Frais en moins d'acquisitions de do-
Banque cantonale	maines
Capitaux de chemins de fer:	Vente de droits
Fonds capital	Relèvement de l'estimation de domaines » 659,700.—
Caisse de l'Etat	Subside pour terrains de reboisement » 2,193.40
Papiers-valeurs (sans ceux de chemins	Remboursement d'emprunts » 2,000,500.—
de fer)	Total des augmentations fr. 2,946,221.90
Caisse de l'Etat	
Inventaire du mobilier	
	Diminutions:
Total de l'actif fr. 430,317,342.57	Excédents de prix d'achat de forêts . fr. 53,725.28
	Achat de droits
Passif:	Moins-value de domaines vendus » 5,950.—
Caisse des domaines fr. 6,278,796.40	Excédents de prix d'achat de domaines » 306,940.—
Emprunts:	Réduction de l'estimation de domaines » 30,115.—
Fonds capital	Cession de domaines curiaux » 90,510.—
Caisse de l'Etat » 123,160,649.65	Subside pour les nouveaux instituts
Banque cantonale (capitaux de chemins	universitaires » 1,000,000.—
de fer)	Versement au Fonds d'amortissement
Fonds d'amortissement des chemins de	des chemins de fer » 1,380,000.—
fer	
Caisse de l'Etat	Total des diminutions fr. 2,868,349.28
Administration courante, solde de	Augmentation nette, comme ci-haut fr. 77,881.62
compte » 15,476,045.19	ragnomation notes, comme of nate II.
Total du passif fr. 367,075,620.58	
	A. Fander Jamentalia
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99	A. Forêts domaniales.
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le	L'estimation des forêts a <i>augmenté</i> de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'aug-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit:	L'estimation des forêts a <i>augmenté</i> de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'aug-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminu-	L'estimation des forêts a <i>augmenté</i> de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'aug-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit:	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations:
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts ache-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir:	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations:
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmenta-	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts ache-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts ache-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails,	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions:
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts ven-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: **Augmentations:* Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— **Diminutions:* Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: **Augmentations:* Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— **Diminutions:* Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat. I. Fonds Capital. Ce fonds accuse les changements ci-après:	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: **Augmentations:* Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— **Diminutions:* Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus I. Fonds Capital. Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 63,241,721.99 Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 2,247,422,055.18 Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 3,107,928.86 La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat. I. Fonds Capital. Ce fonds accuse les changements ci-après:	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: Augmentations: Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— Diminutions: Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: **Augmentations:** Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— **Diminutions:** Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits
Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant: Doit: Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 2,244,314,126.32 Avoir: Diminutions de l'actif et augmentations du passif	L'estimation des forêts a augmenté de fr. 60,200.— et s'élevait à la fin de l'année à fr. 26,130,405.—. L'augmentation se décompose comme suit: **Augmentations:* **Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 117,855.28 fr. 75,040.— **Diminutions:* Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 46,632.—. fr. 14,740.— Achat de droits

L'augmentation provient des changements suivants:

Fortune nette au 31 décembre fr. 97,155,510.16

Augmentations:	
· ·	
Estimation cadastrale de domaines ac-	
quis pour le prix de fr. 1,101,300.— fr	
Relèvements d'estimation »	659,700.—
Vente de droits »	1,050.—
Total des augmentations fr	1,634,740.—
Diminutions:	
Estimation cadastrale d'objets vendus	
pour le prix de fr. 91,276.50 fr	36,880.—
Réductions d'estimation »	30,115.—
Cession de domaines curiaux »	90,510.—
Achat de droits »	1,000.—
Total des diminutions fr	. 158,505.—
Augmentation nette, comme ci-haut . fr	
Etat au 1er janvier »	74,317.985.—
Valeur au 31 décembre fr	75,794,220.—
C. Caisse des domaines.	
La dette nette de cette caisse, qui	a <i>augmenté</i> de
fr. 2,079,053.38, s'élevait à la fin de l'ex	
5,169,679.90. L'augmentation résulte de ci-après:	s changements
Augmentations:	
Achats de forêts f	r. 117,855.28
	» 1,101,300.—
Subside pour les nouveaux Instituts	
-	» 1,000,000.—
Total des augmentations f	r. 2,219,155 .28
Diminution	
Diminutions:	n 46 622
Ventes de forêts f	r. 46,632.—
Ventes de forêts f Ventes de domaines	» 91,276.50
Ventes de forêts f Ventes de domaines	» 91,276.50 » 2,193.40
Ventes de forêts f Ventes de domaines	» 91,276.50 » 2,193.40
Ventes de forêts f Ventes de domaines	 91,276.50 2,193.40 140,101.90
Ventes de forêts f Ventes de domaines	 91,276.50 2,193.40 140,101.90 2,079,053.38
Ventes de forêts f Ventes de domaines	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 9 3,090,626.52
Ventes de forêts	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 9 3,090,626.52
Ventes de forêts	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 9 3,090,626.52 r. 5,167,679.90
Ventes de forêts	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 3,090,626.52 r. 5,167,679.90 ement, de 30
Ventes de forêts	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 3,090,626.52 r. 5,167,679.90 ement, de 30 passif ont aug-
Ventes de forêts	91,276.50 2,193.40 r. 140,101.90 r. 2,079,053.38 3,090,626.52 r. 5,167,679.90 ement, de 30 passif ont aug-

capitaux a été de fr. 614,413,979.29.

E. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 8,061,825,566.33. L'actif et le passif ont augmenté chacun de fr. 16,796,620.01.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds capital a diminué de fr. 2,120,463.15, dont fr. 2,000,500.— par suite de remboursements et fr. 119,963.15 par report à la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. Avec les remboursements effectués sur cette dernière part, de fr. 15,967,000.--, il y a pour 1931 une diminution totale de fr. 17,967,500. et, à la fin de l'exercice, le compte de la dette-emprunts accuse un montant de fr. 227,337,000. — se décomposant comme suit:

						'	,			
Emprunt	3 % de 1895						fr.	27,	,110,0	000.—
»	3 ½ % de 1900) .					*	15,	378,0	000.—
»	3 ½ % de 1906						*	17,	054,0	
»	4 % de 1911						*	27,	,641,0	000.—
»	4 1/4 % de 1914	1.					*	14,	154,0	000
»	4½ % de 1923	3.					*	25,	,000,0	000.—
»	5 % de 1925						*	12,	,000,0	000.—
»	43/4 % de 1927	7.					*	15,	,000,0	000.—
»	4 ½ % de 1930) .					*	10,	,000,0	000
»	4 % de 1930						*	25,	,000,0	000.—
»	4 % de 1931						*	39,	,000,0	000.—
		I	Ξn	sei	mł	ole	fr.	227,	337,0	000.—
Dont	; :									
Fonds cap	pital						fr	104	176 9	250 25
•										
Caisse de	l'Etat				•	•	*	123,	,160,6	349.65
	Ga Canita	nv .	de	a	hei	mi	ne d	o fo	AT'	

G a. Capitaux de chemins de fer.

La part du Fonds capital aux capitaux de cehmins de fer a diminué de fr. 121,963.15 par suite de remboursements, tandis que celle du Fonds de roulement a augmenté de fr. 1,969,721.90. Il y a donc une augmentation nette de fr. 1,847,758.75, se décomposant comme suit:

Augmentations:

fr.	1,986,456.15
fr.	1,686,922.40
*	7,500.—
*	3,403.25
*	18,230.50
*	150,400.—
fr.	120,000.—
	» » » fr.

Diminutions:

- A. H	-	
Prêts d'électrification, remboursements	fr.	119,963.15
Valeurs reprises de la Banque cantonale	"	2,000.—
Ramsei-Sumiswald-Huttwil, rembour-	"	2,000.
sement	*	435.—
Langenthal-Huttwil, remboursement		93.95
Electrification des lignes subvention-		
nées, ventes de matériel	*	16,205.30
Total des diminutions	fr.	138,697.40
Augmentation nette, comme ci-haut.	fr.	1,847,758.75
Valeur au commencement de l'année	*	116,620,168.86
Valeur à la fin de l'année	fr.	118,467,927.61

savoir:

Capitaux du fonds capital:

Actions:

Huttwil-Wolhusen	fr.	160,000.—
Hasle-Konolfingen-Thoune	*	2,151,500.—
Spiez-Erlenbach	*	480,000.—
Berne-Neuchâtel (Directe)	*	1,262,000.—
Chemins de fer Berne-Worb réunis	*	1,238,560.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	*	350,000.—
Porrentruy-Bonfol-frontière	*	171,800.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	*	1,724,500.—
Fribourg-Morat-Anet	*	64,500.—
Erlenbach-Zweisimmen	*	2,184,000.—
A reporter	fr.	9,786,860.—

	Report	fr.	9,786,860. —		Report fr. 106,884,288.81
Saignelégier-Glovelier				Valeurs:	
pagnie)		»	500,000.—	Chemins de fer de l'Ober-	fr.
Chemin de fer de la vallé Montreux-Oberland ber		» »	484,320.— 1,230,000.—	land bernois	51,400.—
Berne-Schwarzenbourg		<i>"</i>	980,000.—	Chemin de fer des Alpes	
Chemin de fer des Alp			10,334,000.—	bernoises, actions pri- vilégiées	3,648,481.30
Soleure-Moutier		*	474,000.—	Spiez Erlenbach	350,540.—
Langenthal-Jura		*	463,500.—	Ligne de l'Emmental	790,000.—
Ramsei-Sumiswald-Hut		»	795,825.—	Langenthal-Huttwil	419,500.—
Zweisimmen-Lenk Mâche-Montménil		*	270,000.— 303,680.—	Tramelan-Tavannes .	50,000.—
Soleure-Berne		» »	2,094,000.—	Saignelégier-La Chaux-	900
Tavannes-Tramelan-Les		"	2,004,000.	de-Fonds	200.— 3,250.—
Noirmont		»	958,000.—	Chemin de fer électrique	3,230
Bienne-Tæuffelen-Anet		*	1,037,200.—	Louèche-les Bains .	5,000.—
Langenthal-Melchnau.		*	567,500.—	Chemin de fer de la	
		»	402,500.—	vallée de la Gürbe .	261.—
Steffisbourg-Thoune-In	teriaken	*	160,000.—	Steffisbourg-Thoune-	0.005
				Interlaken Chemin de fer de la	2,825.—
Obligations:				Jungfrau, actions pri-	
Frutigen-Brigue Ire hy	pothèque	»	216,000.—	vilégiées	63,000.—
Frutigen-Brigue IIe hy		*	12,553,000.—	Berne-Neuchâtel	1,000,000.—
Moutier-Longeau Ire hy	pothèque	*	789,000.—	Chemin de fer des Alpes	
				bernoises	200,000.—
Prêts d'électrification	on:			B. L. S. Frutigen-Brigue,	1.050.474.50
Chemin de fer des Alp	es bernoises .	»	2,066,802.85	I ^{re} hyp B. L. S. Frutigen-Brigue,	1,872,454.70
Spiez-Erlenbach		»	762,642.—	IIe hyp	601,381.90
Erlenbach-Zweisimmen		*	988,891.85	B. L. S. Moutier-Lon-	001,001.00
Ligne de la vallée de l		*	2,176,834.95	geau, Ire hyp	2,525,344.90 » 11,583,638.80
Berne-Schwarzenbourg		**	768,120.40	Total cor	nme ci-haut fr. 118,467,927.61
Berne-Neuchâtel		**	1,465,382.10	10041, 001	11. 120,101,011.01
- · ·					mins de fer ont rapporté francs
Papiers-valeurs repr	ris de la Banque			2,216,587.20 , ce qui rep	mins de fer ont rapporté francs orésente un intérêt du 1,88 %
Papiers-valeurs repr		» :	36,293,663.70		
cantonale		» :	36,293,663.70	2,216,587.20 , ce qui rep (1,91 % en 1930).	orésente un intérêt du 1,88 %
		» ;	36,293,663.70	2,216,587.20 , ce qui rep (1,91 % en 1930).	
cantonale		» ;	36,293,663.70	2,216,587.20 , ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été
cantonale	ì la Caisse de	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr.	orésente un intérêt du 1,88 %
cantonale		» ;	36,293,663.70	2,216,587.20 , ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr.	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été
cantonale	fr. 166,000.—	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr.	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74.	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.—	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74.	présente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.—	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74.	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration.
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.—	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74.	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69
cantonale	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69
Capitaux appartenant d'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	sement des chemins de fer. orgramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté c'administration. fr. 30,727,977.69 année, a aug
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 unnée, a aug-
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. rogramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté radministration. fr. 30,727,977.69 année, a aug
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05	» :	36,293,663.70	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. rogramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté radministration. fr. 30,727,977.69 année, a aug- mée, a aug- fr. 33,913,788.17 rient de:
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de et était donc à fin 1931 L'augmentation prov Augn	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 mnée, a aug- mnée, a aug- miée, a fr. 33,913,783.17 rient de: mentations:
Capitaux appartenant de l'Elat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.—	» :	36,293,663.70	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 nnée, a aug- nnée, a aug- rient de: mentations: on courante . fr. 3,434,707.49
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50	» :	36,293,663.70	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. rogramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté radministration. fr. 30,727,977.69 année, a aug- fr. 33,913,788.17 rient de: mentations: on courante . fr. 3,434,707.49 mstruction . » 12,686.—
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50 9,194.30	» :	36,293,663.70	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 nnée, a aug- nnée, a aug- rient de: mentations: on courante . fr. 3,434,707.49
Capitaux appartenant de l'Etat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50	» :	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. rogramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté radministration. fr. 30,727,977.69 année, a aug- 3,185,810.48 de fr. 33,913,788.17 rient de: mentations: on courante . fr. 3,434,707.49 instruction . » 12,686.— augmentations fr. 3,447,393.49
Capitaux appartenant d'Elat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50 9,194.30 5,327.25	» ;	36,293,663.70	2,216,587.20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. rogramme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté radministration. fr. 30,727,977.69 année, a aug- fr. 33,913,788.17 rient de: mentations: on courante . fr. 3,434,707.49 mstruction . » 12,686.—
Capitaux appartenant de l'Elat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50 9,194.30	» :	36,293,663.70	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de et était donc à fin 1931 L'augmentation prov Augn Déficit de l'administration Radiation de frais de co Total des a Din Remboursement sur l'emp	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 année, a aug-
Capitaux appartenant d'Elat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50 9,194.30 5,327.25 120,000.—		36,293,663.70 17,962,565.96	2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de et était donc à fin 1931 L'augmentation prov Augn Déficit de l'administration Radiation de frais de co Total des a	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 année, a aug-
Capitaux appartenant d'Elat: Avances: Porrentruy-Bonfol	fr. 166,000.— 125,456.44 65,000.— 14,190,860.12 34,852.80 382,841.35 2,458,841.15 166,157.05 25,350.— 62,555.50 9,194.30 5,327.25 120,000.— 150,400.—	» 1		2,216,587,20, ce qui rep (1,91 % en 1930). Gb. Fonds d'amortiss Conformément au p versé dans ce fonds fr. à fr. 18,051,143.74. II. Fonds d L'excédent du passif, de au commencement de l'a menté de et était donc à fin 1931 L'augmentation prov Augn Déficit de l'administration Radiation de frais de co Total des a Din Remboursement sur l'em Inventaire du mobilier, a	résente un intérêt du 1,88 % sement des chemins de fer. Programme financier, il a été 1,380,000.—, ce qui l'a porté l'administration. fr. 30,727,977.69 année, a aug-

51*

•	$(165) N^{\circ} 15 - 237$
L'excédent du passif se décompose comme suit:	A. Administrations spéciales.
Actif: Avoir de la Caisse de l'Etat fr. 158,598,044.23 Inventaire du mobilier » 9,763,833.99 Total de l'actif fr. 168,361,878.22 Passif:	Les avances de la Caisse de l'Etat aux administrations spéciales ont diminué de fr. 16,158,031.25, tandis que les dépôts de ces administrations auprès de la dite caisse se sont accrus de fr. 1,838,810.84. Les principales mutations concernent les comptes-courants de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire. Auprès du premier de ces établissements, la Caisse de l'Etat disposait
Dettes de la Caisse de l'Etat fr. 186,799,621.20	au 1er janvier d'un avoir de fr. 19,478,859.11, tandis
Solde du compte de l'administration	qu'à la fin de l'année la situation était inverse en ce que
courante	la Banque cantonale se trouvait créancière de francs
Total du passif fr. 202,275,666.39	9,221,997.79. Quant à la Caisse hypothécaire, son dépôt, de fr. 14,444,344.59 au commencement de l'exer-
Passif net, comme ci-haut fr. 33,913,788.17	cice, était réduit à fr. 10,123,003.61 au 31 décembre. Le dépôt de fr. 4,000,000.— des usines de l'Oberhasli
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.	a été remboursé. L'Etat ayant dû payer entièrement l'intérêt garanti par lui, l'avance au chemin de fer des
L'excédent passif était à la fin de	Alpes bernoises a augmenté de fr. 1,686,922.40. Au
l'année de fr. 28,201,576.97 Il s'élevait au 1 ^{re} janvier 1931 fr. 27,568,390.97	compte du crédit spécial de fr. 5,000,000.— pour le réaménagement des routes, il a été avancé cette année francs
Ce qui fait une augmentation de fr. 633,186.—	1,626,582.50. Ensuite de liquidation, le compte «Impôt de guerre» accuse une diminution de fr. 3,055,151.90.
L'augmentation résulte des mutations suivantes:	Au total, les nouvelles avances et les remboursements de dépôts ont été de fr. 335,646,876.50, les nouveaux dépôts
Augmentations:	et remboursements d'avances de fr. 353,643,718.57. De
Nouvelles dettes et créances rentrées fr. 421,866,609.49	ce mouvement, la majeure partie concerne les comptes
Dépenses et compensations » 604,775,023.98	avec la Caisse hypothécaire, la Banque cantonale et le
Restes actifs encaissés » 604,800,626.19	service des chèques postaux. A la fin de l'année, les
Nouveaux restes passifs » 604,868,874.39	avances accusaient fr. 57,969,005.11, et les dépôts
Augmentation totale fr. 2,236,311,134.05	fr. 58,300,502.80 , savoir:
Diminutions:	Avances (Doit):
Nouvelle créances et dettes payées fr. 472,433,077.28	Administration générale:
Recettes et compensations » 604,800,626.19	Chancellerie d'Etat, compte courant fr. 101.30
Nouveaux restes actifs » 603,669,220.60	Secrétariats de préfecture, timbres- émolument
Restes passifs payés	Archiviste cantonal, avance pour
Diminution totale fr. 2.235,677,948.05	menus frais
Augmentation nette, comme ci-haut fr. 633,186.	Greffiers, timbres-émolument » 22,000.— Préposés aux poursuites et aux faillites,
L'excédent passif se décomposait à la fin de l'année	timbres-émolument » 23,000.—
ainsi que suit:	Justice:
Avances: Actif:	Contestations en matière de respon-
Administrations spéciales fr. 57,969,005.11	sabilité civile
Administration courante » 15,476,045.19	Répertoires des notaires, provision » 1,991.30 Succession Clark-Joller, Sidney » 625.90
Oeuvres d'utilité publique » 1,356,946.56	Police:
Placements	Pénitenciers, comptes courants » 95,372.94
Caisses, soldes actifs » 557,284.15	Affaires litigieuses, avances » 2,836.60
Restes actifs, mandats de perception non encaissés	Bureau des patentes, avance » 100.—
Paiements au compte de 1932 » 188,219.54	Commission de patronage, avance » 2,492.43
Total fr. 158,598,044.23	Contrôle des spectacles cinémato- graphiques, timbres » 3,000.—
Dit.	Affaires militaires:
Passif:	Commissariat cantonal des guerres,
Administrations spéciales fr. 58,300,502.80	avance de caisse
Oeuvres d'utilité publique » 3,147,186.43	Confection d'habillements militaires, avance de roulement » 451,057.70
Consignations	Administration de l'arsenal, avance
Emprunts	de roulement » 22,564.05
Caisses, soldes passifs	Assurance contre les accidents, primes » 9,143.—
Recettes au compte de 1932 » 215,262.58 Restes passifs, mandats de paiement	Instruction publique:
non réglés	Etablissements d'instruction,
Total fr. 186,799,621.20	comptes courants » 19,218.78
Excédent passif, comme ci-dessus fr. 28,201,576.97	Hôpital vétérinaire, compte courant » 33,186.10
racegen possit, comme ci-dessus it. 28,201.576.97	A reporter fr 74/4/7 85
D. H. C L. G L. G L. A	A reporter fr. 794,947.85

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1932.

Report		794,947.85	Report fr. 41,855,7	
Librairie de l'Etat, compte courant	*	288,517.60	Prêts pour des constructions » 7,510,9	83.45
Atlas scolaire suisse	*	30,000.—	Administration fédérale des contri-	
Subvention fédérale en faveur de			butions, part au produit du timbre	
l'école primaire 1931	**	688,774.—	fédéral en 1931 » 2,455,9	44.25
Assistance publique:			Mobilier, réserve » 1,3	50.—
Maisons d'éducation, comptes cou-	**	2,552.29	Avances à diverses communes pour	
rants	"	2,002.20		11.66
Avance pour débours		300.—	Impôt de guerre de sociétés ano-	11.00
-	**	300.—	A CALL CONTRACTOR OF THE CONTR	35.02
Economie publique:				
Ecoles techniques, compte courant)	1,682.—		00.—
Ecoles professionnelles et indus-				76.15
trielles, avances	*	76,175.—	Agriculture:	
Crise de l'industrie horlogère, avances	*	10,940.—	Etablissements agricoles » 94,8	36.31
Industries domestiques de l'Ober-		,	Prêts aux communes » 2,418,2	89.47
land, participation	»	67,525.—	Forêts:	
Bureau d'étalonnage des récipients	"	07,020.	Forêts domaniales, compte courant » 298,8	863.01
		F00 F0		31.44
en verre	»	526.50		
Ouvroir oberlandais, prêts	**	10,000.—		89.40
Ouvroir oberlandais, subsides à fonds				89.95
perdus	*	5,000.—		144.90
Travail rural à domicile, prêt	*	30,000.—		69.50
Service sanitaire:			Route St-Ursanne-Soubey » 52,6	53.85
Etablissements hospitaliers canto-			Pont sur la Singine froide » 15,1	33.92
		EC 1100 01	-	94.25
naux, comptes courants	**	56,763.37	Affaires communales:	01120
Avance de timbres-émolument à la			Dispositions sur l'assistance et l'éta-	
Direction des affaires sanitaires	*	768.65		555.—
Travaux publics:				
Assurance contre les accidents,			Total des avances fr. 57,969,0	05.11
primes	*	64,777.19	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Clinique chirurgicale, constructions	"	01,777770		
et transformations		250,048.45	Dépôts (Avoir):	
	*		Police:	
Divers bâtiments	»	1,674,447.60	Pénitenciers, comptes courants fr. 1,549,5	93.10
Amenoration de routes: sur taxe				
			Part d'amendes	48.17
des automobiles	*	27,552.42		48.17
	» »	27,552.42 1,626,582.50	Réserve pour la création d'un asile	
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.—			Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5	48.17
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer:	*	1,626,582.50	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires:	
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies	» »	1,626,582.50 1,390,664.69	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de ma-	00.—
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances .	*	1,626,582.50	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1	
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances:	» »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique:	60.20
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances: Avances pour dépenses	» »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6	00.—
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances: Avances pour dépenses	» »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique:	60.20
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances: Avances pour dépenses	» »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6	60.20
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances: Avances pour dépenses	» »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction	60.20 636.40
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer: Avances à 12 compagnies	» » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6	60.20
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer: Avances à 12 compagnies	» » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la	60.20 636.40
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer: Avances à 12 compagnies	» » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction	60.20 636.40 000.—
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000.— Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances . Finances: Avances pour dépenses	» » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique »	60.20 636.40 000.—
des automobiles	» » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6	60.20 636.40 000.—
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies	» » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr	60.20 636.40 000.— 27.30 016.70
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,6	60.20 636.40 000.—
des automobiles sur crédit spécial de fr. 5,000,000. — Chemins de fer: Avances à 12 compagnies Services d'automobiles, avances	» » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,9 Institut de chimie inorganique,	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,6 Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander	60.20 636.40 000.— 27.30 016.70
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,9 Institut de chimie inorganique,	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,5 Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander 6,5 Etablissements d'instruction, compte	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » 2 Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,5 Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander 6,5 Etablissements d'instruction, compte courant	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées » 1,5 Affaires militaires: Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers » 213,1 Instruction publique: Diverses communes » 100,6 Ecole normale, section supérieure à Berne, fonds pour la construction d'orgues » 15,6 Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction de l'instruction publique » Ecoles complémentaires agricoles . » 1,6 Institut de pharmacie, don du Dr Wander 6,5 Institut de chimie inorganique, Fonds Dr Wander 6,5 Etablissements d'instruction, compte courant	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 138.15 612.88 955.—
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 055.— 441.60
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 138.15 612.88 955.—
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 441.60
des automobiles	» » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 641.60 667.—
des automobiles	» » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 441.60
des automobiles	» » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 641.60 667.—
des automobiles	» » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80 31,950.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 641.60 667.—
des automobiles	» » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 955.— 641.60 667.—
des automobiles	» » » » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80 31,950.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 60.20 60.36.40 000.— 27.30 016.70 080.05 632.88 055.— 641.60 667.— 000.—
des automobiles	» » » » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80 31,950.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 60.20 60.36.40 600.— 27.30 616.70 680.05 632.88 655.— 6441.60 667.— 600.— 696.46
des automobiles	» » » » » » »	1,626,582.50 1,390,664.69 20,454.85 24,240.— 1,842,316.40 14,190,860.12 400,000.— 26,730.10 551,019.20 1,173,423.30 535.— 3,880,000.— 27,169.25 7,440,028.30 3,530.80 31,950.— 2,686,110.—	Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées	60.20 60.20 636.40 000.— 27.30 016.70 080.05 138.15 612.88 155.— 641.60 167.— 1600.— 1696.46 1696.46

Report for	2 640 221 69	B. Placements.
Report fr. Economie publique:	2,049,331.08	Les papiers-valeurs ont augmenté par des achats
Exposition de Berthoud 1924, rem-		de fr 15,000.— et diminué de fr. 473,800.— par suite
boursement de la subvention »	6,400.—	des remboursements effectués, avec bénéfice de cours
Travail domestique à la campagne,		de fr. 83,200.—. Au 31 décembre 1931 ils étaient consti-
aide de la Confédération »	40,000.—	tués comme suit:
Assurance-chômage, solde de crédit		
de 1931 »	162,635.74	Obligations Intérêt Valeur nominale Estimation
Service sanitaire:		% fr. % fr. Rente fédérale, 1900 4 30,000 80 24,000.—
Hôpitaux cantonaux, comptes courrants »	5,776.70	Chemins de fer fédé-
Extension du service des aliénés . »	82,019.90	raux, 1900 3 ½ 20,000 80 16,000.—
Travaux publics:	02,010.00	Chemins de fer fédé-
Cautionnements »	15,452.50	raux, 1902 3 ½ 437,000 80 349,600.—
Plans cadastraux, assurance contre		Canton de Berne, 1895 3 2,874,500 77 2,213,365.—
l'incendie »	13,000	Canton de Berne, 1897
Parts aux droits sur la benzine, solde »	48,918.04	(Caisse hypothécaire) 3 5,124,000 73 3,740,520.—
Réserve pour divers travaux et pour	105.005.55	Canton de Berne, 1899 3 ½ 128,000 90 115,200.—
l'alimentation en eau de Bellelay » Finances:	437,667.75	Canton de Berne, 1900 3 ½ 1,191,000 77 917,070.— Canton de Berne, 1905
	2,496,521.25	(Caisse hypothécaire) 3 ½ 1,490,000 77 1,147,300.—
The second secon	2,502,356.20	Canton de Berne, 1906 $3\frac{1}{2}$ 1,408,000 76 1,070,080.—
Régie des sels, compte courant »	330,080.07	Canton de Berne, 1923 $4\frac{1}{2}$ 750,000 97,75 734,625.—
Vente de mobilier »	6,350.—	Canton de Berne, $1927 \ 4\frac{3}{4}$ $100,000 \ 99,90$ $99,900.$
Chèques postaux »	72,788.35	Canton de Fribourg,
Réserve pour l'amortissement des		1892 3 142,000 70 99,400.—
avances au chemin de fer des		Commune de Cernier,
Alpes bernoises »	94,865.—	1894 3¾ 19,000 80 15,200.—
	2,041,274.58	B. L. SFrutigen- Brigue 1906,
Confédération, prêts pour des cons-	0,123,003.61	Ire hyp 4 1,984,500 94,35 1,872,454.70
	3,558,943.10	B. L. SFrutigen-
Diverses communes, prêts pour des	0,000,010.10	Brigue 1912,
	2,281,666.40	IIe hyp 4 951,500 63,20 601,381.90
Banque cantonale, clinique chirur-		B. L. SMoutier-
	2,131,973.—	Longeau 1911,
Achats de livres, réserve »	174.70	Ire hyp 4 3,017,500 83,69 2,525,344.90
	2,630,993.60	B. L. S., cédule 200,000 100 200,000.—
Fonds de compensation des impôts (Fonds des mesures de chômage) »	1,700,000.—	Chemins de fer de l'Oberland bernois
Confédération suisse prêt à la com-	1,700,000	1895 3 ½ 73,000 60 43,800.—
	1,600,000.—	Société du crématoire
Archives de Hallwil »	595.41	de Berne 4 7,500 90 6,750.—
Dépôts divers »	501,703.80	Fabrique des Longines 5 44,000 100 44,000.—
Réserves diverses »	315,200.—	Chemin de fer Spiez-
Réserve sur la part à l'impôt de		Erlenbach 4 39,000 80 31,000.—
guerre (IIIe période) pour cons-	0.46, 406, 0.4	
tructions	346,436.94	Actions et parts Valeur nom. Partire Estimation
réserve »	3,000.—	fr. fr. fr.
	9,221,997.79	Alpes bernoises . 3,770,400 387.06 3,648,481.30
Agriculture:	,,	Chemin de fer Berne-
Ecoles agricoles, comptes courants »	43,182.48	Neuchâtel, act. priv. 1,000,000 500.— 1,000,000.—
Restitutions de primes »	7,723.—	Chemin de fer Spiez-
Ecole de laiterie de la Rütti »	1,625.15	Erlenbach 369,500 432.39 319,540.—
	2,622,661.50	Chemins de fer de
Culture fruitière » Forêts:	2,000.—	l'Oberland bernois,
	1,560,559.56	ord
Nouveau compte d'exploitation (1932) »	340,390.75	l'Oberland bernois,
Réserve pour réparations de bâtiments »	13,704.53	privilégiées 20,600 (pro memoria)
Intendance du timbre:		Chemin de fer de
Timbres-fisc et timbres-émolument »	429.25	l'Emmental, actions
Intendance de l'impôt de guerre:		privilégiées 390,000 500.— 390,000.—
	3,630,135.60	Chemin de fer de
Intendance de l'impôt: Réserve pour impôts à éliminer . »	4,656,964.87	l'Emmental, sub-
		vention 400,000 500.— 400,000.—
Total des dépôts fr. 5	v,9vv,9v ⊆. 0 v	A reporter 21,632,612.80

Report fr. 21,632,612,80

		teport ii.	. 21,002,012.00
Actions et parts	Valeur nom.	Par titre	Estimation
•	fr.	fr.	fr.
Chemin de fer Lan-			
genthal-Huttwil .	419,500	500.—	419,500.—
Chemin de fer Trame-			
lan-Tavannes	150,000	66.66	50,000.—
Chemin de fer Saigne-			
légier-La Chaux-de	-		
Fonds	2,000	20.—	200.—
Chemin de fer Ber-			
thoud-Thoune	5,000	325.—	3,250.—
Forces motrices ber-			
noises	45,305,000	500.—	45,305,000.—
Banque nationale suisse	3,555,500	500.—	1,777,750.—
Chemin de fer élec-			
trique Louèche-les-			
Bains	5,000	250.—	5,000.—
Sucrerie d'Aarberg.	500,000	500.—	500,000.—
Salines suisses du	,		•
Rhin	428,000	1,093.45	468,000
Chemin de fer de la		,	,
Vallée de la Gürbe	500	261	261.—
Chemin de fer Stef-			
fisbourg-Thoune-			
Interlaken	3,000	470.83	2,825.—
Société suisse de	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		,
transport par re-			
morqueurs	10,000		10,000.—
Valeurs diverses	,		13,294.95
Chemin de fer de la			,
Jungfrau, actions			
privilégiées	63,000	200.—	63,000.—
Station radiophonique		200.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
de Berne, parts .	25,000		25,000.—
Halles de Berthoud,	20,000		20,000
parts sociales	10,000		10,000.—
S. A. Palace Thuner-	20,000		,
hof et Bellevue, à			
Thoune	17,000		(pro memoria)
Fabr. de machines	,		
Winkler, Fallert &			
AG., Berne	4,400	50	(pro memoria)
	1,100		***************************************
		Total	70,285,693.75

C. Administration courante.

L'avance à cette administration a *augmenté* du déficit de fr. 3,434,707.69, et *diminué* de fr. 728,500.— par suite de remboursement d'emprunts. L'augmentation nette est ainsi de fr. **2,706,207.48**, ce qui porte la dette à fr. **15,476,045.19**.

D. Oeuvres d'utilité publique.

Les avances cadastrales ont augmenté de fr. 71,624.75 et les avances pour reboisements de fr. 26,801.63, tandis que les avances diverses ont en revanche diminué de fr. 5,713.35. L'avoir de l'Etablissement d'assurance immobilière a diminué de fr. 134,861.61 et celui des reboisements, de même, de fr. 40,318.18. A la fin de l'exercice, les avances s'élevaient à fr. 1,356,946.56, les dépôts à fr. 3,147,186.43.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les nouveaux versements ont été de fr 22,078,242.69 et les retraits de fr. 22,279,221.19. Il en résulte une valeur des dépôts au 31 décembre de fr. 1,383,510.29.

F. Emprunts.

Les emprunts de 1915, 1919 et 1921 ont été remboursés, ceux de 1915 et 1921 au moyen du nouvel emprunt de fr. 39,000,000.— à 4 %. De la dette-emprunts du Fonds capital, une somme de fr. 119,963.15 a été reportée en compensation des remboursements effectués sur les emprunts d'électrification, les montants dont il s'agit ayant été versés dans le Fonds de roulement. Sans ledit report, ce dernier fonds aurait augmenté au détriment du Fonds capital. A fin 1931, la dette-emprunts du Fonds de roulement était de fr. 123,160,649.65 contre fr. 139,007,686.50 l'année précédente.

G Caisses.

Les encaissements des recettes de district comportent fr. 57,626,694.87 et les dépenses fr. 57,601,092.66. Avec les recettes et dépenses par compensation, ainsi que les paiements entre tiers pour le compte de la Caisse de l'Etat, le mouvement total accuse fr. 547,173,931.32 aux recettes et aux dépenses.

H. Restes.

a. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

Page

1 4	. <u> </u>
A. Forêts 8	7 fr. 100,457.28
B. Domaines 8'	7 » 525,791.50
C. Caisse des domaines 8'	7 » 5,327,845.76
Ga. Capitaux de chemins de fer 9'	7 » 121,963.15
Gb. Fonds d'amortissement des	
chemins de fer 9'	7 » 1,380,000.—
H. Caisse de l'Etat (A-F) 103	3 » 421,866,609.49
J. Solde de compte de l'admi-	
nistration courante 105	5 » 3,434,707.49
K. Inventaire du mobilier 103	5 » 220,155.95
L. Profits et pertes	9 » 170,691,689.98
Tota	fr. 603,669,220.60

La liquidation des restes actifs se présente comme suit:

Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1 ^{er} janvier Nouveaux mandats de perception,	fr. 14,070,805.98
comme ci-dessus	
Recettes en 1931 pour 1932	» 215,262.58
Total	fr. 617,955,289 .16
Recettes en 1930 pour 1931	
Recettes en 1931	» 604,809,626.19
Restes actifs (mandats de perception	

b. Restes passifs.

Total comme ci-dessus fr. 617,955,289.16

Les administrations ont émis en 1931 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

Pa	ge	
A. Forêts 80	6 fr.	160,657.28
B. Domaines 80	6 »	2,002,026.50
C. Caisse des domaines 80	6 »	3,248,792.38
F. Emprunts 95	2 »	2,120,463.15
Ga. Capitaux de chemins de fer 90	3 »	2,000
H. Caisse de l'Etat (A-F) 102	2 »	$422,\!433,\!077.28$
A reporte	r fr	429 967 016 59

Report	fr. 429,967,016.59
J. Solde de compte de l'adminis- Page	
tration courante	» 728,500.—
K. Inventaire du mobilier 104	» 373,738.96
L. Profils et pertes 9	» 173,799,618.84
Total	fr. 604,868,874.39
La liquidation se présente comn	ne suit:
Restes passifs (mandats de paiement	
non réglés) au 1er janvier	fr. 399,730.60
Nouveaux mandats de paiement en	
1931	» 604,868,874.39
Paiements en 1931 pour 1932	» 188,219.54
Total	fr. 605,456,824.53
Dépenses en 1930 pour le compte de	
1931	fr. 296,842.33
Dépenses en 1931	» 604,775,023.98
Restes passifs (mandats de paiement	
non payés) au 31 décembre	» 384,958.22
Total comme ci-dessus	fr. 605,456,824.53

A la fin de l'année, les restes actifs — il s'agit principalement d'impôts — étaient de fr. 1,305,956.05 inférieurs à ceux de 1930.

J. Solde de compte de l'administration courante.

Ainsi qu'il est dit sous H, C, l'avance à l'administration courante a augmenté de fr. 2,706,207.49, ce qui a fait croître d'autant le solde de compte de cette administration.

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale a augmenté de fr. 233,759.01 par suite de revision. L'estimation des inventaires des établissements de l'Etat a diminué en revanche de fr. 80,176.—, essentiellement du fait de la liquidation de l'inventaire de la maison d'éducation de Sonvilier, désormais supprimée. A la fin de l'exercice, l'inventaire du mobilier accusait une valeur estimative totale de francs 9,763,833.99.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

Il établit la concordance de ces com	ptes ainsi qu'il suit:
a. Balance des opérat	ions.
Doit:	
Augmentation des éléments de la	
fortune	fr. 2,244,314,126.32
Diminution de la fortune nette	» 173,799,618.84
Total	fr. 2,418,113,745.16
Avoir:	
Diminution des éléments de la for-	
tune	fr. 2,247,422,055.18
A reporter	fr. 2,247,422,055.18

Report fr. 2,247,422,055.18

Augmentation de la fortune nette > 170,691,689.98

Total comme ci-dessus fr. 2,418,113,745.16

b. Balance de sortie.

Doit:											
Total de l'actif		•		•	•			•		fr.	430,317,342.57
Avoir:											
Total du passif										fr.	367,075,620.58
Fortune nette.		٠			,					*	63,241,721.99
Tot	al	C	om	m	e	ci-	de	SSI	us	fr.	430,317,342.57

IV. Fonds spéciaux.

Pages 111 à 153.

De la fortune de la Fondation pour l'encouragement	Caisse de prévoyance du personnel de
des recherches scientifiques à l'Université de Berne, il	l'Etat:
a été distrait un fonds de roulement. Par ailleurs, cinq	Caisse d'invalidité fr. 1,015,645.95
nouveaux fonds spéciaux ont été créés en 1931, savoir:	Caisse des dépôts d'épargne » 86,486,95
	Caisse d'assurance des instituteurs,
Fonds «Saffa» de la Fondation Victoria fr. 9,412.90	3^{e} section
Fonds de construction de la Fondation	Caisse des maîtres aux écoles moyennes » 111,384.85
Victoria	Caisse de retraite des maîtresses de couture » 73,717.30
Fonds Ed. Fischer	Fonds d'assurance cantonale en cas de
Fonds Bürgi	vieillesse et d'invalidité » 339,011.40
Fonds d'excursions de l'Université » 435.30	Fonds de la Waldau
	Fonds de l'Hôpital de l'Ile » 45,475.38
Y compris ces nouveaux fonds, les mutations de la	Fonds de secours aux hôpitaux et éta-
fortune des fonds spéciaux en 1931 se présentent comme	blissements de charité » 24,604.20
suit:	Fonds cantonal des apprentis » 26,103.10
	Banque cantonale:
Recettes fr. 12,515,336.52	Fonds de réserve
Dépenses	Réserves spéciales » 814,922.54
Augmentation nette fr. 4,683,616.85	Caisse hypothécaire, fonds de réserve » 260,000.—
Avoir au 1er janvier » 95,426,222.77	Caisse des épizooties
Fortune nette au 31 décembre fr. 100,109,839.62	Vingt et un fonds accusent une diminution de for-
résultant de: actif fr. 100,888,557.57, et passif francs	tune plus ou moins forte, en particulier:
778,717.95.	Fonds des dommages causés par les éléments fr. 96,044.75
110,1111.00.	Fonds cantonal du phylloxéra » 11,396.19
The section is a section of the sect	

Monsieur le directeur des finances,

Les principales augmentations survenues sont les

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1931, sous réserve de l'allocation des crédits supplémentaires nécessaires et de l'approbation particulière du compte de l'Hôpital de l'Ile.

Berne, le 11 juillet 1932.

suivantes:

Le contrôleur cantonal des finances, E. Jung.

Fonds cantonal de solidarité $\dots \dots 14,420.15$

Caisse des retraites de l'Hôpital de l'Ile » 13,343.70

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1931.

	Recettes brutes	Dépenses brutes		Index pr	Index proportionnels		
	totales	totales	1900	= 100	1913 = 100		
	Fr.	Fr.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
1890	18,423,906	18,364,139	75	75	45	45	
1900	24,270,396	24,245,055	100	100	. 60	60	
1910	34,795,403	35,297,350	143	145	85	87	
1913	40,589,971	40,664,712	167	168	100	100	
1920	93,906,171	97,234,505	387	401	231	239	
1921	101,489,142	104,007,685	418	429	250	256	
1922	102,599,549	106,902,317	423	441	253	263	
1923	101,035,812	103,473,460	416	427	249	254	
1924	96,129,209	97,314,241	396	401	237	240	
1925	97,287,823	99,124,531	401	409	240	244	
$1926 \dots \dots$	$98\ 459\ 222$	100,068.089	406	412	$\bf 242$	246	
1927	100.000,814	100,195,615	412	413	246	246,4	
1928	103,688,817	103,783,392	427,2	428	255,4	255,2	
1929	106,874,432	106,064,643	440	437	263	260	
1930	108,325,857	108,171,731	446	445	266,8	266	
1931	113,937,068	117,371,775	469	484	281	289	

Recettes nettes, en milliers de francs.

•	.,,,,,												
I. Produit 🕸 🛭 fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
a. Forêts	539	647	701	1,007	954	1,134	1,215	1,226	1,051	1,040	933	899	854
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	1,471	2,092	2,306	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,716	1,876	1,888	1,895	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,575
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,919	2,264	2,030	2,140	2,372	3,415	3,409	3,168	3,336
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,620	9,778	9,846	9,925	10,022	11,056	10,961	10,651	10,526
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	659	913	1,154	1,493	2,329	2,540	2,673	2,827	2,997	3,258	3,316	3,410	3,478
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	49	60	61	98	97	101	88	87	120	113	109	112	109
b. Régie des sels	876	899	918	374	860	995	1,103	1,086	1,108	1,108	1,058	1,069	1,083
c. Part au produit du mono-													
pole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165		338	338	540	944	1,000	1,004	1,066	990
d. Part au produit de la Ban-													
que nationale		272	316	832	1,033	763	685	723	730	731	740	795	783
Total	1,993	2,242	2,361	2 ,4 69	1,990	2,197	2,214	2,436	2,902	2,952	2,911	3,042	2,965

IV. Impôts.

- 1. Impôts directs.
- a. Impôts foncier, des capi-

taux et du revenu . . . 6,221 9,447 10,740 34,290 34,319 34,534 33,816 34,300 34,569 35,482 37,074 38,025 38,066 b. Taxe militaire 240 364 442 937 871 944 962 949 967 970 976 954 899

Total 6,461 9,811 11,182 35,227 35,190 35,478 34,778 35,249 35,536 36,452 38,050 38,979 38,965

244 — Nº 15 (172)													
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et		1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
donations		577	630	1,800	2,320	1,938	2,358	1,890	2,461	2,276	3,338	2,228	2,914
b. Timbre		723	910	1,532	1,656	2,055	2,125	2,545	2,736	3,712	3,434	3,580	3,170
c. Droits de mutation.d. Redevances p.forces hydraul		1,452 85	1,090 103	2,019 129	$1,690 \\ 207$	2,050 178	1,857 176	1,718 184	1,789 179	1,917 184	1,884 182	1,880 227	1,909 234
e. Emoluments de patentes d'au			1,076	947	987	1,011	1,012	1,011	1,090	1,092	1,095	1,080	1,109
	1 2,666	3,890	3,809	6,427	6,860	7,232	7,528	7,348	8,255	9,181	9,933	8,995	9,336
100	2,000	0,000	0,003	0,427	0,000	7,202	7,020	7,010	0,200	3,101	3,300	0,000	
V. Divers. Amendes et confiscations	5	4	13	9		10	9	539	*) 410*) 11	12	381*)	119*)
Total général	15,839	21,788	24,388	52,993	55,989	57,235	57,048	58,324	60,122	62,910	65,183	65,458	65,389
		Parts	en %	aux	recett	es net	tes to	tales.					
Y Yn y gadala a a a second	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
I. Produit de la fortune de l'Eta	70	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
a. Forêts		2,97	2,87	1,9	1,7	1,98	2,13	2,10	1,75	$\frac{1,67}{3,70}$	$\frac{1,44}{3,62}$	1,37 3,80	$\frac{1,30}{3,60}$
b. Domainesc. Caisse hypothécaire		5,66 6, 91	5,05 7,23	$2,69 \\ 3,23$	$2,62 \\ 3,35$	3,65 $3,30$	$\frac{4,04}{3,32}$	$3,92 \\ 3,21$	3,84 3,14	2,99	2,86	$\frac{3,80}{2,80}$	2,40
d. Banque cantonale		5,05	5,33	3,67	4,28	4,19	4,21	4,12	3,99	3,81	3,69	3,66	3,66
e. Caisse de l'Etat		2,06	3,57	2,38	5,21	3,95	3,56	3,67	3,95	5,43	$5,\!25$	4,80	5,10
Tota	25,58	22,65	24,05	13,87	17,26	17,07	17,26	17,02	16,67	17,60	16,86	16,43	16,06
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation).		4,19	4,73	2,81	4,15	4,43	4,69	4,85	4,99	5,17	5,11	5,05	5,31
,					-,		,		3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3				
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines		0,27	$0,\!25$	0,18	0,17	0,17	0,15	0,15	0,20	0,18	0,17	0,17	0,16
b. Régie des sels		4,13	3,76	0,7	1,53	1,74	1,93	1,87	1,84	1,76	1,63	1,63	1,65
c. Part au produit du mo- nopole de l'alcool		4,65	4,37	2,19		0,59	0,59	0,93	1,57	1,59	1,54	1,64	1,51
d. Part au produit de la		4,00	4,57	2,13		0,05	0,03	0,50	1,07	1,00	1,04	1,01	1,01
Banque nationale		1,25	1,29	1,57	1,84	1,33	1,20	1,24	1,22	1,16	1,13	1,22	1,19
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,54	3,83	3,87	4,19	4,83	4,69	4,47	4,64	4,51
								,					
IV. Impôts. 1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi-													
taux et du revenu		43,45	44,03	64,7	61,29	60,35	59,28	58,81	57,50	56,40	56,90	58,10	58,35
b. Taxe militaire		1,67	1,81	1,76	1,55	1,64	1,69	1,63	1,60	1,54	1,50	1,46	1,37
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	62,84	61,99	60,97	60,44	59,10	57,94	58,40	59,56	59,72
9. Autres imbôte													
2. Autres impôts.a. Taxe des successions et													
donations		2,60	2,59	3,39	4,14	3,39	4,13	3,24	4,10	3,61	5,13	3,40	4,45
b. Timbre		3,33	3,73	2,89	2,95	3,59	3,72	4,36	4,55	5,90	5,28	5,47	4,84
c. Droits de mutation		6,60	4,48	3,81	3,02	3,60	3,26	2,94	2,98	3,05	2,75	2,87	2,91
d. Redevances p. forces hydraul		0,40	0,43	0,24	0,35	0,31	0,31	0,31	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35
e. Emoluments de patentes d'au		4,80	4,43	1,78	1,75	1,78	1,78	1,73	1,80	1,73	1,68	1,65	1,69
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,21	12,67	13,20	12,58	13,73	14,59	15,14	13,74	14,24
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	0,02	0,01	0,05	0,01		0,01	0,01	0,92*	0,68*	0,01	0,02	0,58	0,16
	400	400	400	400	400	400	400	400	205	400	400	400	100

^{*)} Imprévu compris.

Total général

Recettes	nettes.	Index	proportionnels,	1913=100.
----------	---------	-------	-----------------	-----------

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
a. Forêts	76	92	100	144	136	161	173	175	150	148	133	128	122
b. Domaines	66	99	100	116	119	170	187	186	188	181	190	190	190
c. Caisse hypothécaire	76	85	100	97	196	107	107	106	107	106	106	101	90
d. Banque cantonale	54	85	100	150	185	184	184	184	184	184	184	184	184
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	335	260	233	245	272	391	391	363	383
Total	69	83	100	125	164	166	167	169	177	188	186	180	179
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	57	79	100	129	201	220	231	245	260	282	287	296	300
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	80	98	100	161	159	165	145	142	197	185	180	183	179
b. Régie des sels	95	98.	100	41	94	108	120	118	120	120	115	116	118
c. Part au produit du mo-													
nopole de l'acool	100	95	100	109	_	32	32	51	89	94	94	100	93
d. Part au produit de la													
Banque nationale	_	86	100	263	327	241	217	229	231	231	234	251	250
Total	84	95	100	104	84	93	93	103	12 3	125	123	129	126
IV. Impôts.								2					
1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capi-													
taux et du revenu	57	87	100	320	319	322	315	319	322	330	345	348	355
b. Taxe militaire	54	82	100	212	197	213	218	214	219	221	221	216	204
Total	57	88	100	315	313	317	311	315	318	326	340	349	350
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et									5 8	*			
donations	80	91	100	286	368	308	374	300	390	361	530	354	462
b. Timbre	64	79	100	168	182	225	233	279	301	408	377	393	348
c. Droits de mutation	58	133	100	185	155	188	170	158	164	178	173	172	175
d. Redevances pr. forces hydr.	-	83	100	125	201	172	170	178	174	178	177	220	227
e. Emolum, de patentes d'aub.	87	98	100	88	92	94	94	94	101	101	102	100	103
Total	69	102	100	168	180	189	197	192	217	241	261	236	245
V. Divers.										6 6 6 7			
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	J	77	69	4146*)	3154*)	85	92	2930*)	910*)
Total général	64	89	100	217	229	234	233	239	247	250	267	269	268

Dépenses nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Administration générale	654	892	901	1,786	1,914	1,823	1,794	1,819	1,758	1,859	1,754	1,871	1,988
Administration judiciaire .	971	1,293	1,422	2,224	2,548	2,654	2,700	2,681	2,721	2,736	2,826	2,920	2,970
Justice	19	33	37	80	109	119	137	123	128	124	136	160	228
Police	998	1,454	1,445	2,443	2,855	2,335	2,466	2,554	2,569	2,618	2,531	2,855	2,935
Militaire	271	320	266	474	625	653	675	649	650	636	663	674	641
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,454	2,502	2,575	2,547	2,546	2,545	2,575	2,655	2,671
Instruction publique	3,529	5,287	6,227	15,291	16,132	16,462	16,534	16,711	16,639	16,713	17,024	17,244	17,492
Affaires communales	9	11	15	30	41	38	38	38	38	40	45	52	50
Assistance publique	1,873	2,782	2,929	5,128	6,711	6,670	7,001	7,187	7,559	7,666	7,749	8,290	8,888
Economie publique	378	661	707	1,065	1,207	1,308	1,307	1,366	1,339	1,685	1,662	1,997	3,275
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	2,066	2,273	2,176	2,180	2,060	1,960	2,005	2,071	2,338
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	5,418	5,481	5,447	6,030	6,038	6,387	6,261	7,746	8,125
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	11,586	11,864	12,278	12,320	12,493	12,712	12,518	12,299	12,747
Finances	122	156	153	690	1,663	1,232	1,279	1,512	1,531	2,408	1,651	1,963	1,830
Agriculture	499	590	818	1,685	1,990	1,899	1,695	1,646	1,660	2,017	1,887	1,941	2,043
Economie forestière	103	151	169	280	309	338	311	307	310	313	304	314	351
Caisse des domaines	29		27	190	245	264	263	263	278	212	242	$\bf 252$	$\bf 252$
Amendes et confiscations .	-	_	-		7		-		-	-	_		
Imprévu	147	149	113	6,855	2,407	505	208	_	_	374	2,541		
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	60,291	58,420	58,884	59,933	60,317	63,005	64,374	65,304	68,824

^{*)} Imprévu compris.

Parts en ⁰/₀ aux dépenses nettes totales.

			•		-								
	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale	4,13	4,00	3,68	3,17	3,17	3,12	3,05	3,05	2,91	2,95	2,72	2,87	2,89
Administration judiciaire .	6,14	5,80	5,81	3,94	4,22	4,54	4,59	4,47	4,51	4,34	4,39	4,47	4,31
Justice	0,12	0,14	0,15	0,17	0,18	0,21	0,23	0,21	0,21	0,19	0,20	0,24	0,33
Police	6,31	$6,\!52$	5,90	4,33	4,73	4,00	4,19	4,26	4,26	4,16	3,93	4,37	4,26
Militaire	1,71	1,43	1,08	0,84	1,03	1,12	1,15	1,08	1,08	1,01	1,03	1,03	0,93
Cultes	6,26	5,63	5,31	3,62	4,07	4,28	4,37	4,25	4,25	4,04	4,00	4,06	3,88
Instruction publique	22,31	23,71	25,45	27,14	26,75	28,18	28,08	27,88	27,59	26,53	26,44	26,40	25,41
Affaires communales	0,05	0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08	0,07
Assistance publique	11,84	12,48	11,97	9,10	11,13	11,42	11,88	11,99	12,53	12,17	12,03	12,70	12,91
Economie publique	2,39	2,96	2,89	1,89	2,00	2,24	2,22	2,28	2,22	2,66	2,58	3,06	4,75
Service sanitaire	6,14	5,41	5,51	4,68	3,42	3,89	3,70	3,64	3,41	3,11	3,11	3,17	3,39
Travaux publics	14,98	10,98	10,71	9,04	8,98	9,38	9,25	10,06	10,00	10,14	9,72	11,86	11,80
Emprunts	11,86	16,16	16,21	14,77	19,21	20,31	20,85	$20,\!56$	20,71	20,19	19,45	18,84	18,54
Finances	0,77	0,69	0,62	1,22	2,75	2,11	2,17	2,52	$2,\!54$	3,82	$2,\!56$	3,00	2,66
Agriculture	3,15	2,64	3,34	2,99	3,30	3,25	2,88	2,75	2,75	3,20	2,93	2,98	3,00
Economie forestière	0,65	0,67	0,69	0,49	0,51	0,58	$0,\!53$	0,51	0,51	0,50	0,49	0,48	0.50
Caisse des domaines	0,18		0,11	0,33	0,40	0,45	0,45	0,44	0,46	0,34	0,37	0,39	0,37
Amendes et confiscations .					0,01							-	
Imprévu	0,92	0,66	0,46	12,17	3,99	0,86	0,35	_		0,59	3,98		
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Administration générale	72	99	100	198	212	202	199	201	191	206	195	208	220
Administration judiciaire .	68	91	100	156	179	187	190	188	190	193	199	205	209
Justice	51	90	100	216	294	320	370	332	348	335	370	444	616
Police	69	101	100	169	197	162	171	176	178	181	175	201	202
Militaire	102	120	100	178	235	245	254	244	244	239	249	250	241
Cultes	76	96	100	157	189	192	198	196	196	196	198	204	205
Instruction publique	57	85	100	245	259	264	266	268	267	268	273	277	281
Affaires communales	60	73	100	200	273	253	253	258	256	266	300	347	333
Assistance publique	64	95	100	175	229	228	239	245	258	262	265	283	303
Economie publique	53	93	100	151	171	185	184	193	189	238	235	282	463
Service sanitaire	72	90	100	196	153	169	161	161	153	145	148	154	173
Travaux publics	90	93	100	193	207	209	208	230	230	244	239	295	310
Emprunts	47	91	100	210	292	299	309	310	314	320	316	310	321
Finances	79	102	100	451	1,087	805	805	938	1,004	1,573	1,072	1,283	1,196
Agriculture	61	72	100	206	243	232	207	201	203	246	231	237	250
Economie forestière	61	89	100	166	183	200	184	181	183	185	180	186	207
Caisse des domaines	107	-	100	704	907	977	974	974	1,035	785	896	933	933
Amendes et confiscations .	_		100							-			-
Imprévu	130	131	100	6,066	2,130	446	184		_	331	2,249		
Total	65	91	100	230	246	239	241	245	245	258	263	267	281

B. Fortune de l'Etat durant la même période.

I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,652	25,934	25,891	25,916	26,047	26,070	26,130
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	54,283	71,315	73,105	72,802	73,984	74,318	75,794
3. Caisse des domaines	2,987	1,995	1,400	178	172	149	142	2,936	2,929	2,915	1,106
4. Caisse hypothécaire	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer	_	22,039	23,141	91,516	89,780	89,697	89,836	87,662	89,274	89,044	88,922
Total	74,073	111,652	114,262	241,320	239,887	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955

										(-10	,	
	Passif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1.	Caisse des domaines	2,255	2,246	2,246	5,428	5,401	5,338	5,612	5,695	5,946	6,005	6,279
2.	Emprunts	19,874	51,597	50,431	112,892	112,615	111,604	110,529	108,717	108,458	106,297	104,176
3.	Banque cantonale, titres											
	de chemins de fer			-	36,318	36,309	36,305	36,304	36,302	36,301	36,296	36,294
4.	Fonds d'amortissement des		04.0	0.501	47.500	40.050	4/ 050	45 505	47.004	45 004	40.054	40.054
	chemins de fer		316	2,584	14,500	13,050	14,250	15,505	14,031	15,331	16,671	18,051
	Total _	22,129	54,159	55,261	169,138	167,375	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800
		_		•								
	Actif.	I.	I. Fo	nds	d'adn	ninist	tratio	n.				
Α.	Fonds de roulement de la		(En mil	lliers de	france	s.)					
	caisse de l'Etat:	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
1.	Administrations spéciales	18,697	23,350	25,673	47,744	58,091	49,894	47,281	54,474	54,571	74,097	57,969
2.	Placements	28,963	13,197	12,066	49,672	61,508	64,438	64,188	68,999	69,255	70,744	70,286
	Administrat. courante (déficits)	2,814	$\bf 542$	959	20,630	20,373	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476
4.	Oeuvres d'utilité publique,											
-	avances et dépôts	2,683	3,228	5,057	2,770	2,661	1,300	1,200	1,268	1,284	1,264	1,357
	Dépôts à la caisse de l'Etat	6 706	 589	 853	1 //1	_ 4 550	981	604	630	4 404		— KK7
	Caisse	700	909	000	1,411	1,559	. 301	004	000	1,401	618	557
٠.	a. Actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	35,660	19,304	14,519	12,787	16,492	14,071	12,765
	b. Passifs		1	1	139	196	457	277	203	472	297	188
	Ensemble	55,911	44,440	50.039	154 008	180.048	157 618	148 865	156 588	157,160	172 861	
B.	Inventaire du mobilier .	4,677	5,907	5,582	8,319	9,174	9,388	9,403	9,588	9,594	9,610	9,764
	-						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
	Total _	60,588	50,347	55,614	162,327	189,222	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362
	Passif.											
A.	Fonds de roulement de la caisse de l'Etat:											
4		2.079	K 579	c / c/	/ 0 997	EC 057	E0 007	20 004	/ 0 70/	E/ 9E0	FC 100	FO 004
	Administrations spéciales Placements	$\substack{3,072\\684}$	5,573 $4,648$	6,464	40,227	56,857 —	50,827	32,801	43,724	54,258	56,432	58,30 1
	Oeuvres d'utilité publique,	001	1,010									
	avances et dépôts	325	127	43	947	1,824	2,444	2,452	2,734	3,240	3,322	3,147
4.	Dépôts à la caisse de l'Etat	1,524	995	1,452	1,264	1,141	1,156	1,683	2,440	1,997	1,584	1,383
	Emprunts	48,823	32,150	41,048						123,089	139,008	123,161
6.	Emprunts temporaires .			_			12,155		8,000	<u> </u>		-
	Caisse	145	246	176	276	116	369	448	396	91	293	208
8.	Reliquats:	4		5	268	970	170	348	94.0	200		04.5
	a. Actifs b. Passifs	1 816	- 560	702	515	379 723		645	318 782	399 1,096	390 400	215 385
	-											*
Đ	Total	55,390	44,299	49,891	159,673	184,855	178,855	171,390	183,255	184,170	201,429	186,800
ь.	Solde du compte de l'administration courante.	36	542	960	20,630	20 373	21,244	20 796	18 997	13,685	12,770	15,476
	-											
	Total	55,426	44,841	50,851	180,303	205,228	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276
			-	D.	•							
				Keca	apıtul	ation	•					
				(En mi	lliers de	e francs	s.)					
	Actif.	1900	1910	1913	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Ca	pital									262,234		
	Iministration	60,588	50,347							166,754		
	_									428,988		
	-	104,001	101,333	103,670	400,047	443,103	444,101	117,444	440,434	120,300	440,010	400,017
	Passif.											
C.		99 490	57.450	55 004	460 490	167 975	467 407	467.040	161 715	166 096	165 960	46/- 900
	ipital	22,129 $55,426$	54,159 44,841			100.0		-		166,036 197,855	150	1.5
73			-									
	•	77,555	99,000	106,112	349,441	372,603	367,596	36U,135	366,227	363,891	379,468	367,076
	Dontumo moti-	EF 100	60 000	00 ma4	E 4 000	E0 F00	50 505	EB 408	50 005	0 F 00 F	00 050	00 041
	Fortune nette	57,106	62,999	05,764	54,206	56,506	56,505	57,107	59,265	65,097	66,350	63,241

1900 1910 1913 1922 1926 1927 1928 1929 1930	4 5 3 1 1 1 1 1	e la fort le l'actif 42,4 % 388,8 % 37,5 % 14,2 % 13,3 % 13,7 % 13,9 % 15,1 % 14,9 %				1 1 1 1 1 1 1	900 910 913 922 926 927 928 929 930		de la fo du pass 73,6 % 63,6 % 60 % 16,6 % 15,3 % 15,8 % 16,2 % 17,9 % 17,5 %	ortune net if total	tte
Fortune brute (en milliers de fr.)	1900 134,661	1910 161,999	1913 169,876	1924 403,647	1925 429,109	1926 424,101	1 927 417,242	1928 425,492	1929 428,988	1930 445,818	1931 430,317
Produit de la fortune: a. Forêts b. Domaines c. Caisse hypothécaire d. Banque cantonale e. Caisse de l'Etat Total	539 821 1,342 710 722 4,134	647 1,218 1,503 1,100 750 5,218	701 1,232 1,764 1,300 1,118 6,115	1,134 2,092 1,888 2,400 4,862	1,216 2,306 1,895 2,400 4,943	1,226 2,288 1,871 2,400 5,047	1,051 2,313 1,886 2,400 5,346	1,040 2,331 1,870 2,400 6,298	933 2,354 1,865 2,400 6,659	899 2,392 1,792 2,400 6,272	854 2,361 1,576 2,400 6,446 13,637
Produit en % de la fortune	0.00.0/	0.00.0/	0.50.0/	0.00.0/	0.07.01	0.00.0/	0.44.0/	0.07.0/	0.04.0/	0.00.0/	0.45.0/
Dettes brutes			3,59 % 106,112								
Service des dettes (sans les amor a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat Total Intérêts de dettes en % des	1,461 79 1,540	s): 2,729 302 3,031	3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690	10,320 2,912 13,232	10,362 2,907 13,269	10,594 2,974 13,568	10,748 2,883 13,631	10,414 3,250 13,664	10,197 3,104 13,301	10,398 3,110 13,508
dettes brutes	1,98 %	3,06 %	3,12 %	3,62 %	3,55 %	3,61 %	3,76 %	3,72 %	3,75 %	3,51 %	3,68 %
Produit de la fortune (en milliere Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts passif Total	1,342 710	s): 1,503 1,100 750 3,353	1,764 1,300 1,118 4,182	1,888 2,400 4,862 9,150	1,895 2,400 4,953 9,238	1,871 2,400 5,047 9,318	1,886 2,400 5,346 9,632	1,870 2,400 6,298 10,568	1,865 2,400 6,659 10,924	1,792 2,400 6,272 10,464	1,576 2,400 6,446 10,422
Service de la dette publique. Emprunts, Intérêts Caisse de l'Etat, intérêts passif	1,461 79 1,540 2,774	2,729 302 3,031 3,353	3,066 246 3,312 4,182	10,093 2,597 12,690 9,150	10,320 2,912 13,232 9,238	10,362 2,907 13,269 9,318	10,594 2,974 13,568 9,632	10,748 2,883 13,631 10,568	10,414 3,250 13,664 10,924	10,197 3,104 13,301 10,464	10,398 3,110 13,508 10,422
Excédent: Produit de la fortune Service de la dette	1,234	322	870 —	_ 3,540	_ 3,994	_ 3,951	_ 3,936	_ 3,063	 2,740	_ 2,837	3,086
Ces chiffres comprennent de l'Etat en raison de la reprise cantonale pour une somme de termes de l'arrêté du Grand C 1924. Les dits postes accuser	e de titre fr. 36,32 onseil du	es de la I 26,663.7	Banque 0 aux								5
	Recettes Dépenses			286 1,278	385 1,270	358 1,269	489 1,268	1,074 1,269	1,417 1,269	1,034 1,269	948 1,269
	Excédent Excédent			992	885 —	911	779 —	195 —	148	235	321

Crédits supplémentaires de 1931.

Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1932.)

Les crédits supplémentaires de l'exception de ceux de moins de			Report	fr.	98,217.65
de côté comme d'habitude, sont			III ^b . Police.		
catégories:		G. 1.	Frais de police criminelle	fr.	67,680.41
I. Les dépassements de crédit	se rapportant à	G. 5.	Frais de police	*	7,558.40
des dépenses prévues, aussi bien en l'époque où elles doivent être faite			IV. Affaires militair	es.	
qu'elles peuvent atteindre, par des		J. 2.	Secours aux familles de		
gales, des décisions du Grand Cons	seil, des tarifs, ou		militaires	fr.	12,534. 70
des conventions, d'une part, et dét facteurs qui ne dépendent ni des	diverses adminis-		VI. Instruction public	que.	
trations ni du Conseil-exécutif, d'a	utre part.	B. 14.	Subvention de l'Etat pour		
II. Les dépenses qui ne se prod			les cliniques de l'hôpital de		
matiquement, bien qu'elles reposen			l'Ile	fr.	8,257. —
tie, elles aussi, sur des dispositio	ns légales et en	C. 2.	Subventions de l'Etat aux		
dépendent.		~ -	écoles moyennes supérieures	*	5,229. 30
Dans la I ^{re} de ces catégories	rentrent les dé-	C. 7.	Remplacement de maîtres		0.000.00
passements suivants:		0 0	malades	*	6,299. 80
		C. 8.	Remplacement de maîtres astreints au service mili-		
1. Administration géné	Srale.		taire	*	812. —
A. 1. Grand Conseil	. fr. 75,520.75	C. 9.	Caisse d'assurance, sub-	~	012. —
		0. 0.	side	*	2,823.50
II. Administration judi	ciaire	D. 1.	Contributions aux traite-		_,
A. 2. Indemnités des juges-sup-	oidii v.		ments des maîtres	>	12,549.65
pléants de la Cour d'appel	fr. 568. 80	D. 7.	Ecoles de couture	*	5,180.70
D. 2. Indemnités des remplaçants	n. 000.00	D. 10.	Enseignement par sections		
des greffiers des tribunaux		D 40	de classe	>	859. —
$de \ district \ . \ . \ . \ .$	» 5,949. 50	D. 12.	Subventions pour fourni-		0.759.05
F. 3. Cour d'assises, indemnités		D. 13.	tures scolaires	» »	2,753. 05 6,221. 50
des suppléants, des inter-		D. 13.	Remplacement d'institu-	*	0,221. 50
prètes et des huissiers	» 532.85	D. 11.	teurs malades	»	20,133.80
G. 3. Indemnités des remplaçants		D. 15.	Remplacement de maî-		20,100.00
des préposés aux offices		_, .,,	tresses de couture malades	>	5,617. 50
des poursuites et des fail-	» 3,403.55	D. 17.	Enseignement de l'écono-		,
H. 1. Part de l'Etat au frais des	» 3,403. 55		mie domestique	>	14,851.40
conseils de prud'hommes .	» 245. 65	D. 19.	Remplacement de maîtres		
consens we providentities.	210.00		astreints au service mili-		
IIIa. Justice.		13 -	taire	>>	4,925. —
	fn 11 00e 55	Е. э. с.	Caisse d'assurance, sub-		079 05
A. 4. Frais de justice	fr. 11,996.55		side	<u>></u>	973. 25
A reporter	fr. 98,217.65		A reporter	fr.	283,477. 61

	Report fr. 283,477.61	
	VIII. Assistance publique.	(
C. 1. a.	Subventions pour l'assistance permanente fr. 132,932.40	
C. 1. b.	Subventions pour l'assistance temporaire » 123,789.82	F
C. 2. a.	Assistance hors du canton » 837,977. 77	F
C. 2. b.	Subventions suivant les	
	art. 59, 60 et 113 de la loi sur l'assistance publique . » 149,856. 85	J
D. 1—8.	Hospices régionaux et com-	
	munaux d'invalides, sub- ventions	
G. 2.	Assistance de malades	,
	étrangers au canton » 15,015.15	d
	IX ^a . Economie publique.	t F
F.	Technicum de Berthoud . fr. 16,950.81	r
G. H. 6.	Technicum de Bienne » 5,166. 50 Subsides aux caisses d'as-	ŗ
11. 0.	surance contre le chômage » 1,180,247. 55	
	IX ^b . Service sanitaire.	r
B. 5.	Subventions à l'hôpital de	r
Б. Э.	l'Ile fr. 16,309.60	l
	XI. Emprunts.	
A. Re	emboursements et intérêts . fr. 284,687.75	t
	rovisions, frais de transport » 38,307. 15	d
	XII. Finances.	
D. 1.	Caisse de prévoyance, sub-	a
2	vention de l'Etat » 25,133. 95	I
	XX. Caisse de l'Etat.	1
B. 1. b.	Consignations judiciaires fr. 15,889.08	g
B. 1. e.	Dépôts divers » 223,639.78	C
В. 3.	Intérêts des papiers-va- leurs repris par l'Etat de	f
	la Banque cantonale » 78,630.80	
YY	VI. Taxe des successions et donations.	r
A. 2.	Part des communes, 20 % fr. 302,049. 91	·
B. 1.	Commissions des percep-	Ċ
	teurs	V d
	XXXII. Impôts directs.	Ċ
D. 3.	Provisions de perception . fr. 154,375.38	1
	Total fr. 3,891,232. 21	V
		е
	II.	n
La II	le catégorie comprend les dépassements sui-	I
V 641105 *	I. Administration générale.	d
C. 1-3.	Crédit du Conseil-exécutif . fr. 12,680.15	é
E. 2.	Traitements des employés . » 108. 20	O
E. 3. E. 4.	Frais de bureau » 591.65 Frais d'impression » 6,783.10	d
F. 3.	Frais de rédaction du bulle-	d
17) 4	tin des séances » 1,815.65	f
F. 4.	Frais d'impression du bulle- tin des séances et du bulletin	t
	des lois	n
	A reporter fr. 28,309.60	r
	300 CSC	

- Report fr. 28,309.60 G. 3. Frais d'impression du Compte rendu du Grand Conseil et du Bulletin des 6,039.80 H. 1. Traitement des préfets 528.75 H. 4. Frais de bureau des préfets 13,255.75 J. 4. Frais de bureau des secré-26,357.05 tariats de préfecture... J. 5. Loyers des secrétariats de préfecture . . . 2**5**0. — 74,740.95 fr.
- Ad C. 1—3. Des dépenses en plus, une somme de fr. 7,102.65 concerne la rédaction et l'impression de la brochure sur le Centenaire de l'instauration du régime démocratique dans le canton de Berne, une autre, de fr. 4,255.80, divers frais de réception et le reste se rapporte à des gratifications pour années de service.
- Ad E. 2. Deux employés provisoires ont été nommés à titre définitif. Il y a eu, en outre, deux mutations, ce qui a occasionné des économies et des dépenses en plus. Ces dernières ont dépassé les premières de fr. 108. 20.
- Ad E. 3. Les frais de dépouillement pour les nombreuses votations et élections, ainsi que l'achat d'une machine à écrire électrique sont la cause du dépassement.
- Ad E.4. Les nombreuses votations et les élections au Conseil national ont exigé plus qu'il n'était prévu. En outre, l'impression d'un recueil des lois et décrets relatifs aux affaires communales, recueil dont la confection avait été demandée et qui fut remis gratuitement à toutes les préfectures et aux tribunaux de district, et livré à prix réduit aux communes, a occasionné une dépense d'environ fr. 3,000.—.
- Ad F. 3. Le dépassement provient du grand nombre des séances du Grand Conseil (41 au lieu de 30 comme il était prévu).
- Ad F. 4. L'augmentation du nombre des séances du Grand Conseil a eu pour effet de rendre plus volumineux le bulletin des séances. Sur le désir du Grand Conseil, il a été établi, pour le recueil des lois, une table générale des matières des tomes 1920—1930, ce qui a occasionné une dépense d'environ fr. 2,000.—.
- Ad G. 3. Le crédit a été grevé de fr. 1,800.—, en chiffre rond, pour les frais imprévus d'établissement en langue française d'une table générale des matières du recueil des lois des tomes 1901—1923. En outre, les frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil ont été plus élevés.
- Ad H. 1. Deux années fictives de service ont été comptées à un préfet alors qu'à un autre préfet on a tenu compte d'années de service accomplies dans une autre charge.
- Ad H. 4. Le nouvel ameublement des bureaux des préfets de Berne, Thoune et Wangen a exigé fr. 8,345.05. Les autres dépenses en plus se répartissent sur huit préfectures et se rapportent à des changements nécessaires dans les archives, des armoires et des tablettes pour les dossiers, ainsi qu'au remplacement de machines à écrire usées.

- Ad J. 4. Ici aussi, des ameublements ont occasionné le dépassement de crédit, à raison de fr. 17,253. 45. Il s'agit par ailleurs de l'installation de tiroirs et de tablars pour classer le nombre toujours croissant des registres fonciers fédéraux ainsi que d'un meilleur aménagement des chancelleries de huit secrétariats de préfecture.
- Ad J. 5. Lors du changements de fonctionnaire au secrétariat de préfecture de Gessenay, les conditions relatives au loyer ont dû être réglées à nouveau, ce qui a occasionné une dépense imprévue de fr 250.—.

II. Administration judiciaire.

В. 3.	Frais de bureau du greffe de la		
	Cour	fr.	499.90
C. 4.	Frais de bureau des tribunaux		
	de district	>>	9,823.55
C. 5.	Loyers des tribunaux de district	*	1,000. —
C. 6.	Fonctionnaires judiciaires ex-		,
	traordinaires	*	531.95
D. 4.	Frais de bureau des greffes de		
	tribunaux de district	»	2,891.85
E. 3.	Frais de bureau des procureurs		2.00
	d'arrondissement et du procu-		
	reur suppléant	>>	1,939.40
F. 4.	Frais de bureau des Cours		
	d'assises	>>	4,806.30
G. 5.	Traitements des employés des		
	offices des poursuites et des		
	faillites	>>	10,934. 75
G. 6.	Frais de bureau des offices des		
	poursuites et des faillites	<i>>></i>	6,589. 90
	Registres et formules	*	1,001.80
J. 2.	Traitements des employés du		
	Tribunal administratif	>>	1,371.70
	Total	fr.	41,391.10
		-	

- Ad B. 3. Les frais en plus proviennent de la centrale téléphonique automatique. Ces frais s'élèvent annuellement à fr. 1,000. alors que le crédit ne prévoyait que fr. 500. de plus.
- Ad C.4. Des ameublements à Wangen et Thoune, qui ont exigé fr. 6,307. 35, et les dépenses en plus pour les chauffages centraux à Thoune, Wangen et Meiringen, motivent ce dépassement de crédit.
- Ad C. 5. Les loyers augmentèrent par suite d'une nouvelle répartition des bureaux, après l'établissement du budget.
- Ad C. 6. Une très grosse enquête pénale à Thoune a nécessité la nomination d'un juge d'instruction extraordinaire.
- Ad D. 4. De nouveau, ici, des achats de mobilier à Wangen sont la cause du dépassement de crédit
- Ad E. 3. Plusieurs grandes affaires pénales ont augmenté les frais de bureau des procureurs d'arrondissement.
- Ad F. 4. Le dépassement de crédit concerne l'aménagement de la nouvelle salle des assises à Thoune, pour lequel le Conseil-exécutif a accordé un crédit de fr. 6,100. —.
- Ad G. 5. L'augmentation des poursuites a nécessité, à plusieurs endroits, l'engagement provisoire de personnel auxiliaire, car les affaires devaient être

liquidées dans les délais légaux. Il y a aussi eu des remplacements pour cause de service militaire.

- Ad G. 6. Des achats de mobilier à Wangen sont ici aussi la cause du dépassement.
- Ad G. 7. Pour l'office des poursuites et des faillites de Bienne, les formules les plus usuelles durent être établies dans les deux langues; c'est ce qui a occasionné le dépassement de crédit. En outre, il a été utilisé, pendant l'exercice, un plus grand nombre de registres et formules.
- Ad J. 2. Les mesures ordonnées par la Direction des finances pour la liquidation des affaires en retard au Tribunal administratif exigèrent l'engagement d'un aide.

IIIa. Justice.

- Ad C. 1. Un nouveau fonctionnaire, chargé exclusivement des travaux de revision du registre foncier, a été adjoint à l'inspectorat. Cette nomination motive le dépassement de crédit.
- Ad C. 3. Les frais de déplacement du nouveau fonctionnaire et l'augmentation des voyages des autres fonctionnaires de l'inspectorat ont inévitablement causé ce dépassement de crédit.
- Ad E. 3. L'ameublement complet des offices des mineurs de Berne, Thoune et Moutier a eu lieu en 1931. Ces acquisitions, ainsi que l'impression de formulaires de toute sorte, ont augmenté les dépenses de façon imprévue. Les frais de déplacement nécessitèrent aussi plus qu'il n'était budgété.

IIIb. Police.

	111°. Ponce.		
A. 2.	Traitements des employés .	fr.	1,121.75
B. 1.	Police des passeports et des		
	étrangers	*	8,891.15
C. 2.	Solde des gendarmes	D	24,969.05
C. 7.	Loyers	*	6,807.60
C. 8.	Indemnités de logement, de		X
	mobilier, etc	»	3,324.90
C. 10.	Frais divers d'administration	>>	2,475. 75
D. 1. a.	Nourriture dans les prisons		
	de la ville de Berne	*	3,266.85
D. 1. b.	Frais divers des prisons de		
	la ville de Berne	٨	951.20
D. 2. b.	Frais divers des prisons des		
	districts	>>	2,899.85
D. 2. c.	Loyers	>	600. —
E. 2.	Maison de travail de St-Jean-		
	Anet	*	10,797.87
E. 4.	Maison disciplinaire de la		
	Montagne de Diesse	»	20,632.81
E. 5.	Pénitencier et maison de		
	travail d'Hindelbank	>	965. 59
G. 7.	Chambres de conciliation .	>>	2,687. —
G. 8.	Frais extraordinaires de police	*	792.80
H. 1.	Traitements des officiers de		
	l'état civil	*	4,488. 10
	Total	fr.	95,672.27

- AdA. 2. Ces dépenses en plus proviennent des changements survenus dans le personnel, par la nomination d'un nouvel employé et l'avancement de deux employés dans une classe supérieure de traitement.
- Ad B. 1. Les dépenses de cette rubrique se rapportent principalement aux indemnités pour des aides au bureau des passeports, aux carnets de passeports fournis par la Confédération, à des achats extraordinaires (1 machine à écrire, 3 armoires et un timbre sec), ainsi qu'aux frais de contrôle des passeports dans les trains circulant entre les gares de Delémont et Delle et, enfin, au contrôle des étrangers aux usines de l'Oberhasli. Pour ces diverses dépenses, qui sont d'ailleurs compensées par des recettes en plus (émoluments) du bureau des passeports et du contrôle des étrangers, le montant prévu au budget s'est avéré trop faible.
- Ad C.2. Le budget a été établi en se basant sur un nombre d'hommes inférieur à celui de l'effectif du Corps, qui s'est élevé à 300 hommes.
- Ad C. 7. Dans le courant de l'année, des demandes d'augmentation de loyers ont été présentées auxquelles on a dû faire droit. Comme ces augmentations de loyers varient d'année en année, elles ne peuvent pas être évaluées et elles n'était pas prévues au budget.
- Ad C. 8. Une indemnité de logement de fr. 1,500. a dû être versée. En outre, il a fallu payer un plus grand nombre d'indemnités pour l'usage de bicyclettes et de machines à écrire.
- Ad C. 10. Aux besoins divers (matériaux de chauffage, nettoyage, mise en ordre, téléphone, lessive, etc.) vinrent s'ajouter les frais occasionnés par le matelassage à neuf d'un certain nombre de lits aux casernes de Berne et Bienne, ainsi que les frais d'aménagement d'un nouveau dortoir de 5 lits au corps de garde principal de Berne.
- Ad D. 1. a. Le chiffre des rations de nourriture, pour lesquelles le budget prévoyait fr. 1,000.— de moins, a été supérieur de 1400. Par ailleurs, les restitutions sont restées à fr. 1,289.70 en dessous du montant budgeté.
- Ad D. 1. b. Le dépassement de crédit provient des dépenses pour le chauffage, qui ont atteint fr. 1,631.05 de plus qu'en 1930.
- Ad D. 2. b. Les dépenses en plus se rapportent à des achats de mobilier et d'effets pour les prisonniers, ainsi qu'aux frais pour la lumière et l'eau.
- Ad D. 2. c. Le dépassement concerne le loyer pour les prisons de Langenthal, qui a été augmenté de fr. 600.—, sans que cette augmentation ait pu être prévue au budget.
- Ad E. 2. Les rubriques nourriture et entretien se sont élevées à fr. 31,284.52 de moins qu'il n'était indiqué au budget. Les industries ont produit fr. 13,168.37 de plus qu'il n'était prévu et les pensions fr. 4,071.—. Par contre, le rendement de l'exploitation agricole est resté de fr. 70,091.16 en-dessous des prévisions, montant qui n'a pas été couvert malgré les économies réalisées et les rendements en plus de fr. 21,477.27.
- Ad E. 4. Du dépassement de crédit une somme de fr. 7,180. 25 se rapporte au compte constructions pour lequel il n'avait rien été prévu au budget. Enfin, l'exploitation agricole a produit fr. 19,872. 95 de moins, ensuite des conditions atmosphériques anormales de l'été, qui ont été la cause des rendements en moins et

du déficit des récoltes, et, en outre, ensuite de la baisse des prix sur le bétail et les produits agricoles.

- Ad E. 5. Les dépenses se sont maintenues dans les limites du budget, cependant les *industries* et l'exploitation agricole ont produit beaucoup moins qu'il n'était prévu.
- Ad G. 7. Les chambres de conciliation ont eu à s'occuper de plus de conflits qu'il n'était prévu.
- Ad G. 8. Cette rubrique a été grevée des frais extraordinaires d'intervention de la police en cas de troubles et de grèves. Cette catégorie de frais n'apparaît pas comme des dépenses régulières, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de les prévoir au budget.
- Ad H. 1. Le crédit est basé sur le chiffre de la population du canton qui était de 674,394 âmes. Ensuite du recensement fédéral de 1930, la population du canton s'est élevée à 688,774 âmes et l'indemnité de 28 cts. par tête d'habitant a augmenté en proportion. En outre, les indemnités pour la tenue du registre des familles ont exigé fr. 334.— de plus. Trois officiers d'état civil ont été gratifiés d'indemnités spéciales d'un total de fr. 700.—.

IV. Affaires militaires.

- Ad A. 4. Sur le dépassement de crédit, une somme de fr. 2,020. 20 se rapporte à l'établissement d'attestations de libération définitive pour militaires, et le solde de fr. 1,187.40 à divers imprimés (formules de contrôle, affiches d'inspections, formules de mobilisation, etc.)
- Ad B. 3. Le crédit s'est révélé en dessous des besoins de fr. 700.—. En outre, il a été grevé d'un montant de fr. 110. pour frais de suppléance.
- Ad E. 2. a. L'aide du commandant d'arrondissement de Bienne qui a été prévu au budget seulement pour une durée de trois mois, a été occupé toute l'année. La dépense y relative s'élève à fr. 1,800.—.
- Ad E. 2. b. Cette rubrique a été grevée d'une dépense extraordinaire de fr. 610. pour l'établissement de registres pour le contrôle des affaires et de timbres cfficiels pour les chefs de section du canton. Le reste du dépassement de crédit se répartit sur les divers frais, qui ne peuvent pas être évalués exactement d'avance.

V. Cultes.

- A. 1. Frais de bureau. . . . 281.30fr. B. 9. Commission des examens de théologie 562.20Sonceboz-Sombeval, indemnité B. 12. de logement, rachat 12,500. — C. 5. Pensions de retraite 2,130.80 C. 6. Part au traitement de l'Evêque 1,301.50 Total fr. 16,775.80
- Ad A. 1. Dans les dépenses extraordinaires, les frais d'impression du règlement-type pour les paroisses de langue française entrent en ligne de compte pour fr. 254.—.

- Ad B. 9. Le grand nombre de candidats aux examens, notamment aux examens d'automne, détermina une augmentation du nombre des séances de la commission et, par suite, un accroissement des frais. Les recettes en plus en fait d'émoluments d'examens n'ont pas compensé les dépenses en plus.
- Ad B. 12. Le 2 juin 1931, le Conseil-exécutif a décidé d'accorder à la paroisse de Sonceboz-Sombeval, au lieu d'une indemnité annuelle de logement pour le pasteur, un montant unique de fr. 25,000.— à titre de subside aux frais de construction d'une cure, payable par moitiés en 1931 et 1932.
- Ad C. 5. Depuis l'établissement du budget, deux nouvelles pensions de retraite ont dû être servies.
- Ad C. 6. Conformément à l'arrêté de la conférence diocésaine de l'évêché de Bâle, du 5 octobre 1931 les gouvernements de tous les Etats faisant partie du diocése ont décidé d'accorder à l'Evêque un supplément de fr. 10,000.—, avec effet rétroactif pour 1931, comme subside ordinaire au frais d'administration de l'Ordinariat. La part de l'Etat de Berne s'élève à fr. 1,301.50.

VI. Instruction publique.

A. 2.	Traitements des employés .	fr.	281.80
A. 3.	Frais de bureau	»	6,059.70
A. 5.	Indemnités des commissions		,
	d'examen et des experts, frais		
	de déplacement	*	4,164.95
A. 6.	Frais du Synode	>>	277.85
B. 3.	Traitements des assistants .	>>	1,326.35
B. 4.	Traitements des employés .	>	11,061.55
B. 8.	Instituts et cliniques	>>	31,138.50
B. 9.	Jardin botanique	>>	741.11
B. 13.	Institut de médecine légale.	>>	3,786.85
C. 6.	Bourses	>>	548.80
D. 9. b.	Frais de bureau des inspec-		
	teurs d'école	>>	1,460.85
E. 1. a.	Section inférieure d'Hofwil .	>	7,222. 12
E. 4.	Ecole normale de Delémont	»	5,709.73
F. 1.	Etablissement de sourds-		,
	muets de Münchenbuchsee .	>>	8,144.05
G. 2.	Musée des beaux-arts, sub-		,
	vention	*	1,000. —
G. 3.	Musée académique, subvention	»	1,500. —
G. 7.	Conservation des monuments		,
	historiques	>	1,245.85
G. 17.	Station scientifique du Jung-		
	fraujoch, subvention	»	10,000. —
	Total	fr.	95,650.06

- Ad~A.~2. La promotion d'un employé de IVe en IIIe classe est la cause du dépassement de crédit.
- Ad A. 3. Les dépenses en plus se répartissent comme suit: fr. 2,500 pour le renouvellement de meubles de bureau, l'achat de nouveaux rideaux et d'une armoire pour le bureau du Directeur; fr. 3,500. pour l'engagement d'aides ensuite de service militaire de l'employé, et pour les travaux préparatoires pour le classement des communes dans les classes de traitement, ainsi que pour les besoins imprévus du bureau.
- Ad A. 5. Le dépassement de crédit provient de dépenses de l'année 1930 qui ont grevé l'exercice

- 1931 pour une somme de fr. 2,500. en chiffre rond, et de recettes en moins d'un montant de fr. 1,663. 05 comparativement au budget.
- Ad A. 6. Le crédit s'est revelé trop juste, principalement pour les frais d'impression.
- Ad B. 3. Des dépenses en plus, une somme de fr. 915. se rapporte à deux traitements après décès, et un montant de fr. 183. à l'engagement d'un aide à l'institut nouvellement installé de minéralogie-pétrographie. En outre, quelques assistants ont dû être remplacés pour cause de service militaire ou de maladie.
- Ad B. 4. Les dépenses en plus, pour un montant de fr. 7,318.—, ont été causées par des remplacements pour cause de maladie et par des traitements après décès dans neuf cas; et pour un montant de fr. 3,925.— par la création de 4 places de concierge dans les nouveaux instituts de l'Université.
- Ad B. 8. Les dépenses extraordinaires suivantes, autorisées par le Conseil-exécutif, motivent le dépassement de crédit: achat d'un «électro-cardiographe» fr. 3,742.—, subside à l'hôpital de l'Île pour l'établissement d'un chauffage à l'huile à la clinique chirurgicale fr. 10,000.—, frais de déménagement dans le nouveau bâtiment à la Muldenstrasse des quatre instituts qui étaient logés dans l'ancienne caserne de cavalerie fr. 12,056.—, participation à l'«Hyspa», crédit accordé fr. 10,000.—.
- Ad B. 9. La dépense en plus a été occasionnée par l'achat de trois microscopes pour les cours.
- Ad B. 13. Les frais d'exploitation nécessitèrent fr. 7,966.30, parmi lesquels une somme de fr. 3,100.—concerne le chauffage, tandis que le budget prévoyait fr. 5,000.—. En outre, la création d'une place de concierge exigea fr. 379.15 de plus pour traitements. Enfin, les recettes d'exploitation sont restées à fr. 442.40 en dessous du montant prévu.
- Ad C. 6. Il a été accordé pour fr. 285.— de bourses de plus. En outre, la part du fonds d'école du canton a été réduite de fr. 263. 80 par suite de la baisse du taux de l'intérêt.
- Ad D. 9. b. Un montant de fr. 778.— du dépassement se rapporte à des dépenses de l'exercice 1930, qui ont été reportées sur l'exercice 1931 à cause du manque de crédit. Le reste du dépassement est motivé par l'augmentation des frais.
- Ad E. 1. a. Le dépassement est imputable à l'engagement d'un instituteur pour la surveillance, ainsi que pour l'allemand et l'écriture et comme aide dans l'administration, et, en outre, au remplacement de maîtres malades ou en congé. Les dépenses en plus y relatives s'élèvent au total à fr. 8778. 95 dont une somme de fr. 1456. 83 a pu être couverte au moyen du crédit ordinaire.
- Ad E. 4. La dépense en plus a été occasionnée par le remplacement d'un maître désormais pensionné.
- Ad F. 1. Le dépassement de crédit provient de dépenses en plus pour l'administration et la nourriture, fr. 11,591. 10, et des rendements en moins des métiers et de l'exploitation agricole, fr. 1,274. 95. En particulier, les dépenses en plus concernent l'assurance contre les accidents introduite pour les pensionnaires et le personnel, l'achat d'une machine à écrire, l'engagement d'une garde ensuite du fait que le nombre des pen-

sionnaires dépasse la centaine, et, en outre, les frais élevés pour réparations de bâtiments, la lumière et le chauffage, l'achat et la réparation d'objets mobiliers et enfin, l'augmentation des frais d'habillement.

- Ad G. 2. Il s'agit ici d'une participation aux frais d'une exposition d'œuvres d'Albert Anker.
- Ad G. 3. Une subvention spéciale a été allouée au Musée académique par décision du Conseil-exécutif pour l'achat d'un tableau.
- Ad G. 7. Le dépassement de crédit concerne la rénovation des vitraux du chœur de l'église de Seeberg, qui sont la propriété de l'Etat.
- Ad G. 17. Ensuite de la demande du président de la fondation internationale « Station scientifique du Jungfraujoch » tendant à accorder une subvention annuelle aux frais d'exploitation de l'institut, le Conseil-exécutif a décidé, eu égard à la grande importance scientifique de cette entreprise et à la valeur pratique que les travaux de l'institut peuvent avoir pour le canton de Berne, d'accorder une subvention annuelle de fr. 10,000. —, la première fois pour l'année 1931.

VII. Affaires communales.

A. 1.	Traite	eme	nts	$d\epsilon$	28	for	icti	onn	air	es	fr.	333, 20
A. 3.	Frais $ment$										»	657. 75
								7	Cot	al	fr.	990. 95

Ad A. 1. Après coup, il a été compté des années de service à l'inspecteur-adjoint.

Ad A. 3. Afin d'unifier les rapports des préfets sur les inspections prescrites des secrétariats communaux, il a été établi une formule de rapport et une circulaire explicative, pour lesquels les frais se sont élevés à fr. 717. 85.

VIII. Assistance publique.

A. 1.	Traitements des fonctionnaires	fr.	5,737.65
A. 2.	Traitements des employés	D	897.45
E. 3.	Orphelinat de Belfond	>	1,040. —
F. 1.	Maison cantonale d'éducation		,
	de Landorf	>	4,945. 10
F. 2.	Maison cantonale d'éducation		,
	d'Aarwangen	>>	472.90
F. 5.	Maison cantonale d'éducation		
	de Bretièges	>	8 ,49 9.49
F. 7.	Maison cantonale d'éducation		,
	de Loveresse	>>	1,384.90
G. 5.	Société cantonale « Pour la		-,
	vieillesse» et subsides pour		
	l'assistance des vieillards	>>	8,000. —
	Total	fn	20 077 40
	Total	ır.	30,977.49

- Ad A. 1. L'aide juriste engagé en 1930 pour un temps indéterminé, a été occupé pendant toute l'année 1931.
- Ad A. 2. Les frais en plus concernent l'engagement d'une aide de bureau.
- Ad E. 3. L'engagement d'un instituteur a occasionné une augmentation du subside au prorata à partir du mois d'août 1931.
- Ad F. 1. Les frais dépassèrent le budget de fr. 4,263.45, charge qui cependant a été compensée jusqu'à concurrence de fr. 154.95 par les recettes

en plus de fr. 4,108.50 pour pensions. Le rapport de l'exploitation agricole a accusé fr. 1,897.15 de moins que les prévisions à cause de la baisse des prix, de l'absence totale de fruits et du rendement défavorable des légumes. En outre, l'augmentation à l'inventaire de fr. 2,893. — n'était pas prévue au budget.

- Ad F. 2. La dépense en plus concerne exclusivement le rendement en moins de l'exploitation agricole, qui atteint fr. 1,054.05.
- Ad F. 5. Le dépassement de crédit provient principalement de la baisse générale des prix et de la récolte défavorable des pommes de terre, qui déterminèrent une moins-value de fr. 4,211.93, comparativement au budget, quant à l'exploitation agricole, et de l'introduction d'un enseignement systématique des travaux de ménage et jardinage.
- Ad F. 7. D'importantes réparations à la buanderie sont cause du dépassement.
- Ad G. 5. Il a été accordé annuellement à la commune de Bienne, pendant cinq ans, une somme de fr. 8,000. pour les frais de versement de rentes de vieillesse. Cette dépense doit être prélevée sur le Fonds cantonal pour l'assurance vieillesse et invalidité, ce qui n'avait pas eu lieu pour 1931.

IXa. Economie publique.

A. 1.	Traitement du secrétaire	fr.	6,600.20
B. 2.	Bourses	>	10,653. —
C. 4.	Frais de bureau et de dépla-		•
	cement, publications	»	8 44 . 63
C. 5.	Loyers	*	490. —
D. 1. b.	Traitements des employés .	*	375.20
E. a.	Musée des arts et métiers .	>	4,165.41
H. 3.	Frais de bureau et d'impres-		
	sion	>>	2,842.72
J. 1. b.	Traitements des assistants, etc.	*	3,461.70
	Total	fr.	29,432.86

Ad A. 1. A partir du 1er février 1931, un deuxième secrétaire a été engagé avec un traitement mensuel de fr. 600.—.

- Ad B. 2. Les demandes en vue de l'obtention de bourses ont augmenté considérablement, en partie à cause de la situation économique défavorable de la population. En outre, un grand nombre de cours professionnels ont eu lieu et des bourses accordées l'année précédente ont été versées.
- Ad C. 4. L'achat d'une machine à écrire et le développement du service d'information sont la cause du dépassement.
- Ad C. 5. Les dépenses sont restées à fr. 5,500.—comme en 1930, alors que le budget prévoyait un montant de fr. 5,010.—.
- Ad D. 1. b. L'engagement d'un aide pendant le congé pour cause de maladie d'une employée a occasionné la dépense en plus.
- Ad E. a. Dans leur ensemble, les dépenses sont restées à fr. 1,091. 24 en dessous des prévisions budgétaires, mais les recettes, notamment le produit des travaux des élèves et la subvention de la Confédération, ont produit fr. 5,256 65 en moins, ce qui a causé un dépassement de crédit net de fr. 4,165. 41.

Ad H. 3. La crise et les mesures prises pour l'atténuation du chômage dans les contrées horlogères, de même que deux actions pour l'encouragement de travaux de chômage communaux, une action pour le versement de secours de carence, etc., ont augmenté sensiblement les frais de bureau et d'impression et ont occasionné un dépassement inévitable.

Ad J. 1. b. Il a été accordé le traitement maximum et un supplément de fr. 800. — au IIIe chimiste. En outre, il a été engagé un aide chimiste, à partir du 1er juin 1931, avec un traitement mensuel de fr. 400. —.

IXb. Service sanitaire.

B. 5. Subventions à l'hôpital de l'Ile fr. 16,309.60 E. Maison de santé de la Waldau 70 Total fr. 46,028.56

Ad B. 5. Le dépassement provient de la très forte augmentation des journées d'entretien dans les divisions non cliniques de l'hôpital de l'Ile, qui, à raison de fr. 2.— par jour, fait une somme de fr. 68,800.—, alors que le budget ne prévoyait que fr. 52,490.—.

Ad E. Le motif du dépassement réside dans le rendement défavorable de l'exploitation agricole, qui a eu pour résultat un déficit de fr 8,310.05 tandis que le budget prévoyait un excédent de recettes de fr. 22,000, —. Il résulte, en outre, d'achats de bétail, destinés en partie à compléter le troupeau décimé par la fièvre aphteuse, en partie pour l'exploitation du domaine de Röhrswil, et pour lesquels un crédit de fr. 40,000. — avait été accordé. D'autre part, les bénéfices sur le lait (ceci à cause de la diminution temporaire du troupeau) et les rendements de l'élève du porc, de la culture des pommes de terre, des fruits et des légumes, ont subi une diminution par rapport à l'année précédente, diminution connexe à la baisse des prix.

X. Travaux publics et chemins de fer.

A. 1. b.	Traitements des employés.	fr.	320.35
A. 1. c.	Frais de bureau et de dé-		
	placement	»	268
B. 2.	Traitements des employés.	*	4,816.90
E. 3.	Travaux de réfection et		
	digues	>	654,622.40
G. 1.	Travaux hydrauliques	>>	568,999. 38
J. 8.	Cartes et registres des do- maines de l'Etat	*	5,065.60
K. 5.	Frais de la police de la navigation	*	427. 05
	Total	fr.	1,234,519.68

Ad A. 1. b. Le Conseil-exécutif a accordé un supplément de fr. 500. — au comptable de la Direction pour cause de surcroît de travail.

Ad A. 1. c. La dépense en plus concerne le relèvement du traitement de la concierge conformément au décret modificatif du 20 novembre 1929.

Ad B. 2. Le dépassement provient du transfert d'une employée du Service des concessions hydrauliques au bureau de l'ingénieur en chef d'arrondissement II et de l'engagement d'un employé au bureau de l'ingénieur en chef d'arrondissement I.

Ad E.3. La dépense en plus s'élève à fr. 814,622.40. Elle provient des dommages extraordinaires causés par les catastrophes naturelles qui se sont produites en 1930 dans les régions de l'Engstligenthal et de la Lenk. Un crédit de fr. 160,000.— a déjà été accordé par le Grand Conseil le 24 février 1931.

Ad G. 1. Ces dépenses en plus concernent également des dégâts causés par les éléments en 1930.

Ad J. 8. L'établissement de cartes et registres des domaines de l'Etat a été continué en 1931. Les frais à cet effet s'élèvent à fr. 5,065.60.

Ad K. 5. Un plus grand nombre d'inspections ont eu lieu.

XII. Finances.

B. 4.	Frais d'impression et de reliure	fr.	2,678.25
C. 1.	Traitements des receveurs	>	5,446.70
C. 2.	Traitements des employés	>	3,518.10
C. 3.	Frais de bureau	>	10,170.02
	Total	fr.	21,813.07

Ad B. 4. En 1931, on a dû faire imprimer un grand nombre de formules de comptes. Les frais y relatifs se sont élevés à fr. 1,200.10 de plus qu'en 1930.

Ad C. 1. et C. 2. Le budget prévoyait pour la recette de district d'Interlaken la situation qui existait avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation introduite le 1^{er} décembre 1930. Ensuite de cette dernière, les provisions de perception du receveur sont supprimées, avec, en compensation, une augmentation de traitement et la reprise par l'Etat de tous les frais de bureau et de personnel.

Ad C. 3. Comparativement à 1930, les dépenses ont diminué de fr. 1,977.66. Une augmentation des frais, de fr. 1,391.30, concerne la recette de district d'Interlaken. En outre, les frais du service des chèques postaux, qui se sont élevés à fr. 7,135.55, exigèrent davantage, de même que les parts des frais à payer aux secrétariats de préfecture pour les recettes de district dans les cas où ces deux offices sont réunis. Il a aussi été dépensé une somme de fr. 1,430. — pour des aides à Bienne.

XIII. Agriculture.

B. 2. b.	Traitements des aides et de		
	l'employé	fr.	5,074.80
B. 5.	Elève du petit bétail	>>	7,983.65
B. 7.	Assurance contre la gréle, sub-		<u>.</u>
	ventions	>	6,780. —
C.	Ecole d'agriculture de la Rütti	>>	7,991.75
E. 3.	Ecole agricole d'hiver de Lan-		
	genthal	>>	3,616.94
E. 4.	Ecole agricole d'hiver de Cour-		
	temelon.	>	10,449. 16
G	Ecole cantonale d'horticulture		
	d'Oeschberg	>	2,058.90
H. 1.	Ecole ménagère de Schwand-		·
	Münsingen	>>	1,808.24
H 2.	Ecole ménagère de Brienz .	>	453.05
H. 4.	Ecole ménagère de Courte-		
	melon	*	2,724. 20
	Total	fr.	48,940.69

- Ad B.2.b. L'importante augmentation des affaires d'améliorations foncières a nécessité l'engagement d'un troisième adjoint de l'ingénieur agricole.
- Ad B. 5. Pour encourager l'élève et la garde des moutons, spécialement dans les contrées montagneuses, le Conseil-exécutif a accordé un crédit de fr. 8,000. utilisé à l'occasion des concours de petit bétail, pour la prime de brebis.
- Ad B. 7. Le pourcent des subventions est resté le même que l'année précédente, mais elles exigèrent, cependant, une dépense en plus de fr. 6,780.—comparativement au budget.
- Ad C. Les frais de l'école restèrent à fr. 402.20 en dessous des prévisions, par contre, l'exploitation du domaine (principalement ensuite de l'exécution de grands drainages) produisit fr. 8,202.40 de moins et la cidrerie fr. 191.55 de moins également.
- Ad E. 3. La subvention de la Confédération a été de fr. 6,789.05 inférieure aux prévisions; il en est de même quant au rendement de l'exploitation du domaine pour fr. 934.28. L'école a continué ses recherches en matière d'économie laitière et de séchage du blé, ce qui a occasionné des frais importants.
- Ad E. 4. Le rendement très défavorable de l'exploitation du domaine est l'unique cause du dépassement. L'excédent de dépenses de fr. 39,987.17 comporte une somme de fr. 17,881.— pour des amortissements sur les machines et l'outillage ainsi que sur le bétail.
- Ad G. A part quelques divergences en partie importantes du compte, les frais nets d'exploitation de l'école restèrent à fr. 1,322.95 en dessous du crédit. L'exploitation du domaine, au lieu d'un bénéfice prévu de fr. 2,000.—, accusa des dépenses en plus pour fr. 1,381.85, ce qui est la cause finale du dépassement de crédit.
- Ad H. 1. Les frais d'administration et de nourriture ont dépassé les prévisions de fr 3,118.79. Les recettes en plus des pensions et de la subvention de la Confédération ainsi qu'une économie sur les bourses, n'ont pas pu compenser entièrement les dépenses en plus.
- Ad H. 2. L'école a été fréquentée par un plus grand nombre d'élèves qu'il n'était prévu. C'est pourquoi les frais de nourriture augmentèrent, de même que les recettes de pensions, mais sur ces dernières un montant de fr. 1,200. a été utilisé pour des bourses.
- Ad H. 4. Le tissage de la soie dans la Val Terbi, qui était principalement pratiqué comme travail à domicile, a été complètement abandonné dans les premiers mois de 1931, ce qui eut pour effet qu'un grand nombre de jeunes filles s'annoncèrent à Courtemelon pour apprendre l'enseignement ménager. De ce fait, les recettes de pensions ont augmenté, mais les frais de nourriture et d'entretien dépassèrent les prévisions dans une notablement plus forte mesure.

XIV. Economie forestière.

Report	fr.	2,234.75
B. 1. c. Frais de déplacement des con-		
servateurs des forêts	>>	816. —
B. 1. d. Loyers des conservateurs des		
$for \hat{e}ts$	*	480. —
B. 2. b. Frais de bureau des inspec-		
teurs forestiers	>>	3,049.56
B. 2. d. Loyers des inspecteurs fores-		150
tiers	»	150. —
Total	fr.	6,730. 31

- Ad A. 2. Ce dépassement de crédit a été occasionné par le remplacement de l'employée pour cause d'accident.
- Ad B. 1. b. Ensuite du transfert du siège du conservateur des forêts de l'Oberland à Spiez, et de celui du Jura à Delémont, les bureaux durent être réaménagés. En outre, ces deux fonctionnaires reçurent une indemnité de frais de bureau de fr. 200. chacun.
- Ad B. 1. c. Un subside de fr. 600. a été alloué au conservateur des forêts du Jura, nouvellement nommé, pour ses frais de déménagement d'Interlaken à Delémont. Le solde des dépenses en plus a été causé par la surveillance de divers projets de chemins exécutés comme travaux de chômage.
- Ad B. 1. d. Sur sa demande, il a été bonifié, après coup une somme de fr. 480. à l'ancien conservateur des forêts de l'Oberland, pour le bureau qu'il avait utilisé sans indemnité à Interlaken.
- Ad B. 2. b. Jusqu'ici, les inspecteurs forestiers utilisaient encore toujours des meubles de bureau et des machines à écrire privés, ne répondant pas aux besoins. La reprise des ameublements par l'Etat occasionna un dépassement de crédit malgré la compression des dépenses.
- Ad B. 2. d. Une augmentation de loyer a été accordée à l'inspectorat forestier XVIII.

XV. Forêts domaniales.

- Ad C. 6. La cause du dépassement réside dans l'augmentation des frais d'insertion ensuite de la faible marche des affaires sur le marché du bois.
- Ad C. 7. Ensuite d'un arrangement intervenu dans un procès avec la corporation forestière de huit communes, l'administration des forêts domaniales a dû verser une somme de fr. 3,000. au syndicat de digues de la Gürbe.
- Ad E. 2. La part aux primes d'assurance s'est élevée pour l'année écoulée à fr. 289. 95 de plus qu'il n'était budgeté.

XVI. Domaines de l'Etat.

B. 2. Frais d'abornement et de plans fr. 520.15 B. 4. Frais de ventes et amodiations 5,275.20 Total fr. 5,795.35

Ad B. 2. La dépense en plus concerne les frais
d'abornement de l'ancien lit de l'Aar, près de Büren,
dans le but de déterminer exactement les conditions
de propriété.

Ad B. 4. Les nombreux achats d'immeubles (domaine de Röhrswil, propriété König à Berne, domaine Lory à Münsingen, terrains à Cressier, etc.) sont le motif pour lequel, exceptionnellement, le crédit n'a pas suffi.

XXXII. Impôts directs.

D. 2. a.	Traitements de la Commission cantonale des recours	fr 12 069 45
E. 1.	Traitements des fonctionnaires	
	Total	fr. 12,585. 60

Ad D. 2. a. Un secrétaire provisoire a été nommé à titre définitif avec une augmentation de traitement. En outre, il a été engagé un nouveau secrétaire et deux employés.

Ad E. 1. Le dépassement provient du fait qu'on a compté deux années de service à l'adjoint de la commission de taxation de l'Emmenthal-Haute-Argovie.

XXXIII. Imprévu.

A. 3. Divers	fr.	135,818.70
Ce poste embrasse les dépenses e	exti	raordinaires
et les subsides suivants:		
Frais de la Conférence des directeurs des finances en 1930/1931	Ç.,	2,211.95
Subside aux frais du Congrès inter-	Ir.	2,211. 55
	*	4,059. —
Bonification à la commune de Brienz		.,
pour ses charges en argent et en		
nature du chef de l'établissement		
provisoire de l'Ecole d'économie		
alpestre	>	13,500. —
Achat d'œuvres d'art à l'exposition		
de Noël des artistes bernois	*	4, 550. —
Intérêt de 2% à la Confédération		
pour les avances à court terme aux agriculteurs dans le besoin.	»	59,299. 75
Subsides à la commune de Delémont	"	00,200. 10
pour l'assurance-maladie d'écoliers		
dont les parents sont dans le besoin	>	2,198. —
Subside unique à l'hospice de Worben		,
pour des travaux nécessaires exé-		
cutés dans le domaine de l'an-		
cienne maison d'éducation de Son-		
vilier, affermé par lui	*	50,000. —
Total	fr.	135,818.70

Récapitulat	ion.
-------------	------

	Admini Admini						fr.	74,740. 95
	ciaire			,			>>	41,391.10
IIIa.	Justice						*	9,503.45
III♭.	Police							95,672.27
			A :	rep	ort	er	fr.	221,307.77

	Report	fr.	221,307.77
IV.	Affaires militaires	*	6,808.15
v.	\H{Cultes}	»	16,775. 80
VI.	Instruction publique .	>>	95,650.06
VII.	Affaires communales .	>>	990.95
VIII.	Assistance publique	>>	30,977. 49
IXa.	Economie publique	»	29,432.86
IXb.	Service sanitaire	>>	46,028.56
X.	Travaux publics et che-		·
	mins de fer	»	1,234,519.68
XII.	Finances	>>	21,813.07
XIII.	Agriculture	»	48,920.69
XIV.	Economie forestière	*	6,730. 31
XV.	Forêts domaniales	»	4,554.51
XVI.	Domaines de l'Etat .	.>	5,795.35
XXXII.	Impôts directs	*	12,585. 60
XXXIII.	Imprévu	»	135,818. 70
	Total	fr.	1,918,709.55

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1931, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1º les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses motivées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions et montant à

2º les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de

fr. 1,918,709.55 Total fr. 5,809,941.76

fr. 3,891,232.21

Berne, le 18 juillet 1932.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 29 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif: Le président, H. Mouttet. Le chancelier,

Schneider.

Rapport des Directions de l'agriculture et des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la participation de l'Etat à la fondation d'une Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs, par l'allocation d'un subside de 1,000,000 fr.

(Juin 1932.)

Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil se sont occupés plus d'une fois déjà de la fâcheuse tournure prise par la situation dans l'agriculture et l'économie alpestre bernoises. En automne 1922, lorsque les prix étaient tombés à la moitié des années précédentes sur les marchés du bétail d'élevage et de rente, et que, de surcroît, le temps défavorable de l'été avait déterminé une disette de foin, il fallut consentir aux populations rurales, pour l'achat de fourrages, des subsides à fonds perdu et des prêts non productifs d'intérêt. Limitée il est vrai à un nombre relativement restreint de paysans des basses régions et des contrées montagneuses, cette action eut de bons effets, sans néanmoins grever outre mesure la Confédération et le canton. Elle ne put cependant pas, cela va de soi, mettre un frein à la baisse des prix des produits agricoles et laitiers, qui tombèrent par rapport aux frais de production à un niveau tout à fait inusité. Aussi fallut-il, en automne 1928, que le canton intervînt à nouveau, de concert avec les pouvoirs fédéraux. Et, cette fois, on accorda des prêts sans intérêt pour 3,5 millions de francs à 4762 agriculteurs de 413 communes. L'enquête effectuée alors en hâte avait déjà montré que la situation financière d'une partie de nos paysans était nettement compromise et que les secours consentis ne pouvaient aucunement suffire à la rétablir. Les choses s'aggravèrent d'ailleurs à vue d'œil quand des circonstances analogues se manifestèrent également dans les autres pays avec lesquels la Suisse entretient des relations d'affaires. Dans ces pays, la régression des prix des produits agricoles fut même encore plus marquée que chez nous, de sorte que, d'un côté, les Etats en

question ne purent faire en Suisse que des achats restreints, sinon nuls, et, d'un autre côté, qu'ils cherchèrent par tous les moyens à inonder nos propres marchés. Ce phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur et rien, encore, ne permet d'escompter une amélioration.

Avant la guerre et même en partie durant celleci, l'agriculture suisse exportait de grandes quantités de bétail d'élevage, de fromage et de lait condensé. Ces produits sont aujourd'hui beaucoup moins demandés, l'exportation d'animaux d'élevage a pratiquement cessé, la vente du fromage et du lait condensé se heurte aux plus grosses difficultés. Chaque pays s'efforce de subvenir lui-même à ses besoins et d'écouler l'excédent de sa production dans les Etats à change élevé. Sans le pouvoir de régler l'importation et l'exportation conféré par les Chambres au Conseil fédéral, le paysan suisse et, par conséquent, l'agriculture bernoise, se verrait à peu près ruiné par la concurrence étrangère. Celle-ci et le manque de débouchés pour l'excédent de la production indigène déterminent un avilissement des prix qui expose toute notre économie rurale aux plus funestes perturbations. Le fait que nos agriculteurs sont, dans l'ensemble, demeurés de prétentions modestes et laborieux, et qu'ils avaient pu affermir leur situation pendant un certain nombre de bonnes années, permettra seul aujourd'hui à la classe rurale de se maintenir quant à l'essentiel. Ici, cependant, une réduction convenable des intérêts de dettes et une compression sensible des frais qui grèvent par ailleurs l'exploitation agricole, sont une condition indispensable.

1º Mesures préparatoires en vue d'une nouvelle action de secours en faveur de l'agriculture.

L'évolution des circonstances et l'insuffisance de l'action de secours de l'hiver 1928/1929 ont déterminé dans des milieux étendus du peuple bernois la conviction qu'il est impossible d'abandonner à leur sort les catégories de la population rurale qui souffrent le plus de la crise économique et qui sont tombées dans la détresse d'une façon tout à fait imméritée. Les projets et propositions les plus divers furent mis en avant quant aux moyens de prêter l'aide nécessaire avec le maximum d'efficacité et de célérité. La motion déposée au Conseil national par M. Baumberger donna l'occasion d'élucider sur une base large l'état de choses régnant dans les régions de montagne. Ces enquêtes ayant été restreintes aux seules communes situées à grande altitude, mais ayant par ailleurs porté à la fois sur des questions économiques, sociales et d'ordre moral, nous pouvons renvoyer ici à leurs résultats, qui furent au surplus publiés dans la presse quotidienne. Vu les constatations faites, le Département fédéral des finances se déclara disposé à mettre les cantons au bénéfice d'un prêt de 100 millions, sans intérêt ou à intérêt réduit, destiné au remboursement des dettes à fort intérêt grevant les petits paysans et agriculteurs de montagne. Mais ce projet, dont la discussion dans les journaux agricoles avait éveillé de grands espoirs parmi les intéressés, ne fut jamais mené à chef.

En date du 3 mars 1931, M. le député Raaflaub et 5 cosignataires présentèrent au Grand Conseil une motion invitant le Conseil-exécutif à procéder à une enquête sur les conditions d'endettement foncier dans l'Oberland et si possible aussi sur l'état actuel de l'endettement rural, de manière que des mesures législatives ou administratives puissent ensuite être prises afin de prévenir un accroissement des dettes des populations montagnardes. Développée par son auteur dans la session de mai 1931, cette motion fut prise en considération par le Grand Conseil en novembre suivant, après rapport des directeurs des Finances et de la Justice. Le premier de ces rapporteurs exposa en particulier que la documentation dont les autorités disposaient ne donnent pas une idée nette de l'endettement rural, les dettes non garanties hypothécairement ne figurant pas dans les registres publics. Une enquête effectuée par le Bureau cantonal de statistique a fait constater, il est vrai, que les dettes énoncées par les registres publics avaient augmenté dans une mesure énorme au cours de ces 80 dernières années, passant de 204 millions, en 1856, à 1838 millions en 1930. Les recherches opérées pour la période de 1923 à 1930 montrent au surplus que, comparativement à l'estimation cadastrale, l'endettement foncier n'est pas moindre dans l'Emmental que dans l'Oberland extérieur. Mais, à cet égard, il ne faut pas omettre que pareille confrontation ne donne qu'une image plus ou moins exacte de la situation réelle, du fait que les estimations cadastrales de l'Oberland extérieur, particulièrement, sont plus élevées que celles de l'Emmental, comme c'est aussi le cas de la valeur vénale des immeubles. L'excédent de dettes — les sommes déclarées pour défalcation fiscale au delà de l'estimation cadastrale - accusait en 1930 et par tête de population domiciliée un maximum dans le Bas-Simmental, suivi de près par le Haut-Simmental et le district de Frutigen, tandis que Gessenay et l'Oberhasli ne viennent qu'au 17e et au 23e rang. La situation apparaîtrait certainement sous un jour encore plus fâcheux si la statistique avait embrassé toutes les dettes courantes, qui pèsent lourdement sur l'une ou l'autre partie des populations simmentaloises.

La motion de M. Raaflaub fit l'objet d'une longue discussion au sein du Grand Conseil, qui, en fin de compte, adopta également un postulat de M. Grünenwald, donnant au Conseil-exécutif mandat de faire étudier toute la situation économique de l'Oberland par une commission spéciale, laquelle devait, de concert avec le gouvernement, proposer les mesures nécessaires en vue d'un assainissement financier. Cette commission se mit immédiatement à l'œuvre. Bien que l'enquête sur l'endettement agraire ne puisse être considérée comme achevée, la Direction des finances a, en mai dernier, présenté au Grand Conseil un grand rapport préliminaire touchant sa manière de procéder à l'étude dont elle était chargée et les résultats déjà acquis. On trouve de même, dans ce rapport, un groupement des exploitations agricoles selon le degré d'endettement, une statistique des poursuites pour dettes et un aperçu des charges grevant l'agriculture en fait d'intérêts de dettes. Dans ses considérations finales, la Direction des finances concluait que l'endettement moyen de l'agriculture bernoise n'était pas inquiétant en soi, mais qu'il suscitait quelque appréhension au regard des frais de production actuels. Par ailleurs il conviendrait, selon le rapport, d'instituer des offices fiduciaires pour les diverses régions du canton comme il en a été créé un pour le Haut-Simmental, toute l'action de désendettement indispensable afin de remettre à flot les exploitations rurales surendettées devant toutefois être confiée à un organisme spécial, bénéficiant de l'appui de la Confédération et du canton. Et, pour celui-ci, le Conseil-exécutif proposait un subside de 500,000 fr.

2º Mesures ultérieures.

Passons maintenant à la question de la marche à suivre désormais.

Les débats parlementaires, les articles parus dans la presse agricole et les journaux politiques, l'enquête de la commission spéciale dont il a été parlé ci-haut ainsi que les constatations de l'office fiduciaire institué pour le Haut-Simmental montrent que certaines parties de l'agriculture et de l'économie alpestre bernoises, ensuite de la baisse des prix des produits de la culture et de l'élevage, se trouvent dans une détresse dont elles ne sauraient sortir sans aide. Il y a danger indéniable que d'assez nombreuses familles paysannes ne soient endettées à un point tel qu'une débâcle ne devienne inéluctable. L'endettement excessif se manifeste avec le plus d'acuité dans le cas d'exploitations pratiquant essentiellement l'élevage, qui se ressentent évidemment le plus de la cessation quasi complète de l'exportation et de l'avilissement considérable des prix en résultant sur le marché indigène du bétail. Vu le fait, cependant, qu'une bonne partie des éleveurs de l'Oberland extérieur ne réclament point d'aide ou ne pourraient être pris en considération, la question se pose nécessairement de savoir si ce n'est pas pour d'autres motifs encore que tant de gens sont à la veille d'une ruine financière. Et cette question doit être tranchée affirmativement. Quant à dire quels sont les autres causes des difficultés constatées, c'est chose malaisée pour autant qu'il s'agirait de ne rien omettre. Ce sont tantôt des faits d'ordre personnel, tantôt d'autres circonstances qui jouent un rôle. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le prix des domaines ruraux constitue un facteur important, aussi bien pour les exploitations des basses régions que pour celles des alpages, et qu'il rend presque impossible pour maints propriétaires un assainissement durable et complet, à moins d'importants amortissements de capital. En ce qui concerne une bonne partie des exploitations affectées aujourd'hui à l'élevage, les charges sont réglées sur des prix de bétail qu'on ne reverra sans doute plus jamais. La cessation du ravitaillement propre en denrées agricoles, telle qu'on la constate en maints endroits, n'a pas non plus laissé d'exercer une certaine influence sur les événements. L'achat de jeunes animaux dans la plaine et leur hivernage au moyen de fourrage également acheté, sont généralement critiqués aussi comme étant préjudiciables à l'élevage. Enfin, l'abus des cautionnements a jeté maintes familles dans les soucis et plus d'un agriculteur maintenant obéré ne doit cette situation qu'à la débâcle — méritée ou non — d'un voisin ou d'un parent en faveur duquel il a donné inconsidérément sa signature. Un facteur très important réside d'autre part, comme il vient d'être dit, dans le coût excessif des propriétés, déterminé de son côté par les prix élevés retirés pendant des années de l'exportation du bétail. Il n'y a aujourd'hui encore aucune gêne chez les éleveurs qui ont employé judicieusement cet argent et ne l'ont pas mis dans des constructions trop étendues ou des domaines onéreux. Pour eux, s'adapter aux circonstances demeure possible, dussent-ils se soumettre eux aussi à un dur labeur et s'accommoder de pénibles conditions d'existence.

Un assainissement de la situation sera nécessaire pour certaines exploitations rurales d'autres régions aussi. On objectera sans doute que s'il y a gêne, dans ces cas, elle ne saurait être imputée à la baisse des prix du bétail d'élevage. Nous devons cependant constater, tout d'abord, que presque toutes les parties du canton ont partie liée avec l'Oberland extérieur pour ce qui regarde l'élève bovine et subissent les répercussions des fortes fluctuations de prix dans ce domaine. En second lieu, tous nos agriculteurs ont dû accepter un avilissement du rendement d'autres produits qui explique pourquoi la crainte de l'avenir s'est emparée de maintes parties de nos populations compagnardes. Nous ne mentionnerons ici que le recul incessant des prix du lait, qui seront bientôt retombés au niveau d'avantguerre, la difficulté d'exporter le fromage et le lait condensé, la concurrence faite aux produits indigènes par le bétail de boucherie, les légumes et les fruits étrangers, la chute catastrophique du prix des porcs, etc. Il faudra naturellement examiner dans chaque cas les circonstances spéciales qui ont entraîné un endettement excessif. Car il est clair que seul doit pouvoir prétendre à une aide au moyen des deniers publics, celui dont la situation obérée est due non à sa propre faute mais aux conjoinctures défavorables de l'agriculture en général.

3º Réalisation pratique du redressement financier.

Après l'exposé ci-dessus des préliminaires de l'action de secours projetée et des facteurs dont procède la détresse qui règne en maints endroits de la campagne bernoise, voyons brièvement comment peut se concevoir la mise en œuvre pratique de l'assainissement à mener à chef.

Nous avons déjà rappelé le rapport de la Direction des finances de mai 1932, préconisant une organisation spéciale pour laquelle le canton allouerait un subside de 500,000 fr. Il s'agirait donc, en fait, d'appliquer à l'agriculture le procédé qui eut de si bons résultats, autrefois, pour l'industrie hôtelière. Dissocier cette action de l'administration de l'Etat permet de circonscrire d'une manière précise les milieux qui sont appelés à en bénéficier, chose fort importante tout particulièrement à l'égard de lagriculture, celle-ci constituant souvent un gain accessoire seulement. Pareil régime permet en outre à des catégories étendues du peuple, ayant intérêt au maintien d'une agriculture saine et solide, de participer à l'œu-

vre de redressement. Enfin, les milieux paysans que la crise n'a pas encore trop affectés, grâce à leur plus grande capacité économique, peuvent ainsi concourir à assurer l'avenir des cultivateurs que les circonstances adverses ont plongés dans la gêne. Ces considérations et le fait que les organes d'un groupement privé sont le mieux à même de mener à bien une action aussi étendue que celle dont il s'agit, suivant des principes s'inspirant de la vie pratique, ont déterminé le Conseil-exécutif à proposer de confier l'action de secours à une société coopérative. Cette dernière n'est pas encore créée à l'heure actuelle, il est vrai; mais les préparatifs nécessaires sont avancés au point que la fondation sera chose faite quand le Grand Conseil aura à prendre une décision. Les statuts élaborés pour le futur organisme ont déjà été soumis à la commission parlementaire chargée d'examiner l'affaire. Ils fixent des principes et directives qui étaient déjà contenus dans ceux de la Caisse de secours de l'hôtellerie oberlandaise et qui se sont avérés bons. Les dispositions essentielles ont donc fait pratiquement leurs preuves dans un domaine analogue à celui dont il s'agit présentement.

On comprendra, dans les divers milieux en cause, que l'Etat, vu sa forte participation financière à l'œuvre d'assainissement et la responsabilité qu'il assume au cas particulier envers la Confédération, tienne à s'assurer dans l'administration du futur organisme une influence répondant aux circonstances. Il n'est cependant pas possible de conférer, dans les statuts mêmes, des droits spéciaux à l'un ou l'autre sociétaire. L'arrêté du Grand Conseil accordant la subvention de l'Etat pourra en revanche fixer des clauses obligatoires en ce qui concerne la surveillance et le contrôle. Il est également loisible au Grand Conseil de mettre la société coopérative au bénéfice d'une exemption d'impôt et d'astreindre les autorités communales à seconder dans leur activité, si demande en est faite, le comité et les organes d'exécution de la société.

Nous croyons indiqué de donner maintenant un aperçu succinct des statuts appelés à constituer l'assise juridique du nouvel organisme, auquel nous voudrions donner le nom de «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs».

4º Statuts de la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. (C. B. A.)

Au chap. I, le siège de la société coopérative est fixé à Berne et le but de celle-ci est défini dans ce sens que la caisse a pour objet de prêter assistance, financièrement et par des conseils appropriés, aux agriculteurs bernois dignes d'appui qui se trouvent dans la gêne sans faute de leur part. L'approbation des statuts et du règlement de la Caisse, par le Conseil-exécutif, est au surplus expressément réservée.

Le chap. II règle la question du sociétariat. La qualité de membre de la société peut être acquise par toutes personnes physiques ou juridiques qui souscrivent une part sociale de 100 fr. Pareil montant nous paraît le minimum à exiger d'un membre qui veut avoir un mot à dire dans les affaires d'une institution comme la Caisse d'aide aux agriculteurs. L'admission des sociétaires ressortit au Comité, qui peut également prononcer leur exclusion en cas de raisons concluantes.

Chap. III. Ces dispositions, qui concernent la création des ressources financières nécessaires, portent que celles-ci comprennent un Fonds capital, constitué par les parts sociales souscrites, et un Fonds de secours, alimenté par les autres recettes de la société. Quant au premier de ces fonds, les intérêts peuvent seuls être dépensés. Et, quant au second, il reçoit les subventions de la Confédération, du canton, des banques, des associations, sous déduction de $5\,^0/_0$ au profit du Fonds capital. Le versement de 100 fr. donne droit à une part sociale.

Les subventionnaires (Confédération, Etat, communes, groupements économiques, etc.) doivent verser au minimum 2000 fr. Sont réputés donateurs, d'autre part, ceux qui versent un subside unique d'au moins 100 fr., ou une cotisation annuelle de 5 fr. ou davantage, et ne veulent pas devenir membres proprements dits de la Société coopérative.

Tous les deniers recueillis doivent être placés à la Caisse hypothécaire.

Au chap. IV est réglée l'aide à accorder aux agriculteurs. Il est prévu, tout d'abord, que seuls peuvent obtenir cette aide les propriétaires de petites et movennes exploitations, indépendantes et viables en soi, qui sont menacées d'une liquidation forcée. Aucun débiteur n'a juridiquement droit à l'appui de la Caisse. Ce dernier est d'ailleurs subordonné à la condition que les créanciers et cautions fassent de leur côté, selon le rang et les sûretés existantes, un sacrifice en rapport avec leur capacité économique. Tandis que l'art. 11 détermine d'une façon précise les conditions qui doivent être accomplies pour l'octroi de l'aide - chose d'une importance capitale — l'article suivant fixe le maximum des diverses prestations. Les chiffres ainsi arrêtés paraissent suffisants, dans les circonstances actuelles, pour mener à chef, avec le concours des créanciers et cautions, le redressement financier des exploitations entrant en considération. — L'art. 15 circonscrit les attributions du Comité et des organes spéciaux institués par celui-ci. — Les art. 20 et 21, enfin, revêtent une importance particulière, le premier réglant le mode de procéder en cas de vente de l'exploitation rurale en cause, le second statuant les obligations à assumer et remplir par le débiteur aux fins de prévenir un nouvel endettement excessif.

Le chap. V est consacré à l'organisation de la Société coopérative. Les autorités communales, si le Grand Conseil l'entend, pourront également être appelées à prêter leur concours. Pareille obligation ne peut toutefois pas être énoncée, cela va de soi, dans les statuts d'une société privée. D'après l'art. 26, le nombre des membres du Comité pourra être augmenté, au besoin, c'est-à-dire si le nombre des affaires à traiter et la délégation de certaines compétences à des sous-commissions le rendent nécessaire.

L'art. 29 confie une tâche importante aux «hommes de confiance» de la Caisse, qui ne feront pas nécessairement partie du Comité. Peuvent seules être désignées comme tels, des personnes capables de se rendre convenablement compte des conditions d'une exploitation agricole et de donner à l'intéressé les conseils et instructions propres à avoir une bonne influence sur le rendement.

Au chap. VI, qui traite des comptes de la Caisse, il est prévu que les frais de service de celle-ci seront payés au moyen des intérêts du Fonds capital et, en tant que nécessaire, du Fonds de secours.

Le chap. VII concerne la revision des statuts, ainsi que la dissolution et la liquidation de la société, tandis que le chap. VIII est constitué uniquement par les dispositions finales usuelles. La durée de la société est illimitée. S'il n'est pas possible de dire aujourd'hui, même approximativement, combien de temps il faudra pour l'assainissement projeté, il est cependant entendu que les agriculteurs qui plus tard tomberaient à leur tour dans la gêne d'une façon imméritée seront secourus selon les moyens alors disponibles.

* * *

Tant dans les milieux parlementaires que dans la presse il a été émis des considérations et formulé des promesses qui ont éveillé parmi les populations campagnardes des espoirs dont la réalisation intégrale paraît fort aléatoire. Les organes chargés d'appliquer les statuts de la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs n'auront certes pas une tâche aisée et ne devront pas compter non plus sur beaucoup de gratitude. Mais leurs expériences et connaissances ne manqueront pas de leur permettre d'intervenir avec succès dans les cas où les conditions indispensables sont remplies.

La question se pose, ici, de savoir où l'œuvre de désendettement doit commencer. On a exprimé l'opinion, de certains côtés, qu'elle devrait débuter par le Haut-Simmental et ne s'étendre qu'ensuite aux autres régions. A notre avis, toutefois, on ne saurait procéder par territoires géographiquement délimités et il faut plutôt, autant que possible, traiter de façon égale les diverses parties du canton. Autrement dit, l'action prévue s'exercera simultanément partout où la gêne est le plus accentuée.

Un grand nombre d'honorables et laborieuses familles attendent avec impatience, dans toutes les régions du canton, l'appui qui atténuera leur détresse. Si l'on parvient effectivement à obvier à celle-ci sur une base large, on aura accompli une œuvre de solidarité appelée à produire à titre durable les meilleurs fruits tant au point de vue humain qu'à celui de l'économie générale.

5º Ressources financières.

La Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs ne saurait évidemment remplir sa tâche comme il convient si elle ne disposait pas de moyens financiers suffisants. Avant dit plus haut, déjà, que son avoir comprendra un Fonds capital et un Fonds de secours, il nous reste à indiquer comment l'argent nécessaire sera réuni. Ce sont, ici, les milieux agricoles eux-mêmes qui entrent en considération tout d'abord. On peut compter avec certitude que les grandes organisations paysannes bernoises, telles que l'Union fromagère, la Fédération des syndicats agricoles, etc., fourniront 250,000 fr. Par l'intermédiaire de la Direction cantonale des finances, d'autre part, contact a été pris avec l'Association de revision des banques et caisses d'épargne bernoises et une conférence avec le Comité de ce groupement est prévue pour le 5 juillet. Si les établissements financiers qui constituent celui-ci se déclarent disposés à participer à l'action projetée, il est permis d'admettre qu'avec celle dont nous venons de parler leur contribution fournira à la Caisse un premier montant de quelque 500,000 fr.

Ainsi créée la base même de la nouvelle institution, le développement nécessaire pourra être apporté à celle-ci grâce à un fort subside qu'on est fondé à attendre de la Confédération. Sans doute une décision formelle des pouvoirs fédéraux n'a-telle pas encore été prise. Mais le Département de l'économie publique a fait savoir au Conseil-exécutif, le 27 juin 1932, que le Conseil fédéral avait décidé en principe de recommander aux Chambres l'octroi de subventions en faveur des actions de désendettement rural qu'organiseraient les cantons, avec ouverture, à cet effet, de crédits budgétaires pour une durée de quatre ans. Le Conseil fédéral, disait en outre le Département de l'économie publique, se propose de présenter en l'affaire une message à l'Assemblée fédérale pour la session d'automne 1932; les commissions chargées de traiter la question sont déjà nommées et le projet

pourra être déposé vers le commencement du mois d'août. De l'avis de la susdite autorité, la façon dont le canton de Berne entend organiser l'action en cause, pour ce qui le concerne, est rationnelle. Quant à l'appui financier de la Confédération, enfin, les allocations se calculeraient sur la base des prestations cantonales.

Le Grand Conseil est appelé, au cas particulier, à statuer sur la participation de l'Etat. Comme nous l'avons déjà relevé, la Caisse de l'Etat fournirait 500,000 Fr., la Banque cantonale et la Caisse hypothécaire de leur côté 200,000 fr. et 300,000 fr., de sorte que la prestation totale du canton serait de 1 million.

De cette manière, Fonds capital de la Société coopérative et Fonds de secours pris ensemble, la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs disposera d'environ 2,500,000 fr. Cela nous paraît suffire pour qu'elle puisse opérer avec succès. L'avenir seul montrera si de nouvelles ressources sont indispensables. User d'une sage modération quant aux deniers à fournir par l'Etat à la Société coopérative est de rigueur en raison des exigences énormes auxquelles le trésor cantonal doit faire face par ailleurs. Ces prochaines années, l'Etat devra s'imposer de fortes restrictions s'il veut maintenir sa saine politique financière. A l'occasion de la discussion du compte d'Etat de 1931 et, surtout, du budget de 1933, le Conseil-exécutif exposera ses vues à cet égard au Grand Conseil, qui aura à prendre les décisions qui s'avèreraient nécessaires.

Disons encore, pour terminer, comment pourront être mis à disposition les 500,000 fr. de participation de l'Etat à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs. L'Etat possède heureusement encore une réserve, pour cette prestation. Dans le compte de 1931, en effet, figure à page 167, sous «Police, pénitenciers, comptes-courants», un dépôt de fr. 1,527,666. 29 représentant un fonds de réserve établi au moyen des excédents actifs du pénitencier de Witzwil. De cette somme, fr. 446,192. 74 affèrent à l'exercice 1919. Jusqu'à la dite année, les excédents

de recettes de Witzwil avaient été versés dans un fonds de construction. Dès 1919, en revanche, ils furent mis de côté en prévision d'un renouvellement du cheptel du pénitencier, renouvellement jugé nécessaire, à l'époque, du fait que les 4/5 du troupeau de Witzwil avaient dû être abattus en raison de la fièvre aphteuse. Par la suite, toutefois, la reconstitution du cheptel put s'effectuer en partie au compte de l'exploitation ordinaire, en partie par l'élevage propre de l'établissement, de sorte que la réserve demeura intacte. La décision du Conseilexécutif touchant l'affectation de l'excédent actif de 1919 susmentionné fut portée à la connaissance du Grand Conseil dans le compte d'Etat de 1919 (v. p. 18 et 142) et approuvée par lui en même temps que ce compte dans son ensemble.

Le moment est maintenant venu, de l'avis du Conseil-exécutif, de disposer de la réserve en question, et cela en faveur de la Caisse d'aide aux agriculteurs à fonder. Soit constaté, à ce sujet, que le Grand Conseil est incontestablement compétent pour prendre pareille décision. Au surplus, l'affectation proposée présente une certaine corrélation interne avec la constitution de la réserve de 1919. En effet, si cette dernière était destinée à renouveler le cheptel du pénitencier de Witzwil, il est clair que les achats de bétail devaient se faire principalement chez les éleveurs et cultivateurs bernois. Dans ces conditions, et le but primitif du fonds n'entrant plus en ligne de compte, il nous paraît tout indiqué d'employer l'argent demeuré disponible à l'œuvre du désendettement rural.

Vu ces considérations, nous soumettons au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, le projet d'arrêté qui figure ci-après.

Berne, le 28 juin 1932.

Le directeur de l'agriculture, H. Stähli.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Projet d'arrêté:

Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs: participation de l'Etat.

1° L'Etat de Berne participe à la société coopérative « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C.B.A.) pour une somme de 500,000 fr., constitué ainsi qu'il suit:

446,000 fr. à la charge de la Caisse de l'Etat, par imputation sur le dépôt « Police, pénitenciers, comptes-courants » du compte d'Etat de 1931, p. 167, et 54,000 fr. à la charge de l'administration courante de 1932, sur rubrique XXXIII (« Imprévu ») du compte.

- 2º Le Grand Conseil prend acte de la participation, à la susdite caisse, de la Caisse hypothécaire du canton de Berne à raison de 300,000 fr. et de la Banque cantonale à raison de 200,000 fr.
- 3° Les comptes annuels de la «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs» seront soumis à l'approbation du Conseil-exécutif. Celui-ci fera chaque année, dans le rapport sur l'administration de l'Etat, un exposé détaillé des opérations de la dite institution.
- 4º La «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs» est exonérée de l'impôt de l'Etat et de l'impôt communal.
- 5° Les organes de l'Etat et des communes bernoises seconderont à tous égard ceux de la « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » et, en particulier, leur fourniront gratuitement les renseignements nécessaires concernant les agriculteurs qui requièrent l'appui de la Caisse.
- 6° Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent arrêté.

Berne, le 25 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, H. Mouttet. Le chancelier, Schneider.

Projet d'arrêté:

Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs ; participation de l'Etat.

- 1º L'Etat de Berne participe à la société coopérative « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C. B. A.) pour une somme de 1,000,000 fr., constituée ainsi qu'il suit:
 - a) 500,000 fr. imputés sur la part du canton à l'impôt fédéral de guerre;
 - b) 446,000 fr. à la charge de la Caisse de l'Etat, par imputation sur le dépôt « Police, pénitenciers, comptes-courants » du compte d'Etat de 1931, p. 167;
 - c) 54,000 fr. à la charge de l'administration courante de 1932, sur rubrique XXXIII («Imprévu») du compte.
- 2º Le Grand Conseil prend acte de la participation, à la susdite caisse, de la Caisse hypothécaire du canton de Berne à raison de 300,000 fr. et de la Banque cantonale à raison de 200,000 fr.;
- 3º Les comptes annuels de la «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs» seront soumis à l'approbation du Conseil-exécutif. Celui-ci fera chaque année, dans le rapport sur l'administration de l'Etat, un exposé détaillé des opérations de la dite institution.
- 4º La «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs» est exonérée de l'impôt de l'Etat et de l'impôt communal.
- 5º Les organes de l'Etat et des communes bernoises seconderont à tous égard ceux de la «Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs» et, en particulier, leur fourniront gratuitement les renseignements nécessaires concernant les agriculteurs qui requièrent l'appui de la Caisse.
- 6º Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent arrêté.

Berne, le 23 juillet 1932.

Au nom de la Commission:

Le président,

Weber.

Appendice.

STATUTS

de la

Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs (C. B. A.)

I. Raison sociale, siège et but.

Article premier. Il est constitué sous la raison sociale de « Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs » (C. B. A.) une société coopérative, ayant son siège à Berne.

Elle a pour but de prêter assistance, tant financièrement que par des conseils appropriés, aux agriculteurs bernois ayant leur propre exploitation et dignes d'appui qui sont frappés de gêne économique sans faute de leur part.

L'aide financière sera accordée, conformément aux principes fixés dans les présents statuts, selon des dispositions qu'établira un règlement parti-

culier.

Ce dernier devra être approuvé par l'Assemblée générale.

Les statuts et le règlement seront soumis à la sanction du Conseil-exécutif du canton de Berne.

II. Sociétariat.

Art. 2. Peuvent devenir membres de la société 1. Conditions. coopérative, toutes personnes physiques et juridiques, de droit public ou privé, ainsi que les fédérations, associations et sociétés de tout genre, qui souscrivent une part sociale de 100 fr. et en versent

Les parts sont nominatives et ne peuvent être transférées qu'avec l'agrément du Comité.

- Art. 3. L'admission est prononcée par le Comité, 2. Admission. sur déclaration écrite d'adhésion.
- Art. 4. La sortie ne peut avoir lieu que pour la 3. Sortie et fin d'un exercice, sur avis donné par écrit et au moins quatre semaines d'avance au Comité.

Celui-ci peut prononcer l'exclusion de membres en cas de motifs concluants. L'intéressé a le droit de recourir à la première assemblée générale qui suit son exclusion.

Les membres sortants ou exclus ne peuvent faire valoir aucunes prétentions sur la fortune sociale.

Art. 5. Les engagements de la Société coopéra- 4. Responsative sont garantis uniquement par son avoir, toute responsabilité personnelle des membres étant exclue.

III. Finances.

- Art. 6. Les moyens financiers de la société com-1. Ressources financières. prennent:
- a) le Fonds capital;
- b) le Fonds de secours.

1. Raison sociale et siège.

2. But.

La société peut se procurer d'autres ressources, sur décision de l'Assemblée générale, par voie d'emprunts, etc.

2. Fonds capital.

Art. 7. Le Fonds capital est constitué par la valeur des parts sociales souscrites.

Ces parts sont délivrées aux associations fondatrices, ainsi qu'aux subventionnaires de la Caisse (art. 8 ci-après), à raison du 5 % des sommes souscrites par eux, avec arrondissement au montant divisible par cent immédiatement inférieur. Les autres souscripteurs ne peuvent recevoir qu'une part de 100 fr.; tous montants souscrits en plus échoient au Fonds de secours.

Les parts sociales ne sont pas productives d'intérêt.

Le Fonds capital ne peut être effecté aux buts de la Société coopérative que movennant sauvegarder son montant.

3. Fonds de

Art. 8. Le Fonds de secours comprend tous les deniers mis à la disposition de la société à fonds perdu, soit par des subventionnaires et des donateurs, soit sous forme de libéralités occasionnelles quelconques.

Entrent en considération comme subventionnaires: La Confédération, le canton, les communes, des groupements économiques, associations, établissements financiers, corporations, etc., ainsi que des particuliers, pourvu que le subside atteigne au total une somme d'au moins 2000 fr., versée en une seule fois ou par termes périodiques.

Est réputé donateur, quiconque verse au Fonds de secours, par donation ou disposition testamentaire, un subside unique de 100 fr. au minimum, ou une cotisation annuelle ordinaire d'au moins 5 fr. régulièrement payée, le non-paiement entraînant la perte de la qualité de donateur.

Il sera publié périodiquement un état des subventionnaires et des donateurs.

4. Administration

Art. 9. Le Fonds capital et les deniers disponibles de la société seront placés à la Caisse hypothécaire du canton de Berne en conformité des prescriptions régissant les fonds spéciaux de l'Etat. La gestion des titres pourra de même être confiée par convention audit établissement.

IV. Aide aux agriculteurs.

1. Généralités.

Art. 10. L'aide à accorder a pour objet de préserver les propriétaires d'exploitations agricoles d'une ruine financière dans les cas se prêtant à un assainissement de la situation. Peuvent seuls en bénéficier, les petites et moyennes exploitations, indépendantes et viables en soi, qui sont menacées d'une liquidation forcée. Aucun débiteur n'a juridiquement droit à secours.

Pour autant que les conditions sont remplies par ailleurs, la Caisse ne met en règle générale des fonds à disposition, en vue d'un assainissement, que si les créanciers et cautions d'engagements compremis assument de leur côté un sacrifice pécuniaire convenable, en rapport avec le rang, les sûretés de la créance et leur propre capacité finan-

cière.

Un même débiteur ne peut obtenir qu'une seule fois l'appui financier de la Caisse.

Art. 11. Cette aide financière ne doit être ac-2. Conditions. cordée que si une enquête approfondie touchant la situation économique du débiteur, ses prévisions d'héritage, ses conditions de famille, les causes de ses difficultés pécuniaires et ses possibilités de se maintenir ultérieurement comme agriculteur, établissent d'une manière certaine que le requérant a besoin d'appui et en est digne, et si les fonds à allouer promettent une amélioration durable. Les exigences de l'art. 21 sont au surplus réservées.

Il n'y a pas besoin d'aide, selon l'essence et le but de la caisse, quand le débiteur peut être sauvé de la ruine avec le concours de sa parenté ou de

quelque autre manière.

Le débiteur n'est pas digne d'appui, au sens du règlement de la Caisse, quand sa gêne est imputable à lui-même (par exemple en cas d'acquisition de l'exploitation rurale à un prix fortement exagéré, de dettes contractées à la légère, de mauvaise gestion, d'exploitation irrationnelle, de spéculation, d'ivrognerie, etc.).

Aucune aide ne sera accordée au débiteur qui ne veut pas renseigner complètement au sujet de sa situation ou qui donne de fausses indications.

Les conditions auxquelles est subordonnée l'allocation des subsides publics demeurent au surplus réservées.

Art. 12. Les prestations de la Caisse ne dépasse- 3. Etendue. ront pas, dans chaque cas particulier, les sommes a. De chaque prestation. suivantes:

a) Allocations d'assainissement à fonds

perdu . . . fr. 3000 b) prêts non productifs d'intérêt . . 4000

c) prêts productifs d'intérêt 5000

d) subsides pour paiement d'intérêts ou amortissements, à fonds perdu, ou à titre d'avances remboursables

sans intérêt, annuellement 300

Des allocations annuelles ne seront accordées en règle générale que pour cinq ans au plus. Elles peuvent l'être à nouveau, soit entièrement, soit partiellement, à l'expiration de la période, après un examen réitéré des circonstances.

La prestation totale ne doit pas excéder 5000 francs par cas.

Elle peut toutefois être portée exceptionnellement à 7000 fr. au maximum par le Comité, en cas de circonstances de famille particulièrement diffi-

- Art. 13. L'organe compétent pour statuer peut, b. Combinaiselon son appréciation et dans les limites du maximum total fixé, combiner entre elles les diverses, prestations possibles, les accorder successivement et, en général, appliquer le régime qui paraît le plus efficace d'après les circonstances du cas.
- Art. 14. Le genre et l'importance de l'aide, ainsi 4. Fixation et conditions. que les conditions d'intérêt et autres modalités, sont fixées dans chaque cas, sous réserve de l'art. 21 ci-après, par l'organe compétent, qui décidera également si des sûretés doivent être fournies, et lesquelles. En règle générale, les prêts ainsi que le

remboursement éventuel des allocations à fonds perdu (v. art. 17 à 19) seront garantis hypothécairement.

5. Octroi.

Art. 15. L'aide est accordée suivant l'appréciation du Comité et d'après les fonds disponibles.

Le Comité peut déléguer ses compétences à cet égard à des commissions spéciales, composées d'au moins trois de ses membres, ou encore à un office de gestion. Les compétences ainsi transférées seront déterminées d'une façon précise.

Les décisions de pareils organes peuvent être portées devant le Comité dans les quatorze jours de

leur communication à l'intéressé.

La décision du Comité est toujours définitive.

6. Remboursement. a. Principe.

Art. 16. Le débiteur peut rembourser son dû en

tout temps.

Les modalités du remboursement sont arrêtées dans chaque cas lors de l'octroi de l'aide de la Caisse, sous réserve des dispositions statuées ciaprès.

b. Cas spéciaux. aa. Abus.

Art. 17. Les prêts ou allocations à fonds perdu accordés sur la base d'indications inexactes du requérant doivent, constatation faite de l'abus, être restitués entièrement ou partiellement, selon les circonstances, sur avertissement donné 3 mois d'avance. Si la situation le justifie, on pourra réclamer en outre un intérêt du 5 ⁰/₀ au maximum. La poursuite pénale du coupable est au surplus réservée.

bb. Violation des obliga-

Art. 18. Si le débiteur enfreint les obligations assumées à teneur de l'art. 21 ou si par la suite il se montre indigne de l'aide reçue, le Comité peut en tout temps lui dénoncer en remboursement le prêt accordé, à six mois de terme, et lui réclamer moyennant un avertissement de six mois également les allocations à fonds perdu qui lui auraient été versées au cours des 10 dernières années. Selon les circonstances, le débiteur pourra être astreint à payer un intérêt de 5 % au maximum pour la somme en cause.

cc. Meilleure fortune.

Art. 19. Si la situation financière du débiteur s'améliore notablement, d'une manière quelconque, le prêt accordé peut lui être réclamé, avec un intérêt du 5% au maximum, à six mois d'échéance. Les allocations à fonds perdu obtenues au cours des 10 dernières années sont de même remboursables, avec un intérêt de $5\,^0/_0$ au maximum, moyennant un avertissement donné six mois d'avance.

7. Change-

Art. 20. Le prêt consenti par la Caisse devient ment de débi-remboursable, en principe, dès que l'immeuble affecté à sa garantie hypothécaire change de pro-priétaire. Si l'immeuble passe à un membre de famille du débiteur (par exemple ensuite de cession, de partage, de succession), il est loisible au Comité d'accepter la substitution du nouveau propriétaire à l'ancien débiteur, aux mêmes conditions. Quand l'acquéreur est un tiers, le comité décide si et sous quelles modalités l'aide accordée peut lui être transférée.

8. Obligations

Art. 21. En acceptant l'aide de la Caisse, le dédu débiteur. biteur prend l'obligation, conventionnellement, de ne consentir sans l'agrément du Comité aucun nouveau cautionnement ni contracter aucune nouvelle dette, qui ne seraient pas nécessités par l'exploitation normale de son domaine.

Le débiteur est tenu d'exploiter sa propriété rationnellement de son mieux. Il doit permettre aux agents de confiance de la Caisse de se rendre compte de cette exploitation et leur donner d'une manière véridique tous renseignements requis par eux. S'il le juge utile, le Comité peut au surplus ordonner une surveillance proprement dite de l'exploitation, à laquelle le débiteur se soumettra.

V. Organisation de la Société coopérative.

Art. 22. La société a pour organes:

Organes.

- 1º l'assemblée générale;
- 2º le comité;
- 3º les hommes de confiance;
- 4º l'office de contrôle.

1º L'Assemblée générale.

Art. 23. L'Assemblée générale est convoquée ordi- a. Convocanairement, par les soins du Comité, dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle se réunit à titre extraordinaire quand le Comité le juge nécessaire, ou à la demande d'au moins le dixième des membres de la société.

Les donateurs peuvent participer à l'assemblée avec voix consultative.

La convocation aura lieu au moins dix jours d'avance, par un avis publié dans la Feuille officielle du canton de Berne, ou envoyé aux membres personnellement, et énonçant les objets à traiter.

Des propositions émanant de membres ne sont soumises à l'assemblée que moyennant avoir été présentées au Comité trois semaines d'avance au moins.

Les délibérations sont dirigées par le président du Comité, qui désigne le teneur du procès-verbal et les scrutateurs nécessaires.

- Art. 24. Les devoirs et attributions de l'Assem- b. Attribublée générale sont les suivants:
 - a) nomination de 6 membres du Comité et des reviseurs de l'Office de contrôle;
 - b) fixation des indemnités journalières éventuelles des membres du Comité et des reviseurs;
 - c) réception des rapports et comptes annuels;
 - d) conclusion d'emprunts;
 - e) interprétation ou modification des statuts;
 - f) approbation du règlement de la Caisse;
 - g) liquidation d'autres affaires soumises à l'assemblée par le Comité ou des membres de la société;
 - h) décision concernant la dissolution de la société.

Le compte annuel, avec rapport des reviseurs, doit être déposé au siège de la société au plus tard huit jours avant l'assemblée, à l'intention des membres.

Art. 25. Pour les décisions et élections fait règle c. Scrutins. la majorité absolue des votants. Le président vote aussi et, en cas d'égalité des voix, la sienne compte pour deux. Les membres du Comité sont élus au scrutin secret.

Chaque part sociale donne droit à un suffrage. Une carte d'entrée, que chaque membre de la société peut se faire délivrer au siège de celle-si, sert de légitimation pour l'accès à l'Assemblée générale.

2º Le Comité.

a. Composition.

Art. 26. Le Comité se compose de 9 membres, dont 3 sont désignés par le Conseil-exécutif du canton de Berne et les 6 autres par l'Assemblée générale, la représentation des divers intéressés devant être conditionnée comme suit:

- 3 représentants de l'Etat (nommés par le Conseilexécutif);
- 1 représentant de la Banque cantonale bernoise;
- 1 représentant de la Caisse hypothécaire bernoise;
- 1 représentant des établissements financiers privés; 2 représentants des fédérations et syndicats agri-
- 1 représentant des autres membres de la société et des donateurs.

En cas de besoin, l'Assemblée générale peut, sur la proposition du Comité, porter le nombre des membres de ce dernier à 15 au minimum, en respectant autant que possible les proportions fixées ci-dessus quant à la représentation.

Les membres du Comité sont nommés pour 4 ans et rééligibles à l'expiration de la période.

b. Attributions.

Art. 27. Le Comité a en particulier les attributions suivantes:

- a) organisation du service de la Caisse, désignation de commissions spéciales, institution d'un office de gestion, avec fixation précise des compétences déléguées à ces organes; nomination du personnel nécessaire et fixation de ses conditions d'engagement et de rétribution; règlement du droit de signer au nom de la société; cas échéant, passation d'un contrat de gestion ou d'administration avec un établissement financier du canton;
- b) désignation des hommes de confiance de la société et, éventuellement, fixation de leurs indemnités (art. 29 ci-après);
- c) préparation des affaires de l'Assemblée générale et exécution de ses décisions;
- d) admission et exclusion de membres:
- e) élaboration et mise en vigueur du règlement concernant l'octroi des prestations de la Caisse, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale et le Conseil-exécutif;
- f) examen et liquidation des demandes d'aide, avec fixation des conditions dans chaque cas particulier:
- g) décision concernant les procès à engager et à soutenir; conclusion de transactions, acceptation ou rejet de concordats; reprise, en cas de liquidation, d'immeubles hypothéqués au profit de la Caisse; affermage et revente de pareils immeubles, constitution de droits réels les grevant; passation de tous actes juridiques nécessaires à cet effet et exécution de tous actes de disposition, au registre foncier, découlant de l'aide accordée par la Caisse;

h) décisions concernant l'appui de la société en faveur d'œuvres poursuivant des buts semblables ou analogues à ceux de la Caisse;

i) surveillance de la gestion dans son ensemble, ainsi que de l'application des statuts et autres dispositions; intervention en toutes affaires rentrant dans la sphère d'activité de la Société coopérative.

Art. 28. Le Comité se constitue lui-même, en c. Constitudésignant un président, un vice-président, un caissier et un ou deux secrétaires. Les fonctions de caissier peuvent aussi être confiées à un secrétaire. Le caissier et les secrétaires ne doivent pas nécessairement être membres de la société et du Comité central. Ce dernier fixe leurs conditions de service en vertu de l'art. 27, lettre a, ci-dessus.

Le Comité délibère validement quand au moins six de ses membres sont présents. Il prend ses décisions à la majorité simple des voix, celle du président comptant pour deux en cas d'égalité.

Le Comité représente la Société coopérative envers les tiers. Ses président et vice-président signent collectivement, ou l'un d'eux avec un autre membre du Comité, au nom de la société. La réglementation du droit de signer d'organes particuliers commis à la gestion demeure réservée.

Soit à titre général, soit pour des cas déterminés, le Comité peut déléguer ses attributions à des commissions formées de plusieurs de ses membres,

ou encore à un office de gestion.

Le secrétaire tient procès-verbal des délibérations du Comité.

Tous les organes et employés de la Caisse sont tenus au secret sur toutes les affaires et délibérations.

3º Les Hommes de confiance.

Art. 29. Peuvent seuls être désignés en qualité Nomination d'hommes de confiance de la Caisse, des agriculteurs reconnus qualifiés et jouissant d'une bonne réputation. Ils n'ont pas besoin de faire partie de la société et leur nombre se règle selon les nécessités. Ces agents, d'une part, sont des organes d'information de la Caisse et, d'autre part, ont pour tâche, en particulier, de seconder de leur mieux, par des conseils et des instructions dans toutes les questions professionnelles, les débiteurs qui re-courent à l'appui de la société. Ils peuvent, dans des cas déterminés, être chargés d'une surveillance proprement dite de l'exploitation. Leur activité est en règle générale honorifique; exceptionnellement, toutefois, le Comité peut, s'il s'agit de cas partit culièrement difficiles, leur allouer sur demande une modique indemnité. Les débours résultant de l'accomplissement de missions particulières leur seront remboursés.

Les hommes de confiance sont nommés pour quatre ans, et rééligibles.

4º L'Office de contrôle.

Art. 30. L'Office de contrôle comprend deux Composition reviseurs, qui, de même que deux suppléants, sont désignés par l'Assemblée générale pour quatre ans.

Ces organes vérifient de temps à autre la caisse et l'état de fortune de la société. Ils ont toujours le droit de prendre connaissance de la comptabilité

et attributions.

et des pièces justificatives et, d'une manière générale, de contrôler la gestion du Comité dans som ensemble. Ils examinent en particulier les comptes annuels et présentent à ce sujet, par écrit, un rapport et des propositions à l'Assemblée générale.

VI. Comptes.

Dispositions particulières.

Art. 31. Les comptes de la société sont clos chaque année au 31 décembre. Les frais de service de la Caisse seront payés au moyen des intérêts du Fonds capital et, en tant que nécessaire, du Fonds de secours. Ce qui resterait de ces intérêts, pour un exercice, sera versé dans un fonds de réserve, servant également au dit paiement.

Pour les affectations de fonds à éliminer définitivement, il sera ouvert dans l'actif du bilan des comptes débiteurs spéciaux, avec, au passif, le Fonds de secours comme compte de couverture.

Le solde de chaque compte d'exercice sera compensé au moyen d'un compte spécial «Résultats du compte d'exploitation », dont les reliquats débiteurs éventuels devront toujours être couverts par une portion équivalente du Fonds de secours.

Le capital social n'est pas productif d'intérêts

(art. 7).

VII. Revision des statuts. Dissolution et liquidation de la Société.

Revisions.

Art. 32. Des modifications peuvent être apportées en tout temps aux présents statuts par une assemblée générale régulièrement convoquée, qui en décide à la majorité simple des voix représentées. La sanction du Conseil-exécutif du canton de

Berne est réservée.

Liquidation.

La liquidation de la Caisse ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des voix repré-

Le produit de la liquidation sert tout d'abord à rembourser le capital social. Le solde est bonifié aux subventionnaires de la Caisse, sur demande et à titre de remboursement, en proportion et jusqu'à concurrence des versements au Fonds de secours. L'excédent éventuel sera affecté à la création d'une fondation poursuivant des fins pareilles ou analogues à celles de la Caisse dissoute.

Les donateurs ne peuvent faire valoir aucunes

prétentions sur la fortune sociale.

VIII. Dispositions finales.

Les présents statuts, adoptés par l'Assemblée générale constitutive de ce jour, déploient immédiatement leurs effets.

Berne, le juillet 1932.

> Au nom de l'Assemblée générale: Le président,

> > Le secrétaire,

Rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

l'assainissement financier de 1932, par voie juridique, de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lœtschberg-Simplon.

(Juillet 1932.)

I.

On sait qu'en 1923 déjà, le chemin de fer du Lœtschberg s'est vu contraint d'assainir ses finances par voie juridique. Le Grand Conseil a été renseigné en détail sur la situation, tant dans sa session de novembre 1921 que dans celle de juillet 1924, et, le 12 juillet 1924, il a approuvé les mesures d'assainissement définitives.

Cette première réorganisation financière avait permis de supprimer le déficit du bilan et de consolider certaines dettes au moyen d'une réduction de capital, comme aussi de remédier à l'insuffisance des résultats d'exploitation par l'introduction d'un intérêt variable, pour 5 ans, sur divers emprunts, c'est-à-dire d'un intérêt dépendant du produit de l'exploitation. Ayant présenté, à l'époque, des rapports circonstanciés, nous croyons superflu de revenir sur les détails de l'opération. Celle-ci a permis à l'entreprise de reprendre haleine et empêché un nouveau déficit de se former.

Dès 1927, le taux d'intérêt des emprunts redevint fixe. Ce rétablissement des charges fermes se produisit alors que l'entreprise connaissait une période de développement, ce qui fit qu'elle put s'acquitter de ses engagements par ses propres moyens, sauf en ce qui concerne l'emprunt de 42 millions en IIe hypothèque Frutigen-Brigue — pour lequel elle dut faire appel à l'Etat de Berne, qui est garant du service d'intérêts. Puis, dans les comptes de l'exercice 1929, la revision de la convention de répartition du trafic C. F. F. / B. L. S., obtenue à grand' peine, commença de déployer ses heureux effets. A ce moment-là, il ne s'en fallait que de 689,500 fr. pour que le chemin de fer B. L. S. se suffit à luimême, tandis que la somme qui manque en 1931, en raison de la crise, s'élève à 2,749,600 fr. La baisse de recettes survenue au cours du second semestre de 1931 est extrêmement regrettable; elle détruit — du moins temporairement — l'œuvre de reconstitution et de développement accomplie pendant la dernière décennie. Afin de renseigner sur les proportions qu'a prises cette baisse, comme aussi sur le compte d'exploitation en général, nous citons les chiffres suivants:

Année	Recettes d'exploitation	Dépenses d'exploitation sans les frais de renouvellement	Excédent des recettes
	Fr.	Fr.	Fr.
1000			
1923	9,194,005.08		2,237,310.15
1924	10,931,919.98	7,467,710.27	3,464,209.71
1925	10,259,600.83	7,644,375.75	2,615,225.08
1926	10,434,674.30	7,680,735.63	2,753,938.67
1927	11,237,519.43	7,670,020.84	3,567,498.59
1928	11,499,216.68	7,756,201.83	3,743,014.85
1929	12,254,596.41	7,938,566.38	4,316,030.03
1930	4,991,123.65	_	
Ier semes	tre		
1930	6,625,757.13	7,817,983.65	3,798,897.13
II° semes	tre	, ,	, ,
1931	4,811,789.52		-
Ier semest			
1931	6,061,256.15	7,804,838. —	3,068,207.67
II° semes		V = 22 = V = 2 = 3	, ,

Le mouvement régressif s'est accentué encore pendant le mois de janvier 1932, comme le prouve le relevé ci-après:

Année	Tonnes transportées en janvier
1925	63,211
1926	53,728
1927	45,420
1928	69,026
1929	48,419
1930	52,190
1931	49,787
1932	25,778

Ces circonstances ouvraient les perspectives les plus fâcheuses quant à l'exercice 1932 et — en l'absence de tout symptôme d'amélioration — faisaient déjà reconnaître que l'entreprise ne serait plus en mesure d'effectuer le service régulier d'intérêt sur les emprunts en Ier rang et sur ceux en IIe rang qui ne bénéficient pas de la garantie de l'Etat. Le bilan des liquidités au 31 décembre 1931, que nous reproduisons ici, confirma cette manière de voir:

Les dépenses de 1931 à imputer sur ces liquidités accusaient les chiffres approximatifs suivants:

Il ressortait clairement de ces chiffres que le chemin de fer du Lœtschberg ne disposait pas des fonds liquides nécessaires au paiement des coupons d'intérêt des hypothèques en Ier rang arrivant à échéance le 1er mars ou le 1er avril, au total de 470,000 francs environ. Il était évident aussi que les coupons ultérieurs de l'année 1932 ne pourraient être payés non plus. Cette dernière conclusion découlait non seulement de la baisse persistante du trafic, mais encore du compte de profits et du bilan approximatifs, lesquels mettaient suffisamment en évidence les graves difficultés de la situation financière.

L'introduction d'une nouvelle et seconde procédure concordataire s'imposait donc, pour la protection de l'entreprise, car il n'était certes pas dans le pouvoir de l'administration ferroviaire ou du gouvernement de remédier à cette situation, si fâcheuse fût-elle pour les créanciers.

Dans le cours du premier semestre, le mouvement de recul s'est graduellement ralenti et, au total, le résultat de ces six mois — donc sans ceux de juillet et d'août, qui sont ordinairement les plus favorables — est meilleur qu'on ne pouvait l'espérer au début de l'année.

II.

L'opération d'assainissement nécessitée par les circonstances mentionnées plus haut se limite, dans ses grandes lignes, à une double concession de la part des créanciers: D'une part l'intérêt des emprunts doit de nouveau dépendre du produit de l'exploitation (exception faite pour le capital d'électrification, privilégié par la loi fédérale, et pour l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue, dont l'intérêt est garanti par le canton de Berne) et d'autre part, le remboursement des obligations (l'amortissement des emprunts) doit être suspendu. Ces deux allégements sont demandés pour 10 ans et en conformité de l'ordonnance du Conseil fédéral relative à la communauté des créanciers dans les emprunts par obligations. Aucune radiation de capital n'est nécessaire, du moment qu'il n'y a pas déficit du bilan et que la prompte mise en œuvre de l'assainissement judiciaire a permis d'éviter une accumulation des dettes en fait d'intérêts.

Accédant à la requête du chemin de fer B.L.S., le Tribunal fédéral a réuni les assemblées d'obligataires le 2 juillet 1932.

Les propositions d'assainissement soumises à la votation touchaient l'Etat de Berne tout d'abord en sa qualité d'obligataire, dans la mesure suivante:

Fr.	de l'emprunt en
7,620,000 = 26,47	⁰ /₀ I ^{re} hyp. Frutigen-Brigue
(255,000)*	
3,879,500 = 17,15	% Ire hyp. Moutier-Longeau
(6,000)*	
8,000 = 0,17	
800,000 = 100,00	% Ire hyp. Spiez-Frutigen
(86,000)*	0/ 77 1 5 1
13,504,500 = 32,15	
13,000,000 = 100,000	
2,200,000 = 100,00	
79,000 = 10,57	% Ire hyp. navigat. 1891/93
(39,000)*	

* Obligations sorties au tirage.

Il n'était pas dans les compétences du Conseilexécutif de se prononcer d'une manière définitive à l'assemblée des obligataires, car l'art. 36 de notre loi cantorale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer dispose:

«Il est loisible au Grand Conseil d'approuver les mesures nécessaires pour assainir la mauvaise situation financière d'une compagnie de chemin de fer.

Il peut notamment, à cet effet, consentir à la réduction du capital-actions ou à la conclusion d'un concordat judiciaire ou extrajudiciaire.»

Dans son arrêté nº 2725 du 17 juin 1932, le Conseil-exécutif précisa en conséquence comme il suit, sous réserve d'approbation par le Grand Conseil, son attitude à l'égard des propositions d'assainissement, qu'il approuvait en principe:

- «Le Conseil-exécutif, ayant pris connaissance
- a) d'un rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances,
- b) de la convocation des assemblées d'obligataires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lœtschberg-Simplon, pour le 2 juillet 1932, publiée par le juge d'instruction du Tribunal fédéral, et
- c) d'une lettre du 25 mai 1932, adressée par le juge d'instruction du Tribunal fédéral à la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises

Berne - Lœtschberg - Simplon relativement aux déclarations d'adhésion spéciales à fournir par l'Etat de Berne,

arrête:

I. MM. les conseillers d'Etat Dr H. Dürrenmatt et Dr L. Merz sont désignés pour représenter l'Etat de Berne aux assemblées d'obligataires B. L. S. qui auront lieu le 2 juillet 1932, à 9 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Berne, sous la présidence de M. le juge fédéral Dr Soldati, fonctionnant comme juge d'instruction nommé par le Tribunal fédéral.

Il est pris note que, le jour de l'assemblée, les listes de présence seront déposées dès $8^{1}/_{2}$ heures.

II. Les représentants de l'Etat désignés ci-dessus sont autorisés à faire les déclarations d'adhésion suivantes dans les assemblées d'obligataires du 2 juillet, au nom du Conseil-exécutif et sous réserve expresse de ratification par le Grand Conseil du canton de Berne (cf. art. 36 de la loi cantonale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer), comme aussi sous réserve que toutes les propositions d'assainissement soient adoptées par les groupes de créanciers respectifs:

A. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à $4^{0}/_{0}$ en I^{re} hypothèque Frutigen-Brigue.

L'Etat de Berne adhère aux propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en Ire hypothèque Frutigen-Brigue, d'au total 7,365,000 fr.:

1º Du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1941, l'intérêt fixe est converti en un intérêt variable, dépendant du résultat de l'exploitation et de $4^{0}/_{0}$ au maximum, l'échéance de l'intérêt étant ainsi reportée jusqu'après l'approbation des comptes annuels, c'est-à-dire jusqu'au début de juillet de l'année suivante, et ainsi de suite pour chaque année. Le résultat de l'exploitation servira à payer en premier lieu, et jusqu'au concurrence de $4^{0}/_{0}$, un intérêt pour les obligations sorties au tirage des emprunts en Ire hypothèque Spiez-Frutigen, Frutigen-Brigue, Moutier-Longeau et de l'entreprise de navigation, dont le total s'élève à 1,776,000 fr., puis ensuite aux titres non sortis au tirage de tous les emprunts en Ire hypothèque, y compris ceux de l'entreprise de navigation, et enfin, dans la mesure où il resterait un excédent, aux emprunts en IIe hypothèque. Aussi longtemps qu'une part d'intérêt sera due sur les obligations sorties au tirage, aucun intérêt ne pourra être payé, au moyen des bénéfices de l'exploitation des années subséquentes, aux obligations non sorties au tirage; cela jusque et y compris l'année 1941. Aussi longtemps qu'une part d'intérêt sera due sur les emprunts en Ire hypothèque (y compris les emprunts de l'entreprise de navigation), aucun intérêt ne pourra être versé, au moyen des bénéfices des années subséquentes, pour les obligations des emprunts en IIe hypothèque; cela jusque et y compris l'année 1941. Les sommes qui resteraient dues après la clôture des comptes de l'année 1941 ne pourront plus être réclamées.

2º L'amortissement par voie de tirage au sort est suspendu dès l'année 1932 et jusqu'à l'année

1941 inclusivement. Pour les années 1942 à 1971 inclusivement, l'amortissement des obligations non encore sorties aura lieu suivant un nouveau plan de

tirage.

3º MM. Hans Ryffel, chef de section au Contrôle fédéral des finances et A. Häuptli, sous-directeur de la Banque cantonale de Berne, sont confirmés en leur qualité de représentants des obligataires. Ils sauvegarderont les intérêts des obligataires lors de la détermination du résultat annuel de l'exploitation et le cas, échéant, auront le droit de saisir, de leur propre initiative, la Chambre des poursuites et des faillites du Tribunal fédéral, en qualité de tribunal arbitral.

B. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à $4^{0}/_{0}$ en Ire hypothèque Moutier-Longeau.

L'Etat de Berne accepte les mêmes propositions que sous lettre A, 1—3, ci-dessus, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en Ire hypothèque Moutier-Longeau, d'au total 3,873,500 fr.

C. Assemblée des obligataires de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en Ire hypothèque Scherzligen-Bænigen.

L'Etat de Berne adhère aux mêmes propositions que sous lettre A, 1 et 3, ci-dessus, pour sa part d'obligations de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en Ire hypothèque Scherzligen-Bænigen, d'au total 8000 fr.

D. Assemblée des porteurs d'obligations non sorties au tirage des emprunts à $4^{1}/_{4}$ et à $4^{0}/_{0}$ de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz (1891/1893).

L'Etat accepte les propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations non sorties au tirage des emprunts à $4^1/_4$ et à $4^0/_0$ de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz, d'au total 40,000 fr.:

1º Même proposition que sous lettre A, 1, cidessus.

2º L'amortissement par voie de tirage au sort prévu pour les années 1933—1939 est ajourné aux années 1942—1948.

3º Même proposition que sous lettre A, 3, cidessus.

E. Assemblée des obligataires de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en IIe hypothèque Frutigen-Brigue.

L'Etat de Berne adhère, pour sa part d'obligations non sorties au tirage de l'emprunt à $4\,^0/_0$ en IIº hypothèque Frutigen-Brigue, d'au total 13,504,500 francs, à la proposition suivant laquelle l'amortissement par voie de tirage sera suspendu jusqu'en 1942 et les tirages futurs auront lieu pendant les années 1942—1971 selon un nouveau plan d'amortissement.

F. Assemblée des porteurs d'obligations déjà sorties au tirage et portant actuellement intérêt à $5^{\,0}/_0$ de l'emprunt en Ire hypothèque Frutigen-Brigue, de l'emprunt en Ire hypothèque Moutier-Longeau et des emprunts de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz (1891/1893).

L'Etat de Berne accepte les propositions d'assainissement suivantes, pour sa part d'obligations sorties au tirage de la I^{re} hypothèque Frutigen-Brigue = 255,000 fr., de la I^{re} hypothèque Moutier-Longeau = 6000 fr. et de l'entreprise de navigation sur les lacs de Thoune et de Brienz = 39,000 fr.:

1º Le remboursement des obligations déjà sorties au tirage est renvoyé de 10 ans à compter du jour où le Tribunal fédéral aura ratifié les décisions de l'assemblée (c'est-à-dire jusqu'en automne 1942). Du 1er janvier 1932 au 31 décembre 1941, l'intérêt fixe est converti en un intérêt variable, dépendant du résultat de l'exploitation et de 40/0 au maximum, l'échéance de l'intérêt étant ainsi reportée jusqu'après l'approbation des comptes annuels, c'est-à-dire jusqu'au début de juillet de l'année suivante, et ainsi de suite pour chaque année. Aussi longtemps qu'il n'aura pas été servi aux obligations sorties au tirage la totalité de l'intérêt de 40/0, aucun intérêt ne pourra être payé pour les autres obligations, et la part non payée de l'intérêt devra être acquittée par privilège au moyen des bénéfices de l'exploitation des années subséquentes, jusques et y compris ceux de l'année 1941. Les sommes qui seraient encore dues après la clôture des comptes de l'exercice 1941 ne pourront plus être récla-mées. Du 1^{er} janvier 1942 au terme de remboursement, les obligations sorties au tirage seront productives d'un intérêt fixe de 40/0.

2º Même proposition que sous lettre A, 3, cidessus.

III. La Direction des finances est chargée de déposer les obligations appartenant à l'Etat et mentionnées ci-haut sous II, avant le 30 juin 1932, à 16 heures, au plus tard, à la Banque cantonale de Berne, contre remise des cartes de vote, conformément à la publication du juge d'instruction.

Elle fournira la preuve au Tribunal fédéral, sur sa demande, que les titres des emprunts Spiez-Frutigen, Ire hypothèque, de 800,000 fr., Spiez-Frutigen, IIe hypothèque, de 2,200,000 fr. et Scherzligen-Bænigen, IIe hypothèque, de 13,000,000 fr., emprunts dont traite le chapitre IV ci-après, sont exclusivement dans les mains de l'Etat de Berne.

IV. Sous réserve de ratification par le Grand Conseil du canton de Berne et sous réserve que toutes les propositions d'assainissement soient adoptées par les assemblées de créanciers respectives, le Conseil-exécutif du canton de Berne fait en outre les déclarations suivantes, à l'intention du Tribunal fédéral suisse, en l'affaire de l'assainissement financier du chemin de fer du Lœtschberg:

 $1^{\rm o}$ L'Etat de Berne déclare renoncer à la convocation des assemblées d'obligataires des emprunts Spiez-Frutigen, Ire hypothèque, de 800,000 fr. (714,000 francs de titres non sortis et 86,000 fr. de titres sortis au tirage), Spiez-Frutigen, IIe hypothèque de 2,200,000 fr. et Scherzligen-Bænigen, IIe hypothèque de 13,000,000 fr., emprunts dont les obligations sont exclusivement entre ses mains. Il se déclare d'accord que du $1^{\rm er}$ janvier 1932 au 31 décembre 1941, le taux d'intérêt de ces emprunts dépende du résultat de l'exploitation, c'est-à-dire qu'il soit variable et de $4\,^{\rm o}/_{\rm o}$ au maximum, dans le sens des dispositions énoncées plus haut, chapitre II, lettre A, 1. La proposition formulée sous chapitre II, lettre A, 3, est acceptée pour ces emprunts également.

2º L'Etat de Berne se déclare d'accord que les 86 obligations de l'emprunt en Ire hypothèque Frutigen-Brigue = 86,000 fr., déjà sorties au tirage, soient traitées conformément aux dispositions prévues sous chiffres II F, 1 et 2, ci-dessus.

3º L'Etat de Berne consent à ce que les tirages soient suspendus jusqu'en 1942 pour les emprunts Spiez-Frutigen, Ire hypothèque, et Scherzligen-Bænigen, IIe hypothèque. Les tirages futurs auront lieu selon de nouveaux plans d'amortissement, pendant les années 1942—1969, pour la Ire hypothèque Spiez-Frutigen et 1942—1971 pour la IIe hypothèque Scherzligen-Bænigen.

4º L'Etat de Berne est d'accord que la durée de l'emprunt en IIº hypothèque Spiez-Frutigen remboursable le 31 décembre 1940 soit prolongée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 1942.

5º L'Etat de Berne est d'accord que sa créance provenant des avances pour le service d'intérêts de l'emprunt à 4º/o en IIº hypothèque Frutigen-Brigue de 42 millions de francs, y compris les prétentions qui résulteront de ce chef jusqu'en 1941, ne soit exigible ni avant la fin des 10 années de la période d'assainissement, ni, plus tard, tant que la Compagnie ne pourra payer de nouveau régulièrement les intérêts de tous ses emprunts; en d'autres termes, la Compagnie ne peut être tenue de régler ces avances qu'au moyen des excédents annuels dont elle disposerait après avoir payé l'intérêt régulièrement et intégralement sur tous ses emprunts.

 $6^{\rm o}$ L'Etat de Berne déclare maintenir sa garantie d'intérêts en faveur de l'emprunt de $4\,^{\rm o}/_{\rm o}$ en He hypothèque Frutigen-Brigue (voir les art. 4 de la loi cantonale du 7 juillet 1912 et 41 de la loi cantonale du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer), nonobstant l'ajournement des termes de remboursement de l'emprunt dû au renvoi des tirages jusqu'en 1942 et à l'établissement d'un nouveau plan d'amortissement.

V. Le présent arrêté sera notifié au Tribunal fédéral suisse, à Lausanne, à la Banque cantonale de Berne, à Berne, et à la Direction du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lætschberg-Simplon, à Berne.»

III.

La délégation du gouvernement a donc approuvé les propositions d'assainissement, le 2 juillet, dans le sens de l'arrêté du Conseil-exécutif que nous venons de citer. Les autres créanciers d'emprunts en firent de même. Pour ce qui est des chapitres I—III dudit arrêté tout commentaire nous paraît superflu, mais en revanche, certaines déclarations contenues dans le chapitre IV appellent quelques explications.

Tout d'abord, la déclaration relative à la prolongation de l'emprunt en II^e hypothèque Frutigen-Brigue (chiffre 4) est nécessitée par la suspension de tout remboursement de capital, prévue pour 10 ans.

La déclaration relative à la garantie d'intérêts de l'emprunt en IIº hypothèque Frutigen-Brigue et à la créance en résultant pour l'Etat (chiffre 5) avait déjà dû être donnée lors de la première reconstitution financière; elle est conforme au caractère légal de cette garantie. Le maintien de la garantie pour toute la durée prolongée de l'emprunt, tel que le prévoit le chiffre 6, est conforme aux dispositions légales.

Au sujet de la dite garantie d'intérêts assumée par l'Etat, nous relèverons que, dès l'année 1932, il se produira un changement de fait, sinon de droit, en ce sens que cette garantie devra jouer aussi pour les obligations B. L. S. en I^{er} rang, au capital de 12,553,000 fr., acceptées en règlement par la Confédération en 1921. La convention y relative a été ratifiée par le Grand Conseil dans la session de novembre 1921. Les choses s'étaient passées ainsi: Parmi les obligations B. L. S., représentant un capital nominal de 45,879,500 fr., qui furent rachetées en France, à des conditions favorables par la Confédération agissant d'entente avec le canton et le chemin de fer B. L. S., il se trouvait pour 12,553,000 fr. de titres de l'emprunt en IIe hypothèque Frutigen-Brigue dont l'intérêt est garanti par l'État de Berne. Aux termes de la convention, la Confédération acceptait des obligations rachetées, en règlement de son avance qui avait permis l'opération. Par la suite, toutefois, la Confédération ne put se résoudre à prendre ces titres en IIe hypothèque. Elle appréciait parfaitement la garantie d'intérêts dont ils bénéficiaient, mais le rang de l'hypothèque ne lui convenait pas. Pour ce motif, elle prit la décision de les laisser au canton, qui devait également recevoir des obligations B.L.S., et de garder des titres en Ier rang, en demandant de l'Etat de Berne qu'il reporte sur eux, jusqu'à concurrence de la somme de 12,553,000 fr. mentionnée plus haut, la garantie d'intérêts assumée pour les titres en IIe rang. Cette demande fut admise, dans la convention. Et comme en vertu de la loi, la garantie d'intérêts de l'Etat ne doit pas porter sur un capital de plus de 42 millions de francs, ce qui fait un intérêt annuel de 1,680,000 fr., les titres de l'emprunt en IIe hypothèque Frutigen-Brigue restés dans les mains de l'Etat de Berne furent bloqués et ne purent plus être négociés. De ce fait, comme porteur d'obligations en IIe hypothèque Frutigen-Brigue, l'Etat de Berne fut mis lui-même au bénéfice de sa garantie. Cette situation pouvait durer aussi longtemps que le chemin de fer B. L. S. parvenait à payer l'intérêt des obligations de la Ire hypothèque par ses propres moyens et que l'Etat de Berne ne devait pas s'acquitter de l'engagement pris envers la Confédération.

Mais l'année 1932 apportera ici un changement, puisque, selon toutes apparences, le B. L. S. ne pourra pas payer l'intérêt en question ou ne pourra le payer gu'en partie. Il faut donc s'attendre à ce que l'Etat de Berne ne puisse conserver pour lui et doive remettre à la Confédération ce qu'il retire (il n'est malheureusement que crédité, pour le moment), de sa part d'obligations en IIe hypothèque Frutigen-Brigue de 12,553,000 fr., en qualité de bénéficiaire de sa propre avance d'intérêts au B.L.S. Il y a là une aggravation de la situation comparativement à ces dernières années. Toutefois, cet effet du recul du résultat d'exploitation se serait manifesté même si la Confédération avait accepté les titres de la IIe hypothèque Frutigen-Brigue et laissé au canton ceux en Ier rang. Car l'Etat de Berne devrait dans ce cas payer aussi la totalité des intérêts garantis, pour 1932, soit 1,680,000 fr. et il subirait la perte d'intérêt sur ses obligations en Ier rang (taux variable). Pratiquement, le résultat est donc le même pour l'Etat.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler quant aux décisions visant le nouvel assainissement financier du chemin de fer du Lœtschberg, et soumettons à votre approbation le projet d'arrêté suivant:

Projet d'arrêté:

Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lœtschberg-Simplon; assainissement financier par voie juridique, 1932.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Faisant application de l'art. 36 de la loi du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer et vu un rapport de la Direction des chemins de fer et de la Direction des finances, approuvé par le Conseil-exécutif,

décrète:

- 1º L'attitude adoptée par le Conseil-exécutif du canton de Berne, selon arrêté nº 2725 du 17 juin 1932, à l'égard des propositions d'assainissement financier de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises Berne-Lœtschberg-Simplon ratifiées par le Tribunal fédéral, est approuvée.
- 2º Le Conseil-exécutif est autorisé à représenter l'Etat dans les opérations ultérieures de la procédure d'assainissement.

Le directeur des chemins de fer, W. Bæsiger.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 12 juillet 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président ad int.,

Merz.

Le chancelier,

Schneider.

Rapport de la Direction des cultes

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du décret du 21 novembre 1916 relatif à l'organisation des diaconies.

(Mai 1932.)

En 1921, déjà, la Société des pasteurs du Haut-Simmental / Gessenay proposa au Conseil synodal de supprimer la paroisse d'Abländschen et de rétablir en revanche le poste de diacre de Gessenay, aboli en 1880, en astreignant son titulaire à accomplir les fonctions pastorales nécessaires à Abländschen. Cette suggestion était motivée, d'un côté, par la dépopulation croissante du village fort écarté d'Abländschen et, d'un autre côté, par le fait que le recours aux services du diacre de Thoune causait des frais considérables aux ecclésiastiques des districts du Haut-Simmental et de Gessenay. Après un examen approfondi des circonstances, le Conseil synodal formula les conclusions suivantes dans un rapport adressé à la Direction des cultes, à l'intention des autorités compétentes:

- « 1º II ne conviendrait pas, pour le moment, de supprimer le poste de pasteur d'Abländschen;
- « 2º Ce poste devenant vacant, il y aurait lieu de confier à son nouveau titulaire également la charge de diacre de Gessenay/Haut-Simmental:
- « 3º Les autorités de l'Etat devraient prendre des mesures appropriées afin de parer à la dépopulation croissante de la vallée d'Abländschen.»

Lorsqu'en 1925 la cure d'Abländschen devint vacante, la question de sa suppression se posa derechef. Mais la paroisse n'en voulut rien entendre et demanda au contraire qu'un conducteur spirituel lui fût rendu sans tarder. Le Conseil synodal fit sien ce vœu et abandonna son ancienne proposition de charger le pasteur d'Abländschen des fonctions de diacre du Haut-Simmental/Gessenay, notamment eu égard aux mauvaises communications entre ladite localité et Gessenay, mais en envisageant une réunion des places de pasteur et d'instituteur d'Abländschen. Pareil régime n'était cependant pas pos-

sible, à l'époque, pour diverses raisons. Aussi le Conseil-exécutif donna-t-il en fin de compte son assentiment à la repourvue de la cure, tout en réservant sa manière de voir touchant une suppression éventuelle, ultérieurement, dudit poste (arrêté du 18 juin 1926).

Le Conseil-exécutif se vit dans la nécessité d'examiner à nouveau la question en 1930, le pasteur d'Abländschen ayant été nommé dans une autre paroisse. Et, cette fois, il décida que la place ne serait pas mise au concours, mais que la Direction des cultes chercherait une solution satisfaisante, pour la desservance pastorale future d'Abländschen, de concert avec les autorités et organes compétents.

Là-dessus, la Direction des cultes étudia divers systèmes, qu'elle soumit aux autorités intéressées. Et le résultat de cette consultation fut que le Conseil synodal, les conseils communal et paroissial de Gessenay, le synode du district et la Société des pasteurs du Haut-Simmental se prononcèrent unaniment pour la création d'une diaconie du Haut-Simmental/Gessenay, dont le diacre aurait à desservir aussi régulièrement la paroisse d'Abländschen. Le synode du district et les deux autorités de Gessenay susmentionnées proposèrent en outre de désigner Gstaad comme siège de la nouvelle diaconie et de confier au diacre une partie de la besogne du pasteur de Gessenay, afin d'alléger la tâche de ce dernier. On suggéra de même de recourir aux services de l'instituteur d'Abländschen pour certaines fonctions pastorales, notamment pour les services funèbres. En revanche, le conseil de paroisse d'Abländschen, appuyé par la commission d'école primaire de Gessenay, réclama la repourvue régulière de la cure d'Abländschen.

Afin d'éclaireir la situation, des conférences eurent lieu le 29 juin 1931 entre les autorités paroissiales d'Abländschen et de Gessenay et des déléga-

tions du Conseil synodal et du Conseil-exécutif. A l'appui de leur manière de voir, les représentants de la paroisse d'Abländschen relevèrent essentiellement que supprimer le poste de pasteur de cette localité aggraverait l'exode des habitants de la région, que l'affaire ne devait pas être considérée uniquement du point de vue financier, pas plus qu'on ne devait faire état du faible chiffre de la population, un recensement effectué en hiver ne pouvant donner qu'un minimum tandis qu'en été les conditions sont plus favorables. Le facteur déterminant, de l'avis des citoyens d'Abländschen, réside dans la situation topographique de cette localité. En hiver, des ecclésiastiques du dehors ne sauraient assurer suffsamment le service pastoral et, en cas de maladie ou de mort, il n'y aurait pas d'ecclésiastique à disposition pour prêter son assistance. En dépit de toutes ces circonstances, néanmoins, les porte-parole d'Abländschen déclarèrent pouvoir consentir à un régime provisoire répondant à la situation de fait actuelle. A la conférence de Gessenay, par ailleurs, les délégués de cette paroisse-ci recommandèrent la solution indiquée plus haut — nomination d'un diacre chargé de desservir Abländschen. Dans ces conditions, le conseil paroissial de Gessenay fut invité à se prononcer à nouveau sur l'affaire et, en particulier, à présenter à la Direction des cultes des propositions positives touchant la coopération du diacre du Haut-Simmental/Gessenay aux fonctions pastorales de Gessenay, ainsi que la contribution financière de la paroisse aux frais y relatifs.

La paroisse de Gessenay formula dans son assemblée du 6 décembre 1931 les propositions ainsi requises et, quant à sa participation financière, décida d'assumer la moitié de l'indemnité de logement qui serait allouée au diacre. De son côté, le Conseil synodal avait entre temps élaboré un projet de règlement fixant les attributions du diacre de Gessenay/Haut-Simmental et précisant entre autres les fonctions pastorales à accomplir par ce dernier à Abländschen et à Gessenay. Dans la première de ces localités le diacre aurait, aux termes dudit projet, à pourvoir à tout le service cultuel et religieux, avec sermons au moins chaque mois ainsi qu'aux fêtes de Pâques, de Pentecôte, du Jeûne et de Noël.

La réorganisation de la desservance pastorale d'Abländschen suivant ces propositions nécessite une revision du décret sur les diaconies du 21 novembre 1916, dans ce sens que les districts de Gessenay et du Haut-Simmental soient détachés de la diaconie de Thoune et constitués en arrondissement particulier. Pareille solution, qui tient compte comme il convient de toutes les circonstances à prendre en considération, paraît entièrement appropriée et la Direction des cultes ne peut que la recommander, en particulier pour les raisons suivantes: La population d'Abländschen étant tombée à 50 âmes seulement, on ne peut plus, raisonnablement, y voir une paroisse dans l'acception normale du mot. La dépopulation continuelle de cette belle vallée de montagne, chose due pour une bonne part aux conditions topographiques, est évidemment fâcheuse, mais il faut y avoir égard pour l'examen de nos propositions. Abstraction faite de ce qu'il serait difficile de trouver pour Abländschen un pasteur approprié, vu la pénurie d'ecclésiastiques règnant actuellement, repourvoir le poste devenu vacant làbas ne se justifierait, à l'heure actuelle, non plus du point de vue financier. Sans doute des considérations de ce dernier ordre ne sauraient-elles être déterminantes, si, par ailleurs, les conditions d'une repourvue du poste de pasteur d'Abländschen se trouvaient remplies. Mais ceci n'est pas le cas. Le pasteur d'une paroisse si minuscule n'est pas assez occupé et ne saurait non plus trouver aucune satisfaction intime dans une sphère d'activité aussi restreinte. C'est d'ailleurs certainement à cela qu'il faut attribuer les fréquentes mutations de titulaire

du poste dont il s'agit.

Vu l'état actuel de la population d'Abländschen, qui politiquement se rattache à Gessenay, on pourrait se demander si une incorporation complète à cette dernière localité au point de vue cultuel également ne serait pas indiquée. On peut, à ce sujet, rappeler que suivant convention du 20 novembre 1908, sanctionnée par le Grand Conseil le 8 février 1909, l'Etat a cédé les domaines curiaux de Gessenay et d'Abländschen à la paroisse de Gessenay, à charge, pour elle, d'en maintenir la destination. On lit à l'art. 7 de cette convention: «La paroisse d'Abländschen n'étant autonome qu'au point de vue purement ecclésiastique, ses affaires administratives étant gérées par la paroisse de Gessenay, cette dernière devra s'entendre avec la première au cas particulier aussi. Le règlement des questions pendantes doit par conséquent être abandonné aux deux paroisses, sous réserve de ratification par le Conseil-exécutif.» La paroisse de Gessenay contribuait autrefois au traitement du pasteur d'Abländschen à raison de 611 fr. 05 annuellement et elle lui versait une indemnité de chauffage de 200 fr. Affranchie de ces prestations par la convention précitée, elle prit en revanche à sa charge, en plus des dépenses administratives faites pour les affaires cultuelles d'Abländschen (marguillier, organiste, etc.), l'entretien du domaine curial.

En dépit de ces rapports étroits entre les paroisses de Gessenay et d'Abländschen, nous croyons devoir donner la préférence au régime qui vient d'être indiqué. Il garantit en effet une satisfaction équitable des besoins cultuels et religieux de la population d'Abländschen. D'ailleurs, il constitue en somme un retour à la situation qui existait avant 1704, année où Abländschen fut érigé en paroisse indépendante. La solution proposée a encore l'avantage de permettre de déférer aux vœux des habitants de ladite localité en ce sens que leur paroisse sera maintenue au point de vue de la forme, mais ne sera plus repourvue pour le moment. Les conditions venant à changer plus tard, rien n'empêchera d'instituer un autre régime. Soutien moral de la population, le conseil de paroisse d'Abländschen demeurera en fonctions et secondera le diacre de Gessenay dans l'accomplissement de sa tâche locale.

Ainsi qu'il a été dit, une revision du décret sur l'organisation des diaconies, du 21 novembre 1916, est nécessaire au cas particulier. Et c'est une refonte totale que nous proposons, vu qu'il y a lieu de modifier non seulement l'article premier, qui circonscrit les arrondissements de diaconat, mais encore d'autres dispositions ne cadrant plus avec des actes législatifs édictés depuis 1916.

Aux termes de l'article premier de notre projet, les districts de Gessenay et du Haut-Simmental

sont détachés de la diaconie de Thoune et réunis en un arrondissement de diaconat indépendant. Aucun changement n'est apporté pour le surplus à la circonscription actuelle des diaconies. Une compensation des charges de ces dernières pourra, au besoin, se faire en vertu de l'art. 4, suivant lequel un diacre peut aussi être appelé à desservir temporairement un arrondissement voisin. Ce même art. 4 est complété dans ce sens qu'un règlement du Conseil synodal, à sanctionner par la Direction des cultes, est réservé quant aux obligations particulières incombant au nouveau diacre de Gessenay dans les deux paroisses d'Abländschen et de Gessenay. L'art. 5 porte que la rétribution du diacre est réglée par le décret sur les traitements du clergé évangélique-réformé et, en outre, que l'indemnité due au diacre pour ses fonctions spéciales, à Gessenay et Abländschen, sera fixée par le Conseilexécutif. Avec les dites fonctions, la tâche du nouveau diacre sera à peu près celle d'un pasteur ordinaire, de sorte que le traitement — y compris le supplément prévu — atteindra au maximum celui que l'Etat verse aux pasteurs. L'art. 7, d'autre part, désigne Gstaad comme résidence du diacre de Gessenay/Haut - Simmental, et dispose que l'Etat contribue à son indemnité de logement, le reste de celle-ci étant fourni par la paroisse de Gessenay. Les autres dispositions du projet sont empruntées

en majeure partie au décret de 1916 et n'appellent aucun commentaire.

Pour ce qui est des effets financiers du nouveau régime, disons encore que l'ancienne rétribution du pasteur d'Abländschen est remplacée par celle du diacre de Gessenay/Haut-Simmental. La contribution susmentionnée à l'indemnité de logement déterminera un léger surcroît de charges, compensé partiellement, toutefois, par la suppression de l'indemnité spéciale que touchait le pasteur d'Abländschen en raison des conditions topographiques de sa paroisse. On ne saurait exiger de la paroisse de Gessenay de plus grands sacrifices que ceux qu'elle assume d'après le décret. Le conseil de cette paroisse a fait remarquer à plusieurs reprises que, ces dernières années, l'entretien de l'église et du presbytère d'Abländschen a causé d'importants frais. Il a de même relevé que lors de leur reprise par la paroisse les deux cures de Gessenay et d'Abländschen étaient en mauvais état et que leur réréfection entraîna une dépense assez élevée.

Nous fondant sur les considérations qui précèdent, nous vous recommandons notre projet.

Berne, le 2 mai 1932.

Le directeur des cultes, **Dürrenmatt.**

Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission

du 11 mai / 15 août 1932.

Décret

sur

l'organisation des diaconies.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 6, paragraphe 2, de la loi sur l'organisation des cultes du 18 janvier 1874, ainsi que l'art. 3, paragraphe 2, de la convention entre l'Etat de Berne et celui de Soleure du 17 février 1875;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. La partie protestante du canton de Berne, avec les paroisses bernoises-soleuroises d'Oberwil et Messen ainsi que les paroisses soleuroises de Lüsslingen, Aetingen, Soleure, Biberist-Gerlafingen, Derendingen et Granges, qui se rattachent à l'Union synodale bernoise, est divisée en neuf diaconies (arrondissements de diaconat), savoir:

- 1º La diaconie d'Interlaken, comprenant les paroisses des districts d'Oberhasle, d'Interlaken, de Frutigen et du Bas-Simmental;
- 2º la diaconie de *Gessenay*, comprenant les paroisses des districts de Gessenay et du Haut-Simmental;
- 3º la diaconie de *Thoune*, comprenant les paroisses du district de Thoune, ainsi que celles de Kurzenberg, Oberdiessbach, Wichtrach et Stalden du district de Konolfingen, celles de Gerzensee, Kirchdorf, Gurzelen, Wattenwil et Thurnen du district de Seftigen, et celle de Ræthenbach du district de Signau;
- 4º la diaconie de Berne, comprenant les paroisses des districts de Berne (sans la paroisse française de la ville de Berne), de Schwarzenbourg et de Laupen (avec Chiètres), ainsi que celles de Worb, Walkringen, Biglen, Grosshæchstetten-Zæziwil, Schlosswil et Münsingen du district de Konolfingen, et celles de Belp, Zimmerwald et Rüeggisberg du district de Seftigen;
- 5º la diaconie de *Berthoud*, comprenant les paroisses des districts de Berthoud, de Fraubrunnen et de Signau (sans Rœthenbach), ainsi que celles de Rüegsau, Lützelflüh, Sumiswald, Trachselwald, Wasen et Affoltern du district de Trachselwald;

- 6º la diaconie de Langenthal, comprenant les paroisses des districts d'Aarwangen et de Wangen, ainsi que celles d'Huttwil, Eriswil, Dürrenroth et Walterswil du district de Trachselwald;
- 7º la diaconie de Nidau, comprenant les paroisses des districts d'Aarberg, de Nidau, de Cerlier et de Bienne (sans la paroisse française de la ville de Bienne);
- 8º la diaconie de Büren, comprenant les paroisses du district de Büren, les paroisses allemandes du Jura (districts de Courtelary, de Delémont, de Laufon, de Moutier, de Neuveville et de Porrentruy), ainsi que les paroisses bernoises-soleuroises d'Oberwil et Messen et les paroisses soleuroises d'Aetingen, Lüsslingen, Soleure, Biberist-Gerlafingen, Derendingen et Granges, qui de rattachent à l'Union synodale bernoise;
- 9º la diaconie du *Jura*, comprenant les paroisses françaises de cette région ainsi que celles des villes de Berne et de Bienne.

Le Conseil-exécutif peut modifier la circonscription de ces arrondissements, après avoir entendu le Conseil synodal.

- Art. 2. Sont seuls éligibles aux fonctions de diacre, les ecclésiastiques qui ont été reçus dans le clergé bernois (art. 25 de la loi sur les cultes).
- Art. 3. Les diacres sont nommés par le Conseilexécutif, pour six ans. Tant dans le cas de première nomination que dans celui de réélection, le Conseil synodal fera une présentation, qui ne liera cependant pas le Conseil-exécutif.
- Art. 4. Les diacres ont pour tâche de suppléer les ecclésiastiques de leur arrondissement dans l'accomplissement des fonctions pastorales chaque fois que ceux-ci en sont empêchés par la maladie ou quelque autre cause majeure.

Il leur est loisible de se charger d'une desservance dans leur arrondissement, sauf l'agrément de la Direction des cultes et à la condition de demeurer à disposition pour les suppléances d'ecclésiastiques (services dominicaux, etc.) qui deviendraient nécessaires pendant la desservance. Ils peuvent de même, lorsque cela est nécessaire et leur est possible, être appelés à exercer leurs fonctions temporairement dans un arrondissement voisin.

Les devoirs et attributions des diacres seront déterminés pour le surplus, dans les limites des dispositions qui précèdent ainsi que de l'art. 47 de la loi sur les cultes et de l'art. 84 de la Constitution, par l'autorité supérieure de l'Eglise réformée (Synode cantonal ou Conseil synodal).

Un règlement du Conseil synodal, à sanctionner par le Conseil-exécutif, précisera les obligations particulières incombant au diacre de Gessenay, en plus de ses fonctions ordinaires, dans les paroisses d'Abländschen et de Gessenay.

Au cas où les conditions changeraient, le poste de pasteur d'Abländschen pourra, entendu le Conseil synodal, être repourvu avec l'agrément du Conseil-exécutif.

Art. 5. Quant à la rétribution des diacres, font règle les dispositions applicables aux traitements des ecclésiastiques évangéliques-réformés (actuellement, art. 8 du décret du 6 avril 1922).

Pour ses fonctions spéciales dans les paroisses d'Abländschen et de Gessenay, le diacre de Gessenay touche un supplément équitable, que fixe le Conseil-exécutif. Toutefois, son traitement ordinaire et ce supplément ne pourront pas, ensemble, excéder le traitement en espèces d'un pasteur.

- Art. 6. Une ordonnance du Conseil-exécutif déterminera les indemnités dues par les ecclésiastiques aux diacres pour les diverses fonctions pastorales.
- *Art.* 7. La résidence des diacres est fixée par le Conseil-exécutif, qui prendra l'avis du Conseil synodal.

Dans les cas où il ne leur est pas fourni de logement, l'indemnité en tenant lieu sera fixée selon les conditions locales.

L'Etat contribue à l'indemnité de logement du diacre de Gessenay pour une somme qu'arrête le Conseil-exécutif, mais qui ne peut être supérieure à la moitié de l'indemnité totale.

Art. 8. Le présent décret entre immédiatement en vigueur et sera inséré au Bulletin des lois. Il abroge celui du 21 novembre 1916 relatif au même objet.

Berne, le 11 mai / 15 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

H. Mouttet.

Le remplaçant du chancelier,

E. Meyer.

Au nom de la Commission:

Le président,

Reichenbach.

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur les

mesures tendant à remédier au chômage.

(Septembre 1932.)

Situation économique et marché du travail. Généralités.

Le présent rapport fait suite à ceux que nous avons soumis au Grand Conseil en novembre 1931 et mai 1932 touchant les mesures prises afin de parer au chòmage.

Pour cette atténuation de la crise du travail dans le canton de Berne, les deux postulats et deux motions suivants ont été déposés au Grand Conseil:

1. Postulat de la commission pour la loi concernant l'assurance-chômage, du 15 septembre 1931.

«Le Conseil-exécutif est invité à examiner de quelle manière et dans quelle mesure les principes établis en matière d'assurance-chômage pourraient être appliqués aux personnes travaillant pour leur propre compte, qui, sans faute de leur part, sont frappées de chômage partiel ou total.»

Si l'on admet que les petits entrepreneurs et patrons ruinés dans leur existence économique cessent de faire partie des milieux patronaux, créer en leur faveur une caisse de chômage serait possible, en principe. Néanmoins, nous déconseillons la chose. L'aide nécessaire peut être apportée aux petits patrons d'une autre manière. Tout d'abord, ils bénéficient maintenant déjà des secours de crise alloués aux chômeurs de l'horlogerie. Et, ensuite, la question d'une intervention des pouvoirs fédéraux est à l'étude actuellement. Dans ces conditions, il convient de ne pas anticiper sur les mesures qui seront prises.

Par ailleurs, nous soutenons largement l'œuvre de l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois, institution créée en première ligne au profit des petits chefs d'entreprise en difficultés financières, précisément.

Nous ne manquerons pas, le moment venu, de faire rapport sur la réglementation qui interviendra dans le domaine fédéral. Il n'y a pas lieu, à notre avis, de donner d'autre suite au postulat, que nous proposons donc de déclarer liquidé.

2. Postulat de M. Bürki, du 18 mai 1932.

Aux termes de ce postulat-ci, le Conseil-exécutif est invité à englober l'artisanat dans l'enquête relative au désendettement, ou à lui accorder une aide plus efficace en subventionnant davantage la Société coopérative bernoise de cautionnement artisanal.

Dans la session extraordinaire du Grand Conseil de juillet dernier, l'auteur du postulat a rappelé la question soulevée par celui-ci, en demandant au Gouvernement de dire ce qu'il pensait d'un appui efficace en faveur de l'artisanat par l'octroi de subsides à la société susdésignée.

Le Conseil-exécutif n'ignore nullement que l'endettement toujours plus prononcé des artisans bernois ne saurait être indifférent pour l'économie du canton. C'est aussi pourquoi ce dernier a participé à la fondation de la Société de cautionnement artisanal par une allocation de 120,000 fr., imputable sur le Fonds de solidarité et payable à raison de 20,000 fr. annuellement.

Aujourd'hui, encore, le Gouvernement est saisi d'une proposition de la Direction de l'intérieur tendant à faire bénéficier la susdite association, afin de renforcer son fonds capital, d'un nouveau subside de 100,000 fr., prélevé lui aussi dans le Fonds de solidarité.

Ce que demandait M. Bürki se trouve dès lors accompli et le postulat peut donc être classé.

3. Motion de M. Klening, du 9 mai 1932.

Cette motion demande, en premier lieu, que soit examiné si le système d'assistance en nature appliqué par la ville de Berne ne devrait pas être étendu à tous les chômeurs du canton.

Toutes les caisses bernoises d'assurance-chômage reconnues, ainsi que les communes de la région horlogère, ont été invitées à voir si et comment les secours en espèces versés aux chômeurs pourraient être remplacés par des prestations en nature. Les réponses ne sont pas encore toutes parvenues, de sorte qu'un rapport complet sur l'objet considéré n'est pas possible aujourd'hui. Mais nous poursui-

vons l'affaire et nous pouvons dire, pour le moment, que les secours de chômage en nature ont été introduits dans les cas, déjà, où un bon usage des allocations en espèces n'était pas assuré.

Quant à la seconde partie de la motion, visant la prise en considération du capital imposable des agriculteurs pour la fourniture des produits qu'exigeraient les secours en nature, la question fait actuellement l'objet d'un examen de la Direction des finances.

4. Motion de M. Möckli, du 25 juillet 1932.

Dans cette motion, on demande notamment que les crédits nécessaires soient requis du Grand Conseil, en particulier, pour:

1º venir en aide financièrement aux communes lour-

dement frappées;

2º mettre à disposition, par les soins du canton, les moyens financiers nécessaires afin de lutter contre le chômage, spécialement afin d'assurer le versement des secours par les caisses de chômage;

3º accorder des subventions suffisantes pour l'exécution de travaux de chômage par les communes

et le canton;

4º servir des allocations extraordinaires aux chômeurs qui, par suite de la crise persistante, sont tombés dans un état de gêne prononcé.

Ces divers points appellent les remarques suivantes:

 N° 1. L'appui de l'Etat en faveur des communes obérées ensuite de la crise est constitué par des subventions de toute espèce, sur lesquelles nous reviendrons ci-après. Une partie des charges pour secours de chômage doivent cependant être supportées par les communes mêmes. Celles-ci ont, jusqu'à présent, pu se procurer essentiellement par voie d'emprunt les fonds indispensables. Mais certaines d'entre elles n'ont plus, ces derniers temps, obtenu des banques l'ouverture de crédits et se sont par conséquent adressées à l'Etat. Ce dernier ne peut toutefois que garantir envers la Banque cantonale, après enquête, les prêts consentis aux communes pour leur permettre de faire face à la situation. Et nous proposons maintenant au Grand Conseil de sanctionner pareil mode de procéder.

 $N^{\rm o}$ 2. Nous renvoyons, ici, à nos considérations touchant l'assurance-chômage et les secours de crise.

 $N^{\rm o}$ 3. Ici également, nous renvoyons à ce que nous disons plus loin dans le présent rapport, au chapitre de l'encouragement des travaux de chòmage.

Nº 4. Nous prévoyons une aide bénévole. L'organisation de cette œuvre — il s'agira notamment d'un don de Noël aux chômeurs dans le besoin — est actuellement l'objet d'un examen approfondi.

Une collecte a d'ailleurs déjà été effectuée, et

nous y reviendrons plus loin.

Une seconde collecte du corps enseignant est en train et le produit en sera disponible pour les mesures réclamées. Il y a, en outre, l'action spéciale en faveur des militaires au chômage, qui a donné jusqu'à présent 20,000 fr. et pourra entrer en jeu prochainement. Enfin, il convient de mentionner aussi la collecte de la «Journée de la jeunesse»,

dont le produit, en 1932, ira tout au moins partiellement à de jeunes chômeurs.

En résumé, on peut dire que la motion de M. Möckli est devenue sans objet ensuite des mesures prises par nous, et qu'elle peut dès lors être classée sans plus.

Situation économique et marché du travail.

Aperçu général.

Aucune amélioration ne s'est produite dans les conjonctures économiques générales, malheureusement, depuis notre précédent rapport.

L'industrie du bâtiment accuse seule en certaines régions quelque essor, de caractère saison-

nier au surplus.

Une forte régression doit en revanche être constatée quant au Jura, particulièrement quant à Bienne. Nous parlerons plus loin, en détail, des conditions de l'industrie du bâtiment et du bois.

Un fait très fâcheux est que la crise affecte maintenant aussi l'industrie des métaux, indépendamment de l'horlogerie. On ne saurait, aujourd'hui encore, dire si et dans quelles proportions les contingentements décrétés par les pouvoirs fédéraux détermineront une amélioration pour nos diverses industries.

Le tourisme, de son côté, accuse une baisse au regard des années précédentes. La Conférence de Lausanne n'a, dans ce domaine, pas encore amené la détente espérée et la Confédération se voit obligée de recourir à de nouvelles mesures en faveur de l'hôtellerie. C'est ainsi que la question d'une assurance-chômage du personnel d'hôtel est à l'étude actuellement.

Petite entité économique, la Suisse et, avec elle, le canton de Berne, ne sauraient évidemment exercer une influence déterminante sur le redressement de l'économie générale. Une solution internationale peut seule, ici, amener l'amélioration nécessaire.

Chômage.

Le tableau suivant indique la moyenne annuelle du nombre des chômeurs dans le canton depuis 1921:

Année								Moyenne annuelle nombre des chômeurs is le canton de Berne
1921								12,087
1922								10,908
1923								4,109
1924	• .							1,914
1925								1,022
1926								1,168
1927				•	•			1,284
1928				•				878
1929	•	•	•					765
19 30	•	•		•	•	٠		1,792
1931	•	•	•				٠	$7,\!288$

Augmentation de 1930 à 1931 : 5496 unités.

Nous rappelons que le recensement des chômeurs se fait sur de nouvelles bases depuis le milieu de 1931. Il n'embrasse plus seulement les chômeurs annoncés par les offices du travail de Berne, Bienne, Berthoud, Langenthal et Thoune, mais aussi ceux des autres localités du canton. Les chiffres des années antérieures ne peuvent donc pas être

comparés sans plus à ceux de l'exercice 1931. Désormais, le nombre des chômeurs est déterminé 12 fois par an, le 25 de chaque mois, le contingent moyen indiqué étant la moyenne arithmétique de ces recensements mensuels.

Le tableau 1 renseigne sur les fluctuations du marché du travail pendant la période du 30 décembre 1930 au 30 juin 1932.

Tableau 1.

Récapitulation des statistiques établies à jour fixe quant aux places vacantes et aux demandes d'emploi dans le canton de Berne en 1931/32.

Jours	inscrit	des personnes tes dans les s du travail	Sur 1000 salariés cherchaient une place ¹)		
faisant règle	Places à repourvoir	Demandes d'emploi	dans le canton	en Suisse	
3 janvier 19 3 mars 19 25 avril 19 25 juillet 19 25 août 19 25 septembre 19 25 octobre 19 25 novembre 19 25 décembre 19 25 janvier 19	31 445	3,948 9,014 10,327 5,366 4,685 4,738 5,044 5,945 8,352 12,124 14,235 15,922	18 31 41 25 22 22 23 28 39 56 66 74	17,5 20,8 20,5 12,2 13,7 14,1 15,1 21,1 28,1 38,5 44,0 48,0	
25 mars 19 25 avril 19 25 mai 19	32 508 32 592 32 470 32 467	13,299 11,194 10,265 10,342	62 61 49 51	39,8 34,2 31,8 31,5	

La recrudescence qu'accusent les mois de novembre 1931 à février 1932 affecte l'industrie horlogère et celle du bâtiment. L'amélioration survenue quant à cette dernière dès mars 1932 allégea quelque peu le marché de la main-d'œuvre et à fin juin il y avait 5600 chômeurs de moins qu'en fé-

vrier. Des 10,342 chômeurs indiqués par la statistique à fin juin, 7572 appartenaient à l'horlogerie, 781 à l'industrie des métaux, 358 à celle du bois, 822 à celle du bâtiment, le reste se répartissant entre les autres groupes professionnels. La crise frappe donc désormais aussi l'industrie des métaux et, dans celle du bois, la branche de la sculpture oberlandaise, ce qui explique les chiffres relativement forts du chômage d'été. Tandis que, les années précédentes, le bâtiment n'avait point de chômeurs et pouvait même occuper des sans-travail d'autres branches, comme manœuvres, il se ressent maintenant du manque de travaux de construction dans les régions atteintes par la crise. Celle-ci affecte également l'industrie des hôtels et auberges, qui, ordinairement, pouvait fournir un gagne-pain durant l'été à des gens d'autres groupes professionnels. C'est en raison de cet ensemble de circonstances qu'à fin juin 1932 le nombre total des chômeurs s'élevait dans notre canton au double de ce qu'il était en juin 1931.

Nous donnons quant à l'horlogerie spécialement, au tableau 2, un relevé comparatif de l'index du chômage aux mois d'octobre 1930, octobre 1931, mars 1932 et juin 1932.

Service de placement.

Activité de l'Office cantonal du travail dans ce domaine.

La répartition, par mois, des placements auxquels a procédé l'Office cantonal du travail pendant l'année 1931 et le premier semestre de 1932 est indiquée aux tableaux 3 et 4.

Voici d'autre part un état des places vacantes annoncées à notre Office du travail pendant les trois dernières années et le 1^{er} semestre de 1932, ainsi que des placements effectués par lui pendant la même période.

				Postes vacants	Placements
1929				6,723	4,018
1930				5,954	4,503
1931				6,288	4,816
1932 (1er	sei	m.)	3,282	2,463

Tableau 2. Chômage dans l'industrie horlogère bernoise (octobre 1930, octobre 1931, mars 1932, juin 1932).

Chômeurs	Octobre 1930	Octobre 1931	Variation entre octobre 1930 et octobre 1931 ±	Mars 1932	Variation entre octobre 1931 et mars 1932 ±	Juin 1932	Variation entre mars 1932 et juin 1932 ±
Chômage total: hommes	1,563 680 2,143	2,737 1,514 4,251	+1,174 +934 +2,108	5,829 2,622 8,451	$ \begin{array}{r} + 3,092 \\ + 1,108 \\ \hline + 4,200 \end{array} $	5,302 2,270 7,572	527 352 879
Chômage partiel: hommes femmes Total	2,831 1,636 4,467	3,925 2,511 6,436	+1,094 +875 +1,969	2,926 2,478 5,404	— 999 — 33 — 1,032	3,515 2,316 5,831	$+589 \\ -162 \\ +427$
Récapitulation: Chômage total Chômage partiel Total	2,143 4,467 6,610	4,251 6,436 10,687	$\begin{array}{r} +2,108 \\ +1,969 \\ \hline +4,077 \end{array}$	8,451 5,404 13,855	$ \begin{array}{r} +4,200 \\ -1,032 \\ +3,168 \end{array} $	7,572 5,831 13,403	$ \begin{array}{r} -879 \\ +427 \\ -452 \end{array} $

Tableau 3.

Année 1931.

Mois	à :	Places repourv	oir _	Placements				
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Janvier . Février . Mars Avril Mai Juin Juillet . Août Septembre Octobre . Novembre Décembre	 139 180 462 531 546 579 350 239 238 217 114 110 3705	216 234 348 334 268 245 179 144 168 161 145 141 2583	355 414 810 865 814 824 529 383 406 378 259 251 6288	127 160 226 436 503 556 299 240 187 219 112 117	102 126 156 146 190 194 102 95 135 134 116 138	229 286 382 582 693 750 401 335 322 353 228 255 4816		

Tableau 4.

Tableau 5.

1er semestre de 1932.

Mois	a :	Places repourv	oir	Placements			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes Femmes Tota			
Janvier Février Mars Mai Juin	163 196 217 335 342 439	146 197 246 363 337 301	309 393 463 698 679 740	129 158 156 381 331 371	116 135 158 209 149 170	245 293 314 590 480 541	

Malgré la persistance de la crise, le nombre des offres d'emploi émanant de chefs d'entreprise n'a pas reculé.

Les placements effectués jusqu'à fin juin 1932 n'autorisent encore aucunes conclusions touchant le résultat final de l'année 1932. Il y a cependant lieu de craindre que les difficultés dans lesquelles se débat l'Industrie hôtelière auront vers la fin de l'exercice une influence préjudiciable.

Immigration.

Contrôle de police à l'intérieur et prise d'emploi sans autorisation. Nous avons dû rappeler aux offices communaux de chômage la circulaire du Département fédéral de justice et police visant le contrôle à exercer dans le pays et les mesures à appliquer aux étrangers qui prennent emploi sans autorisation.

Entrée d'ouvriers étrangers dans le canton de Berne. La récapitulation qui fait l'objet du tableau n° 5 renseigne sur l'immigration d'étrangers dans le canton de Berne pendant les années 1927 à 1932 (juin).

Le tableau nº 6 indique (classés selon la profession) les préavis que nous avons donnés en 1932 concernant les demandes d'entrée et les demandes de prolongation de séjour d'ouvriers étrangers.

Il est entré dans le canton 2484 personnes, dont 2000 ouvriers saisonniers tels qu'ouvriers du bâtiment, ouvriers de campagne, etc.

Les cuvriers saisonniers nous arrivant au printemps, c'est la raison pour laquelle l'immigration est plus forte pendant le premier semestre qu'en été et en automne. Nous aurons à fin 1932 moins d'entrées à enregistrer qu'en 1931.

Demandes d'entrée d'ouvriers étrangers dans le canton de Berne recommandées par l'Office cantonal du travail de 1927 à 1932 (30 juin).

Profession	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Frotession	1921	1920	1929	1950	1991	1902
A. Mines B. Agriculture et horticulture C. Economie forestière et pêche D. Denrées alimentaires et condiments E. Vêtements, toilette etc. F. Industrie du cuir et du caoutchouc G. Bâtiment, matériaux de construction, peinture H. Industrie du bois et du verre J. Industrie textile K. Arts graphiques L. Industrie du papier M. Industries chimiques N. Métaux, machines, électrotechnique O. Horlogerie, bijouterie P. Commerce, administration Q. Industrie hôtelière, auberges R. Transports S. Professions libérales et scientifiques T. Ménage U. Autres professions	445 34 — 8 98 13 842 21 14 29 2 — 48 6 20 300 2 325 238 14	240 51 2 3 132 7 975 24 13 29 10 2 65 21 28 277 1 270 215 23	250 175 4 20 141 24 1409 86 12 28 3 1 140 16 24 410 2 321 385 22	233 500 7 33 207 58 1601 84 18 40 4 1 164 10 28 607 — 341 623 44	98 842 17 27 155 24 1678 60 13 16 2 1 112 4 37 496 — 371 545 65	40 529 2 13 43 4 1243 17 2 1 1 1 - 52 1 11 114 - 198 160 53
Apprentis et apprenties			9 	20		
Total	2466	2402	3482	4623	4574	2484

Demandes d'entrée et de prolongation de séjour.

Tableau 6.

(1er janvier jusqu'au 30 juin 1932)

Groupes professionnels		mandes d'enti sées favorabl		de	ndes de prolon séjour préavis favorablement	sées		andes d'entré longation de écartées	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
,									
A. Mines	40	_	. 40	_			_	_	_
B. Agriculture et horti- culture	343	186	529	24	1	25	116	33	149
C. Economie forestière et pêche	2	_	2		_		3		3
D. Denrées alimentaires et condiments	10	3	13	7	_	7	5	_	5
E. Vêtements, toilette etc	31	12	43	64	19	83	12	6	18
F. Industrie du cuir et du caoutchouc	2	2	4	12	6	18	4		4
G. Bâtiment, matériaux de construction, peinture	1241	2	1243	14		14	45	_	45
H. Industrie du bois et du verre	17		17	29		. 29	14		14
J. Industrie textile	2	_	2	15	3	18	1	_	1
K. Arts graphiques		1	1	16		16	3		3
L. Industrie du papier.	1	_	1	8		8	_	_	
M. Industrie chimique .	_			2		2	_		_
N. Métaux, machines, électrotechnique	52		52	40		40	28		28
O. Horlogerie, bijouterie.	1	·	1	1	1	2	_		_
P. Commerce, administration	9	2	11	22	4	26	26	6	32
Q. Industrie hôtelière, auberges	27	87	114	6	14	20	26	39	65
R. Transports	_	_		-	_		4	_	4
S. Professions libérales et scientifiques	164	34	198	46	11	57	82	15	97
T. Ménage	_	160	160	2	18	20	-	90	90
U. Autres professions .	27	26	53	7	1	8	3	2	5
Apprentis et apprenties				_	_		7		7
Total	1969	515	2484	315	78	393	379	191	570

Pénurie d'ouvriers agricoles.

Ouvriers étrangers. Lorsque, à la fin de l'année dernière, les ouvriers agricoles et les stagiaires étrangers quittèrent la Suisse, il fut donné à la majeure partie de nos agriculteurs l'assurance que ces étrangers pourraient revenir en Suisse dès que commenceraient les travaux du printemps. L'Office cantonal du travail, en collaboration avec l'Office cantonal de police des étrangers, dut tenir cette promesse. C'est pour ce motif que pendant la période du 15 mars au 20 avril 1932 il a été accordé des autorisations saisonnières à plus de 400 vachers, ouvriers agricoles, praticiens ou praticiennes et servantes venant d'Allemagne et d'Autriche.

Assignation de chômeurs de l'industrie pour l'agriculture. Lors de sa séance du 19 avril 1932 la Fédération laitière du canton de Berne releva la contradiction flagrante qu'il y a dans le fait que malgré l'augmentation du chômage dans les villes et les centres industriels il n'est pour ainsi dire pas possible de trouver d'ouvriers pour l'agriculture, si bien que l'on se voit dans l'obligation d'accorder aux agriculteurs l'autorisation d'engager des ouvriers étrangers.

Afin de porter remède à cette situation malsaine au point de vue économique, la Direction de l'intérieur lança à deux reprises un appel aux agriculteurs du canton, leur demandant de participer à la lutte contre le chômage en engageant des chômeurs de l'industrie et de l'artisanat.

Les autorités communales furent invitées à faire en sorte que les chômeurs célibataires n'ayant pas d'obligations d'assistance s'annoncent auprès de l'Office cantonal du travail en vue de leur placement chez des agriculteurs. L'Office cantonal du travail reçut en même temps l'ordre de ne plus recommander les demandes d'entrée en Suisse d'ouvriers et de stagiaires agricoles étrangers.

Ces mesures prises par la Direction de l'intérieur furent approuvées par le Conseil-exécutif qui, dans sa sénace du 31 mai 1932, décida, en vue de protéger le marché du travail indigène, qu'il ne serait accordé en 1932 aucune autorisation de travail aux ouvriers et praticiens agricoles étrangers. Une exception a été faite en faveur des vachers, car on ne saurait exiger des agriculteurs qu'ils confient leur bétail à des gens inexpérimentés. Les servantes qui prouvent que dans leur pays elles ont déjà occupé une place dans une exploitation agricole ne sont pas frappées non plus par la mesure précitée. Il y a suffisamment d'emplois comme servantes dans des familles ou comme auxiliaires dans l'hôtellerie et les auberges pour nos chômeuses de l'industrie.

En général nos agriculteurs se déclarèrent d'accord de faire un essai quant à l'engagement de chômeurs de l'industrie, tout en regrettant que ces derniers ne sachent pas faucher. Ceci nous engagea à organiser des cours de réadaptation agricole pour les chômeurs de l'industrie. Nous renvoyons quant à cela à notre exposé du chapitre «Réadaptation» du présent rapport.

Création de possibilités de travail.

Répartition méthodique des travaux publics.

Pour autant qu'il était possible, les travaux des Directions cantonales de l'administration de l'Etat furent renvoyés à la période d'hiver. Par contre, les communes et l'Etat doivent dans une mesure toujours plus grande faire exécuter des travaux qui, en temps normal, n'auraient été mis en chantier que plus tard.

Un grand nombre de travaux publics ont ainsi été exécutés sous forme de travaux de chômage. Nous renvoyons à notre exposé y relatif.

Création de possibilités de travail pour . les employés.

La situation des employés devient toujours plus grave. La restriction de l'exploitation de beaucoup d'entreprises et, d'autre part, la fermeture de fabriques sont la cause de chômage aussi pour cette catégorie. Malheureusement beaucoup d'entreprises engagent encore annuellement de nombreux apprentis, qui, en partie, deviennent de la main-d'œuvre bon marché et remplacent les employés.

Il y a en outre les nombreux ménages à double gain, où il n'est pas absolument nécessaire que l'épouse contribue à augmenter les recettes.

Ces questions demandent d'être examinées à fond. Diverses propositions de création de possibilités de travail ont été émises par les associations d'employés. Nous estimons qu'il est nécessaire de traiter toute cette question dans un rapport spécial.

Encouragement des travaux de chômage.

1^{re} phase de subventionnement, 1931.

C'est l'industrie horlogère qui fut atteinte dans la plus forte mesure par la crise économique.

Pour ce motif, la première partie, et, comme nous le verrons encore plus loin, aussi la seconde partie de l'action extraordinaire d'encouragement de travaux de chômage, furent réservées aux communes de la région horlogère.

Pour la première phase de cette action, le Conseil-exécutif mit à disposition, par arrêté du 24 février 1931, un crédit de 100,000 fr., imputé sur le Fonds cantonal de solidarité. De son côté, la Confédération ouvrit un crédit de 100,000 fr., de sorte que nous avions un montant total de 200,000 fr. à notre disposition. Les conditions et modalités de cette action ont été fixées dans l'ordonnance du Conseil-exécutif du 24 février 1931. Grâce aux subvencions fédérale et cantonale extraordinaires, il fut possible de faire mettre en œuvre 48 travaux de chêmage comportant un total des devis de 3,000,000 fr. environ.

2e phase, 1931/1932.

La crise dans l'industrie horlogère s'aggravant encore notablement, le Conseil-exécutif décida, pour la continuation de l'action de subvention, d'ouvrir un second crédit de 350,000 fr. Le Département fédéral de l'économie publique mit un même montant à disposition. Au moyen de ces fonds il fut possible de subventionner et de mettre en chantier 106 autres travaux de chômage, avec un total des devis de 4,247,868 fr. Au cours des deux phases de cette action, il a été subventionné 154 travaux de chômage dans 41 communes muni-

cipales et dans 6 communes bourgeoises. Le coût de tous ces travaux ascende à 7,134,391; les subventions du canton montent à 440,880 fr. et celles de la Confédération atteignent le même montant. Le total des subventions a donc été de 881,760 fr. Voici de quelle façon chacun des crédits, pour les deux phases du subventionnement, a été grevé:

	Confédération	Canton	Total
	Fr.	Fr.	Fr.
Crédit pr. la 1 ^{re} action 1931	100,000	100,000	200,000
Crédit pr. la 2° action 1931/32	350,000	350,000	700,000
Total	450,000	450,000	900,000
Montants accordés en fa- veur de travaux de chô- mage dans la région horlogère frappée par la			
crise	440,880	440,880	881,760
Reste	9,120	9,120	18,240

Comme il a déjà été disposé de ces soldes, les crédits des deux premières phases sont épuisés.

Les décomptes avec le canton et la Confédération ont eu lieu pour une partie des travaux. Par contre quelques travaux qui n'ont pu être mis en chantier qu'au cours de l'été par suite du mauvais temps ne sont pas encore terminés.

3e phase, 1932.

Dans sa session de novembre 1931 le Grand Conseil a pris un arrêté transformant en un Fonds des mesures contre le chômage, le Fonds de compensation des impôts qui avait été formé par imputation sur l'excédent actif du compte général de l'administration de l'Etat pour 1929. Il a été prélevé sur ce Fonds des mesures contre le chômage un montant de 500,000 fr. pour l'octroi de subventions extraordinaires en faveur de travaux de chômage à exécuter dans notre canton au cours de l'année 1932. De son côté, la Confédération ouvrit aussi un nouveau crédit en vue du subventionnement de pareilles entreprises. Le 29 mars 1932 le Conseil-exécutif rendit une ordonnance sur l'encouragement des travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense. Des directives ont été édictées par la Direction de l'intérieur en date du 6 avril 1932 pour l'application de ladite ordonnance et l'exécution de cette troisième action.

Le crédit mis à notre disposition a été employé jusqu'à concurrence d'un montant de 2613 fr. Il nous a permis d'encourager 103 travaux de chômage dans 49 communes du Jura, du Seeland et de l'Oberland.

De son côté, le canton a préparé 16 travaux de chômage d'un devis total de 1,629,300 fr., pour lesquels les subventions fédérales extraordinaires ont été demandées.

Il est en outre prévu 4 travaux de chômage, d'un devis de 60,000 fr., qui seront exécutés en commun par le canton et des communes. Les subventions ordinaires accordées pour ces travaux sont considérées en même temps comme subventions extraordinaires.

Les tableaux nº 7, 8 et 9 renseignent quant à ces travaux de chômage.

Malheureusement il ne nous a pas été possible d'établir aussi un état des subventions fédérales.

Alors que pour les travaux des 1^{re} et 2^{me} actions les subventions fédérales correspondant aux subventions cantonales furent assurées sans difficulté aucune, nous rencontrons quant aux travaux de la dernière action des difficultés qui seraient facilement surmontées si l'on faisait preuve de plus d'accommodement mutuel et si l'on se rendait mieux compte de la nécessité de la création de possibilités de travail.

Nous espérons cependant que pour les travaux que nous avons subventionnés nous obtiendrons aussi les subventions fédérales nécessaires.

Nos communes frappées de chômage intense ne pourront mettre en chantier les travaux projetés que quand les subventions fédérales auront été fixées.

On ne peut encore se rendre compte maintenant déjà du développement que prendra la création de possibilités de travail sous forme de travaux de chômage. Nous avons toutefois actuellement de nombreuses communes qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour entreprendre des travaux de chômage ou qui ne peuvent en entreprendre que fort peu.

C'est pourquoi tous les chômeurs ne peuvent être occcupés. C'est ainsi que la commune de Saint-Imier a décidé que chaque chômeur ne pourrait être occupé aux travaux de chômage que pendant une période maximale de 75 jours.

Dans la commune de Bienne, où cette année l'activité de l'industrie du bâtiment est presque nulle, il règne un chômage intense dans cette branche. Comme les subventions ne sont accordées que sur la base du montant des salaires versés aux chômeurs occupés aux travaux de chômage hors de leurs professions, les ouvriers du bâtiment et les ouvriers sur bois ne sauraient y être occupés. Ceci, sans tenir compte du fait que beaucoup de chômeurs ont épuisé leur droit aux secours et que cette catégorie d'ouvriers n'a pas droit aux secours de crise, est la source d'un certain mécontentement.

Vu ces faits, nous avons jugé qu'il s'imposait à nous d'intervenir auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail afin qu'il soit accordé des exceptions en faveur de la commune de Bienne. La situation toute spéciale de cette commune — elle se répétera pour d'autres communes encore si la crise va en augmentant — force d'interpréter dans un sens extensif la notion de « hors de leur profession ».

Nous constatons en résumé que par suite de l'encouragement de travaux de chômage il a été prévu des travaux pour un devis total de 12,311,512 fr.

Il faut ajouter à cette somme le subside extraordinaire imputé sur le Fonds de solidarité en faveur le la commune d'Iseltwald pour lui permettre l'exécution d'un travail au devis de 85,000 fr. Cette subvention fut accordée non seulement vu le chômage régnant dans la contrée, mais aussi parce que l'exécution de ce travail créait une possibilité de communication directe sur la rive gauche du lac de Brienz. (A suivre à page 16.)

Encouragement de travaux de chômage - 3° phase 1932.

Tableau Nº 7

(Travaux bénéficiant des subventions fédérales et cantonales)

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires be- néficiant des subventions	c	ibvention antonale	fe	bvention édérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets
			Fr.	Fr.	º/o	Fr.	°/o	Fr.	Fr.	Tours offices
Bienne	Commune municipale de Bienne	1° Transform. de la rue Dufour, 1 ^{re} partie 2° Prolongeurent de la rue des Bains . 3° Correction de la rue du Brühl 4° Correction du Grünweg 5° Transformation de l'ancienne et de la	425,500 54,010 91,800 33,107	100,000 12,000 23,000 10,000	60 60 60	60,000 7,200 13,800 6,000	<u>-</u> -	_ _ _	 	1er juin 1932 1er juin 1932 15 juin 1932 15 juin 1932
		nouvelle Place de la gare 6° Construction d'un tronçon de la rue des Hirondelles	90,800 13,500 231,450	23,500 2,000 70,000	60 60	14,100 1,200 42,000	_		_ 	1 ^{re} juillet 1932 1 ^{er} juillet 1932 1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Bienne .	7 travaux de Chomâge	940,167	240,500		144,300		_		
	Commune bourgeoise de Madretsch	Construction du chemin forestier du Madretschbann	2,920	2,400	42	1,008	42	1,008	2,016	1 ^{er} juillet 1932
	Commune bourgeoise de Mâche	Correction du chemin forestier du Mettbann	6,000	4,500	46	2,070	46	2,070	4,140	15 mai 1932
	Commune bourgeoise d'Evilard	Construction du chemin forestier « La Côte » dans la forêt d'Evilard	16,300	12,000	20	2,400	20	2,400	4,800	15 mai 1932
Buren	Commune municipale d'Arch	1º Captage d'eau à la Kiesgrube	4,970	3,000	30	900	30	900	1,800	15 mai 1932
		2º Agrandissement de la place de gymnas- tique et de jeux près de la maison d'école 3º Excavation d'un tas de déblais pour	9,000	5,000	3 0	1,500	30	1,500	3,000	31 mai 1932
		l'installation d'un embranchement de la conduite d'eau venant de la Kiesgrube	4,5 00	4,500	25	1,125	25	1,125	2,250	1er juin 1932
	Commune municipale d'Arch	_	18,470	12,500		3,525			_	,
	Commune bourgeoise d'Arch	Drainage et construction d'un chemin .	4,000	2,000	30	600	3 0	600	1,200	1 ^{er} avril 1932
	Communes municipale et bourgeoise d'Arch	4 travaux de chômage	22,470	14,500		4,125				
	Commune municipale de Buetigen	1° Agrandissement du réseau d'alimentation en eau	35,000	10,000	20	2,000		_		15 juin 1932
		2° Couverture partielle du Faulenbach.	2,163	1,000	20	200	20	200	400	15 mai 1932
	Commune municipale de Buetigen	2 travaux de chômage	37,163	11,000		2,200				

	Commune municipale de Buren s. A.	 1° Ouvrages de sûreté à la ciblerie 2° Canalisation des "Obere Trappeten" 3° Clôtures et construction du murs de 	2,400 2,150	2,000 700	30 30	600 210	30 30	600 210	1,200 420	15 mars 1932 15 avril 1932
		protection	1,600 19,300	500 5,000	$\frac{20}{20}$	100 1,000	20 20	100 1,000	200 2,000	1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} oct. 1932
	Commune municipale de Buren s. A.	4 travaux de chômage	25,450	8,200		1,910				
	Commune bourgeoise de Buren s. A.	1° Construction de chemins 2° Chemins et travaux forestiers	12,000 3,000	10,000 2,000	20 20	2,000 400	20 —	2,000	4, 000	1 ^{er} sept. 1932 1 ^{er} sept. 1932
	Commune bourgeoise de Buren s.A.	2 travaux de chômage	15,000	12,000		2,400				
	Communes municip. et bourg. de Buren s.A.	6 travaux de chômage	40,450	20,200	-	4,310				
,	Commune municipale de Dotzigen	1° Correction du Buetigenbach 2° Elargissement du chemin de la gare	3,718	2,500	30	750	30	750	1,500	1 ^{er} août 1932
		y compris la canalisation	8,000	2,500	30	750	30	750	1,500	1 ^{er} oct. 1932
	Commune municipale de Dotzigen	2 travaux de chômage	11,718	5,000		1,500				
	Commune municipale de Longeau	 1º Canalisation du cimetière à la fabrique Maire	2,547	1,200	60	720	60	7 20	1,440	15 mai 1932
		frontière soleuroise	7,217	2,500	60	1,500	60	1,500	3,000	1 ^{er} juillet 1932
		3° Construction d'un chemin au Krähenberg	10,253	5,000	60	3,000	60	3,000	6,000	15 juillet 1932
	Commune municipale de Longeau	3 travaux de chômage	20,017	8,700		5,220				
Courtelary	Commune municipale de Corgémont	Construction d'un chemin Jeanbrenin- La Bise	12,000	10,000	12	1,200	12	1,200	2,400	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Cormoret	Correction de la Suze en amont et en aval de l'Usine du Torrent, 1 ^{er} et 2 ^e tronçons	110,000	55,000	20	11,000			_	1 ^{er} mai 1932
	Communes municipales de Cortébert, Cormoret, Corgémont et Courtelary	Construction d'un chemin sur le plateau du Chasseral	243,000	69,000	17	11,730	17	11,730	23,460	1 ^{er} janvier 1932
	Commune bourgeoise de Courtelary	Construction d'un chemin « Envers I » .	59,000	40,000	18	7,200	18	7,200	14,400	1 ^{er} juillet 19 3 2
	Commune municipale de La Ferrière	Construction d'un chemin d'accès à la Combe du Pélu	5,040	4,000	20	800	20	800	1,600	15 mai 1932

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bé- néficiant des subventions	ca	lbvention antonale	fé	bvention édérale	Total	Date des laquelle les subventions déploient leurs effets
			Fr.	Fr.	°/o	Fr.	º /o	Fr.	Fr.	icurs cricis
	Commune municipale de St-Imier	1° Construction de la route du Chasseral 2° Canalisation de la route cantonale 3° lot 3° Aménagement des abords de la halle	240,000 64,500	170,000 35,000	14 50	23,800 17,500	- 50	17,500	 35,000	15 avril 1932 1 ^{er} mai 1932
		de gymnastique	32,500	15,000	60	9,000	60	9,000	18,000	1 ^{er} mai 1932
		 4º Canalisation et drainage du cimetière 5º Canalisation à l'ouest de la localité . 6º Construction d'un chemin reliant la route de Villeret à la rampe de charge- 	15,000 10,500	10,000 5,000	50 60	5,000 3,000	50 60	5,000 3,000	10,000 6,000	1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} juin 1932
	9	ment des C. F. F	9,500	4,500	60	2,700	60	2,700	5,400	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de St-Imier	6 travaux de chômage	372,000	243,500		61,800				
	•	_								
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Commune bourgeoise de St-Imier	1° Continuation de l'empierrement du chemin forestier «Château d'Erguel» 2° Correction et empierrement du chemin	6,000	5,000	42	2,100	42	2,100	4,200	1 ^{er} mai 1932
		forestier « Mi-Côtes »	6,000	5,000	42	2,100	42	2,100	4,200	1 ^{er} sept. 1932
		forestier « Creux de champ Meusel » 4° Correction du sentier « Forêt	6,000	5,000	42	2,100	42	2,100	4,200	1 ^{er} sept. 1932
	2	du Droit »	4,000	3,000	46	1,380	46	1,380	2,760	1 ^{er} sept. 1932
	Commune bourgeoise de St-Imier	4 travaux de chômage	22,000	18,000		7,680			_	_
	Communes municip. et bourg. de St-Imier	10 travaux de chômage	394,000	261,500		69,480				
	Commune municipale de Renan	1° Construction du chemin allant au cimetière	1,200 2,800 3,500 20,000	1,000 1,500 3,000 12,000	42 60 40 50	420 900 1,200 6,000	42 60 40 50	420 900 1,200 6,000	840 1,800 2,400 12,000	1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} mai 1932
	Commune municipale de Renan	4 travaux de chômage	27,500	17,500		8,520			_	
	Commune municipale de Sonceboz	Correction de la Suze, tronçon sis sur le ban de Sonceboz	225,000	110,000	20	22,000	_			15 mai 1932
	Commune municipale de Sonvilier	1° Correction de la Suze, 2° et 3° lot 2° Correction de chemins communaux.	56,800 8,000	28,000 7,000	19 4 0	5,320 2,800		2,800	5,600	15 juin 1932 15 juin 1932
	Commune municipale de Sonvilier	2 travaux de chômage	64,800	35,000		8,120				
11 1	1	4	1	1					l i	•

	Commune bourgeoise de Sonvilier	1° Nettoyage de pâturages	3,750 18,700	3,750 12,000	34 54	1,275 6,480	34	1,275	2,550 —	1 ^{er} mai 1932 15 juillet 1932
		3° Nettoyage de pâturages et de chemins (2° lot)	3,500	3,000	40	1,200	4 0	1,200	2,400	1 ^{er} juin 1932
	Commune bourgeoise de Sonvilier . .	3 travaux de chômage	25,950	18,750		8,955				*
	Commune municip. et bourg. de Sonvilier	5 travaux de chômage	90,750	53,750		17,075				
	Commune municipale de Tramelan-dessus	Construction d'un chemin Tramelan- dessus-Les Bayoux Construction d'un trottoir	59,200 1,332	40, 000 800	14 58	5,600 464	<u>-</u> 58		928	1 ^{er} mai 1932 30 juin 1932
	Commune municipale de Tramelan-dessus	2 travaux de chômage	60,532	40,800		6,064				
	Commune municipale de Vauffelin Commune municipale de	Aménagement des abords de la maison d'école	12,400	8,000	30	2,400	30	2,400	4,800	1 ^{er} mai 1932
	Villeret	Réaménagement d'une route dans la localité Chemin forestier « Côte aux Renards »,	5,099	4,000	44	1,760	-	_	_	1 ^{er} août 1932
		II ^e tronçon	50,000	30,000	20	6,000	20	6,000	12,000	15 mai 1932
Delémont	Commune municip, et bourg, de Villeret	2 travaux de chômage	55,099	34,000		7,760				-
Belemont	Commune municipale de Courroux	Canalisation	9,177	4,000	30	1,200	_	_	_	1er juillet 1932
	Commune municipale de Delémont	Correction de la Sorne	24,000	8,000	20	1,600	_	_	"	15 mai 1932
	Hôpital du district de Delé- mont	l'hôpital de district de Delémont	20,934	10,000	20	2,000	20	2,000	4,000	15 mai 1932
	Delémont	2 travaux de chômage	44,934	18,000		5,200				
	Commune bourgeoise d'Undervelier	Alimentation en eau de la ferme «Sur Frénois»	9,000	6,000	30	1,800	_			1 ^{er} août 1932
	Commune bourgeoise de Vicques	Alimentation en eau de la ferme «Sur le Mouton» et des pâturages de Rebeuvelier	20,000	8,000	20	1,600				1 ^{er} juin 1932
Cerlier	Commune municipale de Cerlier	1° Aménagement des rives et construction de chemins pour la place de sport et les bains	5,500	3,850	5.0	1,925	50	1,925	3,850	1 ^{er} janvier 1932
		2º Captage de sources et construction	ĺ	,	50	ŕ		1,020	5,000	
		d'un réservoir	20,500	4 ,000	20	800		_		1 ^{er} mai 1932
		au Heidenweg	9,790	7,000	48	3,360	48	3,360	6,720	1 ^{er} juillet 1932
		gassgraben	12,330	1,500	20	300	_			1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Cerlier	4 travaux de chômage	48,120	16,350		6,385				
H i		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				l				

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	subventions		Devis salaires bé- néficiant des subventions Subvention		édérale	Total	Date dés laquelle les subventions déploient leurs effets	
			Fr.	Fr.	°/o	Fr.	º/o	Fr.	Fr.	
	Commune bourgeoise de Cerlier	1° Construction d'un chemin forestier et correction de chemins dans la forêt de la bourgeoisie sur le Jolimont .	17,000	10,000	55	5,500	55	5,500	11,000	1 ^{er} mai 1932
		2º Drainage des pâturages vers Fénil .	1,500	750	60	450	_			1 ^{er} sept. 1932
	Commune bourgeoise de Cerlier	2 travaux de chômage	18,500	10,750		5,950	_	_	_	
	Communes municip. et bourg. de Cerlier	6 travaux de chômage	66,620	27,100		12,335	_			
Franches- Montagnes	Commune municipale des Bois	1° Correction de chemins communaux . 2° Correction d'un chemin forestier	24,000 2,000	16,000 1,600	30 30	4, 800 4 80	30 30	4,800 480	9,600 960	1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale des Bois	2 travaux de chômage	26,000	17,600	-	5,280				
	Commune municipale du Noirmont	Transformation du pare-balles à la ciblerie	2,200	1,500	50	750	_	-	_	1 ^{er} janvier 1932
		Loups » et «Seigne aux Femmes » . 3° Correction d'un chemin «Sur le Peu » 4° Pose d'une borne d'hydrante	14,500 11,600 1,850	10,000 9,000 900	50 45 20	5,000 4,050 180	40 45 —	4,000 4,050 —	9,000 8,100 —	1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} juin 1932 1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale du Noirmont	4 travaux de chômage	30,150	21,400	-	9,980	-			
Interlaken	Commune mixte de Bönigen	1° Correction de la route des Bains . 2° Correction d'une route "in der Ey"	5,200 4,600	2,500 2,000	30 30	750 600	30 30	750 600	1,500 1,200	1 ^{er} mai 1932 1 ^{er} mai 1932
	Commune mixte de Bönigen	2 travaux de chômage	9,800	4,500	_	1,350	_		_	
	Commune municipale de Brienz	 Construction de la Feldstrasse, tron- çon Talbrücke-Wiesplatz Construction de la Feldstrasse, tron- çon Trachtstutz-Talbrücke y compris 	100,000	50, 000	30	15,000	3 0	15,000	30,000	1 ^{er} janvier 1932
		la canalisation	32,350 20,700	13,000 14,000	30 30	3,900 4,200	30 20	3,900 2,800	7,800 7,000	1 ^{er} janvier 1932 1 ^{er} juillet 1932
		4° Construction de la Feldstrasse 2° partie, tronçon Stadel-Steinerbrücke	83,500	40,000	30	12,000	30	12,000	24,000	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Brienz	4 travaux de chômage	236,550	117,000	_	35,100				
i j	42		l				l			

	Moutier	Commune mixte de Crémines	1° Construction de deux chemins fores- tiers «Sur les Vaivres» et «Sous les								
A		Crominos	Petites Vaivres »	1,960	1,500	30	450	3 0	450	900	1 ^{er} mai 1932
Annexes			« Rouge Contour-Côte aux Bœufs »	5,000	3,000	30	900	_			15 mai 1932
s au		Commune mixte de Crémines	2 travaux de chômage	6,960	4,500		1,350				
au Bulletin du Grand Conseil.		Commune municipale de Moutier	1° Correction de la Birse	200,000	75,000	20	15,000		_	_	15 mai 1932
n du		-	Quartier des Oeuches	185,000	80,000	60	48,000	60	48,000	96,000	15 mai 1932
Gra		2	du Château	3,702	2,500	50	1,250	50	1,250	2,500	1 ^{er} juillet 1932
nd C		Commune municipale de Moutier	3 travaux de chômage	388,702	157,500		64,250				
- 1		Commune municipale de Reconvilier	1° Correction et couverture de la Birse 2. Construction d'un chemin sur les Clausels 3° Conduite d'eau à Bel-Air	32,000 2,000 3,000	14,000 1,400 1,200	17 50 60	2,380 700 720	50 60	700 720	 1,400 1,440	15 avril 1932 15 avril 1932 1 ^{er} juin 1932
1932.		Commune municipale de Reconvilier .	3 travaux de chômage	37,500	16,600		3,800			_	
		Commune municipale de Pontenet	Canalisation du village	3,500	800	30	240	_	. 240	480	15 mai 1932
	Neuveville	Commune municipale de Neuveville	1° Aménagement de la plage 2° Construction d'un chemin le long du lac 3° Correction de la route frontière	44,500 6,120	6,000 4,2 00	60 3 0	3,600 1,260	30 30	1,260	 2,520	1 ^{er} janvier 1932 1 ^{er} juin 1932
			Landeron	5,530	3,600	30	1,080	30	1,080	2,160	1 ^{er} juin 1932
			4º Correction du chemin Ville-vignoble	3,600	2,800	30	840	30	840	1,680	1 ^{er} juin 1932
	*		5° Curage du ruisseau Ruz de Vaux . 6° Correction de la rue du Port 7° Correction de la route de Chavannes	4,000 26,000 4,800	3,000 16,000 3,600	30 30 30	900 4,800 1,080	30 30 30	900 4,800 1,080	1,800 9,600 2,160	1 ^{er} juillet 1932 1 ^{er} aoùt 1932 1 ^{er} août 1932
		Commune municipale de Neuveville .	7 travaux de chômage	94,550	39,200		13,560				
	Nidau	Commune bourgeoise de Nidau	Construction d'un chemin forestier au Büttenbergbann	1,600	1,200	30	360	30	360	720	1 ^{er} juillet 1932
		Commune municipale de Safnern	1° Etablissement d'une canalisation au Stygweg	1,250	700	30	210	30	210	420	1 ^{er} mai 1932
			Talgasse	1,060	700	30	210	25	175	385	1 ^{er} mai 1932
57		Commune municipale de Saînern	2 travaux de chômage	2,310	1,400		420				

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bé- néficiant des subventions Fr.	С	abvention antonale	10000 000	ovention édérale Fr.	Total Fr.	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets
			<u> </u>	11.	/0	F1.	/0	11.	11.	
Porrentruy	Commune municipale d'Alle	Chemin forestier «Vaumacon»	65,000	30,000	10	3,000	_			1 ^{er} juillet 1932
	Commune municipale de Bure	Correction du chemin Bure-le Paradis .	9,000	6,000	20	1,200	20	1,200	2,400	1 ^{er} sept. 1932
	Commune municipale de Courtemaîche	Canalisation	4,042	3,000	3 0	900	30	900	1,800	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Porrentruy	Réaménagement de chemins communaux	30,000	15,000	30	4,500	20	3,000	7,500	1 ^{er} janvier 1932
Récapitul	ation :		1							
Commun Commun	nes municipales 35 nes bourgeoises 13 tions d'utilité publique1									
	TOTAL 49	103 travaux de chômage	3,487,821	1,517,150	_	497,387		_	_	

Encouragement de travaux de chômage. - Travaux à exécuter en commun par le canton et les communes en 1932

Tableau No 8

(Subventions fédérales seulement)

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bé- néficiant des subventions Fr.	Su	Subvention cantonale		ovention Edérale Fr.	Total Fr.	Date dès laquelle les subventions déploient leurs effets
Porrentruy	Commune municipale d'Alle	Canalisation	12,000	5,000	_	_	_			l ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Buix	Canalisation	13,000	5,500	_	-	_		_	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Fahy	Canalisation	23,000	14,000	_	_	30	4,200	4,200	1 ^{er} juin 1932
	Commune municipale de Fontenais	Canalisation	12,000	5,000	-	_	_		_	1 ^{er} juin 1932
	Total	4 travaux de chômage	60,000	29,500	_	_	_	_	_	

Encouragement de travaux de chômage. - Travaux à exécuter par le canton en 1932.

District	Corporation faisant exécuter les travaux	Désignation des travaux	Devis	Montant des salaires bé- néficiant des subventions		bvention intonale	,	ovention édérale	Total	Date dès laquelle les subventions déploient
š			Fr.	Fr.	°/o	Fr.	°/o .	Fr.	Fr.	leurs effets
	Canton de Berne	Correction de la route Charmoille-Asuel	15,300	9,000		_	_	_	_	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne	Caquerelle	24, 000	17,000	_	_		_	_	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Saignelégier- La Chaux-de-Fonds	117,000	70,000	-		_	_		1 ^{er} juillet 1932
* 0	Canton de Berne	Assèchement de la route cantonale La Caquerelle	50,000	20,000	_		_	_	_	1er juillet 1932
,	Canton de Berne	Correction de la route cantonale aux «Rangiers»	18,000	10,000	_		_		-	1 ^{er} juillet 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Moutier-	127,000	25,000	_	_	_	.—	"	1er juillet 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Moutier-Crémines	120,000	60,000		_	_	_	_	15 mai 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Mâche-Orpund .	80,000	30,000	_	-	-	_	-	juin et automne 1932
	Canton de Berne Canton de Berne	Correction de la route Arch-Leuzigen . Correction de la route Montfaucon- St. Brais	40,000	15,000 20,000		_				automne 1932
	Canton de Berne	Construction de la route de Pierre-Pertuis	400,000	160,000	_		_	_		1 ^{er} janvier 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Sonvilier-Renan	82,000	25,000	-		-	_	_	1 ^{er} mai 1932
	Canton de Berne	Correction de la route Porrentruy-Delle	150,000	30,000	_		_		_	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne Canton de Berne	Route de Bienne à Neuveville Correction de la route St-Imier-Les	250,000	100,000	_		-	_	-	automne 1932
	Canada de Berne	Pontins	30,000	15,000			_	_	_	1 ^{er} juin 1932
	Canton de Berne	Correction de la route du lac de Brienz	86,000	25,000	-		_			1 ^{er} janvier 1932
	Total	16 travaux de chômage	1,629,300	631,000					_	*

Création de possibilités de travail au moyen de subventions cantonales ordinaires.

Un certain nombre de travaux de chômage bénéficient déjà de subventions ordinaires.

Attendu que les crédits budgétaires ne suffisaient pas pour une plus grande création de possibilités de travail, le Grand Conseil a décidé, le 19 mai 1932, l'ouverture d'un crédit de 313,000 fr. à employer comme suit:

1º Construction de routes; subventions ordinaires du canton.

Pour des subventions en faveur de la construction de routes il est ouvert à la Direction des travaux publics un crédit d'avances de 64,000 fr., qui devra être amorti au moyen des recettes provenant de la taxe des automobiles.

2º Travaux hydrauliques; subventions ordinaires du canton.

Pour l'octroi de subventions cantonales en faveur de travaux hydrauliques entrepris en vue d'atténuer le chômage, il est alloué à la Direction des travaux publics un crédit extraordinaire de 135,000 fr.

3º Améliorations foncières.

Afin de pouvoir mettre en chantier et exécuter au cours de l'année 1932 huit projets d'améliorations foncières figurant dans le programme de subventions de l'exercice 1932 et revêtant une grande importance pour atténuer le chômage, il est ouvert à la Direction de l'agriculture un crédit extraordinaire de 100,000 fr., en vue de l'octroi de subventions ordinaires en faveur de ces entreprises.

4º Chemins forestiers (Direction des forêts).

Pour fournir les fonds qu'exige l'exécution des projets de chemins qui ont été proposés par l'Office du travail pour être subventionnés comme travaux de crise, ou qui ont déjà été mis au bénéfice de subsides de l'Office cantonal du travail pour la seconde phase de subventionnement, il est accordé un crédit extraordinaire de 78,000 francs au compte de la rubrique XIV C 3. Ce crédit est réservé exclusivement aux projets de chemins forestiers figurant dans le tableau dressé par l'Office du travail et la Direction des forêts, et dont l'examen de détail est réservé aussi pour la fixation des subventions fédérale et cantonale.

Ces travaux bénéficient également de subsides extraordinaires. Ils figurent dans le grand tableau relatif à la 3° phase de subventionnement.

Lutte contre le chômage par des travaux productifs.

Sous l'empire des circonstances et vu les grandes sommes que les pouvoirs publics doivent verser pour allocations d'assurance et allocations de crise, la Confédération, par un arrêté fédéral, fixa les mesures à prendre pour combattre le chômage par des travaux productifs.

Il est évident que même les meilleurs travaux de chômage ne sauraient constituer à la longue des possibilités d'occupation satisfaisantes.

Par ailleurs, les secours de chômage versés en espèces sans valeur productive grèvent à la longue notre économie dans une très forte mesure.

Le Conseil fédéral proposa, pour ces motifs, de combattre le chômage par des travaux productifs en ce sens qu'il serait alloué à des entreprises suisses, dont l'exploitation s'est avérée viable, des subsides de fabrication jusqu'à concurrence d'un montant représentant ce que la Confédération, le canton et la commune auraient à verser comme assistance-chômage (assurance-chômage, allocations de crise) au cas où la commande en cause ne pourrait pas être acceptée et où le personnel de l'entreprise serait privé entièrement ou partiellement de travail. L'arrêté relatif à ces travaux productifs a été rendu par les Chambres fédérales le 18 mars 1932. L'ordonnance du Conseil fédéral du 19 avril 1932 fixa les premières dispositions d'exécution de l'arrêté en cause. L'aide de la Confédération étant subordonnée à l'octroi de subventions cantonales et communales, le Conseil-exécutif, vu le fait qu'une entreprise bernoise demandait d'être mise au bénéfice de ces nouvelles dispositions, s'est trouvé dans l'obligation de rendre une ordonnance d'exécution sans avoir soumis l'affaire au Grand Conseil. Cette ordonnance a été édictée le 24 juin 1932.

Toutefois jusqu'à ce jour nous ne disposons d'aucun crédit pour faire face à nos obligations dans ce domaine.

Nous proposons l'ouverture d'un crédit spécial dans le chapitre du présent rapport traitant des mesures à prendre.

Afin de permettre à MM. les députés de se rendre compte de toute la question et des suites financières qu'entraînera l'application de cette ordon-

nance nous jugeons à propos de reproduire ciaprès les dispositions de celle-ci:

Article premier. Dans des cas extraordinaires et conformément aux dispositions fédérales et cantonales sur la matière, le Conseil-exécutif alloue à des entreprises suisses, ayant leur siège ou un établissement d'exploitation dans le canton de Berne, des subsides de fabrication pour l'exécution de commandes déterminées, quand, à défaut de pareils subsides, l'entreprise ou l'établissement en cause ne pourrait accepter une commande et devrait, de ce fait, fermer ses portes ou réduire fortement son exploitation.

Art. 2. Le subside cantonal de fabrication est subordonné à l'octroi d'un subside fédéral. Il est en règle générale des deux tiers de ce dernier, mais au minimum de la moitié.

Art 3. Ce subside n'est accordé, au surplus, que si la commune du siège de l'entreprise en prend la moitié à sa charge. La quote-part communale ne doit pas excéder le montant présumé pour lequel la commune aurait à contribuer à l'assistance-chômage improductive (assurance-chômage, allocations de crise, etc.), au cas où la commande en cause ne pourrait pas être acceptée et où le personnel de l'entreprise serait privé entièrement ou partiellement de travail.

Art. 4. Le Conseil-exécutif décide sur le vu du rapport et des calculs du Département fédéral de l'économie publique.

Il peut, en cas de circonstances particulières, se faire présenter un rapport complémentaire par la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie, l'Office central pour l'introduction de nouvelles industries ou l'Office cantonal du travail.

A cet effet, l'industriel requérant mettra l'organe cantonal dont il s'agit en mesure de prendre connaissance de ses propres calculs du prix de revient ainsi que de toute la correspondance ayant trait à la commande pour laquelle le subside de fabrication est demandé.

Art. 5. Si la commande est exécutée entièrement ou partiellement au moyen de marchandise en stock, le subside cantonal de fabrication n'est versé que lorsque le requérant établit avoir remplacé ladite marchandise par d'autres articles nouvellement fabriqués dans le canton de Berne, et cela pour une somme de salaires au moins égale.

Art. 6. Le subside cantonal est accordé:

a) à charge, par l'entreprise, de le rembourser en tout ou en partie au moyen de bénéfices commerciaux réalisés par la suite, ou bien

b) comme allocation à fonds perdu.

Le Conseil-exécutif peut d'ailleurs en subordonner l'octroi à d'autres conditions encore.

Art. 7. La Direction de l'intérieur prendra toutes autres mesures qu'exigerait l'exécution de la présente ordonnance, après s'être entendue avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Art. 8. La présente ordonnance a effet rétroactif dès le 18 mars 1932.

Il n'a été accordé jusqu'à fin juillet 1932 qu'un seul subside de fabrication. N'ayant aucun crédit spécial à notre disposition, nous fûmes contraints d'imputer la subvention allouée sur le crédit de l'assurance-chômage. Cette subvention fut fixée aux deux tiers du montant de la subvention fédérale assurée et elle ne dépassera probablement pas 6660 francs pour toute la commande. La commune en cause fut tenue d'accorder une subvention ascendant au 50 % de la subvention cantonale, soit de 3330 fr. au maximum.

Si le Grand Conseil décide l'ouverture d'un crédit spécial pour la lutte contre le chômage par des travaux productifs, la subvention cantonale accordée sera reportée sur ce crédit. Le Conseil-exécutif s'est réservé le droit, au cas où l'entreprise en cause verserait au cours des prochaines années un dividende de plus de 5 $^{0}/_{0}$, d'exiger le remboursement des subventions cantonale et communale.

Lorsqu'il fallut secourir l'industrie de la sculpture souffrant de la crise, le canton de Berne, indépendamment de la Confédération, introduisit la lutte contre le chômage par des travaux productifs. On peut dire que ce système de secours mérite la plus grande attention. Nous n'ignorons cependant pas les nombreuses difficultés que présentera l'exécution de cette action de secours. On ne doit néanmoins, dans l'intérêt même de la lutte contre le chômage, rien négliger de ce qui paraît devoir créer une source de revenu pour nos chômeurs. C'est pour ces motifs que dans le chapitre final du présent rapport nous demandons au Grand Conseil d'accorder les crédits dont nous avons besoin.

Assurance-chômage.

La crise économique grève fortement les caisses d'assurance-chômage, qui doivent verser aux chômeurs les prestations statutaires auxquelles ils ont droit. Il convient donc de donner ici, à nouveau, quelques indications sur l'état actuel de ladite assurance dans notre canton. On les trouvera aux tableaux 10 et 11.

Les 20 caisses publiques englobent en tout 53 communes. Ainsi les ouvriers de 53 communes bernoises ont la possibilité de s'assurer contre le chômage. 20 communes ont rendu partiellement obligatoire l'assurance-chômage.

Sur 100 assurés dans le canton de Berne, la répartition entre les divers genres de caisses est la suivante:

	1929	1880	1881
	⁰ /o	°/o	°/o
a) Caisses publiques	9,3	12,8	15,6
b) Caisses privées non-paritaires	77,1	73,6	71,8
c) Caisses privées paritaires	13,6	13,6	12,6
Total	100	100	100

La répartition s'est donc modifiée en faveur des caisses publiques de $2.8\,^{\circ}/_{0}$ (l'année dernière $3.5\,^{\circ}/_{0}$). Les caisses privées non paritaires présentent une diminution de $1.8\,^{\circ}/_{0}$ et les caisses privées paritaires de $1\,^{\circ}/_{0}$.

Proportion des assurés quant au total des personnes travaillant dans le canton de Berne soit à leur compte, soit pour des tiers.

		Nombre de membres pour 100 personnes exerçant							
	une activ	nnes exe ité prof	erçanı essionne	lle	salarié s	;			
	1929	1930	1931	1 92 9	19 30	1931			
Canton de Berne	11,9	14,4	17,9	16,0	19,3	24,1			
Total de la Suisse	15,5	16,8	20,4	20,7	22,5	27,2			

En ce qui concerne les salariés, qui, dans notre canton, sont les personnes entrant principalement en ligne de compte pour l'assurance-chômage, $49,1\,^{0}/_{0}$ étaient assurés (1929 : $32,7\,^{0}/_{0}$, 1930 : $39,4\,^{0}/_{0}$). L'augmentation survenue provient certainement du développement pris par l'assurance-chômage en soi et du plus grand besoin d'assurance résultant de la crise.

Ces chiffres sont basés sur le recensement de la population de 1920, les résultats de celui de 1930 n'étant pas encore définitifs. L'introduction du régime rendant partiellement obligatoire l'assurance-chômage, tel qu'il est prévu dans notre nouvelle loi du 6 décembre 1931, aura pour effet d'augmenter encore à l'avenir le pourcent indiqué ci-devant.

Enfin, le tableau suivant renseigne sur le chômage des membres des caisses d'assurance-chômage bernoises (nombre des chômeurs sur 100 membres) au cours des années de 1927 à 1931 inclusivement.

Canton de Berne 2,6 0,9 0,7 4,0 6,6 1,9 0,4 0,6 11,7 15,3

Total de la Suisse 1,7 1,1 0,8 2,5 4,0 1,5 1,0 0,9 8,3 11,2

En 1932 le Conseil-exécutif a reconnu 2 caisses privées non-paritaires et 4 caisses privées paritaires.

Tableau 10.

Développement des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisses		Fin							
Caisses	1926	1927	1928	1929	1930	1931	de 1930 à 1931		
Caisses publiques	4	14	15	15	18	20	+2		
Caisses privées non paritaires	6	11	22	22	22	24	+ 2		
Caisses privées pari- taires	1	17	18	19	25	28	+ 3		
Total	11	42	55	56	65	72	+ 7		

Tableau 11.

Etat des membres des caisses bernoises d'assurance-chômage.

Caisses		Fin							
Caisses	1926	1927	1928	19 29	1930	1931	de 19 3 0 à 1931		
Caisses publiques	3,433	3,670	3,627	3,402	6,358	8,534	+ 2,176		
Caisses privées non paritaires Caisses privées pari-	22,942	24,513	24,339	27,996	33,050	39,262	+ 6,212		
taires	1,783	4,439	4,519	4,730	4,887	6,878	+ 1,991		
Total	28,158	32,622	32,485	36,128	44,295	54,674	+10,379		

Prolongation de la durée des prestations.

La durée des prestations pour les assurés de l'industrie horlogère a dû être portée à 180 jours.

La crise frappant aussi l'industrie des métaux et l'industrie textile il fallu de même mettre les ouvriers de celles-ci au bénéfice d'une prolongation. Elle fut fixée comme suit:

pour les ouvriers métallurgistes à 120 jours; pour les passementiers et tisseurs de rubans de soie habitant les communes de Graben, Herzogenbuchsee, Röthenbach et Wanzwil, à 150 jours. Pour l'année 1932 une prolongation de la durée de l'indemnisation de 90 à 150 jours n'entrera en considération qu'à partir du 15 octobre 1932, attendu qu'après la période de 90 jours les chômeurs dans le besoin recevront un secours en espèces qui est désigné comme allocation de crise.

Elévation de la subvention cantonale bernoise.

Conformément aux dispositions de la loi du 9 mai 1926 sur l'allocation de subventions aux caisses d'assurance-chômage, qui était encore en vigueur en 1931, il était loisible au Conseil-exécu-

Les comptes annuels des caisses bernoises d'assurance-chômage accusent quant aux bénéficiaires Tableau 12. et aux journées d'indemnisation:

Caisses	Bénéf 1929	iciaires 1930	Variation 1929 à 1930	Bénéficiaires 1931	Variation 1930 à 1931
a. Bénéficiaires :					
Caisses publiques Caisses privées non paritaires	2,083 6,061 304	2,999 11,777 1,597	$ \begin{array}{r} + 916 \\ + 5,716 \\ + 1,293 \end{array} $	5,233 18,485 2,954	$\begin{array}{ccc} + & 2,234 \\ + & 6,708 \\ + & 1,357 \end{array}$
Total	8,448	16,373	+7,925	26,672	+ 10,299
b. Journées d'indemnisation :		indemnisa- on 1930	Variation 929 à 1930	Journées d'indemni- sation 1931	Variation 1930 à 1931
Caisses publiques Caisses privées non paritaires Caisses privées paritaires	$ \begin{array}{r} 75,976\\163,061\\5,311\\\hline 244,348 \end{array} $	$ \begin{array}{r} 113,994 \\ 555,547 \\ \hline 50,315 \\ \hline 719,856 \end{array} $	$\begin{array}{r} + 38,018 \\ + 392,486 \\ + 45,004 \\ \hline + 475,508 \end{array}$	$ \begin{array}{r} 340,105 \\ 1,231,141 \\ 160,341 \\ \hline 1,731,587 \end{array} $	$\begin{array}{rrr} + & 226,111 \\ + & 675,594 \\ + & 110,026 \\ \hline + & 1,011,731 \end{array}$
Total	244,040	119,000	7 410,000	1,131,361	+ 1,011,131

tif d'élever passagèrement, en temps de crise, les subventions de $10\,^0/_0$ au maximum, et cela soit pour l'ensemble du canton, soit pour une région ou pour une industrie déterminée.

Se fondant sur ladite prescription, le Conseil-exécutif augmenta du 10 au $20\,{}^{0}/_{0}$ la subvention

cantonale dans les cas suivants:

- a) pour les passementiers et tisseurs de rubans de soie de la manufacture d'Herzogenbuchsee, pour autant qu'ils sont affiliés à la Caisse d'assurance-chômage de la Fédération des ouvriers et employés évangéliques de Suisse;
- b) pour les assurés de l'industrie horlogère;
- c) d'une façon générale pour les caisses publiques d'assurance-chômage du Seeland et du Jura.

A l'avenir une augmentation de la subvention cantonale ne sera plus nécessaire, la loi revisée sur l'assurance-chômage, entrée en vigueur le 1er janvier 1932, ayant introduit une échelle de subvention s'adaptant aux charges des caisses d'assurance-chômage, sous réserve, il est vrai, que la subvention ne dépassera pas le 25 %.

Subventions versées aux caisses d'assurance-chômage.

Les tableaux 12 et 13 renseignent quant aux prestations des Caisses bernoises d'assurance-chômage.

Tableau 13.

Indemnités journalières versées:

Caisses	Inde 1929	mnités 1930	Variation 1929 à 1930	Indemnités 1931	Variation 1930 à 1931
Caisses publiques Caisses privées non pari-	Fr. 43 7,217.4 0	Fr. 608,792.14	'	, ,	' ' '
taires	915,603.07	241,757.45			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Total	1,363,990.84	4,305,537.61	+2,941,546.77	9,924,994.60	+5,619,456,99

En comparaison de l'année 1929 nous constatons, pour l'ensemble des caisses, une importante augmentation des ayants-droit, des journées de secours et des indemnités journalières. Ces chiffres démontrent, eux aussi, que la situation économique et la situation du marché du travail ont empiré dans le canton de Berne.

Récapitulation comparative concernant les dépenses annuelles imputées sur les fonds publics (Confédération, canton Tableau 14. de Berne et communes bernoises) pour le versement de subventions aux caisses de chômage.

Subventions aux:	1928	1929	Variation de 1928 à 1929	1930	Variation de 1929 à 1930
a) Caisses publiques b) Caisses privées non-paritaires c) Caisses privées paritaires . Total	Fr. 325,614.50 424,464.08 3,758.50 753,837.08	Fr. 362,357.10 541,380.20 6,895.95 910,633.25	+ 3,137.45	2,799,092.40 191,958.55	+2,257,712.20

L'action de 1930 peut être considérée comme liquidée. Par contre, tous les décomptes des caisses de l'année 1931 n'ont pas encore été vérifiés. C'est pour ce motif que nous n'avons pas fait figurer les chiffres de 1931 dans le tableau ci-devant.

Tableau 15. Sur le montant total, la part du canton de Berne (y compris les subsides de crise) est de:

Subventions aux:	1928	1929	Variation de 1928 à 1929	1930	Variation de 1929 à 1930
a) Caisses publiques b) Caisses privées non-paritaires c) Caisses privées paritaires . Total	Fr. 41,011.95 85,298.85 623.35 126,934.15	Fr. 61,089. 85 130,760. 45 1,113. 80 192,964. 10	Fr. + 20,077.90 + 45,461.60 + 490.45 + 66,029.95	601,023. 10 39,319. 55	$\begin{array}{cccc} + & 470,262.65 \\ + & 38,205.75 \end{array}$

Fonds cantonal de solidarité.	Fr.
Fortune au 1 ^{er} janvier 1932 Ont été imputés sur ce fonds jusqu'au 31 juillet 1932 :	440,403. 40
1° Versement à 15 caisses publiques d'assurance- chômage à prélever sur Fr. les intérêts de 1931 12,600. —	
2° A l'Association de cau- tionnement de l'artisanat bernois, subside pour 1932 20,000. —	
3° Subventions cantonales pour la 1 ^{re} action de 1931 46,137. 25	
4° A la Centrale du travail à domicile de l'Oberland 2,000. —	
80,737. 25	80,737. 25
Fortune au 31 juillet 1932	359,666. 15
Seront encore prélevés sur ce montant au cours de l'année 1932 : 1° Travaux de chômage à Iseltwald	10,000. —
2º Subvention unique à fonds perdus à l'Association de cautionnement de l'artisanat bernois	100,000. —
Total des prélèvements	110,000. —

Fonds cantonal d'assurance-chômage pour ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère bernoise.

Par une ordonnance du 29 août 1930 le Conseilexécutif a statué que le capital destiné à la création d'une caisse de chômage des ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère bernoise, aux termes des statuts approuvés en date du 18 juillet 1911, serait transformé en un Fonds cantonal d'assurance-chômage pour ouvriers et ouvrières de l'horlogerie.

Ce fonds devra demeurer intangible jusqu'à ce qu'avec les intérêts et toutes autres sommes qui y seront versées il atteigne un montant de 200,000 fr.

C'est à l'Office du travail qu'incombe la gestion du fonds.

La Section horlogère de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie a remis à la Caisse hypothécaire un capital de fr. 165,682.10 Les intérêts pour 1931 ont été de <u>s. 8,329.20</u> Le fonds présentait ainsi à fin décembre 1931 une fortune de . . fr. 174,011.30

Revision de la loi cantonale sur l'assurance-chômage.

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, adoptée par le peuple le 6 décembre 1931, est entrée en vigueur le 1er janvier 1932. Le message y relatif du Grand Conseil a exposé en détail la nécessité de reviser la loi de 1926 concernant cette matière.

Voici, brièvement résumées, les caractéristiques du nouveau régime:

Les subventions cantonale et communale ne sont plus uniformes pour toutes les caisses. Elles sont versées sur la base d'une échelle tenant compte de la situation financière de la caisse. Elles sont ou plus fortes ou moindres selon les primes des assurés et selon que la caisse est plus ou moins grevée par le chômage. En outre, les communes sont autorisées à rendre partiellement obligatoire l'assurance-chômage. Enfin le Conseil-exécutif peut astreindre certaines communes à instituer cette assurance à titre partiellement obligatoire. Il est indubitablement souhaitable et même nécessaire d'établir l'assurance obligatoire pour toutes les industries sujettes à crises, en tout premier lieu pour l'industrie horlogère.

La Direction de l'intérieur a élaboré un règlement-type concernant l'assurance-chômage partiellement obligatoire. Il a été beaucoup demandé et il a déjà déterminé plusieurs communes à s'occuper de la question de l'institution de l'assurance-chômage obligatoire. Une disposition importante de la loi est celle qui prescrit que les subventions cantonale et communale seront d'un même taux.

Les communes de Bolligen, Stettlen, Laupen et Zollikofen, qui sont affiliées à la Caisse d'assurancechômage de la ville de Berne, ont introduit l'assurance partiellement obligatoire.

Mesures spéciales pour atténuer le chômage.

Secours d'attente.

A teneur de la législation tant fédérale que cantonale concernant l'assurance-chômage, le droit à l'indemnité ne doit pas s'exercer plus de 90 jours au cours de 360 jours. Cependant la crise força les autorités cantonales, comme nous l'avons vu, à porter successivement la durée des prestations à 180 jours pour les ouvriers horlogers. Afin de répartir la durée annuelle des prestations sur la plus longue période possible de chômage, il avait été convenu dans le courant de 1931, avec les caisses d'assurance-chômage, d'introduire les délais d'attente suivants:

- a) En cas de chômage total il faudra, après chaque période de 21 jours pendant lesquels les indemnités ont été versées intégralement, intercaler pendant les mois d'avril à septembre une période de 12 jours pour lesquels il ne sera versé aucune indemnité. Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, la période sans indemnité sera réduite à 6 jours.
- b) En cas de chômage partiel, les carences seront intercalées dès que l'assuré aura déjà bénéficié de l'indemnité journalière intégrale pendant 90 jours.
- c) Un jour de service militaire dans l'armée suisse doit être assimilé à un jour de chômage contrôlé. Le service militaire de longue durée, par exemple les écoles de recrues, ne peut être compté que comme trois périodes de carence au plus.

Ces suspensions ont eu en maints endroits des effets trop rigoureux. Plusieurs communes ont été dans l'obligation, pendant ce temps, de verser des allocations qui raisonnablement n'auraient pas dû avoir le caractère de secours d'assistance.

Comme les communes ont déjà, du fait de la crise horlogère et de leurs versements aux caisses d'assurance-chômage, de lourdes charges à supporter, on ne peut guère les astreindre à assumer seules les secours accordés pendant les périodes d'attente.

C'est pour ce motif que la Confédération et le canton décidèrent d'ouvrir des crédits spéciaux afin de subventionner les frais des secours d'attente qu'accorderaient les communes.

Dès le 1er janvier 1932, le droit aux indemnités journalières rentrait en vigueur quant à la majorité des caisses et cela sans l'intercalement des délais

d'attente usuels jusqu'à cette époque. Ainsi, en principe, le calcul des secours d'attente spéciaux cessa d'avoir lieu. Seuls les membres de la caisse d'assurance-chômage de la ville de Bienne firent exception. Ceux-ci, lorsqu'ils ont touché le maximum des indemnités, doivent subir un délai d'attente, fixé par les statuts de la caisse, et qui sépare les deux périodes de jouissance des prestations.

Le tableau nº 16 fournit des indications concernant cette affaire.

Tableau 16.

Secours d'attente.

	Mois							Montant total des secours de carence versés	Confédération	Répartition Canton	Commune de domicile
Novembre Décembre Janvier	1931 1931 1931 1931 1932 1932							Fr. 19,972.75 22,055.30 32,347.60 50,379.10 — 3,460.20	Fr. 6,657. 35 7,351. 65 10,782. 50 16,792. 80 — 1,153. 40	Fr. 6,657. 35 7,351. 70 10,782. 40 16,792. 75 — 1,153. 40	Fr. 6,658.05 7,351.95 10,782.70 16,793.55 — 1,153.40
Mars Avril (jusqu'au	1932 (15) 193		:	•	· .	· Fot	al	5,288. — 4,143. 15 137,646. 10	1,762. 65 1,381. 05 45,881. 40	1,762. 65 1,381. 05 45,881. 30	1,762.70 1,381.05 45,883.40

Secours aux petits patrons de l'industrie horlogère.

La crise économique n'a pas fait sentir ses funestes effets seulement à l'égard des ouvriers de l'industrie horlogère, mais elle a aussi frappé beaucoup de petits patrons de cette branche d'activité. Faisant partie de la catégorie des personnes qui travaillent pour leur propre compte, ces petits fabricants n'avaient donc formellement pas la possibilité de s'assurer contre le chômage. Ils n'ont, partant, pas de droits à faire valoir à l'égard d'une caisse d'assurance.

Vu ces circonstances, une délégation des petits patrons horlogers du canton de Berne intervint auprès des autorités fédérales et auprès de la Direction de l'intérieur pour exposer la situation dans laquelle ils se trouvaient, par suite de la crise, eux et leur famille, et pour demander que des mesures fussent prises afin de leur venir en aide.

Il était indispensable, pendant la période transitoire, de garantir à ces gens les moyens d'existence nécessaires, si on voulait empêcher qu'ils ne tombent à la charge de l'assistance publique.

D'accord avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, le Conseil-exécutif décida d'englober les petits patrons de l'industrie horlogère bernoise se trouvant dans la gêne, dans l'action des «secours d'attente» pour la période du 1^{er} décembre 1931 au 15 avril 1932. Le tableau 17 indique quelles furent les prestations de la Confédération et du canton par suite de ladite mesure.

Tableau 17.

Secours aux artisans.

Mois	Secours versés aux petits patrons hor- logers	Confédération	Répartition Canton	Commune de domicile
Décembre 1931	Fr. 24,810.10 35,419.50 36,111.30 38,670.85 16,917.50	Fr. 8,270. — 11,806. 50 12,037. 05 12,889. 90 5,639. 15	Fr. 8,270. — 11,806. 50 12,037. 05 12,890. — 5,639. 10	Fr. 8,270, 10 11,806, 50 12,037, 20 12,890, 95 5,639, 25
Total Remboursements Reste	151,929.25 470.10 151,459.15	50,642. 60 156. 70 50,485. 90	50,642. 65 156. 70 50,485. 95	50,644. — 156. 70 50,487. 30

Atténuation du chômage dans l'industrie bernoise de la sculpture sur bois.

Le recul, par suite de la crise, de l'industrie des étrangers dans l'Oberland bernois eut pour effet de réduire aussi l'écoulement des produits de l'industrie bernoise de la sculpture sur bois, dont le siège se trouve en majeure partie dans les villages situés autour du lac de Brienz et dans la vallée de l'Oberhasli.

De son côté, l'exportation, qui joue un rôle d'une certaine importance quant à cette industrie, diminua, elle aussi, par suite des circonstances. En outre la sculpture du meuble et la sculpture ornementale subirent un grand préjudice de par la sobriété des styles aujourd'hui en vogue.

Les sculptures sont exécutées en majeure partie par des petits patrons dans leurs propres ateliers ou dans leurs logements. On rencontre souvent des familles entières se livrant à cet art. Depuis l'automne 1931 il y a environ 500 sculpteurs bernois dénués de travail. Environ 300 d'entre eux se trouvent dans la gêne, de telle sorte qu'il convenait de prendre des mesures pour leur procurer les moyens d'existence nécessaires. La Confédération et le canton ouvrirent chacun un crédit de 30,000 fr. = 60,000 fr., pour subventionner l'action de secours entreprise dans ce but et s'étendant aux mois de février, mars et avril 1932. Le secours journalier (jours ouvrables) a été fixé à 3 fr. pour les célibataires et à 4 fr. 50 pour les sculpteurs mariés ou ayant à entretenir des proches.

Afin de permettre aux entreprises de sculpture de continuer à occuper les ouvriers, y compris les ouvriers à domicile, la Confédération, le canton et les communes de domicile accordent des subsides de production allant du 15 au $25\,^0/_0$ des salaires du personnel à occuper. Ces subsides de production sont aussi imputés sur les crédits ouverts pour l'action de secours en faveur des ouvriers de la sculpture sur bois bernoise.

Tout petit patron sculpteur bénéficiant de secours de crise est tenu de livrer gratuitement, à l'école officielle de sculpture de Brienz, un ouvrage caractéristique de son activité. Cet objet ne sera pas considéré comme une compensation des secours, il n'aura d'autre but que de permettre à la direction de l'école de prendre telles mesures qui s'imposeraient en faveur du développement de notre sculpture, afin de parer au danger de chômage dans cette branche d'industrie.

Les versements aux sculpteurs dans la gêne ont pris des proportions bien plus grandes que l'on ne pouvait présumer.

Une commune importante a, au cours des mois de février et mars 1932, versé des secours en espèces pour un montant plus élevé qu'elle n'a dépensé en 1930 pour l'assistance publique (permanente et temporaire). Cette action a démontré qu'il y a dans l'industrie en cause beaucoup d'éléments qui n'y sont pas à leur place. Par ailleurs on verse des secours à des sculpteurs dont le chômage ne provient probablement pas exclusivement de la crise.

Ceci a eu pour conséquences qu'à fin juillet nous n'avions pas encore pu établir nos décomptes avec la Confédération. Dès que nous reçûmes les premiers décomptes, nous nous mîmes en relation avec les autorités communales, afin de chercher à placer les jeunes sculpteurs dans l'agriculture. A cette époque nous disposions de beaucoup de places libres et les agriculteurs se déclaraient d'accord d'engager des sculpteurs oberlandais à des conditions raisonnables.

Nos efforts restèrent presque totalement vains. Il semble qu'ils ont échoué du fait que les secours nécessaires sont versés par les autorités communales et, en première ligne, que les dits chômeurs entendent conserver le genre de vie des sculpteurs.

Une commune nous donna la garantie verbale qu'elle nous enverrait environ 100 jeunes chômeurs célibataires en vue de leur placement. Après de nombreuses démarches il se présenta enfin cinq chômeurs, dont deux seulement entrèrent en place.

Le fait d'avoir refusé aux autres le droit aux secours et de n'avoir pas versé de subventions cantonale et fédérale n'empêche pas que les efforts en vue du placement des chômeurs de cette partie de l'Oberland ont totalement échoué et ceci parce que les autorités communales en cause ne les ont pas soutenus dans la mesure voulue et parce que ces jeunes sculpteurs ont fait preuve d'un caractère par trop passif.

Celà sera pour nous un motif de ne plus organiser aucune action de ce genre. A l'avenir, la lutte contre le chômage ne sera poursuivie dans cette contrée que par des travaux productifs.

Les subsides de fabrication se sont révélés très avantageux. Toutefois ils ne procurèrent de l'ouvrage qu'aux meilleurs ouvriers.

Développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches de travail.

Malgré la crise économique on ne constate qu'un léger recul dans l'immigration d'ouvriers étrangers cherchant emploi. Ceci provient en majeure partie du fait que nous avons plusieurs professions à recrutement déficitaire. Avec la réadaptation il sera possible de procurer de la main-d'œuvre indigène à ces branches d'activité. Il y a aussi beaucoup d'ouvriers qualifiés qui, lorsqu'ils auront encore développé leurs connaissances professionnelles, pourront plus facilement remplir un emploi. Celà s'applique aussi aux ouvriers mi-qualifiés et aux ouvriers nonqualifiés. Quant aux personnes du sexe féminin, il s'agit en première ligne de leur apprendre le service de maison, afin de former du personnel capable pour le travail domestique.

Le Conseil fédéral accorda un crédit de 300,000 francs (pour tout le territoire de la Confédération) en faveur de cette action de secours.

Le canton de Berne a ouvert de son côté un crédit de 40,000 fr. en vue de subventionner les cours pour le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. L'ordonnance cantonale rendue le 8 avril 1932 fixe les conditions de l'organisation et de l'exécution de ces cours.

Outre la réadaptation et le développement professionnels, ces cours doivent permettre d'occuper les chômeurs pendant leurs loisirs involontaires. Nous sommes persuadés que beaucoup de chômeurs profiteront volontiers de l'occasion qui leur est offerte de se perfectionner ou de se réadapter. Il va sans dire que les cours doivent être organisés de façon à permettre d'acquérir et de développer les connaissances pratiques voulues.

La récapitulation qui suit renseigne sur les cours qui ont eu lieu et sur ceux qui sont en préparation. Tous furent discutés au préalable avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, afin d'en bien établir la valeur. Nous pouvons souligner ici que les relations entre l'Office fédéral et notre Office cantonal du travail sont fécondes en résultats, à tous égards. Le contact étroit de ces deux services permet de travailler avec une grande efficacité au développement professionnel de nos chômeurs et à leur réadaptation.

110	is chomounts of a roar reacaptation		
	Organisateurs. Genre des cours	Nombre de participants	
1.	Ville de Berne. Direction des œuvres sociales:		
	Cours professionnels pour chô-		
	meurs (manœuvres, maçons,	400	10.000
	formation générale)	env. 100	10,000
2.	Ville de Bienne. Direction des œuvres sociales :		
	a) Cours ménagers, cuisine I	19	2,330
	b) » » II .	16	2,330
	c) » couture I .	15	2,425
	<i>d</i>) » » II .	18	2,425
	$e)$ » raccommodage ${ m I}$.	50	2,145
	f) » » II .	41	1,720
3.	Ville de Bienne. Direction des œuvres sociales:		
	a) Cours de soudure et de		
	découpage I	16	831
	b) Cours de soudure et de	(E)	
	découpage II	15	831
	c) Cours de manœuvres I	19	1,450
	<i>d)</i> » » II	14	1,450
4.	Tramelan-dessus. Ecole commerciale et professionnelle:		
	Cours de pivotage et de réglage		
	(pour commerces d'horlogerie)	12	1,200
	Tramelan-dessus:		
	Cours ménager de Tramelan .	96	4,000
<i>5</i> .	Ville de Berne. Société des commerçants:		
	Cours de perfectionnement pour jeunes commerçants sans place	12	2,520
	-	12	2,020
6.	Ville de Bienne. Direction des œuvres sociales :		
	Cours ménager de 6 mois à l'école d'agriculture de Courtemelon	4	800
	5	4	000
7.			
	Cours d'agriculture dans les écoles		
	d'agriculture, les asiles et les		
	exploitations rurales privées.		
	a) Cours terminés:	y	
		cations d	e crise
	Schwand 5	» ×	> > '
	Courtemelon . <u>. 4</u>	» 2	» »

A reporter 19 allocations de crise

		,, <u> </u>		00.
Report	19	allocations	de	crise
b) Cours donnés ac-	10	anocations	uc	CITSC
tuellement:				
Rütti	10	allocations	de	crise
Schwand	10	»	>	>>
Courtemelon	5	>	>	>>
Courtemelon	10	>	>	»
Oeschberg-	3	,,	>	>>
Koppigen Waldhof-	0	»	"	,
Langenthal	5	»	>>	>>
Asiles et établisse-	Ü	,,		"
ments d'éduca-				
tion	50	>	>	>
Exploitations ru-				
rales privées				4
(ouvriers de cam-	450			
pagne payés) .				
	262			
c) Cours en prépara-				
tion:				
Courtemelon,				
comme stagiaires	4	allocations	de	crise
Waldhof, comme stagiaires	10	>	>>	>
Nouveaux cours,	10	~	"	~
comme sous b)	150			
	426			
Développement profes-				
sionnel individuel:				
1. Ecole d'horlogerie,				
Bienne	20	allocations	de	crise
2. A divers horlogers (pour		2		
les professions à recru-				
tement déficitaire) .	10	*	>	>>
En autro an ménaro	. 0 4 22 0 1	lomant un	0011	
En outre, on prépare à l'Ecole technique de Bertho	nd c	nement un mi sera des	cou tiné	rs a
techniciens-mécaniciens et	élec	tro-technicie	ns	sans
travail et voulant se spécia				
centraux. Ce cours pourra				
niciens.				
La réadaptation à l'agr			rier	s in-
dustriels forme une question				
Une première tentative				
tion avec nos écoles d'agri rales ont été arrêtées aprè				
fondie et les écoles d'agricu				
et Courtemelon ont comme				
Il ressort des rapports	et de	es déclaration	ons	ver-
bales des directeurs de ce	es éc	oles, que le	es c	ours
ont eu de bons résultats.				
mis au courant des travau			ınts	:
Rebattage de la faux, f	auch	age;		
Fenaison; regains; Travaux accessoires à	l'éta	ble etc		
Harnachage et transpo		.DIC, 010.,		
Travaux courants aux	chan	nps et au ja	ardi	n;
Mise en ordre de la fe		-		
Ces cours sont financés	de la	a manière s	uiva	nte:

Ces cours sont financés de la manière suivante: Les participants reçoivent l'allocation de crise en entier et paient une modeste pension. A quelques exceptions près, ils ont tous été placés chez des agriculteurs. Nous organiserons aussi des cours l'année prochaine.

Les pourparlers avec les asiles et établissements d'éducation sont un autre pas en avant dans ce domaine. Les cours ont été organisés par l'Office cantonal du travail, conjointement avec l'Inspectorat cantonal de l'assistance. Ils s'effectuent sur la même base que ceux dont nous venons de parler.

Maintenant, à fin juillet, des cours ont lieu dans toutes les écoles d'agriculture et dans les établissements et asiles. Mais c'est dans le placement des participants que réside la grande difficulté. Pour arriver à un bon résultat, il faut beaucoup de bon vouloir et de compréhension mutuelle de la part des agriculteurs et des ouvriers industriels. La solution ne peut résider que dans une bienveillante collaboration.

Les mauvais éléments s'éliminent automatiquement. Un refus de suivre les cours est assimilé à un refus de travailler et lorsque le cas se produit on suspend, pour le chômeur en cause, les subventions aux salaires pour travaux de chômage, aux allocations journalières des caisses de chômage et aux secours de crise.

Malheureusement, les efforts pour placer les participants échouent souvent parce que les salaires offerts sont trop bas. Néanmoins, on peut constater que, d'une manière générale, les agriculteurs, les communes et les syndicats font preuve d'une grande compréhension dans cette affaire, et que notre Office du travail est ainsi bien secondé. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous accorde également un appui efficace.

Bien que la réadaptation n'avance que lentement, les succès enregistrés sont réjouissants, étant donné les grandes difficultés à surmonter.

Avec une plus étroite collaboration entre l'industrie, les arts et métiers, l'agriculture et les ouvriers, ces succès augmenteront dans le courant de l'année prochaine. Le crédit dont nous disposons suffira pour 1932.

Commission spéciale pour l'introduction de nouvelles industries.

L'arrêté du Conseil-exécutif du 16 février 1932 a institué, comme organe adjoint à la Direction de l'intérieur, une commission d'experts chargée d'étudier la question de l'introduction de nouvelles industries.

Cette commission, nommée provisoirement jusqu'à fin 1933, a commencé ses travaux. Elle est composée de MM. A. Suri, député à Bienne, président, Baumgartner, directeur à Bienne, K. Bretscher, directeur à Berne, E. Burri, directeur à Tramelan, F. Christen, directeur à Berne, M. Hofer, directeur à Moutier, E. Matter, chef d'exploitation des C. F. F. à Berne, E. Moll, directeur à Berne, H. Ott, ingénieur à Worb, J.-E. Pfister, directeur à Sonceboz, A. Schmid, directeur à Berne, Prof. Dr Töndury à Berne et A. Weber-Sahli, ingénieur à Berne.

Un «Office central pour l'introduction de nouvelles industries» a été désigné pour liquider les travaux de secrétariat de la commission. Cet office a été incorporé au Bureau de Bienne de la Chambre cantonale bernoise du commerce et de l'industrie et la direction en a été confiée à un secrétaire permanent, M. le D^r rer. pol. L. Keller, ingénieur à Bienne

La récapitulation ci-après renseigne sur les objets dont eurent à s'occuper la commission et l'Office central.

1. Demandes de capitaux.

- 1º Une avance de 5000 fr. est demandée pour acquérir le brevet et commencer la fabrication d'un petit appareil à coller les timbres.
- 2º Un fabricant de boucles pour vêtements, de parures en simili et d'autres articles semblables cherche un bailleur de fonds (3000 fr.) pour développer son commerce.
- 3º Le propriétaire d'un petit atelier de construction mécanique demande un prêt de 5000 à 6000 fr.

II. Licences de fabrication, droits de brevet, fabrication et vente à remettre.

Hygiène.

- 1º A remettre la fabrication et la vente d'un appareil médical (appareil de massage) déjà breveté dans tous les États civilisés. Un capital de 50,000 à 100,000 fr. est nécessaire pour commencer la fabrication.
- 2º Le possesseur d'un brevet relatif à un «appareil pour maintenir chaudes et humides les compresses sur le corps» désire entrer en relation avec des fabricants.

Industrie chimique.

- 1º On cherche des locaux de fabrique ayant une superficie de 100 à 200 m² pour le développement d'une entreprise de produits chimiques (fabrication d'un désinfectant pour la prévention et la lutte contre les épizooties, notamment contre la fièvre aphteuse). Une participation de 20,000 à 30,000 fr. au capital-actions est désirée.
- 2º Un groupement suisse cherche des intéressés qui seraient prêts à collaborer activement à la fondation d'une fabrique de produits alimentaires (farine diététique pour enfants). Selon le calcul de rendement établi, l'entreprise a besoin d'un capital de 400,000 à 500,000 fr.
- 3º On cherche des intéressés pour le transfert ou la création d'une société anonyme s'occupant de la fabrication de plaques coulées, et gravées chimiquement. Le capital-actions nécessaire s'élève à 125,000 fr., dont la moitié payable immédiatement. Les installations et la clientèle existent et on dispose de l'expérience nécessaire.

Machines de bureau.

- 1º La fabrication et vente d'une machine à multiplier qui se trouve déjà sur le marché peuvent être transférées dans notre région. 30,000 francs environ sont nécessaires pour la reprise.
- 2º On cherche des intéressés pour l'exploitation de divers brevets ayant trait à la fabrication d'une petite machine à écrire portable.
- 3º On cherche des maisons ou des intéressés pour la fondation d'une société qui entreprendrait la fabrication et la vente d'une nouvelle petite machine à additionner électrique.

Articles de sport et jouets.

1º On cherche des intéressés pour l'exploitation de divers brevets concernant la branche des articles de sport et des jouets.

Articles de mode.

1º On offre à remettre la fabrication (travail d'estampage, principalement) et la vente d'un petit article de mode masculine et féminine, déposé pour brevet.

Construction d'appareils.

- 1º Une société désire entrer en relation avec des maisons, afin de remettre la fabrication ou la vente (ou toutes deux) d'un interrupteur (branche des automobiles).
- 2º Pour l'exploitation commerciale d'un dispositif auxiliaire de radiophonie (appareil automatique à argent), le titulaire du brevet cherche des intéressés.
- 3º Le détenteur d'un brevet concernant un appareil pour la fixation de lampes au plafond, cherche à réaliser pratiquement cette invention.
- 4º On cherche un fabricant en vue de la production et de la vente d'un dispositif breveté pour la conservation de denrées alimentaires.
- 5º Des intéressés sont demandés pour la fabrication en grand d'une bougie d'allumage au bénéfice de plusieurs brevets.

Outils.

- 1º Le constructeur d'une nouvelle machine à tailler les pas de vis, pour laquelle le brevet est déjà demandé, cherche des intéressés en vue d'exploiter cette invention.
- 2º On cherche des intéressés pour la production d'une perceuse automatique. Capital nécessaire: environ 100,000 fr.
- 3º Les droits de fabrication concernant une nouvelle tête de perceuse revolver sont à céder.

III. Divers.

1º La maison d'édition E. Kuhn, à Bienne, s'occupe de lancer la photographie en couleurs sur papier. Une partie du travail, pour laquelle on dépend encore de l'Allemagne, devrait s'effectuer désormais en Suisse et l'affaire occcuperait peu à peu un nombre respectable de personnes. Pour faire connaître l'entreprise et former son personnel, la maison Kuhn travaille à la nouvelle édition de la « Chronique bernoise » de Diebold Schilling, rédigée en 1480/1484 par un participant aux guerres de Bourgogne et agrémentée de nombreuses gravures en couleur.

Des fonds sont nécessaires provisoirement et l'éditeur a établi à cet effet, sous une forme originale, un projet pour la constitution d'une « Société Schilling ».

2º La Thermonite S. A., à Bienne également, possède un procédé pour préserver de la rouille les objets en fonte, fer et acier. Il ne s'agit pas d'une simple application superficielle, mais d'un traitement interne de la matière.

Secours de crise en faveur des chômeurs de l'industrie horlogère.

Par suite de la crise économique et du grand chômage en résultant dans l'industrie horlogère, les caisses d'assurance-chômage furent mises à contribution dans une si forte mesure que la Confédération, d'accord avec les gouvernements des cantons de Genève, Neuchâtel, Soleure et Berne, fut d'avis que pour 1932 la durée maximale des prestations aux horlogers assurés ne pourrait pas dépasser 150 jours en tout. Toutefois, les membres d'une caisse d'assurance qui auraient épuisé leur droit aux prestations et qui se trouveraient dans la gêne bénéficieront, sous certaines conditions, d'un secours de crise. Ces allocations ont, comme nous le verrons encore, le caractère d'un complément de l'assurance-chômage.

Par arrêté du 23 décembre 1931, les Chambres fédérales ont autorisé le Conseil fédéral à accorder des subventions aux cantons qui serviront des allocations de crise aux chômeurs. Les conditions auxquelles sera subordonné l'octroi des subventions sont précisées dans l'arrêté fédéral. Dans une ordonnance d'exécution «A» du 15 février 1932, le Conseil fédéral a décidé que le versement des secours de crise serait limité aux chômeurs de l'industrie horlogère.

L'ordonnance du Conseil-exécutif du 19 avril 1932 fixe, elle aussi, que le versement des secours de crise n'aura lieu qu'en faveur des ouvriers horlogers, car c'est cette branche d'industrie qui est la plus atteinte par la crise. Les versements des indemnités de la caisse d'assurance et les secours de crise alterneront pendant l'année 1932, pour les assurés de l'horlogerie, de la façon suivante:

Les indemnités d'assurance — qui sont plus élevées — seront versées pendant les mois d'hiver et les secours de crise — qui sont moindres — seront accordés pendant les mois d'été, c'est-à-dire que:

- a) dès le 1^{er} janvier 1932, l'indemnité d'assurance sera versée pendant 90 jours sans carences;
- b) dès la mi-avril 1932 au plus tôt, on accordera des secours de crise, si le chômeur est dans le besoin et
- c) dès la mi-octobre 1932 au plus tôt, l'indemnité d'assurance sera versée à nouveau, s'il y a lieu, pendant 60 jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où le maximum de 150 jours aura été atteint.

A l'application, on reconnut bientôt la nécessité de modifier quelques dispositions de l'ordonnance. D'abord, on avait délimité trop étroitement la notion de «besoin» (chômeurs dans le besoin). En outre, il fallut constater que, pour les célibataires, le droit à l'indemnité totale devait être contesté, sauf si l'intéressé avait une obligation légale d'assistance à remplir. Ici aussi, on accorda au conseil communal la compétence de faire des exceptions dans les cas spéciaux (ordonnance du 22 juin 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère, complément et modification).

Plusieurs communes, qui s'étaient placées ellesmêmes dans une catégorie inférieure lors de la promulgation de l'ordonnance, demandèrent, après l'entrée en vigueur de celle-ci, leur transfert dans une catégorie supérieure. Mais toutes ces requêtes furent repoussées par le Département fédéral de l'économie publique.

A l'art. 25, notre ordonnance prévoyait un triple

mode de répartition des frais.

Nous avons présenté au Département fédéral de l'économie publique une requête circonstanciée, pour obtenir l'application de la disposition fédérale selon laquelle la Confédération assume les $^3/_5$ des frais si le canton et la commune se trouvent dans une mauvais situation financière. Mais malgré nos instances, la demande n'a pas été admise.

Il n'a pas encore été possible de répartir les communes en trois classes. Malgré notre requête réclamant une large interprétation de l'art. 5 de l'arrêté fédéral, la Confédération n'a pas procédé jusqu'ici à une répartition. Le seul point fixé est que les communes du canton de Berne sont rangées dans 2 classes, avec une participation de $33^{1}/_{3}$ et de $26^{2}/_{3}^{0}/_{0}$. Il y aura en tout cas le $33^{1}/_{3}^{0}$ à la charge du canton.

Une grande partie des communes se trouvant dans une situation financière difficile, il a fallu chercher un arrangement pour le paiement des allocations de crise. Dès la réception des décomptes mensuels, la Confédération et le canton versent des acomptes dans la proportion de ¹/₃ pour la Confédération et de ¹/₃ pour le canton.

Les communes lourdement grevées peuvent demander des avances sur la participation du canton, ce qui s'est révélé nécessaire dans de nombreux cas.

La question de savoir comment il faut traiter les étrangers forme un chapitre spécial de l'assistance-chômage.

Dans notre canton, les allocations de crise sont octroyées si la réciprocité peut être prouvée.

La Suisse négocie actuellement la conclusion d'une convention de réciprocité avec la France, sur la base de l'assistance sans paiement de primes. La France ayant, dès le commencement des négociations, donné l'assurance qu'elle traiterait les Suisses comme ses propres ressortissants, nous avons de notre côté autorisé nos communes à verser l'allocation de crise aux citoyens français, à condition qu'au moment de la présentation de la demande, ils soient domiciliés dans le canton de Berne depuis 3 ans au moins, sans interruption, et qu'ils n'aient donné lieu à aucune plainte. En Belgique, les Suisses sont traités comme les citoyens belges, dans le domaine de l'assistance-chômage sans paiement de prime et, pour ce motif, nous ne faisons aucune objection à ce que les ressortissants belges touchent l'allocation de crise dans notre canton, si les conditions prévues sont remplies.

Dès que la réciprocité dans le dit domaine sera garantie par l'un ou l'autre Etat, nous donnerons les instructions nécessaires aux communes, quant à la conduite à tenir à l'égard des ressortissants de ces pays.

Secours de crise en faveur des chômeurs de l'industrie des machines et des métaux.

La crise de l'horlogerie avait déjà affecté une partie de l'industrie des machines et des métaux.

Aujourd'hui, la situation s'est aggravée. Nous avons eu rapidement de nombreux chômeurs pro-

venant de cette industrie. Appliquant l'ordonnance B du 12 mai 1932 du Conseil fédéral sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux et de l'industrie tex ile, nous avons rendu notre ordonnance du 27 mai 1932 en faveur des chômeurs de la première de ces industries. Les dispositions de cette ordonnance sont analogues à celles de l'ordonnance de crise pour l'industrie horlogère, avec la seule différence qu'elles prévoient quatre catégories, le Conseil fédéral en ayant créé une quatrième pour les districts ruraux.

Secours de crise pour les chômeurs de l'industrie textile.

Nous n'avons pas été obligés, jusqu'ici, d'étendre les secours à ce groupe professionnel. Toutefois, des demandes isolées nous ont déjà été présentées.

Secours de crise pour les chômeurs de l'industrie du bâtiment.

Tandis que, les années précédentes, l'industrie du bâtiment pouvait occuper non seulement tous ses ouvriers, pendant la saison, mais encore comme manœuvres un grand nombre d'hommes d'autres groupes professionnels, nous avons cette année une situation beaucoup plus défavorable, notamment sur la place de Bienne et dans le Jura.

Ainsi, la commune de Bienne n'a eu en tout que 14 demandes d'autorisation de construire pendant le premier semestre 1932. Et dans le même temps, il y a plus de 400 logements vacants.

La plupart des ouvriers en bâtiments et sur bois ont épuisé leur droit aux allocations.

En conséquence, nous nous sommes immédiatement abouchés avec l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, afin d'améliorer la position des ouvriers en bâtiments à Bienne.

Premièrement, nous avons demandé que le supplément de $10\,^{0}/_{0}$ fût alloué sur la place de Bienne. comme cela se pratique sur celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le Conseil fédéral a décliné une première requête, mais nous avons entrepris immédiatement de nouvelles démarches.

Secondement, nous avons demandé l'octroi des subventions fédérales aux salaires des ouvriers en bâtiments et sur bois occupés aux travaux de chômage.

Les pourparlers durent malheureusement depuis des semaines, sans que nous ayons pu arriver à un résultat appréciable. On pourrait croire que les autorités fédérales n'apprécient pas exactement la situation dans la commune de Bienne. Il ne faut pourtant pas oublier qu'à fin juillet 1932, Bienne avait 1000 cas de chômage complet de plus que La Chaux-de-Fonds, alors qu'elle a à peine 1000 habitants de plus.

Conjointement avec la commune de Bienne, nous ne négligerons rien de ce qui pourrait améliorer la position de tous les chômeurs, qui, avec le temps, se répercute désastreusement sur l'ensemble de la situation économique de la région. Ce n'est qu'en agissant en commun, sans se préoccuper de divergences politiques, qu'on pourra arriver ici à un résultat.

Les tableaux ci-après renseignent sur les secours de crise versés jusqu'au 30 juin 1932.

Secours de crise versés du 15 avril au 30 juin 1932 et répartis par district et région du canton.

	P				
Région			District		Total
Oberland.			Interlaken	Fr.	324. —
			Frutigen	»	2,443.15
			Thoune	»	464.85
				Fr.	3,232
Mittelland		•	Berne	Fr.	139. 10
Haute-Argov	ie	•	Wangen	Fr.	1,772. 20
Seeland .			Büren	Fr.	52,858.15
		•	Bienne	»	449,781.55
			Nidau	>	11,829. 30
			Aarberg	>	477. —
			Cerlier	>	608.70
				Fr.	515,554. 70
Jura			Courtelary	Fr.	331,070.52
			Franches-Montagnes	>	31,339.68
			Delémont	>>	8,249.30
			Moutier	>	111,030.01
			Perrentruy	>	29,837.03
			Neuveville	>	3,096.10
				Fr.	514,622.64
<i>Récapitulat</i>	tion	\imath :	Oberland	Fr.	3,232. —
_			Mittelland	>	139. 10
			Haute-Argovie	>	1,772.20
			Seeland	>	515,554. 70
			Jura	>	514,622. 64
				Fr.	1,035,310. 64

Secours de crise versés du 15 avril au 30 juin 1932.

	Décompt	e			Bénéficiaires		Secours
Avril	1932				936	Fr.	39,099.07
Mai	1932				4,586	>	465,036.52
Juin	1932				5,362	>	531,185.05
			Tot	tal	10,884	Fr.	1,035,320.64
	Par	rt	du	car	nton, au plus	Fr.	345,107. —

Nous n'aurons probablement pas besoin de nouveaux crédits pour continuer l'action de secours en 1932. Le Grand Conseil a mis à disposition 500,000 francs, prélevés sur le Fonds de compensation des impôts, par arrêté du 25 novembre 1931 et 500,000 francs, prélevés sur le compte de l'administration courante, par arrêté du 19 mai 1932. De ces crédits, une somme de 345,000 fr. était dépensée à fin juillet, ce qui fait qu'il reste encore 650,000 fr. environ pour les mois de juillet à mi-octobre, c'està-dire jusqu'à ce que l'assurance-chômage recommence de fonctionner.

Collectes en faveur des chômeurs.

Personnel de l'administration du canton de Berne, Société des pasteurs réformés, Conseil synodal du canton de Berne, personnel de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière. Ces divers groupements ont procédé à fin 1931 et au début de 1932 à des collectes. Le produit de celles-ci est destiné à secourir les personnes se trouvant dans le besoin par suite de chômage. Un comité de 8 membres. présidé par le chef de l'Office du travail, est chargé de la répartition des fonds ainsi réunis. Il a décidé d'employer, par parts égales, le montant des dites collectes, soit 110,000 fr., en faveur des enfants de chômeurs ayant besoin d'un séjour de cure et en faveur des familles de chômeurs. Les enfants atteints dans leur santé sont placés pour quelques semaines dans des sanatoriums, dans des établissements de repos ou chez des particuliers. La Fondation «Pro Juventute» a bien voulu se charger de placer ces enfants. Les familles de chômeurs se trouvant dans un grand besoin ont reçu des secours soit en nature soit sous forme de bons. Il n'a pas été accordé d'aide en espèces.

Pour ce qui est de la première de ces deux actions de secours, l'action A, nous ne pouvons fournir un rapport définitif, puisqu'il y a encore de ces enfants en vacances.

Nous nous bornerons pour le moment à reproduire les lignes suivantes, émanant du Secrétariat bernois de «Pro Juventute», qui a très obligeamment prêté son concours pour cette œuvre:

«L'organisation de l'œuvre fut assumée par le Secrétariat bernois de «Pro Juventute». La majeure partie des enfants ainsi secourus se recrutent dans le Jura. Selon leur état de santé, ils passent 4 à 8 semaines dans trois colonies de vacances spécialement établies à leur intention. A Wengen s'en trouve aussi une pour les enfants de langue allemande spécialement. Le premier contingent de 80 enfants est déjà rentré dans ses foyers, bruni du soleil et réconforté par l'air tonique de l'Oberland. C'est une vraie joie que d'entendre ces enfants raconter leur vie là-bas: bonne et copieuse alimentation, soins affectueux, effets utiles reçus, belles excursions faites aux environs de la colonie. Une fillette fut tout particulièrement impressionnée de ce que chaque enfant avait son lit à lui, un beau et bon lit, et pouvait se nettoyer chaque soir les dents avec une brosse reçue toute neuve. Un bambin de 6 ans ne voulait plus se séparer du polichinelle de papier dont la directrice de la colonie lui avait fait cadeau. Et quelle fierté d'avoir tant augmenté de poids: 1 kg., 2 kg., même 4 kg., véritable record!

« C'est avec chagrin et larmes que bien des enfants ont pris congé de la colonie. Le temps passé là-bas avait été si beau, si heureux, après tant de pénibles semaines durant lesquelles les soucis des parents avaient pesé également sur l'âme des enfants...

«Les parents, dont beaucoup se séparaient de leurs chers petits pour la première fois — et non sans appréhension, probablement — sont bien contents, eux aussi. En voici quelques témoignages, d'eux et de leurs enfants:

« Ces lignes pour vous dire toute notre reconnaissance pour les bons soins donnés à notre enfant...»

« Notre fillette est revenue en très bonne santé, elle a de belles joues rondes et a pris de bonnes habitudes, en un mot cela lui a fait beaucoup de bien sous tous les rapports...» «...Notre petite Georgette est bien rentrée, enchantée de son séjour de vacances. Je tiens à vous dire toute ma gratitude pour les bonnes vacances que vous lui avez procurées et surtout aussi pour la bonne idée d'avoir complété son trousseau...»

« Merci encore de tout cœur pour m'avoir fait bénéficier du séjour comme enfant de chômeur. Ce temps fut pour moi, outre les courses et curiosités, un réconfort moral...»

« Cette gratitude spontanée, nous la transmettons à tous ceux qui ont consenti, sur leur traitement, à un sacrifice en faveur de nos concitoyens dans la détresse. Qu'ils soient assurés que le bien ainsi fait aux enfants de nos chômeurs aura des effets durables. Les séjours de vacances pourront se poursuivre tout l'été prochain. Puissent-ils demeurer aussi bienfaisants et le vivifiant soleil de montagne ne pas trop souvent bouder derrière des nuages chargés de pluie.»

Quant à la seconde action de secours, l'action B, en faveur des familles de chômeurs, elle est terminée et nous pouvons donner les renseignements suivants:

Le secours a été offert dans toutes les communes où le chômage frappait plus du 5 %, de la population. 788 demandes ont été présentées, qui provenaient de 72 communes et de ce nombre, 777 ont été admises.

Une somme de 62,448 fr. a été affectée à cette action B; elle a été répartie de telle façon que chaque adulte a reçu un bon de 20 fr. et chaque enfant de moins de 18 ans un bon de 14 fr. 1623 adultes et 2142 enfants furent secourus de cette manière. Les nombreuses lettres de remerciements reçues des diverses communes prouvent que cette aide volontaire aux chômeurs a atténué bien des misères.

Ci-après la répartition de la somme susdite entre les districts:

	Fr.	Fr.
		Report 34,504
Aarberg	196	Interlaken 3,660
Aarwangen	68	Laufon 90
Berne	272	Moutier 14,170
Bienne	1,390	Neuveville 1,634
Büren	6,092	Porrentruy 7,794
Berthoud	20	Schwarzenbourg 298
Courtelary	19,224	Signau 40
Delémont	2,056	Bas-Simmental . 176
Franches-Montagnes	4,186	Thoune 82
A reporter	34,504	Total <u>62,448</u>

Considérations finales.

I. Mesures prises depuis novembre 1931 en vue de remédier au chômage.

Voici un résumé des principales mesures prises par le Conseil-exécutif depuis novembre 1931 en vue d'atténuer le chômage:

1º Revision de la loi du 9 mai 1926 sur l'allocation de subventions aux caisses d'assurancechômage. Loi sur l'assurance-chômage du 6 décembre 1931. 2º Exécution de la troisième action, 1932, pour l'encouragement extraordinaire des travaux de chômage. Ordonnance du 29 mars 1932 sur l'encouragement des travaux de chômage dans les communes frappées de chômage intense. Crédit cantonal 1932: 500,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.

3º Développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Ordonnance du 8 avril 1932 sur le développement professionnel des chômeurs et leur réadaptation à de nouvelles branches d'activité. Crédit cantonal 1932: 40,000 fr. Arrêté du Grand Conseil du 25 novembre 1931.

4º Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère. Ordonnance du 19 avril 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère.

Allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux. Ordonnance du 27 mai 1932, avec complément et modification du 22 juin 1932.

Crédit cantonal: 1,000,000 fr. Arrêtés du Grand Conseil du 25 novembre 1931 et du 19 mai 1932.

- 5º Garantie de moyens d'existence aux petits patrons horlogers sans travail et se trouvant dans la gêne, pour la période du 1ºr décembre 1931 au 15 avril 1932; arrêtés du Conseil-exécutif nº 4754 du 4 décembre 1931, nº 5127 du 29 décembre 1931, nº 514 du 2 février 1932 et nº 954 du 1ºr mars 1932.
- 6º Action de secours du 1ºr février au 30 avril 1932 pour l'industrie bernoise de la sculpture sur bois; arrêtés du Conseil-exécutif nº 448 du 26 janvier 1932, nº 973 du 4 mars 1932 et nº 1219 du 18 mars 1932. Crédit cantonal de 1932: 30,000 fr.
- 7º Désignation d'une commission d'experts pour l'introduction de nouvelles industries; arrêtés du Conseil-exécutif nº 746 du 16 février 1932. Crédit cantonal: 25,000 fr.
- 8º Complément et modification de l'ordonnance sur les secours de crise à l'industrie horlogère. Ordonnance du 22 juin 1932 sur le versement d'allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère.
- 9º Institution de l'assistance-chômage productive et octroi de subsides de fabrication. Ordonnance du 24 juin 1932.
- 10º Secours aux artisans dans la gêne. Versement à fonds perdu de 100,000 fr. à la Société de cautionnement artisanal du canton de Berne.
- 11º Crédit extraordinaire de 313,000 fr. alloué par le Grand Conseil pour les subventions ordinaires en vue de la création de possibilités de travail. Travaux subventionnés par les Directions de l'agriculture, des forêts et des travaux publics.
- 12º Refus de permis de travailler à des ouvriers de campagne et stagiaires ruraux de l'étranger, pour la protection du marché indigène du travail et afin de procurer de l'occupation aux chômeurs de l'industrie. Arrêté du Conseilexécutif du 31 mai 1932.

II. Dépenses pour atténuer le chômage.

11. Depenses pour	attenuer	w	cnomage.								
1930.											
Dépenses totales de l'Of- fice cantonal du travail	Fr. 653,409. §	51	Fr.								
Recettes provenant de la subvention fédérale pour le service de pla- cement et de contribu- tions des communes aux caisses d'assurance-											
chômage	205,686.	55									
Dépenses nettes			447,722.96								
Dont pour l'assurance-chômage	495,916.	60									
Recettes (contributions des communes)	135,952.	50									
Dépenses nettes	359,964.	10									
,	1931.										
Dépenses totales de l'Of- fice cantonal du travail	2,650,917.	24									
Recettes provenant de la subvention fédérale pour le service de pla- cement, de la part de la Confédération aux secours d'attente et des contributions des com- munes aux caisses d'as-											
surance-chômage	1,018,849.	17									

1932 (jusqu'au 31 juillet).

1,631,968.07

4,909,800.28

Dépenses totales de l'Of- fice cantonal du travail	4,559,086. 34	
Recettes provenant de		
la part de la Confédé-		
ration aux secours d'at-		
tente et à l'aide aux		
petits patrons, alloca-		
tions de crise, subven-		
tions aux travaux de		
chômage et contribu-		
tions des communes		
aux caisses d'assurance-		
chômage	1,728,977. 09	
Dépenses nettes	o (4)	2,830,109.25
Dont pour les mesures		

en vue d'atténuer le

chômage 4,479,109.29

Report 4,479,109. 29 4,909,800. 28

Recettes provenant de la part de la Confédération aux secours d'attente et à l'aide aux petits patrons, allocations de crise, subventions aux travaux de chômage et contribubutions des communes aux caisses d'assurance-chômage 1,728,249.34

Dépenses nettes 2,750,859.95

Total des dépenses nettes de 1930 au 31 juillet 1932

4,909,800.28

Les subventions pour les travaux de chômage de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e actions, qui n'ont pas encore été versées, mais qui le seront, ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Il en est de même quant aux subventions prélevées sur le Fonds de solidarité.

Total des dépenses de 1930 an 31 juillet 1932 inclusivement
Fr.
7,783,436. 04
En y comprenant le subside extraordinaire aux travaux de chômage les frais augmentent de 2,290,185. — 950,000. — 10,073,621. 04

Total des dépenses nettes du canton
Fr.
4,909,800. 28

5,859,800. 28

III. Mesures prévues pour la période allant du printemps 1932 au printemps 1933.

1º Service de placement.

Développement du service public de placement en ayant spécialement égard au placement de chômeurs dans l'agriculture. Coopération étroite avec la police des étrangers en ce qui concerne l'immigration d'ouvriers d'autres pays.

2º Répartition des travaux.

Poursuite de la répartition méthodique des travaux. Invitation à toutes les administrations publiques à renvoyer à la morte saison la mise en œuvre des travaux qu'elles entreprennent, pour autant qu'il n'y a pas d'inconvénients d'ordre technique.

3º Création de possibilités de travail.

a) Travaux de chômage. Exécution de la 3e action, au moyen du crédit de 500,000 fr. mis à disposition. Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il convient de continuer d'obvier au chômage par la création de possibilités de travail. Les mesures y relatives sont en préparation. Il y a lieu en particulier, ici, d'examiner le problème de la couverture des frais, au sujet duquel la Direction des finances élaborera un projet. Dans la session de novembre 1932, le Conseil-exécutif soumettra au Grand Conseil les demandes de crédit et propositions de financement nécessaires.

b) Assistance-chômage productive. Nous avons besoin d'un crédit de 100,000 fr. pour exécuter les mesures nécessaires, dans le sens de notre ordonnance du 24 juin 1932 sur l'assistance-chômage productive. D'ici à la session du printemps, on verra si d'autres crédits sont nécessaires.

4º Cours de réadaptation.

Continuation des cours de réadaptation pour les jeunes chômeurs. Crédit accordé: 40,000 fr.; ce montant suffira jusqu'à fin 1932. D'ici là, on pourra se rendre compte de la nécessité de nouveaux crédits, cas échéant.

5º Introduction de nouvelles industries.

La commission poursuivra assidûment ses travaux. Le crédit dont nous avons besoin pour 1933, soit 25,000 fr., a déjà été accordé par le Conseilexécutif.

6º Secours en nature.

Il sera apporté une plus grande attention à ce genre d'aide aux chômeurs. Ouverture de cuisines populaires. Fourniture de pommes de terre, etc. Les frais seront économisés sur l'assurance-chômage et les secours de crise.

7º Secours aux enfants.

Il conviendra de poursuivre l'action commencée. Les frais seront imputés sur le produit des collectes volontaires.

8º Secours extraordinaires aux chômeurs particulièrement gênés.

Organisation d'une œuvre de secours volontaire pour venir en aide, pendant la dure saison d'hiver, aux chômeurs particulièrement gênés. Octroi d'un don de Noël aux chômeurs.

9º Assurance-chômage.

Application de la nouvelle loi régissant cette assurance. Crédit ouvert pour 1932: 500,000 fr. D'après les expériences faites pendant le Ier trimestre, il faudra environ 3 millions de francs pour 1932. A fin juillet dernier, les dépenses nettes de l'Etat pour l'assurance-chômage durant l'année courante faisaient 2,100,000 fr. Les conditions d'application de l'art. 14 de la nouvelle loi du 6 décembre 1931 se trouvent par conséquent remplies. La disposition précitée porte qu'en tant que les dépenses de l'Etat pour la dite assurance excéderaient 500,000 francs annuellement, le Grand Conseil aura la faculté de décréter au besoin, pour une durée de 20 ans, une élévation des impôts directs de 1/10 du taux unitaire, ce supplément d'impôt étant alors perçu dès l'année qui suit l'exercice en cause et jusqu'à couverture complète de l'excédent des dépenses annuelles — tous excédents de recettes qui résulteraient de l'élévation du taux d'impôt devant être affectés à la compensation des excédents de frais qui se produiraient par la suite.

Vu la circonstance indiquée ci-haut, le Conseilexécutif est dans la nécessité de proposer au Grand Conseil l'application de la disposition susmentionnée dès le 1^{er} janvier 1933, avec création, comme rubrique spéciale du compte d'Etat, d'un « Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage ».

Dans ce fonds serait versée chaque année une somme correspondant à une quote d'impôt de $0,1\,^0/_{00}$, soit environ 1,200,000 fr., et on y imputerait d'autre part les dépenses de l'Etat pour assurance-chômage en plus des 500,000 fr. fixés dans la loi du 6 décembre 1931. Comme les frais excéderont notablement 1,200,000 fr. non seulement pour l'exercice 1932 mais aussi pour 1933, il ne faudra pas uniquement envisager la perception du supplément d'impôt de 0,1 % pendant quelques années, mais bien décider encore de quelle manière le Fonds pourrait être doté provisoirement des deniers que ne fournirait pas l'impôt. Le Conseil-exécutif propose donc de l'autoriser à se faire avancer par la Banque cantonale l'argent nécessaire, ces avances étant ensuite amorties successivement au moyen du supplément d'impôt de 1,200,000 fr. La Banque cantonale s'est déjà déclarée d'accord. Et du moment qu'il ne s'agit pas d'un emprunt au sens de la Constitution, mais d'un simple crédit de roulement, couvert par l'impôt spécial à décréter, le Grand Conseil doit être considéré comme compétent pour statuer.

10° Allocations de crise.

Octroi d'allocations de crise conformément à l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931 et aux ordonnances cantonales du 19 avril 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère, du 27 mai 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie des machines et des métaux, du 22 juin 1932 sur les allocations de crise aux chômeurs de l'industrie horlogère (complément et modification). Crédit accordé: 1,000,000 fr.

Le nombre des personnes pouvant être mises au bénéfice des allocations de crise est évalué à 12,000.

Nous fondant sur ce qui vient d'être exposé, nous formulons pour aujourd'hui, à l'intention du Grand Conseil, les

propositions

suivantes:

1º Un crédit extraordinaire de 100,000 fr. est ouvert au Conseil-exécutif pour la mise en œuvre de l'action «Assistance-chômage productive», sous rubrique spéciale IX a H 7 du Compte d'Etat.

Emploi selon l'ordonnance du Conseil-exécutif du 24 juin 1932.

2º Vu l'art. 14 de la loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, le Grand Conseil décrète, avec effet dès le 1er janvier 1933, la perception d'un impôt spécial de 0,1 º/oo. Il crée d'autre part un « Fonds de compensation des frais d'assurance-chômage ». Dans ce fonds sera versé, à titre de recettes, le produit de l'impôt spécial du 0,1 º/oo et on y imputera, comme dépenses, les frais de l'Etat pour l'assurance des chômeurs selon la loi précitée, en tant qu'ils dépasseront 500,000 fr. annuellement.

Le Conseil-exécutif présentera un rapport détaillé, à l'occasion de la discussion du budget, sur l'état du susdit Fonds et la nécessité de maintenir l'impôt spécial de 0.1%.

de maintenir l'impôt spécial de $0,1^{\circ}/_{00}$.

Le Grand Conseil autorise au surplus le Conseil-exécutif à se faire avancer par la Banque cantonale les deniers nécessaires pour alimenter le Fonds de compensation des frais d'assurance - chômage. Ces avances seront amorties au moyen du produit de l'impôt spécial.

3º Le Conseil-exécutif est autorisé à garantir au nom de l'Etat à l'égard de la Banque cantonale de Berne, jusqu'à concurrence de 1,000,000 francs au total, les emprunts contractés, pour lutter contre le chômage, par les communes qui ne peuvent obtenir les crédits nécessaires auprès d'établissements financiers.

Le Conseil-exécutif prendra un arrêté spécial sur l'octroi de la garantie, dans chaque cas, après avoir examiné la situation de la commune en cause et, le cas échéant, en fixant des conditions déterminées.

Berne, le 6 août 1932.

Le directeur de l'intérieur, Joss.

Approuvé et transmis au Grand Conseil. Berne, le 19 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Mouttet.

Le chancelier,

Schneider.

Recours en grâce.

(Septembre 1932.)

1º Schrag, Werner, de Wynigen, né en 1911, palefrenier, domicilié rue de Fribourg 140 à Berne, a été condamné le 22 mai 1929 par le président du tribunal de Büren, pour vol et escroquerie, à 15 jours d'emprisonnement avec sursis. Le sursis dut être révoqué en date du 10 février 1932, vu que pendant le temps d'épreuve Schrag a été condamné à 5 jours d'emprisonnement pour complicité de vol. Le recourant n'ayant pas tenu compte de l'avertissement sérieux qu'était sa première condamnation avec sursis, il ne paraît pas opportun de lui remettre ses peines. Le Conseil-exécutif se joint à la proposition de rejet du préfet de Büren.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

2º et 3º Messerli, Arnold, de Rueggisberg, né en 1903, vacher, et Louise Lerch, née Lüdi, née en 1890, à Kriechenwil, ont été condamnés par le président du tribunal de Laupen, pour concubinage, le 8 janvier 1932, à 2 jours d'emprisonnement chacun, et le 19 février 1932 de nouveau à chacun 10 jours d'emprisonnement et 20 fr. d'amende. Les recourants se sont fiancés à Noël 1931, mais ils n'ont pas pu se marier tout de suite, le délai d'attente imposé par la loi à la veuve Lerch n'étant pas écoulé. Au commencement de mars le juge a abrégé ce délai, ensuite de quoi le mariage a eu lieu le 28 avril 1932. Le Conseil-exécutif, se conformant à l'usage pratiqué en pareil cas, propose la remise des peines et amendes pour autant qu'elles n'ont pas été exécutées.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise des peines d'emprisonnement et des amendes pour autant qu'elles ne sont pas exécutées.

4º Clémence, Robert, de Muriaux, né en 1898, cultivateur à Montignez, a été condamné le 7 avril 1932 par le président du tribunal de Porrentruy, pour outrage public à la pudeur, à 20 jours d'em-

prisonnement pour un même délit il avait été condamné le 21 février 1929 par le tribunal militaire de la 2^{me} division à une année d'emprisonnement avec sursis. Ensuite de sa deuxième condamnation, l'exécution de la peine prononcée par le tribunal militaire a été ordonnée. Vu que durant le temps d'épreuve le recourant est retombé en faute, il ne convient pas de le gracier.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

5º Rihs, Alfred, de Meinisberg, né en 1893, aubergiste à Saicourt, a été condamné le 18 février 1932 par le président du tribunal de Moutier, pour tenue d'auberge sans patente, à 150 fr. d'amende. Le 31 juillet 1931, la Direction de l'intérieur fit savoir au recourant que sa patente ne durerait que jusqu'au 31 octobre 1931. Ce délai a par la suite été prolongé jusqu'au 31 décembre 1931. Le 20 janvier 1932 la Direction de l'intérieur, faisant droit à un recours de Rihs, lui a renouvelé sa patente à titre provisoire. Mais entre temps il avait continué de tenir son auberge, de sorte que plainte a été portée contre lui. Le recours est recommandé par l'autorité communale, ainsi que par la préfecture. Le juge et la Direction de l'intérieur proposent de réduire l'amende à 50 fr. Le Conseil-exécutif peut formuler une proposition dans ce sens, vu que d'après les circonstances du cas une réduction de l'amende paraît justifiée.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 50 fr.

6º Bigler, Ernst, de Worb, né en 1907, peintre, domicilié Preiergasse 18 à Zurich, a été condamné le 4 février 1930 par le président du tribunal IV de Berne, pour résistance à la police, voies de fait et tapage nocturne, à 5 jours d'emprisonnement avec sursis et à deux amendes de 30 et 10 fr. A la suite d'une peine qui lui fut infligée à Lucerne

pour concubinage, le sursis dut être révoqué. Il ne peut être fait droit au recours, vu que pendant le temps d'épreuve Bigler ne s'est pas conduit d'une manière irréprochable.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7º Karrer, Joseph, né en 1901, terrassier, de et à Wahlen, a été condamné le 11 février 1932 par le président du tribunal de Laufon, pour abus de confiance et mauvais traitements, à 5 jours d'emprisonnement et le 4 avril 1932, par le tribunal de district de Laufon, pour subornation, à une peine supplémentaire de 20 jours d'emprisonnement. Il s'est rendu coupable d'abus de confiance par le fait qu'il a gardé des cartouches d'altorfite et des mèches restant de mines, au lieu de les rendre. Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1928, d'autre part, un sieur Sp. fut maltraité sur la voie publique. Ces mauvais traitements lui causèrent une incapacité de travail de cinq jours. Les soupçons d'avoir mal-traité Sp. se portèrent sur Karrer. Cependant sur témoignage d'un certain Théophile Schmidlin l'instruction ne fut pas poursuivie. Plus tard ce témoin a déclaré avoir fait de fausses déclarations devant le tribunal et y avoir été instigué par Karrer. Karrer présente un recours en remise totale ou au moins partielle de ses peines. Il fait valoir qu'il a à subvenir aux besoins d'une grande famille. Le recours est recommandé par l'autorité communale. Le Conseil-exécutif par contre, estime que, vu la conduite du recourant devant le tribunal et la nature du délit, il ne convient pas de le gracier.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet

8º Stoll, Alfred-Samuel, de Wahlern, né en 1886, cordonnier à Wasen, a été condamné le 1er avril 1932 par le tribunal de district de Thoune, pour abus de confiance, à deux mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire. Il avait conclu un contrat de commission avec la maison Sch., aux termes duquel cette maison devait lui livrer des chaussures jusqu'à concurrence d'un montant de 4000 fr. Sur cette marchandise on lui accordait une commission de 10 º/0. Stoll s'était par contre engagé à livrer régulièrement à la fin de chaque mois le produit de la vente. Il ne s'est pas conformé à cette condition du contrat et est resté en retard dans l'accomplissement de ses obligations. A fin juin 1929 il reconnaissait devoir à la maison Sch. une somme de 1878 fr. 70. Depuis cette date il n'a plus effectué aucun paiement; il a avoué avoir dépensé le produit de la vente de la marchandise pour ses besoins et ceux de son ménage. Il demande qu'il lui soit fait remise de la peine. Comme excuse il fait valoir que sa femme — dont il est maintenant divorcé — a dépensé cet argent et, en plus, que le cas est déjà de vieille date. Actuellement il a de nouveau à subvenir aux besoins d'une famille. Le recourant a en outre déjà été puni pour délits d'ordre financier. Les rapports de police à son égard ne sont pas très favorables. Le tribunal a, lors de la prononciation du jugement, tenu compte de la situation précaire de Stoll, des bouleversements au sein de sa famille ainsi que du fait que la plainte a été portée tardivement, ce qui lui a valu une atténuation de la peine. Faire preuve de plus d'indulgence ne paraît pas justifié. De ce fait le Conseil-exécutif ne peut pas se joindre à la proposition du préfet de Thoune tendant à une réduction de la peine à 10 jours, et propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9º et 10º Walther, Ernest, de Wohlen, né en 1905, musicien, et Berthe Luy, née Münger, née en 1908, de nationalité allemande, demeurant Mattenhofstrasse 27 à Berne, ont été condamnés le 26 octobre 1931 par le président du tribunal d'Interlaken, pour concubinage, à chacun un jour d'emprisonnement. Les recourants se sont entre temps mariés. Se basant sur la pratique constante en pareil cas, le Conseil-exécutif propose de remettre les deux peines.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise des deux peines d'emprisonnement.

11º Fleury, Léon, de et à Laufon, né en 1897, ouvrier carrier, a été condamné le 17 mars 1931 par le tribunal de district de Laufon, pour mauvais traitements, à 3 mois de détention correctionnelle. Dans la nuit du 19 au 20 octobre 1930 les nommés Walter G. et Ernest K. se rendirent à Laufon pour faire réparer une motocyclette au garage Zbinden. Ils eurent une querelle avec Joseph et Léon Fleury. Walter G. fut maltraité d'une telle façon qu'une incapacité de travail de 76 jours en fut la suite. Joseph Fleury et Auguste Borer avouèrent avoir battu G., Léon Fleury par contre le contesta. Le tribunal l'a cependant reconnu coupable de mauvais traitements. Léon Fleury joint à son recours un certificat médical dans lequel il est attesté qu'il a de naissance un vice cardiaque, qui de temps en temps lui occasionne des souffrances assez violentes. Une remise de la peine ne peut cependant avoir lieu, vu qu'il s'agit d'un cas de mauvais traitements d'une brutalité extrême. Au pénitencier de Witzwil on aura la possibilité d'occuper le recourant à des travaux légers et, ainsi, de tenir compte de son état de santé.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

12º Lanz, Emile, de Huttwil, né en 1899, commerçant, domicilié à Soleure, a été condamné le 11 mars 1929 par la Chambre pénale, pour homicide par imprudence et pour contravention aux prescriptions concernant la circulation des véhi-

cules à moteur, à 8 mois de détention correctionnelle, dont à déduire 2 mois de prison préventive et le reste commué en 90 jours de détention cellulaire, et au retrait définitif du permis de conduire. Le samedi 14 avril 1928, les nommés Frédéric Sp., Ernest Sch. et Ernest G., causaient ensemble sous un réverbère à un contour de la route dans le village de Longeau. Le temps était pluvieux. Sch. et G. étaient au bord de la route sous un parapluie, à 50-60 cm. d'eux se tenait Sp. Tout à coup ils entendirent un bruit de moteur et déjà ils apercurent un véhicule éclairé d'une seule lanterne qui débouchait au contour de la route. Ils crurent d'abord que c'était une motocyclette, et seulement à très courte distance ils reconnurent que c'était une automobile, dont la lanterne gauche seule était allumée. Pour avertir Sp. ou le tirer auprès d'eux il était trop tard, car au même moment déjà il était happé par l'automobile, qui filait à une allure exagérée, de sorte qu'il fut entraîné. Lanz prétend n'avoir remarqué qu'à la sortie du village de Longeau que la direction de sa voiture n'était pas en ordre. Il stoppa tout de suite et entendit qu'on lui criait d'arrêter. En examinant son véhicule il constata qu'un homme se trouvait dessous. Avec l'aide de passants celui-ci fut retiré de dessous la voiture et transporté chez un médecin, mais il expira peu après son admission à l'hôpital. Lanz, qui a subi sa peine, fait un nouveau recours (un premier a été rejeté par le Grand Conseil en date du 19 mai 1930), dans lequel il demande que le retrait du permis de conduire soit levé. Il déclare que depuis sa condamnation il n'a plus trouvé de travail, mais qu'une place lui a été assurée dans un garage à la condition qu'il soit en possession du permis de conduire. Le recourant a à plusieurs reprises déjà mis la circulation sur la voie publique en grand danger. La Chambre pénale lui a encore reproché l'inconscience et l'insouciance dont il a fait preuve comme conducteur d'automobile. Avoir égard au recourant ne paraît pas recommandable. Il ne peut pour le moment être question de lever la défense de conduire dont le prénommé est frappé.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13º Lavanchy, Ami, de Savigny et Forel, né en 1882, associé de la maison Lavanchy & Cie, à Lausanne, a été condamné le 6 janvier 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour contravention aux prescriptions sur la circulation des automobiles, à une amende de 230 fr. Le 5 octobre 1931 un camion de cette maison a été rencontré près du Seefels, à Bienne, transportant un déménagement d'un poids total de 20,760 kg. L'Office cantonal de la circulation recommande ensuite de diverses circonstances (il avait fallu charger une bibliothèque assez volumineuse) une réduction de l'amende à 50 fr., par contre la Direction des travaux publics considère une réduction à 100 fr. comme mieux proportionnée. Le Conseil-exécutif se rallie à cette proposition de la Direction des travaux publics. Les autorités doivent veiller à ce que les prescriptions concernant la surcharge soient strictement observées. Faire preuve de trop de mansuétude envers les entreprises de transport, qui enfreignent trop souvent ces prescriptions, ne paraît pas recommandable.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 100 fr.

14º Trummer, Arnold-Adolphe, de Frutigen, né en 1912, employé d'hôtel, actuellement interné dans la maison de discipline de la Montagne de Diesse, a été condamné le 11 janvier 1932 par le président du tribunal d'Aarberg, pour vol qualifié et simple, à 6 mois d'internement dans une maison de discipline. Sa mère présente un recours en remise de la peine. Elle trouve que son fils a déjà été puni assez sévèrement. Le président du tribunal a jugé qu'un supplément d'éducation était très nécessaire à Trummer, qui pour ce motif a été condamné à une plus longue peine. Il avait d'ailleurs déjà été condamné pour délits contre la propriété. Une remise complète ou même partielle de la peine ne paraît pas justifiée.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

15° Lischer, Walter, de Schüpfheim, né en 1894, entrepreneur de transports à Gsell-Dübendorf, a été condâmné le 4 avril 1932 par le président du tribunal de Nidau, pour contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur. à une amende de 100 fr. Le 23 mars 1932 un camion de cette maison a été contrôlé entre Tüscherz et Douanne, sa charge se montait à 16,200 kg. Dans son recours Lischer fait valoir qu'il ignorait que pour le transport d'un déménagement il y avait une limite de charge. Sans en indiquer les motifs, le préfet de Nidau et l'Office cantonal de circulation font la proposition de réduire l'amende à 20 fr. La Direction des travaux publics par contre déclare qu'elle ne peut recommander qu'une réduction de moitié, au plus, et cela seulement si le recourant n'a jamais été puni pour avoir dépassé la limite de charge. Les autorités doivent veiller strictement à ce que les prescriptions concernant la dite limite soient observées. Vu que le recourant n'a pas encore été puni pour un même délit, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 50 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 50 fr.

16° Kropf, Max, d'Oberlangenegg, né en 1908, voyageur à Signau, a été condamné le 17 juin 1931 par le président du tribunal de Trachselwald, pour infraction à la loi sur le timbre, à 43 amendes de 10 fr. chacune, au paiement du timbre supplémentaire de 1 fr. dans chaque cas et aux frais de l'Etat, montant à 52 fr. Il a passé 43 contrats de vente

qu'il n'a estampillés qu'à raison 10 ct. au lieu de les contrats étaient soumis à un timbre de 10 censeigné auprès d'un ancien notaire concernant l'estampillage de ces contrats. Celui-ci lui a dit que les contrats étaient soumis à un timbre de 10 centimes. Tout de suite après la première plainte il a voulu compléter l'estampillage. Mais la police l'a devancé. Il n'avait pas l'intention de faire du tort à l'Etat. Il paraît justifié de faire partiellement droit à sa demande. On peut admettre que Kropf croyait pouvoir se fier aux renseignements d'un ancien notaire. Le Conseil-exécutif propose donc de réduire les amendes à une somme de 150 fr. à condition que le timbre supplémentaire et les frais de l'Etat soient payés.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction des amendes à la somme de 150 fr., à la condition que le timbre supplémentaire et les frais de l'Etat soient payés.

17º Müller née Haudenschild, Marie, veuve de Gottfried, de Niederbipp, née en 1895, domiciliée à Niederbipp, a été condamnée le 6 janvier 1932 par le président du tribunal de Wangen, pour infraction à la loi scolaire (absences non-justifiées de son fils Max), à 3 jours d'emprisonnement. En 1930 elle a été victime d'un accident de motocyclette. Depuis lors elle souffre d'une dépression mentale, qui de temps en temps s'aggrave. Son état est très probablement cause que l'affaire de son garçon n'a pas été réglée en temps voulu avec les autorités scolaires. Eu égard à l'état physique et psychique de la re-courante, l'autorité communale, le préfet et la Direction de l'instruction publique recommandent le recours. Le Conseil-exécutif se rallie à cette recommandation et propose également la remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de l'emprisonnement.

18º Lüthy, Frédéric, fils de Frédéric et d'Anne née Brönnimann, né en 1904, de Ausserbirrmoos, propriétaire de garage à Latterbach i. S., a été condamné le 13 avril 1932 par la Chambre pénale, pour escroquerie d'un montant inférieur à 60 fr., à 4 jours d'emprisonnement et aux frais liquidés à 77 fr. 50. Le 15 septembre 1931 il s'est présenté dans un magasin de Latterbach, auquel il devait encore de l'argent pour des livraisons antérieures, afin de se faire livrer à nouveau de la marchandise. On lui déclara qu'on ne pouvait plus lui livrer de marchandise avant que les anciennes livraisons ne soient réglées. Lüthy répondit que le montant était à disposition chez lui, mais qu'il avait jusqu'à ce jour omis de le porter à la poste. Il promit de remettre l'argent à la poste, aussitôt qu'il serait rentré à la maison, si on lui livrait la marchandise désirée. Le commerçant, sur cette affirmation, lui fit de nouveau crédit pour 17 fr. 50. Lüthy a par la suite omis de payer sa dette, qui se montait à 43 fr. 75. Devant le tribunal il a reconnu le fait, mais a contesté toute intention d'escroquerie, en affirmant qu'entre temps sa femme avait employé le montant en cause pour les besoins du ménage et qu'il n'avait de ce fait plus été à même de tenir sa promesse. Le jugement de première instance, qui portait 4 jours d'emprisonnement, fut confirmé par la Chambre pénale. Le sursis n'a pas pu être accordé à Lüthy, vu que dans les années 1929 et 1930 il avait été condamné à des peines correctionnelles, commuées en détention cellulaire, pour abus de confiance. Au moment des débats devant l'instance supérieure la créance a été couverte. Le recourant fait valoir que si le jugement devait être exécuté il subirait un grand préjudice, aussi bien dans son commerce que dans sa famillé. L'autorité communale de son lieu de domicile et le préfet recommandent le recours. Le Conseil-exécutif croit cependant devoir proposer le rejet, vu les condamnations antérieures de Lüthy. Puisque le sursis n'a pas pu être accordé à Lüthy, il peut d'autant moins être question de lui remettre la peine.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

19° Tschanz, Hermine, fille d'Hermann et de Berthe née Althaus, de Herzogenbuchsee, née en 1905, épouse divorcée d'Ernest-Adolphe Christen, repasseuse, à Berne, Zähringerstr. 16, a été condamnée le 13 juin 1932 par le président du tribunal de Wangen, pour vol d'un tablier à manches, d'une valeur de 4 fr., à 5 jours d'emprisonnement et aux frais montant à 9 fr. 20. Du 22 novembre à fin décembre 1930 elle était en location chez une dame veuve R. L. à Herzogenbuchsee. Pendant ce temps elle s'est approprié un tablier à manches d'une valeur de 4 fr. qui était suspendu devant la maison, lequel appartenait à la propriétaire, dame veuve R. L. De la plainte il ressort qu'elle a été dénoncée au geôlier de Wangen par son mari, qui est détenu à la prison dudit lieu. Dame R. L. ne s'est pas portée partie civile. Dans l'interrogatoire devant le juge d'instruction dame Tschanz a reconnu le fait en soi, mais contesté s'être rendue coupable de vol. Se basant sur sa déposition, le juge lui a signifié un arrêt éventuel. Dans l'interrogatoire en question, elle a déclaré que son mari avait brûlé le tablier et s'est ensuite soumise au jugement, mais elle a demandé d'en suspendre l'exécution jusqu'après le 1er juillet 1932, date à laquelle doivent avoir lieu les débats dans son procès de divorce devant le tribunal de district de Berne. De ces actes déjà, il ressort qu'elle a été dénoncée pour cette bagatelle par son mari, avec lequel elle est en instance de divorce, par vengeance. Elle présente un recours en remise de la peine, dans lequel elle reconnaît avoir porté le tablier enlevé, mais conteste toute intention de vol. Dame R. L. l'a vue souvent avec ce tablier, sans cependant lui avoir jamais fait de reproche. Au moment où une discussion a eu lieu au sujet dudit objet,

son mari l'a brûlé, afin de lui ôter la possibilité de le rendre. La dénonciation est due à la vengeance. Dame Christen a il est vrai été condamnée le 14 mars 1930 par le président du tribunal du district de Zurich pour vol simple à une semaine d'emprisonnement. Dans le canton de Berne, par contre, elle n'a encore subi aucune condamnation. Le recours est recommandé par le préfet de Wangen. Les frais de justice ont été payés. — Le Conseil-exécutif, en raison des circonstances de ce cas, propose de remettre la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine.

20° et 21° Les Laiteries réunies, à Genève, soit leur chef responsable, le sieur Grandjean, E., né le 25 juin 1878, domicilié rue des Noirettes, à Genève, ont été condamnées le 5 avril 1932 par le président du tribunal I de Bienne, pour contravention aux prescriptions sur la circulation des véhicules à moteur, à 200 fr. d'amende et à 4 fr. de frais. En outre, le chauffeur de cette entreprise, Givel, Georges, né le 21 mai 1901, domicilié rue de la Colline 3, à Genève, a été condamné le même jour, pour la même infraction, également par le président du tribunal I de Bienne, à 20 fr. d'amende et derechef le 5 avril 1932, par le président du tribunal de Fraubrunnen, à 50 fr. d'amende et à 5 fr. de frais. Le lundi 21 mars 1932, un véhicule de ladite maison conduit par Georges Givel a été contrôlé à Bienne. Sa charge accusait un poids total de 17,500 kilos, il dépassait donc la limite maximum de 51/2 tonnes. Le 30 mars un autre camion fut contrôlé sur la route de Zollikofen. La charge totale pesait 14,870 kg. La limite de poids autorisé par la loi était ici aussi dépassée, de 2870 kg. Aussi bien l'entreprise que le conducteur des camions se sont soumis aux décisions des tribunaux. L'entreprise présente maintenant un recours au nom des personnes punies, et demande la remise ou tout au moins réduction des amendes, faisant valoir entre autres qu'aucun des conducteurs n'avait connaissance des limites de charge en vigueur dans le canton de Berne. La Direction des travaux publics s'oppose énergiquement à une réduction des amendes. La limite de charge a été établie pour le ménagement et le maintien des routes et des ponts. Pour faire respecter ces prescriptions les tribunaux se sont vu dans la nécessité de prononcer des amendes très sévères. Il ne paraît pas opportun d'entraver leurs efforts par une remise ou une réduction des amendes. Le Conseil-exécutif se rallie à ce point de vue et propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

22º Cœudevez, Jules, de Courchavon, né en 1896, douanier à Porrentruy, a été condamné le 6 novembre 1930 par la Cour d'assises du Ve arrondissement, pour mauvais traitements, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire. Dans la soirée du 12 janvier 1930, une rencontre eut lieu à Mormont, commune de Courchavon, entre les frères Charles et Jules Cœudevez et un certain Léon Viatte. Charles Cœudevez fut tué de deux coups de revolver tirés à bout portant par Viatte, ce dernier par contre fut blessé assez grièvement à coups de bâton. Viatte déclara que les frères Cœudevez le guettaient dans les environs de son logement et qu'ils l'ont maltraité à coups de bâton, ensuite de quoi il a fait usage de son arme à feu. Jules Cœudevez, par contre, prétend ne s'être élancé sur Viatte qu'après que celui-ci eut tiré et blessé son frère Charles. La Cour a reconnu aussi bien Jules Cœudevez que Léon Viatte coupables de mauvais traitements, pour ce dernier elle a cependant admis qu'il avait agi en état de légitime défense, mais en outrepassant la limite permise. Le sursis a été refusé à Jules Cœudevez, malgré qu'il n'ait jamais subi de condamnation et qu'il jouisse d'une assez bonne réputation. La Cour ne l'a pas jugé digne de ce bienfait vu son caractère et l'acte commis. Le tribunal retint comme circonstance aggravante le fait que les frères Cœudevez avaient guetté Viatte de nuit sur la voie publique. Au dire d'un témoin, Charles Cœudevez avait depuis longtemps manifesté l'intention d'administrer des coups à Léon Viatte. Il fut d'autre part relevé quant à Jules Cœudevez que sa charge de douanier aurait dû lui imposer un peu plus de réserve et qu'il aurait mieux fait d'essayer d'empêcher son frère de mettre son dessein à exécution que de lui aider. Jules Cœudevez a en plus produit une mauvaise impression, par le fait qu'il a, à plusieurs reprises, essayé d'amener un témoin à charge des frères Cœudevez à modifier ses dépositions. Les mêmes motifs pour lesquels la Cour d'assises a refusé le sursis à Jules Cœudevez, s'opposent à une remise de la peine. Le Conseil-exécutif propose donc le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

la revision du décret fixant le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

(Août 1932.)

Aux termes de l'art. 7 de la loi du 31 mars 1920, le classement des communes quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant doit être arrêté à nouveau tous les cinq ans, sur la base d'une enquête touchant la situation financière de chaque commune. Ladite quote-part, qui va de 600 à 2500 fr., est déterminée au moyen de calculs dont les facteurs sont la capacité contributive, le taux d'impôt et le nombre des classes scolaires.

Le même art. 7 précité porte d'autre part, aux paragr. 2 et 3, que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire doit se répartir à peu près par moitiés entre l'Etat et l'ensemble des communes. Enfin, suivant l'art. 9, une commune peut être transférée dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse, par décision du Conseil-exécutif, en cas de conditions particulières d'impôt, de gain, de trafic et d'existence.

Telles sont les modalités légales à appliquer dans le décret d'exécution.

Ainsi qu'il vient d'être dit, la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant se répartit à peu près également entre les deux parties en cause - Etat et communes. Mais pour que cet équilibre relatif ne soit pas rompu au cours de la période quinquennale, il faut que l'Etat dispose d'une certaine réserve, c'est-à-dire que sa quote-part soit fixée à un chiffre quelque peu inférieur à la moitié mathématique de la somme des traitements. En cas de création de nouvelles classes d'école, c'est généralement l'Etat qui voit ses charges augmenter, surtout dans les communes rurales. A cela s'ajoute par ailleurs le déclassement, dans une catégorie inférieure, de communes tombées dans une mauvaise situation financière et auxquelles l'Etat ne peut venir en aide, en application de l'art. 9 de la loi du 21 mars 1920, que si le moyen lui en est fourni.

Ces dernières années, la réserve nécessaire selon ce qui vient d'être relevé a été de 100,000 à 200,000 fr. Elle n'a cependant pas été suffisante, par moments, et c'est seulement dans la dernière période quinquennale qu'une compensation est intervenue au profit de l'Etat.

Quant au classement des communes, par rapport les unes aux autres, l'Etat n'y a, financièrement, aucun intérêt. Mais encore faut-il que ce classement soit aussi équitable que possible. Et il subit chaque fois des changements en raison des fluctuations auxquelles sont soumis le capital imposable, le taux d'impôt et, de même, le nombre des classes scolaires.

L'enquête sur les conditions fiscales des communes - ces recherches prennent toujours beaucoup de temps — a porté pour le nouveau classement sur les années 1926—1930 quant au capital imposable et sur les exercices 1927—1931 quant au taux d'impôt. Elle a fait constater une notable augmentation du capital imposable global des communes. Arrêter le classement de la nouvelle période sur la base du décret de 1926 aurait par conséquent rompu l'équilibre des quotes-part au détriment des communes. Une réadaptation s'imposait ainsi et nous y pourvoyons, dans notre projet, en modifiant légèrement, à l'art. 8, l'échelle du capital imposable, celui-ci constituant le facteur essentiel du calcul. C'est ici le seul changement de quelque importance qu'il y a lieu d'apporter à l'ancien décret.

La réserve à mettre à la disposition du Conseilexécutif doit, cette fois, être fixée à un chifre quelque peu plus élevé. C'est que, tout d'abord, l'enquête a porté sur des années encore normales, sinon bonnes, alors qu'aujourd'hui plus d'une commune se trouve en moins favorable situation, de sorte qu'une certaine correction des données purement mathématiques est indispensable. En second lieu, il faut s'attendre, vu l'insécurité des conjonctures économiques actuelles, à ce que d'autres communes encore tomberont dans des difficultés financières, au cours de la prochaine période, et demanderont d'être transférées dans une classe inférieure de contribution. Il paraît dès lors opportun de mettre le Conseil-exécutif dans la possibilité d'avoir davantage égard aux circonstances.

Les nouveaux calculs sur lesquels se fonde notre projet donnent en faveur de l'Etat un excédent de 230,000 fr., pour emploi dans le sens sus-indiqué. Sur ce montant, il faudra affecter au minimum 80,000 fr. à des reclassements de communes manifestement trop mal loties. Il resterait donc 150,000 fr., qui, comme on vient de le voir, serviront à déférer aux nouvelles demandes légitimes de dégrèvement qui seront présentées durant les cinq prochaines années. Soit relevé, ici, que pareil dégrèvement n'est accordé, dans chaque cas, qu'après

un examen sérieux de la situation, et que peuvent seules être prises en considération, les communes pour lesquelles une réduction de leur quote-part constitue un allégement appréciable dans des circonstances particulièrement difficiles. Une réserve quelque peu forte est dès lors bien justifiée.

Vu ces considérations, nous vous recommandons notre projet de décret.

Berne, 11 août 1932.

Le directeur de l'instruction publique, Rudolf.

Projet du Conseil-exécutif

du 19 août 1932.

Décret

concernant

le classement des communes pour les traitements du corps enseignant.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Par exécution des art. 3, 6 à 9, 19, 20 et 39 de la loi du 21 mars 1920 sur les traitements du corps enseignant des écoles primaires et moyennes; Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

I. Ecole primaire.

Article premier. La quote-part des communes au traitement initial des instituteurs et institutrices primaires est, suivant leur capacité financière, de 600 à 2500 fr. (art. 3 de la loi du 21 mars 1920).

- Art. 2. Les communes sont rangées, dans ces limites, en vingt classes de traitements, la susdite quote-part augmentant de 100 fr. par échelon.
- Art. 3. Font règle pour le classement: le taux de l'impôt communal et la capacité contributive, déterminée par classe scolaire.

Ces facteurs seront appliqués de telle façon que la somme totale des traitements initiaux du corps enseignant primaire se répartisse à peu près par moitiés entre l'Etat, d'une part, et l'ensemble des communes, d'autre part.

- Art. 4. Quant aux dits facteurs, on observera les dispositions qui suivent:
 - a) Comme taux de l'impôt, on prendra le taux total, c'est-à-dire le chiffre qui exprime combien un contribuable assujetti à l'impôt de la fortune doit payer en tout, par millier de francs, pour des fins communales, locales, scolaires, d'assistance et d'autres fins générales dans la commune ou section de commune.

Les impositions spéciales au sens de l'article 49, paragraphe 5, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes, n'entrent pas en considération.

Si les impôts directs (taxes spéciales) levés par les diverses sections d'une communauté scolaire sont de taux différents, c'est le taux moyen qui fait règle. Celui-ci est déterminé sur

la base du montant total des impôts directs pour l'ensemble des sections et il doit exprimer, en pour-mille ou fraction de pour-mille, le rapport existant entre ce montant et le capital imposable total.

Le taux à faire entrer en ligne de compte quant aux taxes de voirie et aux impôts du culte qui ne frappent qu'une partie du capital imposable, sera de même exprimé par le rapport existant entre le produit de ces contributions et le capital imposable total. Le Conseil-exécutif peut, au besoin, édicter des dispositions particulières au sujet de la prise en considération de travaux ou de fournitures de matériel en lieu et place de taxes de voirie.

- b) La capacité contributive comprend les éléments suivants:
 - 1. le capital imposable sur la base duquel les impositions communales sont perçues;
 - les contributions additionnelles, capitalisées suivant le taux de perception de l'impôt principal.

En cas de doute relativement à l'application des dispositions énoncées sous lettres a et b, le Conseil-exécutif tranche.

- Art. 5. Lorsqu'une communauté scolaire entretient une école secondaire ou lui paie des écolages, il sera équitablement tenu compte des charges y relatives dans le classement.
- Art. 6. En cas de changement dans le nombre des postes d'enseignement d'une commune, il est procédé, pour le commencement du trimestre où aura lieu le changement, à une nouvelle détermination de la classe de traitements de cette commune (art. 8 de la loi). L'art. 7, paragr. 2, de la loi est alors appliqué par analogie.
- Art. 7. La répartition des communes en classes de traitements a lieu tous les cinq ans. Pour la période de 1932 à 1937, elle se fondera:
 - a) sur la moyenne du taux de l'impôt communal des années 1927 à 1931;
 - b) sur la capacité contributive moyenne (art. 4, lettre b, ci-dessus) des années 1926 à 1930.
- Art. 8. La détermination des classes de traitements selon les facteurs spécifiés en l'art. 4 cidessus, se fait de la manière suivante:

Les communes sont rangées en 10 classes de taux de l'impôt et 20 classes de capacité contributive, exprimées en points et échelonnées ainsi qu'il suit:

a) Taux de l'impôt: Excédant 5,5,0,00 = 0 point 5,01 à 5,5,0,00 = 1 » 4,51 » 5,0,0,00 = 2 points 4,51 » 4,50,00 = 3 » 3,51 » 4,0,0,00 = 4 » 3,01 » 3,5,0,00 = 5 » 2,51 » 3,0,0,00 = 6 » 2,01 » 2,5,0,00 = 7 » 1,51 » 2,0,0,00 = 8 » 1,01 » 1,5,0,00 = 9 » 0 » 1,0,0,00 = 10 »

b) Capacité contributive pour l'impôt communal, par classe scolaire:

```
Fr.
                                Fr.
jusqu'à 1,000,000
                                               1 point
         1,000,001
                            1,350,000
                                               2 points
                       à
                                               3
         1,350,001
                            1,700,000
         1,700,001
                            2,050,000
                       >>
                                                    >>
         2,050,001
                            2,400,000
                                               5
                       >>
                                                    >>
         2,400,001
                            2,750,000
                                               6
                       >>
                                                    >>
         2,750,001
                            3,050,000
                                               7
                       >>
                                                    >>
         3,050,001
                            3,350,000
                       >>
                                               8
                                                    >>
         3,350,001
                            3,650,000
                                               9
                       >>
                                                    >>
         3,650,001
                       >>
                            3,950,000
                                              10
                                                    >>
         3,950,001
                            4,250,000
                                              11
                                                    >>
         4,250,001
                            4,500,000
                                              12
                       >>
                                                    >>
         4,500,001
                            4,750,000
                                              13
                       >>
                                                    >>
         4,750,001
                            5,000,000
                       >>
                                              14
                                                    >>
         5,000,001
                            5,250,000
                                              15
                                                    >>
         5,250,001
                            5,500,000
                                             16
        5,500,001
                            5,700,000
                       >>
                                             17
                            5,900,000
         5,700,001
                       >>
                                             18
                                                    >>
         5,900,001
                       >>
                            6,100,000
                                             19
                                                    >>
                  plus de 6,100,000
                                             20
```

Le nombre total de points que la commune accuse de cette manière détermine sa classe de traitements et le montant de sa quote-part, par poste d'instituteur ou d'institutrice, savoir:

- Art. 9. Dans le cas où le classement opéré selon les règles ci-dessus ne donnerait pas une répartition des charges conforme à la loi, entre l'Etat et l'ensemble des communes, le Conseil-exécutif pourra apporter le changement général nécessaire dans le classement des communes d'après le taux de l'impôt.
- Art. 10. Lorsqu'en raison de conditions particulières d'impôt, de gain, de communications ou d'existence le classement d'une commune ne paraît pas juste, le Conseil-exécutif peut ordonner une enquête et, suivant les résultats de celle-ci, transférer la commune dans une classe de traitements plus élevée ou plus basse (art. 9 de la loi).
- Art. 11. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture de l'école primaire (450 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

```
Communes de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> classe de traitements fr. 125
                            5^{\rm e}
                                 » » 8<sup>e</sup>
                                               » »
                                                              >
                                                                       » 175
       >
                            9^{e}
                                  » » 12<sup>e</sup>
                                                                          225
       >
                                                >
                                                     >
                                                              >
                                                                       >
                       » 13<sup>e</sup>
                                     » 1.6°
                                                                           275
                                 >
                                                              >
                        » 17e
                                 » » 20<sup>e</sup>
                                                                           325
```

II. Ecoles moyennes.

Art. 12. La quote-part des communes au traitement initial du corps enseignant des écoles secondaires et des progymnases sans section supérieure, est, suivant leur capacité financière, de 1600 fr. à 3500 fr. par poste (art. 19 de la loi).

- Art. 13. En règle générale, les communes sont rangées, quant à leur quote-part aux traitements du corps enseignant des écoles moyennes, dans la même classe que pour les traitements du corps enseignant de l'école primaire et elles doivent payer pour les maîtres et maîtresses de ces écoles 1000 fr. de plus, par poste, que pour ceux de l'école primaire.
- Art. 14. Dans tous les cas où le classement d'une commune quant aux écoles moyennes ne peut être assimilé d'emblée au classement quant à l'école primaire, il sera arrêté par le Conseil-exécutif en ayant égard à toutes les circonstances déterminantes.
- Art. 15. Lorsqu'une commune perçoit un écolage d'élèves d'autres communes ou de ces dernières elles-mêmes, il est loisible au Conseil-exécutif, si le montant de cette contribution le justifie, de ranger la commune dans une classe plus élevée pour les traitements du corps enseignant de ses écoles moyennes.
- Art. 16. La quote-part des communes au traitement initial des maîtresses de couture des écoles moyennes (500 fr.) est fixée ainsi qu'il suit:

Communes	de	la	1^{re}	à	la	$\mathbf{4^e}$	classe	de	traitements	fr.	150
»	>	>>	5^{e}	>>	>	8e	>	>	>	>	200
>	>	>	9^{e}	>>	>	12e	>>	>	>	>	250
>>	>	>	13^{e}	>	>	16^{e}	>	>>	>	>	300
>	>	>	17e	>>	>>	20^{e}	>>	>	>	>	350

III. Dispositions finales.

Art. 17. Le Conseil-exécutif est chargé d'exécuter le présent décret, qui a effet rétroactif dès le commencement de l'année scolaire 1932/1933 et qui abroge celui du 9 novembre 1926.

Berne, le 19 août 1932.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, H. Mouttet. Le chancelier, Schneider.

Texte adopté en 1^{re} lecture

le 11 mai 1932.

Amendements de la Commission

du 25 août 1932.

LOI

sui

l'allocation de subsides de l'Etat aux écoles moyennes.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. L'art. 7 de la loi sur les écoles secondaires du 26 juin 1856 est remplacé par les dispositions suivantes:

«L'Etat alloue pour la construction et les transformations importantes de bâtiments d'écoles moyennes, des subventions aux mêmes conditions et dans la même mesure qu'à l'égard des écoles primaires. (Cfr. art. 26 de la loi sur l'instruction primaire, du 6 mai 1894, et art. 14 et 21 de celle sur les traitements du corps enseignant, du 21 mars 1920.) Son subside ne peut cependant excéder 75,000 fr. par établissement.»

Art. 2. Il est édicté la nouvelle disposition ciaprès:

« Si dans une commune tous les élèves des classes secondaires et classes de progymnase reçoivent gratuitement le matériel d'enseignement et les fournitures scolaires, l'Etat contribue d'une manière équitable aux frais en résultant.»

Art. 3. La présente loi entrera en vigueur dès son adoption par le peuple.

Les subsides prévus à l'art. 2 seront versés la première fois pour l'année scolaire 1933/1934.

Berne, le 11 mai 1932.

Au nom du Grand Conseil:

Le président, E. Bütikofer. Le chancelier, Schneider.

A l'égard du texte adopté en Ie lecture,

le Conseil-exécutif maintient son projet du 27 octobre 1931, c'est-à-dire:

Art. 1er: Fixation du subside maximum à 50,000 francs.

Art. 2. Suppression de ces dispositions.

Berne, le 12 août 1932.

Le chancelier d'Etat, Schneider. ... excéder 50,000 fr. par établissement.»

Art. 2. Il est édicté ...

«L'Etat alloue un subside équitable aux écoles secondaires et progymnases qui introduisent pour tous leurs élèves la gratuité du matériel d'enseignement et des fournitures scolaires.»

... l'année scolaire 1934/1935.

Berne, le 25 août 1932.

Au nom de la Commission: Le président, Dr E. Bärtschi.